
L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

ÉDUCATION - INSTRUCTION

PÉDAGOGIE

L'ÉCOLE RURALE

Depuis quelques semaines, l'importante question d'une meilleure mise en vigueur de la *partie rurale* des programmes édictés par le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique il y a cinq ans est à l'ordre du jour. A plusieurs reprises, et tout récemment, l'honorable Secrétaire de la Province, M. David, a regretté que nos programmes officiels ne soient pas mieux suivis quant à l'*item rural* si bien défini dans le texte et appuyé d'instructions claires et pratiques. Ce qui a donné lieu à ce coup de clairon opportun, c'est une lettre de Mgr l'Évêque de Gaspé à M. David, dans laquelle l'éminent prélat proposait au Secrétaire de la Province de favoriser l'essai, à Sainte-Anne-des-Monts, "d'une école de garçons essentiellement rurale", laquelle école sera confiée aux révérends Frères Maristes.

Dans sa lettre, S. G. Mgr Ross définit bien le caractère de cette école, où l'on devra suivre le programme officiel du Comité catholique et observer à la lettre les instructions précieuses qu'il renferme au sujet de l'enseignement qu'il convient de donner à l'école de la campagne. Cette école sera sous le contrôle de la commission scolaire et ne constituera pas un nouveau rouage à notre système scolaire; elle sera une école primaire, sans plus, ne visant pas à la spécialisation. Il ne s'agit donc pas de créer un nouveau type d'école ou une école spéciale d'agriculture, mais bien de pénétrer l'école ordinaire de l'esprit rural et de préparer l'enfant de la campagne à vivre dans son milieu, de l'aimer et de lui rester fidèle.

Le programme actuel des écoles primaires catholiques de notre province est très explicite sur le caractère que doit revêtir l'école rurale. Nous en reproduisons ci-après les passages qui ont trait à la partie rurale du programme des écoles primaires élémentaires.

Les lecteurs de *L'Enseignement Primaire* savent avec quelle persévérance nous plaidons depuis vingt-cinq ans et plus en faveur de la *ruralisation* de l'enseignement dans les écoles de la campagne. Au cours de l'année scolaire 1904-1905, nous avons publié *L'Ecole Rurale*, comme supplément mensuel à *L'Enseignement Primaire*. Dans l'article programme de septembre 1904, nous écrivions: "*L'Ecole Rurale* est fondée dans le but d'introduire à l'école primaire un enseignement à base agricole. Il ne s'agit pas ici de leçons techniques, mais bien de leçons et de devoirs imprégnés d'idées champêtres. Les exemples grammaticaux, les dictées, les rédactions, l'arithmétique, les récitations, les leçons de choses, les lectures en classe, toutes ces matières seront traitées ici au point de vue rural.

“De cette façon, dès leur bas-âge, les enfants de cultivateurs apprendront à aimer la profession de leur père; plus tard, ils apprécieront mieux le bonheur, la liberté, l'indépendance dont jouit l'homme des champs. Durant leurs années de scolarité, un souffle vivifiant de poésie *terrienne* parfumerá pour toujours leur esprit, leur imagination, leur cœur.”

Il y a près d'un quart de siècle, que nous écrivions ces lignes. Pour des raisons d'ordre matériel nous avons dû suspendre la publication du supplément rural que nous avons fondu dans le cadre de la grande revue, *L'Enseignement Primaire*. Et depuis vingt-cinq ans, chaque mois, des *matières rurales* (dictées, poésies, rédactions, problèmes, etc.) ont été fournis aux écoles de la Province.

A plusieurs reprises, M. Jean-Chs Magnan, agronome, a traité, dans *L'Enseignement Primaire*, du musée scolaire rural, des jardins scolaires et des expériences agricoles sous forme de leçons de choses.

Il y a quelques années, lorsqu'il s'est agi de refondre le programme des écoles primaires, nous avons eu l'honneur de collaborer à la rédaction du programme actuel, sous la direction de M. le chanoine Ross, éminent éducateur, devenu depuis premier évêque de Gaspé. Dans ce programme, on l'a proclamé avec raison, il y a tout ce qui est nécessaire pour faire aimer l'agriculture aux enfants de la campagne. Ce qu'il faut maintenant, ce n'est pas un nouveau programme, mais bien l'application du programme actuel, que les commissions scolaires ont pour mission de mettre en opération.

Pour faciliter cette mise en opération, le Secrétaire de la Province, à la demande de l'Évêque de Gaspé, aidera spécialement la commission scolaire de Sainte-Anne-des-Monts. Nous attendons beaucoup de bien de cette louable expérience et formons le vœu qu'elle se répète sur plusieurs points de la Province.

C.-J. MAGNAN.

L'ENSEIGNEMENT RURAL

D'après les instructions pédagogiques du programme du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique de Québec

(EXTRAIT DES *Règlements du Comité Catholique du Conseil de l'Instruction publique*)

“Les connaissances agricoles, et surtout l'amour de la profession agricole, s'imposent dans les écoles de la campagne comme une nécessité sociale. Il faut surtout inculquer aux élèves des convictions solides sur l'importance et la noblesse de l'agriculture, et leur faire aimer cette profession.

“C'est le *but principal*. Comme but secondaire, cet enseignement doit faire acquérir aux fils de cultivateurs les notions rudimentaires indispensables, qui les mettront en mesure de se perfectionner plus tard dans l'étude et la pratique de leur profession.

“L'enseignement systématique au moyen d'un livre ne se concilie pas avec le caractère que l'enseignement de l'agriculture doit revêtir à l'école primaire. Cette question a été théoriquement tranchée, après une étude approfondie, par les hommes les plus compétents du métier dans les congrès internationaux. Même la Belgique, où l'enseignement agricole est en si grand honneur, a exclu l'enseignement par le livre. On vise à donner surtout une *éducation agricole*. “Il *suffit*, dit Lonay, que l'atmosphère de nos écoles rurales soit rendue agricole mais sagement agricole; qu'il y règne une atmosphère qui développe chez les enfants le sentiment de la noblesse du travail agricole, des charmes de la vie des champs, de la productivité de l'agriculture progressive soutenue par les institutions agricoles de tout genre... Tout l'enseignement et toute l'éducation imprégnés de notions répondant aux besoins sociaux et économiques des populations champêtres; c'est ainsi ce nous semble, que doit être entendu ce que l'on a cru pouvoir appeler l'enseignement agricole à l'école primaire”:

“On peut bien laisser entre les mains des enfants un bon manuel d'agriculture, pour leur suggérer l'envie d'y chercher *eux-mêmes* des renseignements utiles, pour compléter les notions données occasionnellement ou dans les exercices d'observation, pour leur fournir des problèmes et des lectures, mais jamais pour en faire un enseignement livresque qui rendrait la chose odieuse aux parents et encore plus à l'enfant.

“Le résultat désiré sera obtenu en enseignant *occasionnellement*—puis *systématiquement*, mais d'une manière expérimentale et pratique.

“*Occasionnellement*: par les lectures, les exemples de grammaire, les problèmes d'arithmétique, tous appropriés à la vie réelle du cultivateur. Les récitations, les sujets de rédaction et les exercices de langage doivent aussi être orientés vers ce but. Tout l'enseignement se trouve ainsi pénétré du parfum des champs et constitue une atmosphère terrienne. C'est là un moyen à la portée de toutes les écoles et de toutes les institutions. C'est pourquoi les commissions scolaires de la campagne dans le choix de leurs livres de classe, devraient donner leurs préférences aux manuels préparés dans cet esprit. L'enseignement de la géographie économique pourrait aussi fournir, à l'instituteur averti, l'occasion d'apporter des statistiques et des renseignements qui ouvrent l'esprit de l'enfant sur le rôle vital de l'agriculture. Quelques causeries bien dirigées, soit en classe, soit hors de la classe, achèveront de convaincre l'élève de l'importance et de la noblesse de la profession agricole.

“*Systématiquement*: par les leçons d'observation pratique, soit au cours d'un travail au jardin scolaire ou familial, soit sur les faits agricoles de la région, soit sur les choses de la nature qui sont à la portée des enfants.

“Les leçons d'observation pratique se donnent dans un travail suggéré et dirigé plutôt qu'imposé. L'instituteur fait admirer discrètement et observer attentivement, en causant avec les élèves, faisant raisonner toutes les opérations, et s'assurant que tous les travaux seront exécutés avec ordre et perfection. La meilleure sanction consistera dans une exposition de produits agricoles que l'agronome du district organise en faveur des écoles qui en font la demande.

“Les observations sur les faits agricoles de la région, ou sur les choses de la nature, se font, avec plus d'avantage au cours d'excursions, dont le but est déterminé d'avance. On met les élèves en mesure de rendre compte de leurs observations, au cours de l'excursion.

“En classe, la conversation se développe sous forme de leçons de choses, suivant les directions pédagogiques données au chapitre du langage. L'entretien est dirigé par l'instituteur, et le plan, tracé, à mesure, au tableau noir, fait ensuite l'objet d'un développement oral, puis souvent écrit”.

SI VOUS ENSEIGNEZ BIEN...

Si vous enseignez bien, les règles fondamentales seront pour vous et pour vos élèves des principes vitaux; et vous irez jusqu'au cœur de ces principes, et toutes les conséquences en découleront naturellement, et les applications seront palpitantes de vérité. Vous mettrez toujours l'exception sous les pieds du principe fondamental, car elle sort des règles naturelles, sinon des règles du vrai, elle est un monstre. Laissez-la donc de côté jusqu'à ce que le grand principe soit devenu tout à fait lumineux à force d'applications directes.

Ramenez les règles fondamentales au plus petit nombre possible. Prenons par exemple une de ces règles de la grammaire française qui sont l'épouvantail de l'enfance. Assurez-vous si ce terrible *participe*, conjugué avec *avoir*, est précédé de son complément direct, oui ou non. La recherche peut être laborieuse, mais elle est intéressante, et tout aboutit là. Vos élèves seront ravies de pouvoir supprimer une dizaine de règles spéciales.

En mathématiques, n'en est-il pas de même? Vous le savez mieux que moi; et quelle n'a pas été votre jouissance, après avoir saisi à fond les quelques grands principes des proportions et des progressions, de pouvoir y remonter sans cesse, en tirer des flots de lumière, y rattacher tous les problèmes difficiles, groupés en chapitres distincts par les auteurs des *traités*, sous ces intitulés qui, autrefois, vous épouvantaient, qui aujourd'hui vous font sourire.

Si vous voulez réussir à bien enseigner, faites en sorte que l'ordre matériel règne dans votre classe. Ne souffrez pas les absences, sinon pour des motifs sérieux, des cas de force majeure; ne souffrez pas le babil, ne souffrez pas le bruit, ne souffrez pas les distractions volontaires, ne souffrez pas qu'on arrive trop tard, et n'en donnez pas le fatal exemple. Quand la maîtresse arrive la dernière, les élèves, légères comme elles le sont presque toutes à cet âge, ont déjà babillé, il n'y a plus le recueillement voulu, il n'y a plus ce sentiment de haute importance qu'on devrait attacher à la leçon. Gardez-vous de passer, pendant cette

leçon, un temps considérable à plaisanter ou à jaser sur des matières étrangères; vous seriez la première cause de la ruine de l'esprit studieux, et, frivole vous même, vous n'auriez rien de sérieux à espérer de la part de vos élèves.

En général, parlez pour la moyenne de votre classe, et bien souvent descendez encore de quelques aègrés, pour relever le courage des élèves les plus faibles. Si vous prenez votre essor avec les deux ou trois aiglons, vous découragerez la majorité, et vous aurez trop peu de fleurs à votre couronne. C'est dans la moyenne surtout que vous devez être comprise, que vous devez vous assurer si vous l'êtes.

Ne manifestez pas au milieu de vos leçons des préférences, même involontaires. C'est cependant chose toute naturelle, et voilà pourquoi je veux vous mettre sur vos gardes. L'avez-vous remarqué? Nos regards, nos paroles, tout se dirige vers la partie la plus intelligente de notre auditoire. Il y a là une sorte d'aimant, une attraction presque irrésistible. Nous avons tort néanmoins, car les autres élèves deviennent jalouses, ou impassibles et indifférentes à tout progrès.

Distribuez l'éloge et le blâme avec la plus entière impartialité, et que toutes les consciences se disent: C'est juste.

N'humiliez que bien rarement les plus faibles du troupeau, à moins qu'elles ne soient paresseuses; car vous ne feriez que les déconcerter et troubler leur cerveau à tel point que, de longtemps, elles ne verraient plus rien dans leurs livres et ne comprendraient plus rien à vos leçons. Une humiliation ne fera pas grand mal à vos petits phénix, pourvu que le trait soit lancé si adroitement, si sûrement, qu'il ne fasse qu'aiguillonner l'amour-propre, exciter au travail, allumer un nouveau zèle.

MÉLANIE B.

LE SILENCE ET L'ÉTUDE

(Conseils d'une Supérieure de communauté)

Notes écrites en 1863

Vous étudiez par devoir, c'est une noble tâche. Votre intelligence est la terre que vous cultivez à la sueur de votre front, et voilà pourquoi vous n'avez à craindre ni les dangers ni les inconvénients de l'étude. Le ridicule ne saurait vous atteindre; vous ne serez pas des *femmes savantes*, mais des femmes instruites. *Votre prière* vous préservera des prétentions outrées, et vous ne serez point des *précieuses ridicules*; l'esprit que vous aurez, que vous devez avoir, est un esprit de sagesse et d'intelligence, un esprit de conseil et de force, un esprit de science et de piété.

Vous n'avez pas besoin d'ensevelir vos petits talents dans un tel abîme d'humilité que le monde n'en sache rien. Vous étudiez—avouez en toute humilité ce crime innocent, et les sages vous absoudront.

Vous étudiez par devoir, et vous vous souvenez du précepte de saint Jérôme à Eustochie, "Que le sommeil ne vous surprenne qu'un livre à la main, et que votre tête, tombant accablée de lassitude, rencontre nos saintes Écritures."

Vous étudiez, vous vous fatiguez beaucoup, mais, quand le soir est venu, vous pouvez dire: Nous ne sommes pas des servantes inutiles. Vous recueillez un petit trésor de science, mais c'est pour le partager avec vos jeunes élèves. Vous ne faites point d'études indigestes, vous ne vous chargez point d'un fardeau trop lourd pour votre fragilité, et vous laissez à ceux qui ont mission de vous diriger le soin de vous imposer votre tâche avec discernement.

Ainsi donc vous entrez dans la voie du progrès scientifique, mais en ouvrant tout larges les beaux yeux brillants de la prudence et de la réflexion. Nous l'avons suivie, cette voie, pendant plus de trente années, en amassant d'utiles connaissances, en améliorant nos méthodes d'instruction, non pas chaque année, mais chaque jour, malgré les murmures, qui grondaient tout autour de nous, mais jamais au-dessus de nos âmes.

Dans ces régions sereines, nous trouvons Dieu, notre conscience et quelques esprits sages, éclairés providentiellement pour nous dire: "Allez en avant avec une humble et puis-

sante énergie:” Or, dans cette voie-là, mes chères, il n’y a que la piété qui soutienne et qui affermissse, elle est la base sur laquelle vous devez asseoir vos humbles travaux d’esprit, sinon vous n’amoncellerez que des ruines.

Vous cueillerez donc le fruit de l’arbre de vie. La science du bien, vous l’aurez,—la science du mal, jamais. Votre esprit s’élèvera doucement dans une atmosphère toute pure, jusqu’au moment où, pour prix éternel de vos travaux, vous verrez face à face ce Dieu qui habite une lumière inaccessible.

Vous étudiez par devoir, car de jeunes intelligences doivent venir s’illuminer à votre flambeau. Ainsi donc! votre lampe est sans huile et sans lumière? Mais vous n’avez rien à communiquer. Vous êtes aveugle, vous êtes plongée dans la nuit d’une obscurité profonde? qui prétendez-vous éclairer? Ce n’est pas assez que votre cœur soit un foyer d’amour, il doit produire des flammes qui s’élancent au dehors. O mes chères! les lumières de l’esprit servent si bien un cœur généreux qui cherche à étendre le royaume de Dieu.

Dans quels dangereux pâturages une bergère ignorante n’irait-elle pas conduire le troupeau de Jésus-Christ!

Vous étudierez aussi dans l’intérêt de vos anciennes élèves qui vous viennent, pour quelques instants, des deserts brûlants du monde. Ayez pour elles des paroles saintes, des paroles rafraîchissantes. O Vierge, faites couler dans ces cœurs quelques gouttes de l’eau dont vous vous abreuvez au fleuve de vie qui sort du trône de l’Agneau!

Vous étudiez par devoir. Oh! qu’une institutrice religieuse n’aille donc pas dire:—Mais tout cela est bien profane! Que m’importe tout ce bagage de science! Je suis venue au couvent pour faire mon salut, et j’atteindrai plus sûrement mon but en ne m’occupant que de choses saintes.—Vous croyez? Ecoutez, chère dame ou chère sœur. Vous êtes venue ici pour sauver votre âme, eh bien! le moyen le plus sûr, c’est d’en sauver beaucoup d’autres. Tout en guidant la nacelle, vous y êtes, et le pilote n’est pas le dernier à arriver au port. Savez-vous bien qu’il ne vous viendra beaucoup d’élèves auxquelles vous pourrez donner le trésor de la science religieuse, qu’à condition de faire passer celle-ci à l’aide de la science profane? Savez-vous bien que pour sauver les âmes, il faut les avoir? La divine Providence tient entre ses mains les lois qui régissent les sociétés humaines. Or, la société a besoin de science, elle ne recule pas dans cette voie, et vous y devez marcher avec elle. Vous n’avez pas de science à jeter comme appât à la société? Eh! bien, la société ne vous confiera pas la génération naissante. Pour former des anges de la terre, pour former de saintes femmes, votre tendre dévotion, vos ferventes prières ne suffisent pas. Nous l’avouons, “il est une sainte connaissance de Dieu qu’on possède à travers l’ignorance la plus complète des sciences purement humaines.” mais vous, chères institutrices, vous devez savoir beaucoup pour aimer d’un amour vrai.

Comprenez-le donc. Rien n’est profane dans vos études, parce que toutes ces études sont des moyens de mener directement ou indirectement les âmes vers le but de leur création. Dans la couronne des Sœurs de Charité, je vois briller des médicaments, des bandages, de la charpie; dans celle des contemplatives, des oraisons, des jeûnes et des disciplines; la vôtre se compose de grammaire, de littérature, de mathématiques et de beaux-arts... Qu’importe après tout? pourvu que ces matériaux soient transformés par l’amour divin en pierres éternellement resplandissantes! “Vous aurez une grande et belle couronne.” nous disait une voix révéérée, “puisque toutes celles de vos élèves viendront l’entourer comme d’un cercle immense et resplendir dans la vôtre.”

Vous étudiez par devoir, ma chère? heureuse, si vous avez aussi l’amour et le goût de l’étude! heureuse, si ce goût est en Dieu, si, en étudiant, vous appuyez la tête, comme saint Jean, sur la poitrine de Jésus, pour y puiser la science de la vie éternelle! heureuse, si vous n’établissez pas une ligne de démarcation entre ces parties de l’âme où résident d’une part l’esprit et le jugement, de l’autre les vertus chrétiennes. Par les premiers, vous pourrez éblouir, par les secondes, vous saurez toucher et convaincre. Malheur, dit Bossuet, malheur à la science stérile qui ne se tourne pas à aimer!

Vous avez le goût de l’étude: vous serez donc ménagère de votre temps, et vous en trouverez toujours un peu pour cette chère occupation. Tâchez de sauver votre étude du soir; défendez-la autant que possible contre toute invasion de besogne étrangère. Vous n’y réussirez pas toujours, et, dans ce cas, vous ferez généreusement votre sacrifice. Avec le goût de l’étude, on arrange un peu soi-même sa vie. N’attendez pas que la direction vienne vous dire: “Voici pour vous des heures calmes et tranquilles, savourez-les bien,” Cela ne sera jamais; car si vous êtes propre à plusieurs choses, on vous prendra presque toujours. Pensez pour

vous-même, tâchez de trouver. Il y a, dit-on, une Providence spéciale qui vient au secours des âmes actives. Pensez pour vous-même, proposez telle étude, la lecture de tel ouvrage. Il faut aider l'action des personnes qui vous dirigent, et ne pas attendre toujours qu'elles vous impriment le mouvement. Ayez de l'initiative; allez au-devant du conseil, et de si bonne manière que, déjà toute prête à l'œuvre, l'ayant déjà presque entamée, on n'ait qu'à vous dire: C'est bon!—Mais je n'ai pas trop le goût de l'étude...—Le goût naîtra de la persévérance dans le devoir. Ce sera votre douce et première récompense.

ŒUR M.-V. B.

BOSSUET (1)

Sa piété—Sa charité

(Étude inédite réservée à L'Enseignement Primaire)

Au même moment, d'ailleurs, il fournissait au Maître un nouveau motif de mécontentement.

Qu'un Evêque condamnât les joies de l'amour et même la gloire militaire, c'était son métier; et plutôt qu'à s'irriter de son zèle, Louis XIV était homme à sourire de sa double incompétence.—Mais qu'un homme d'Eglise se permît de rappeler au Roi ses devoirs de Roi, et, en réclamant pour le peuple justice et charité, voulût introduire l'Évangile dans la Politique, c'était un abus criant et, de la part du Spirituel, un de ces empiètements intolérables aux Maîtres du Temporel.

Ce crime cependant, Bossuet n'hésita pas à le commettre le 10 juillet 1675, dans une lettre qui suffirait, elle seule, à l'honneur de sa vie. Au nom du Dieu de justice, il rappelle au Roi la misère de ses peuples; il en signale les causes: désordres des gens de guerre, anarchie financière, abus fiscaux; il dénonce les coupables: fonctionnaires négligents, infidèles et cupides; il défend le populaire que ses exploiters accablent de reproches autant que de vexations; il évoque la paternelle figure du bon roi Henri; et, pour obtenir de Louis XIV des réformes efficaces, immédiates et durables, il revient sur ce principe qui lui est cher: la subordination des Rois de ce monde au Roi du Ciel, et leurs terribles responsabilités devant son éternelle et implacable Justice.

Tout cela, avec une tranquille fermeté et un parfait dédain des contingences personnelles... Étonnez-vous dès lors que Louis XIV lui ait, plus tard, préféré le vaniteux et complaisant Noailles!

Quand il n'aurait écrit que cette lettre, à lui reviendrait l'honneur d'avoir avant Racine, avant Vauban, avant Fénelon, dangereusement défendu les droits des petits dans une monarchie magnifique mais un peu inhumaine. Mais il n'avait pas attendu 1675 pour faire entendre à des oreilles délicates autant qu'égoïstes certains cris douloureux, et quelques dures leçons.

Né dans ce premier tiers du 17^e siècle où s'exerça le zèle apostolique des François de Sales, des Vincent, des Bérulle; appartenant par sa naissance à cette riche bourgeoisie française qui, avec quelques Joseph Prudhomme, produisit les Frémyot, les Marillac et les Cochin; Bossuet avait eu l'incomparable privilège de prier, d'étudier, de travailler chez M. Vincent. Ne l'eût-il pas tenu du ciel, il aurait reçu à Saint-Lazare cet esprit de charité qui est l'essence même du christianisme. Dans les rues de Paris d'abord, où M. Vincent ramassait les petits enfants; puis, dans les campagnes messines que ravageait la guerre, le jeune prêtre découvrit ce que les civilisations les plus brillantes peuvent cacher de misères. Il avait l'âme droite, tendre et généreuse; il ne manquera pas une occasion de rappeler, avec les plus rigoureux principes de la théologie, les plus terrifiantes leçons de l'Évangile.

(1) Deuxième partie d'une conférence donnée à l'Université Laval, le 14 décembre 1927, par M. Gaillard de Champris. La première partie a été publiée dans le *Canada Français* de décembre 1927.

Sur l'*Éminente dignité des pauvres dans l'Église*.—quel titre significatif, déjà !—, il prononce un sermon plus solide qu'émouvant. Un pur exposé doctrinal, et quelle austère doctrine !—Derniers dans le monde, les pauvres deviennent, dans l'Église, les premiers; comme tels, ils ont droit au respect des riches et à leur assistance; comme tels, ils possèdent des mérites propres auxquels les riches ne peuvent que participer.—Ce renversement des valeurs humaines n'a rien qui puisse surprendre ceux qui jugent de tout par rapport à Dieu. Mais ce n'est guère l'habitude des *beati possidentes*. Le jeune prêtre (1660) qui les rappelait à leur "boue" originelle (1) ne manquait pas, en faveur des pauvres, d'un certain courage.

Mais, nécessaires à la solidité d'une doctrine, les principes risquent de demeurer impuissants sur les cœurs. Sur notre légèreté, sur notre égoïsme, les images, à plus forte raison les faits sont plus efficaces. Bossuet ne se fera pas faute d'y recourir quand, en 1662, devant la Cour, devant le Roi, il plaide à nouveau la cause des pauvres.

Après avoir montré le danger des grandes fortunes, et aussi la perpétuelle inquiétude comme la perpétuelle inconscience des riches, qui arrivent à la mort sans y avoir pensé, Bossuet les confronte avec celui qu'a maudit l'Évangile. Chez le mauvais riche, il ne dénonce pas seulement "le génie de la volupté", mais "une cruauté impitoyable", et "cette dureté qui fait des voleurs sans dérober, et des meurtriers sans verser de sang." Aussi nous le montre-t-il à son lit de mort "sans secours, plus délaissé, plus abandonné que ce pauvre qui meurt sur la paille, et qui n'a pas un drap pour sa sépulture."—De son chevet, qu'entourent sa famille anxieuse et des médecins impuissants, les saints anges se détournent navrés: "Ne voyez-vous pas sur son front le caractère d'un réprouvé? La dureté de son cœur a endurci contre lui le cœur de Dieu; les pauvres l'ont déferé à son tribunal; son procès lui est fait au ciel; et quoiqu'il ait fait largesse en mourant des biens qu'il ne pouvait plus retenir, le ciel est de fer à ses prières, et il n'y a plus pour lui de miséricorde!"

Evocation combien pathétique ! mais dont les intéressés pourraient, à la rigueur, contester l'exactitude ou l'opportunité. Bossuet ne leur laisse pas d'échappatoire. Après la misère symbolique du pauvre Lazare, il étale la trop réelle misère du royaume de France sous le règne d'un jeune Roi assoiffé de gloires et de plaisir: "Dieu... lui-même nous fait la guerre: il a envoyé contre nous pour punir notre ingratitude, la maladie, la mortalité, la disette extrême, une intempérie étonnante, je ne sais quoi de déréglé dans toute la nature qui semble nous menacer de quelques suites funestes, si nous n'apaisons sa colère. Et dans les provinces éloignées, et même dans cette ville, au milieu de tant de plaisirs et de tant d'excès, une infinité de familles meurent de faim et de désespoir; vérité constante, publique, assurée. O calamité de nos jours ! Quelle joie pouvons-nous avoir ? Faut-il que nous voyions de si grands malheurs ? et ne nous semble-t-il pas qu'à chaque moment tant de cruelles extrémités que nous voyons, que nous entendons de toutes parts, nous reprochent devant Dieu et devant les hommes, ce que nous donnons à nos sens, à notre curiosité, à notre luxe ? Qu'on ne demande plus maintenant jusqu'où va l'obligation d'assister les pauvres; la faim a tranché le doute, le désespoir a terminé la question; et nous sommes réduits à ces cas extrêmes où tous les Pères et tous les théologiens nous enseignent, d'un commun accord, que, si l'on n'aide le prochain selon son pouvoir, on est coupable de sa mort; on rendra compte à Dieu de son sang, de tous les excès où la fureur de la faim et du désespoir le précipite." (2)

Page doublement courageuse, puisqu'aux images qui peuvent émouvoir, Bossuet ajoute ici les vérités qui peuvent déplaire. A ce disciple de M. Vincent comme nous savons gré de rappeler, en pleine Cour, le *Misereor super turbam* de l'Évangile!

Mais ici non plus les paroles ne suffisent pas à son zèle. Nous avons indiqué déjà ce que fut son activité pastorale; il faut pourtant y revenir. Dans le diocèse de Meaux, les œuvres hospitalières n'existaient plus guère: celles qui n'étaient pas mortes, croupissaient dans l'incurie et la misère. Pour réorganiser, pour ressusciter ou créer, l'Évêque n'avait à sa disposition ni les largesses gouvernementales, ni l'appui d'un corps médical aussi zélé pour le progrès scientifique que pour le soulagement des malheureux. Il était seul au milieu de

(1) "... ne pouvant pas y avoir grande différence entre de la boue et de la boue..."

(2) Dans le même sermon, Bossuet avait dit déjà: "Parmi les cris furieux de ces pauvres impudents et insatiables (les passions) se peut-il faire que vous entendiez la voix languissante des pauvres qui tremblent devant vous, qui, accoutumés à surmonter leur pauvreté par leur travail et par leurs sueurs, se laissent plutôt mourir de faim que de découvrir leur misère ? C'est pourquoi ils meurent de faim, oui, messieurs, ils meurent de faim, dans les villes, dans les campagnes, à la porte et aux environs de vos hôtels..."

l'indifférence, sinon de l'hostilité générale. Il se mit à l'ouvrage, créant tout un ensemble d'hospices et ne dédaignant pas ces humbles détails dont la sagesse humaine prétend soulager les grands chefs. *De minimis non curat praetor*. Oui, un chef peut perdre son temps, ses forces et son autorité, s'il s'arrête à de trop petites choses. Mais il est des cas où la défaillance de tous oblige un seul homme à assumer toutes les besognes. Quand cet homme est un vrai prêtre du Christ, sa charité s'embarrasse peu de sa dignité. Il va où l'appelle la misère, il se plie à tout ce qu'exige la souffrance. Ainsi Bossuet. Dans je ne sais quel hospice de son diocèse, chaque matin on distribuait aux pensionnaires leur pitance de la journée. Ils la mangeaient en suite comme ils pouvaient, où ils pouvaient, et toujours froide naturellement. Bossuet estima que, dans la maison des pauvres, réfectoire et fourneau devaient être d'abord à leur service, — et le personnel aussi. Grâce à lui, les pauvres gens purent désormais s'asseoir deux fois par jour devant une table et y manger leur soupe bien chaude. Je ne dirai pas que je préfère ce geste du pasteur au génie de l'historien ou du controversiste; mais comme il est beau de voir l'orateur des Oraisons Funèbres, l'ami de M. le Prince, le précepteur du Grand Dauphin se pencher sur un fourneau d'hospice et veiller à la cuisine des pauvres !

Plus que ses discours les plus charitables, de tels gestes révéleraient, eux seuls, la tendresse de son cœur. On n'a pas craint d'écrire cependant: "Poète débonnaire, il aime tout le monde, et il n'aime personne." Prêter à Bossuet une espèce de charité collective, excluant les préférences personnelles, quel aveuglement !—Ne dites pas que c'est vanter en lui un mérite ascétique. Dans la vie de communauté, certaines amitiés particulières peuvent offrir des inconvénients. Mais nous ne voyons pas que les saints les aient écartées de leur vie; et la prédilection du Christ pour saint Jean ne nous prescrit pas, semble-t-il, ce total renoncement à des joies fraternelles. Les rayer de la vie de Bossuet, serait méconnaître l'âme profonde de celui qui s'écriait: "Loin de nous les héros sans humanité! Ils pourront bien forcer les respects et ravir l'admiration... ils n'auront pas les cœurs"; et qui voyait "le plus grand bien de la vie humaine" dans "les douceurs de la société."—D'ailleurs, les faits sont là. Si, à son lit de mort, la tendre Madame appelle Bossuet; si une de ses toutes dernières pensées s'adresse à lui; si, par une attention spéciale, elle lui laisse au moment suprême, un souvenir particulier, n'est-ce pas qu'en cet homme de Dieu, elle avait découvert cette bonté par laquelle seule nous pouvons "gagner les autres hommes"?—Mais pourquoi ces suppositions? N'avons-nous pas ces deux images: Bossuet éperdu, à genoux, prosterné contre terre, "entremêlant des actes de foi, de confiance et d'amour", aux pieds de celle qu'un religieux hérissé d'inclémence menaçait de la colère divine !—Et, deux mois plus tard, en pleine chaire chrétienne, Bossuet associant sa douleur personnelle à la douleur commune et, par l'émoi de son cœur, déchaînant les sanglots de tout son auditoire !—Que dire enfin de ce petit fait? Un coup de canon chargé de toute éternité a couché Turenne mort sur le cou de son cheval et jeté la France dans la consternation. Le Roi, le Cour, l'Armée, la Ville, le Peuple tout est en larmes. Et Sévigné à qui nous devons cette relation, Sévigné ajoute: "M. de Condom, pensa s'évanouir." L'homme que tout semblait prémunir contre une pareille défaillance, l'équilibre de son tempérament (santé, raison, volonté), sa forte formation cléricale, sa dignité épiscopale, la protocole de la cour, enfin, cet homme pense s'évanouir à la mort d'un ami... Admirable faiblesse d'un grand cœur, et que n'eût pas désapprouvée Celui qui pleura sur Lazare !

• Ainsi l'amour explique, en partie du moins, et l'infatigable activité de Bossuet, et son courage parfois dangereux: l'amour des âmes, l'amour des petits, et, entre tous, l'amour, à la fois surnaturel et humain, de ceux que la Providence avait commis à sa fraternelle sollicitude.

* * *

Enfin, au-dessus de tous ces amours, celui qui les explique parce qu'il les engendre, l'amour de Dieu. Né dans une famille profondément chrétienne où fleurissaient les vocations religieuses, Jacques-Bénigne Bossuet était comme prédestiné à la piété. D'autre part, il eut pour ainsi dire comme parrain sacerdotal, ce grand maître du clergé français, saint Vincent de Paul. Près de lui, il apprit non seulement à prêcher et à se dévouer, il acheva d'apprendre à prier. De cette constante prière qui devint la sienne, et dont on peut dire en deux mots qu'à la simplicité la plus ingénue elle alliait la plus sublime ferveur, nous avons comme témoignages tels sermons sur la *Passion de Notre-Seigneur*, sur l'*Amour de Dieu*, sur l'*Ardeur de la Pénitence*, ses *Lettres de direction*, et surtout ses "*Méditations sur l'Évangile*". Je vous renvoie à ses textes touchants et magnifiques. Pour nous, nous allons une fois

encore suivre le vieil Evêque dans son petit pavillon de Meaux. Tandis qu'à cent mètres de lui, une nièce indiscreète transforme en salle de bal le grand salon de l'évêché, Bossuet a fini de travailler. Il est trois heures du matin. Son lit est tout proche, mais plus proche encore son bréviaire. Il l'ouvre à la page des *Matines*—et prie. Représentez-vous la scène: Pieux comme un enfant, doué d'une imagination de prophète oriental, ce prêtre, en récitant les hymnes inspirées, peut, dans la douceur nocturne de notre Ile de France, lever les yeux vers ce ciel étoilé qui raconte la gloire de Dieu. Dialogue inaccessible où, son texte épuisé, Bossuet finit par demander au silence de faire entendre au Créateur ce que la créature ne peut plus exprimer...

Ne nous y trompons pas cependant. La piété de Bossuet est une piété virile, et l'objet incessant de sa méditation prouve encore que son zèle fut désintéressé. Dans l'intimité de son esprit et de son cœur, il admet l'idée dont seuls les forts peuvent faire leur habituelle compagne: la pensée de la mort. On sait quels chefs-d'œuvre elle lui inspira. Mais il ne s'agit plus d'éloquence, même sacrée; il s'agit de vie intérieure. Deux textes vont éclaircir pour nous celle de Bossuet.

Le voici tout jeune: il a vingt et un ans, il va recevoir le sous-diaconat. Avant cet acte décisif, il médite sur *la Brièveté de la vie* (septembre 1648). Tout pénétré de scolastique, il se met en présence d'un fait, et sur ce fait, raisonne avec une exactitude, une rigueur impitoyable. Avec une vivacité, une impétuosité de poète aussi. Le tout pour aboutir à une résolution précise, rigoureuse.—Texte précieux déjà, et comme document littéraire et comme document psychologique.

Mais en voici un autre, d'une beauté incomparable.

Bossuet n'en est plus à supputer la durée probable de son existence. Arrivé presque au terme, il se présente devant Dieu comme un coupable soumis au châtement. Il se félicite même du détachement auquel le contraint la mort. Mais que peuvent coûter à l'homme les détachements terrestres quand il va, et pour toujours, s'attacher à Dieu?

De fait, la pensée de Bossuet s'oriente vers cet objet nouveau, et la méditation résignée devient un hymne d'amour éperdu. A celui qui va le juger, il parle comme à un Père, comme à un Frère, avec un tendre abandon: "Mon Sauveur, en écoutant vos saintes paroles, j'ai tant désiré de vous voir et de vous entendre vous-même; l'heure est venue; je vous verrai dans un moment; je vous verrai comme un juge, il est vrai; mais vous me serez un juge sauveur..."—Dans sa confiance ingénue, son imagination s'échauffe, son cœur s'épanouit. Au-dessous de cette Trinité Sainte dont il va percer le mystère, Bossuet voit l'Eglise, cet autre objet de sa passionnée tendresse. Alors... Mais mieux vaut citer sans commentaire: "Sainte Cité de Jérusalem, mes nouveaux citoyens, mes nouveaux frères, ou plutôt mes anciens citoyens, mes anciens frères, je vous salue en foi. Bientôt, bientôt, dans un moment, je serai en état de vous embrasser: recevez-moi dans votre unité. Adieu, mes frères mortels! Adieu, sainte Eglise catholique! Vous m'avez porté dans vos entrailles, vous m'avez nourri de votre lait, achevez de me purifier par vos sacrifices, puisque je meurs dans votre unité et dans votre foi. Mais, ô Eglise, point d'adieu pour vous; je vais vous trouver, dans le ciel, dans la plus belle partie de vous-même. Ah! je vais voir votre source et votre terme, les prophètes et les apôtres vos fondements, les martyrs vos victimes, les vierges votre fleur, les confesseurs votre ornement, tous les intercesseurs. Eglise, je ferme les yeux; je vous verrai dans le ciel..."

Page d'une incomparable beauté, avons-nous dit. Mais devant cette effusion d'une âme, l'admiration littéraire serait impertinente. Aussi bien, n'avons-nous pas fait, ce soir, de littérature. Si grand que soit chez Bossuet l'écrivain, nous avons voulu interroger l'homme et le prêtre. Aux éclats de son génie, nous avons préféré les échos même lointains de son cœur. Cœur simple, modeste, ingénu; cœur tendre, passionné qui, de sa pieuse enfance à sa rude vieillesse, aima passionnément, et, dans un sincère oubli de soi-même, Dieu, l'Eglise et les âmes... Cœur épris d'unité et qui, avant bien d'autres, rêva de fraternels retours. Cœur loyal et accueillant qu'hier encore des incroyants notables prenaient pour confident de leur inquiétude. Bref, un cœur tout sacerdotal... Je devrais finir sur ce mot. De tous les hommages que pourrait lui rendre notre admiration, c'est le seul, sans doute, qu'accepterait le fidèle disciple de M. Vincent, mais peut-être répondrons-nous encore à ses plus chères pensées, si nous assistons à ses derniers instants.

Il est là, dans une chambre très simple. Jusqu'au bout, il s'est fait lire le Nouveau Testament, et, notamment cet Evangile de Jean qu'il aimait de prédilection. Puis le prêtre est venu pour les liturgies suprêmes. De tout son cœur, le vieil évêque a participé aux gestes,

aux prières sacrés. Après quoi, il entre dans le recueillement définitif; et, "sans parler, sans ostentation", il meurt, nous dit Ledieu, "docile comme une humble brebis du troupeau commun."—Admirable image mais qu'offusquent trop souvent d'autres visions plus familières à nos esprits. Mais oui, oublions le Bossuet de Rigaud, drapé, campé dans une majesté un peu trop louis-quatorzième; oublions l'orateur qui, au nom de Dieu, donne aux rois "de grandes et terribles leçons"; oublions le précepteur qui, avec son royal élève, enseigna la postérité, oublions même l'Évêque qui, un jour, tint entre ses mains les destinées de l'Église et sauva l'unité catholique. Le Bossuet intime, le vrai Bossuet est ailleurs. Pour le mieux comprendre et pour l'apprécier plus justement, sous tous ses aspects et dans toutes ses situations, revenons toujours au Bossuet de 1704; à celui qui, ayant dès sa vingtième année, concentré son esprit sur la pensée de la mort, et orienté son désir vers le renoncement, quitta ce monde, "sans parler, sans ostentation, comme une humble brebis du troupeau commun", attestant ainsi l'entière sincérité de son cœur et consacrant, par sa mort, la parfaite unité de sa vie.

GAILLARD DE CHAMPRIS.

UNE HÉROÏNE CANADIENNE-FRANÇAISE

L'épouse et la mère.—(Suite) (1)

Conférence de l'honorable J.-E. Perrault.

Le choix d'un lot, c'est indiscutablement l'une des choses les plus importantes pour le colon et dont peut dépendre tout son avenir. S'il se laisse entraîner par des considérations étrangères à la terre, si, par exemple, il choisit un lot d'une valeur agricole douteuse parce qu'il est mieux boisé qu'un autre, il s'expose à de sérieuses déceptions, lorsque le moment sera venu de vivre de la terre et non du bois. Soit instinct personnel, soit conseil judicieux, les garçons Croteau avaient fait un choix irréprochable, et ils n'eurent d'autre préoccupation que la qualité du sol. L'avenir devait bientôt prouver qu'ils avaient eu parfaitement raison.

Mais ça n'est pas tout que de posséder des lots: il importe surtout de les mettre en valeur, et le colon ne peut mettre ses lots en valeur que par une série d'opérations souvent pénibles.

Il faut d'abord serper, c'est-à-dire enlever tous les arbres et arbustes qui n'ont aucune valeur commerciale. Ensuite, il faut couper les arbres et sortir de la forêt tous ceux qui peuvent être utilisés soit en bois de construction ou en bois de pulpe; c'est là le premier gagne-pain du colon. Après, il faudra ramasser tous les nombreux déchets forestiers et en faire des tas auxquels, plus tard, on mettra le feu dans un moment favorable. Ces déchets, à moitié pourris et toujours humides, ne se consomment pas facilement, et il est souvent nécessaire de ramasser deux fois et même trois fois ces lourds déchets calcinés pour les livrer de nouveau à l'incendie. Une fois que le feu a fait son œuvre, il faudra enlever les souches qui sont déracinables à force d'hommes et de chevaux. Là maintenant, le colon, peut confier à la terre une première semence, mais le travail préparatoire ne sera cependant pas fini. Il lui faudra encore creuser des rigoles et des décharges pour égoutter son champ, faire ses clôtures, construire son camp, sa grange et son écurie. Bref, pour mettre son lot en rapport, le colon a besoin de beaucoup de travail, d'endurance et de persévérance. Les mauvais chemins et même l'absence totale de chemins, l'éloignement des voisins et peut-être des centres de ravitaillement, les enfants sans école, les dimanches sans église et sans messe, la maladie sans médecin, le camp souvent trop petit et sans confort, l'hiver avec ses froids rigoureux et l'été avec ses moustiques insupportables, le colon doit avoir le courage de tout endurer. Si ses succès sont à ce prix, la récompense n'est cependant pas lente à venir. La paroisse s'organise, l'école-chapelle dresse sa modeste flèche vers le ciel, le nouveau curé s'occupe de la construction des écoles, les chemins, les routes et les ponts se construisent, les voisins arrivent, les défrichements augmentent chaque année; bref, du sein de la forêt surgit tout-à-coup une paroisse nouvelle, et le colon lui-même finit par s'étonner de voir comme les choses ont marché rapidement. Il oublie tout: les difficultés du début, ses misères, ses rancœurs même. Il est tout à la joie de se sentir dans une communauté organisée et il ne sera pas fâché de dire plus tard aux nouveaux venus qu'il est l'un des premiers colons parmi les "ceuses qu'ont ouvert la place".

(1) Voir *L'Enseignement Primaire* de décembre 1927 et janvier 1928.

En vous faisant une description de la vie de nos colons, je ne perds cependant pas de vue Madame Croteau dont vous m'avez demandé de vous entretenir. Seulement, je voudrais vous faire comprendre l'existence pénible à laquelle elle ne pouvait échapper: tous les problèmes du colon, elle eût à les résoudre, toutes ces difficultés, elle eût à les affronter. La nature n'est pas galante, et, lorsqu'il s'agit de défrichage et de culture, elle ne récompense que l'effort et l'intelligence, sans égard pour le mérite personnel. Si pénible qu'il fût, le travail de la hache n'effraya pas Madame Croteau. La Providence avait voulu qu'elle remplaçât son homme, et elle le fit, sans le moindre hésitation. A l'œuvre d'un soleil à l'autre, travaillant sans répit du commencement à la fin de l'année, elle sut stimuler l'ardeur de ses enfants par sa propre ardeur. Et, si aux champs, elle put remplacer le chef de la famille, elle n'en resta pas moins, en même temps, une mère attentive aux soins de ses enfants et de son foyer. Elle eut cet art précieux du commandement. Encore aujourd'hui, bien qu'ils soient devenus des hommes, ses enfants ne se sentent pas humiliés d'être dirigés par leur mère, et ils lui sont tous très profondément attachés. Ils ont confiance dans son jugement, dans son habileté et dans sa clairvoyance. Comme dans toutes ces excellentes familles où l'on mène encore une vie patriarcale, pas une décision ne se prend, si modeste soit-elle, sans que l'on ne prenne conseil du chef. Madame Croteau peut être fière de sa famille: c'est une vraie belle famille canadienne. Robustes, adroits, ambitieux, économes, fort attachés à la terre, ses enfants ont toutes les vertus qui font les races fortes. Si c'était là la seule richesse de la veuve Philippe Croteau, il faudrait tout de même s'incliner devant cette bonne mère de famille. Mais elle n'est pas complètement détachée des biens de la terre, et, depuis son arrivée dans l'Abitibi, elle en a passablement accumulés.

Au cours de l'été dernier, je suis allé visiter sa ferme avec un missionnaire-colonisateur de grand mérite, l'abbé Jean Bergeron. Nous avons vu une excellente maison, éclairée à l'électricité et munie du téléphone, une grange et une étable modèle, un garage et deux hangars où les garçons avaient remis les deux automobiles de la famille, le tracteur et les autres instruments aratoires; nous avons vu dans les pâturages trente-cinq bêtes à corne, et, à l'écurie, les quatre chevaux nécessaires à l'exploitation de cette ferme de trois cents acres. L'abbé Bergeron, économiste fort averti, a voulu faire un inventaire détaillé de l'avoir de Madame Philippe Croteau et de sa famille. Or, sans rien exagérer, au contraire, en donnant une valeur minimum à tout ce qu'il a inventorié, l'abbé Bergeron a trouvé un capital de \$42,313.00 que Madame Croteau et ses enfants ont acquis par leur travail depuis les onze années qu'ils habitent l'Abitibi.

VERS LE PASSÉ

Glanures scolaires, 1878-1928

Le docteur Jean-Baptiste Meilleur

Premier Surintendant de l'Éducation du Bas-Canada.

CINQUANTENAIRE DE SA MORT

Il est bon de rappeler à la génération actuelle le souvenir d'un bienfaiteur de l'éducation en notre province, d'un homme optimiste et clairvoyant en matière d'éducation, d'un citoyen sincère, animé des meilleurs sentiments patriotiques à l'égard de sa race, d'un personnage qui s'est beaucoup dévoué à la cause de l'instruction publique en des temps de malaises et d'inquiétudes causés par les actes oppressifs et injustes d'un certain groupe d'intrigants à l'esprit étroit et peu conciliant (1841 à 1850), je veux parler du docteur Jean-Baptiste Meilleur, premier Surintendant de l'Éducation du Bas-Canada. (1)

Fils de terrien, M. J.-B. Meilleur, comme tant d'autres, devait par son talent et ses actes de dévouement, tracer un sillon large et profond dans le domaine patriotique.

M. Meilleur est né à St-Laurent dans l'île de Montréal, le 9 mai 1795, de parents cultivateurs. Il fit son cours classique au Collège de Montréal. Dans la suite, il se rendit aux États-Unis pour y

compléter ses études. Au Collège de Castletown, dans l'État du Vermont, il obtint, le 14 décembre 1825, les grades de docteur en médecine, L.L.D., et de maître ès arts, et des diplômes lui furent accordés aussi par l'Université de Dartmouth, à Hanovre, dans le New-Hampshire, et le Collège de Middlebury. Il fut professeur de français durant un certain temps dans cette dernière institution.

De retour au Canada, il s'établit à l'Assomption dans le comté du même nom. Nombreux sont les services précieux qu'il rendit dans l'exercice de sa profession, surtout pendant l'épidémie de choléra de 1832. Il fonda le Collège de l'Assomption dont il fut un des professeurs. Le 6 novembre 1834, il devint le représentant de son comté au parlement du Bas-Canada.

En 1842, il vint demeurer à Montréal. En cette même année, il fut nommé Surintendant de l'Éducation, poste qui venait d'être créé d'après la loi de 1841 qui pourvoyait à la nomination de deux surintendants: l'un pour la province française et l'autre pour la province anglaise. (2). C'est Sir Charles Bagot qui le nomma à la tête de cet important département avec la promesse du gouverneur, que cette position serait indépendante de la politique. Comme le *Panthéon Canadien*, (édition de 1881,) le disait: "le docteur Meilleur a dû faire preuve d'un courage moral peu commun, pour empêcher, à une époque de fermentation politique, la loi de l'instruction publique d'être altérée au gré des partis."

C'est M. Meilleur qui organisa sur des bases solides le premier département de l'Instruction publique en cette province, et à lui revient le mérite du travail de la première heure. En homme pratique et consciencieux, le nouveau Surintendant de l'Éducation fit une couple de fois une tournée d'études à travers tout le Bas-Canada, pour connaître sur place l'état de l'instruction publique afin de lui donner, en connaissances de cause, une impulsion nouvelle.

Nous lisons au bas du portrait de M. Meilleur paru dans *L'Enseignement Primaire* de janvier 1898, les lignes suivantes écrites par M. C.-J. Magnan: "M. Meilleur travailla activement et efficacement à organiser des écoles primaires dans nos campagnes. Il peut être, à juste titre, regardé comme le véritable pionnier de l'instruction publique chez nous. Chrétien fervent, patriote convaincu, il ne contribua pas peu, avec le concours désintéressé de Lafontaine et de Morin, à transformer le système neutre de 1841 en un système confessionnel."

Durant les treize années qu'il passa à la tête du département de l'Éducation, il vit l'établissement de quarante-cinq maisons d'éducation supérieure. Par sa circulaire numéro 12, il recommanda fortement la publication du *Guide de l'Instituteur* dont l'auteur était M. F.-X. Valade, et l'impression de cet intéressant livre s'est faite par son intervention. Grâce aux amendements suggérés par M. Meilleur à la loi de 1841 et adoptés par le parlement en 1846, cette loi est encore le fondement de notre système scolaire confessionnel actuel qui est à nul autre inférieur.

M. Meilleur occupa d'autres charges que les positions ci-haut mentionnées et eut encore des honneurs bien mérités. En 1833, il était membre correspondant de la *Société d'Histoire Naturelle de Montréal*. En 1854, l'Université de Vermont lui décernait le titre de maître ès arts, et en 1855, l'Université de Saint-Jean, de New-York, celui de L. L. D. Il refusa le titre de M. D. du Collège McGill. Il fit partie de la Société Médicale et Philosophique de l'État du Vermont dans les États-Unis. En 1857 on le voit à la présidence de la Société St-Jean-Baptiste de Montréal, et en 1858 il est nommé membre de la Société Historique de Chicago. Il fut président de la Société de Construction du district de Montréal. Il collabora aussi à la *Bibliothèque Canadienne* de Bibaud.

M. Meilleur est l'auteur de plusieurs écrits précieux et de mérite, très intéressants surtout pour les membres du corps enseignant. Les principaux sont:

Un opuscule consistant en une analyse de l'*Alphabet français*, publié pendant son séjour aux États-Unis.

Un *Traité sur le charbon*, écrit à son retour au Canada.

Un *Cours abrégé de leçons de chimie*, (premier traité canadien de chimie) Montréal, 1833.

Une *Grammaire anglaise*, première édition, Saint-Charles, 1833.

Une brochure: *Extrait du recensement du comté de l'Assomption*.

L'Écho du Pays l'eut comme rédacteur en 1834.

Lettres sur l'éducation: ses divisions et son application, et sur les moyens de la répandre d'une manière pratique à l'individu et à la société; lettres publiées sous le régime de l'Union de 1840.

Dix-huit *Rapports officiels* (premier publié en 1843 et le dernier, en 1854) et trente circulaires comme surintendant de l'Éducation de 1842 à 1855.

Une nouvelle *Grammaire anglaise* en deux parties, suivies d'une série de thèmes, Montréal, 1854.

Un *Mémorial de l'Éducation* du Bas-Canada, première édition, Montréal, 1860; deuxième édition, Québec, 1876.

A treatise of the pronunciation of the French language with practical irregularities exemplified.

Un petit *Traité de l'Art épistolaire*.

Fatigué et épuisé par un travail constant et laborieux, M. Meilleur démissionna comme surintendant de l'Éducation en 1855, et il accepta la position moins onéreuse de directeur des postes à Montréal, et, plus tard, celle de registraire provincial, emploi qu'il garda jusqu'à sa mort. Il vécut encore pendant vingt-trois années et il s'éteignit dans la paix du Seigneur, le 6 décembre 1878, à Montréal, âgé de quatre-vingt-trois ans, après une vie exemplaire et remplie d'actions

utiles et méritoires. Les funérailles de cet ardent patriote, de cet homme distingué eurent lieu à Montréal, le 11 décembre 1878.

M. l'abbé Adélarde Desrosiers, principal de l'École normale Jacques-Cartier de Montréal, dans son livre intitulé: *Les Écoles Normales Primaires de la Province de Québec et leurs œuvres complémentaires*, Montréal, 1909, aux pages 87, 88, 89, particulièrement, donne un aperçu appréciatif du premier surintendant, de celui qui s'est dévoué avec tant de zèle et de dévouement à la grande cause de l'éducation en notre pays. On lira avec un réel plaisir ces lignes élogieuses à l'égard de M. J.-B. Meilleur, et c'est pourquoi nous renvoyons le lecteur à l'ouvrage si bien fait de l'éminent principal de l'École normale Jacques-Cartier, à l'endroit indiqué.

La mort de M. J.-B. Meilleur fut regrettée de tous. Les journaux du temps firent des éloges bien mérités du disparu, et voici ce qu'en disait, l'un d'eux, *L'Événement de Québec*, du lundi 9 décembre 1878:

"Peu de Canadiens ont été plus utiles à leur pays, plus dévoués à leur nationalité, que cet homme modeste et excellent. Tandis que ses contemporains et ses émules dirigeaient leur ardeur du côté de la politique—avec un entier désintéressement, car à cette époque l'ambition ne menait qu'au sacrifice de soi-même—il consacra son énergie, sa ferme et active intelligence, à la cause sacrée de l'instruction publique. Sa première œuvre a été la fondation du Collège de l'Assomption; l'honneur de sa carrière a été l'organisation du système de l'instruction publique dans notre province. Ce sont là des titres qui rendront sa mémoire chère à ses compatriotes. Le temps ne les effacera pas, et à mesure même que notre peuple vieillira, qu'il comprendra mieux l'importance de l'éducation, il honorera de plus en plus le nom de l'homme qui le premier a organisé ces écoles publiques et l'a mis en mesure de tenir avec honneur sa place au milieu des populations instruites qui l'entourent. De tels services, un peuple généreux ne les peut oublier: ils font de l'homme qui les rend un bienfaiteur public, un des pères de la patrie; la renommée du docteur Meilleur brillera toujours dans notre histoire d'un pur éclat, à côté, au-dessus peut-être, des noms les plus fameux."

La France elle-même sut reconnaître la valeur de M. le Surintendant Meilleur. Le titre d'officier de l'Instruction publique de France lui fut octroyé et les palmes académiques qui lui avaient été accordées à l'exposition de Paris, lui sont parvenus, malheureusement, la veille de sa mort.

Bref, la carrière de M. J.-B. Meilleur, premier Surintendant de l'Éducation du Bas-Canada, ne fut qu'œuvres utiles et méritoires, en particulier celle à laquelle il se voua de tout cœur, à savoir: la vulgarisation et le développement de l'instruction dans l'intérêt des siens.

Honneur donc à cet éducateur éminent et patriote qui s'est dévoué pour tous les membres de la grande famille canadienne-française, et que son nom soit gravé dans tous les cœurs du personnel de l'enseignement qui savent se souvenir!

PIERRE-PAUL MAGNAN,

Professeur à l'École normale Laval de Québec.

(1) Liste des surintendants et des ministres de l'Instruction publique de 1842 à nos jours:

1er.—M. le docteur Jean-Baptiste Meilleur, surintendant de l'Éducation du Bas-Canada, de mai 1842 à juillet 1855.

2ème.—Honorable Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, surintendant de l'Instruction publique, de juillet 1855 à juin 1867; ministre de l'Instruction publique, de juillet 1867 à février 1873.

M. Louis Giard (par intérim) surintendant, juin à juillet 1867.

3ème.—Honorable Gédéon Ouimet, ministre de l'Instruction publique, de février 1873 à septembre 1874.

4ème.—Honorable C.-B. de Boucherville, ministre de l'Instruction publique, de septembre 1874 à janvier 1876.

5ème.—Honorable Gédéon Ouimet, surintendant de l'Instruction publique, de janvier 1876 à avril 1895.

6ème.—Honorable P. Boucher de LaBruère, surintendant de l'Instruction publique, d'avril 1895 à avril 1916.

7ème.—Honorable Cyrille-F. Delâge, surintendant de l'Instruction publique, avril 1916.

(2) M. Robert Murray fut nommé, en même temps que M. Meilleur, premier surintendant de l'Éducation pour la province anglaise.

Références: *L'Enseignement Primaire. Le Panthéon Canadien*, par Maximilien Bibaud (nouvelle édition, 1881—) et *Les Écoles Normales Primaires de la Province de Québec et leurs œuvres complémentaires*, par M. l'abbé Adélarde Desrosiers, principal de l'École normale Jacques-Cartier, Montréal, 1909.

P.-P. M.

STATISTIQUES SCOLAIRES

II (1)

Voyons maintenant quel a été le roulement de la caisse de nos corporations scolaires, au cours de la dernière année tout d'abord, et puis comparé à ce qu'il était il y a dix ans.

Ces corporations ont perçu, l'année dernière, de toutes sources, \$26,447,572, y compris la balance qu'il y avait en caisse au 1er juillet. Le plus fort montant perçu provient des cotisations ordinaires, soit \$13,517,469; le deuxième découle des emprunts temporaires, soit \$4,669,341; le troisième, de la vente d'obligations: \$2,120,851; enfin, le quatrième des subventions de tout genre, celle du gouvernement provincial, s'élevant au montant global de \$993,509. En d'autres termes, le gouvernement de la Province de Québec a fourni aux commissions scolaires, pour le soutien de l'enseignement primaire, près de \$1,000,000, sur un budget qui dépasse \$26,000,000.

L'on aura une idée de l'augmentation des recettes scolaires en comparant la dernière encaisse avec celle de 1916-17, puisqu'alors celle-ci dépassait légèrement \$16,000,000, ce qui forme dans l'espace de dix ans, une augmentation de plus de \$10,000,000.

Les dépenses sont légèrement semblables aux recettes, attendu que sur une recette de \$26,447,572 à la fin de l'année 1926, les corporations scolaires avaient une balance en caisse de \$1,053,558.

L'item qui entame le plus considérablement ce budget est celui des salaires payés aux instituteurs et institutrices, puisque cet item lui a enlevé, l'année dernière, la somme de \$9,099,786; puis, par ordre de déboursés, vient ensuite ce qu'il a fallu donner pour payer des dettes sur emprunts, au montant de \$3,227,602. L'intérêt sur emprunts et obligations a englouti la somme de \$2,721,293; d'autres montants ont été payés pour une somme de \$2,820,033; enfin sur les obligations dues par les corporations scolaires, il a été remboursé la somme de \$1,149,928.

G.-E. MARQUIS.

MÉTHODOLOGIE

LA LECTURE EXPLIQUÉE À L'ÉCOLE PRIMAIRE COMPLÉMENTAIRE ET A L'ÉCOLE NORMALE

(Pour *L'Enseignement Primaire*)

PREMIÈRE SOLITUDE

(SULLY-PRUDHOMME)

On voit dans les sombres écoles
Des petits qui pleurent toujours;
Les autres font leurs cabrioles,
Eux, ils restent au fond des cours.

Leurs blouses sont très bien tirées,
Leurs pantalons en bon état,
Leurs chaussures toujours cirées;
Ils ont l'air sage et délicat.

(1) Voir *L'Enseignement Primaire* de janvier 1928.

Les forts les appellent des filles,
Et les malins des innocents;
Ils sont doux, ils donnent leurs billes:
Ils ne seront pas commerçants.

Les plus poltrons leur font des niches,
Et les gourmands sont leurs copains;
Leurs camarades les croient riches
Parce qu'ils se lavent les mains.

Ils frissonnent sous l'œil du maître,
Son ombre les rend malheureux.
Ces enfants n'auraient pas dû naître,
L'enfance est trop dure pour eux.

Oh! la leçon qui n'est pas sue;
Le devoir qui n'est pas fini!
Une réprimande reçue,
Le déshonneur d'être puni!

Tout leur est terreur et martyre:
Le jour, c'est la cloche, et, le soir,
Quand le maître enfin se retire,
C'est le désert du grand dortoir...

La lueur des lampes y tremble
Sur les linceuls des lits de fer;
Le sifflet des dormeurs ressemble.
Au vent sur les tombes, l'hiver.

Pendant que les autres sommeillent,
Faits au coucher de la prison,
Ils pensent au dimanche, ils veillent
Pour se rappeler la maison...

O mères, coupables absentes,
Qu'alors vous leur paraissez loin!
A ces créatures naissantes
Il manque un indicible soin...

On leur a donné les chemises,
Les couvertures qu'il leur faut;
D'autres que vous les leur ont mises
Elles ne leur tiennent pas chaud.

Mais, tout ingrates que vous êtes,
Ils ne peuvent vous oublier,
Et cachent leurs petites têtes,
En sanglotant, sous l'oreiller.

EXPLICATION LITTÉRALE

v. 1.—*Sombres écoles* : L'épithète n'a pas seulement un sens figuré. Pendant trop longtemps, en France, les écoles, grandes ou petites, publiques ou privées, n'étaient que fort peu pourvues d'air et de lumière.

v. 3.—*Cabrioles* : exactement sauts de cabri, c'est-à-dire de petite chèvre. Donc, saut vif et joyeux.

v. *Blouses* : Tabliers de toile à manches.—La blouse noire à plis, avec ou sans ceinture, fut longtemps le costume des écoliers français.

- v. 9.—*Des filles* : à cause de leur faiblesse ou de leur timidité.
 v. 10.—*Malins* : 1° sens étymologique, méchant; 2° sens dérivé, astucieux, avisé.—
 Les deux sens sont ici confondus.
 v. 12.—*Ils ne seront pas commerçants* : puisqu'ils donnent les billes qu'il pourraient vendre ou échanger.
 v. 13.—*Poltrons* : peureux, lâches.
Niches : mauvais tours.
 v. 14.—*Copains* : mot familier, presque trivial pour camarades, amis.
 v. 17.—*Frissonner* : Trembler de peur.
 v. 22.—*Réprimande* : reproche vif adressé par qui détient l'autorité.—D'autre part, remarquer la construction elliptique et pourtant très claire de cette strophe sans verbe principal.
 v. 25.—*Tout leur est terreur* : Pour eux, tout est objet de terreur.
Martyre : ici, souffrance cruelle, excessive.
 v. 26.—*C'est la cloche* : l'appel brusque de la cloche ébranle leurs nerfs.
 v. 28.—*Le désert du grand dortoir* : la présence, d'ailleurs silencieuse, de leurs camarades n'empêche pas ces petits de se sentir moralement seuls et comme perdus dans le grand dortoir.
 v. 29.—*La lueur des lampes y tremble* : Qui ne se rappelle, en effet, le clignotement du lumignon à huile dans les dortoirs d'autrefois?
 v. 30.—*Sur les linceuls des lits de fer* : Avec leurs draps tirés, leur forme, leur immobilité, les lits peuvent évoquer, en effet, l'image de cercueils.—Le linceul, c'est la toile dont on ensevelit les morts.
 v. 31.—*Le sifflet des dormeurs* : Certains dormeurs ont une respiration sifflante.
 v. 33.—*Sommeillent* : dorment profondément; car le même mot signifie, suivant les cas, dormir d'un sommeil léger ou d'un sommeil profond.
 v. 34.—*Faits au coucher de la prison* : 1° *Faits*=habitués à la prison; 2° pour l'enfant trop sensible, l'internat est une prison.
 v. 35.—*Ils veillent pour* : leur insomnie est volontaire autant que nerveuse.
 v. 37.—*Coupables absentes* : d'après le poète, cette mère est coupable qui se sépare de son enfant.—Nous verrons ce qu'il faut en penser.
 v. 39.—*A ces créatures naissantes* : L'enfant n'est, pour ainsi dire, pas encore formé. Son intelligence, son cœur surtout restent délicats, fragiles comme des nouveau-nés.
 v. 40.—*Un indicible soin* : Singulier collectif désignant un ensemble de soins.—Étant d'ordre sentimental et moral, ces soins délicats ne peuvent se définir ni s'exprimer (*indicibles*).
 v. 44.—*Elles ne leur tiennent pas chaud* : Plus que le corps du petit abandonné, c'est son cœur qui a froid, et que réchaufferait la présence seule de sa mère.
 v. 45.—*Ingrates* : Mot exact, malgré son apparente injustice, puisque ces mères ne rendent pas à leurs enfants tendresse pour tendresse.
 v. 48.—*En sanglotant* : Sanglot=soupir bruyant, haletant, accompagné de larmes.

ANALYSE LITTÉRAIRE

Objet du poème : Hugo avait fait entrer dans la poésie l'enfant, à peu près (1) négligé ou méconnu par les classiques. Il l'avait peint dans le triomphe de son innocence et de sa grâce. Il l'avait, presque toujours, peint dans l'épanouissement de son sourire heureux. Après lui, d'autres, prosateurs ou poètes, révoltés ou mélancoliques, décriront la misère de certains petits. C'est, semble-t-il, en faisant un retour sur lui-même que le délicat et doux Sully-Prudhomme a évoqué la "première solitude" des internes prématurés. Il l'a fait avec une exactitude simple tout ensemble et presque tragique.

Son caractère

A) Exactitude simple:

Ce qui frappe d'abord c'est la simplicité voulue de ce poème.—Quelques images, nous le verrons, émouvantes, mais peu nombreuses et dans l'hyperbole même, sans recherche et sans nouveauté.

(1) Il y a, au moins, une exception le Joas d'*Athalie*. Encore Racine n'avait-il pas peint pour lui-même cet enfant qui n'est qu'un instrument aux mains des deux grands protagonistes, Joad et Dieu.

Le vocabulaire le plus simple, le plus familier, çà et là presque trivial.—Voici les enfants: d'un côté, les *forts*, les *malins*, les *gourmands*; de l'autre, les *petits*, les *filles*, les *innocents*, les *potrons*.—On nous les montre avec leurs *blouses* très bien tirées, leurs *chaussures* toujours cirées et même (proh pudor!) avec leurs *pantalons* en bon état.—Nous assistons à leurs *cabrioles*, à leurs jeux de *billes*, à leurs *niches*, et nous pouvons juger que certains camarades ne sont pas toujours de bons *copains*.

Même quand le ton devient à la fois plus grave et plus frémissant, le pathétique ne supprime pas la banalité du décor et nous voyons le *grand dortoir* avec ses *lits de fer*, ses *lampes* à la lueur tremblante, etc.—Pareillement, pour peindre le confort matériel qui ne compense pas le dénûment sentimental, le poète ne craint pas d'étaler sous nos yeux les *couvertures* et les *chemises* des petits pensionnaires.

Pour la versification, même simplicité voulue. Petites strophes, tout unies, de quatre octosyllabes. Aucun des procédés les plus faciles: aucun rejet, aucun enjambement ni du vers sur le vers, ni, à plus forte raison, de la strophe sur la strophe. Pas de "périodes" poétiques rappelant plus ou moins les périodes oratoires. Les propositions se suivent, très courtes, simples, coordonnées ou même juxtaposées. Deux fois seulement, une seule phrase remplit, sans ponctuation forte, la strophe entière:

Pendant que les autres sommeillent,
Faits au coucher de la prison,
Ils pensent au dimanche, ils veillent
Pour se rappeler la maison...

Mais, tout ingrates que vous êtes,
Ils ne peuvent vous oublier,
Et cachent leurs petites têtes
En sanglotant, sous l'oreiller.

Pas plus qu'un rythme savant, le poète n'a recherché les rimes à effet. Quelquefois, la consonne d'appui (innocents... commerçants.—mal heureux... pour eux.—fini... puni.—martyre... retire.—prison... maison.—absentes... naissantes.—chemises... mises)—Mais pas une rime vraiment riche. Une, au contraire, vraiment faible: oublier... oreiller.—Partout ailleurs, juste le nécessaire.

Sully-Prudhomme use donc de *moyens relativement pauvres*, et *volontairement pauvres*.

Il n'en est que plus intéressant de voir quelle émotion se dégage d'une œuvre ainsi dépouillée.

B) Le pathétique.

Remarquons d'abord que cette simplicité du vocabulaire, de la phrase, du vers, de la strophe convient parfaitement au sujet. Le héros du poète est un enfant d'aspect correct, timide, silencieux, de gestes contenus, de sensibilité frémissante et réprimée. A son chagrin muet convenait seul un art presque dénudé, comme l'allégresse ou la force exigerait ailleurs la virtuosité. De cette parfaite *correspondance* naît aussitôt une émotion première, sans violence, mais subtile, pénétrante et qui ne fera que s'accroître.

De cette émotion, le progrès est facile à marquer; car ce petit poème est comme un *lamento* parfaitement ordonné.

Thème général, le chagrin des trop jeunes internes.

On voit dans les tristes écoles
Des petits qui pleurent toujours.

Détail de leurs souffrances, énumération de leurs ennemis:

- les camarades (str. 3 et 4).
- le maître et, en général, la vie d'écolier (str. 5 et 6).
- la solitude nocturne (str. 7, 8, 9).
- leur condition de quasi orphelins (str. 10, 11, 12).

Reprenons et analysons.

D'abord une antithèse qui établit nettement le sujet.

On voit dans les *tristes* écoles
Des enfants qui *pleurent* toujours.
Les *autres* font leurs *cabrioles*,
Eux, ils restent au fond des cours.

Suit, physique et moral, un portrait détaillé qui achève de les montrer *différents* des autres. D'où les incompréhensions, les taquineries, les injustices. Ici, le peintre multiplie les traits complaisants:

Leurs blouses sont très bien tirées,
Leurs pantalons en bon état,
Leurs chaussures toujours cirées;
Ils ont l'air sage et délicat.

.....
Ils sont doux...

Le moraliste laisse percer une ironie qui ne va pas sans amertume:

Ils sont doux, ils donnent leurs billes;
Ils ne seront pas commerçants.

Leurs camarades les croient riches
Parce qu'ils se lavent les mains.

Cependant, les camarades, on peut, à la rigueur, acheter leur faveur ou leur neutralité. Mais le maître, cet inaccessible dépositaire de l'autorité, avec ses exigences et ses répressions! Devant lui, telle devient la souffrance de ces petits qu'en leur nom le poète proteste contre l'injuste destinée:

Ces enfants n'auraient pas dû naître,
L'enfance est trop dure pour eux.

C'est qu'à une sensibilité frémissante (Tout leur est *terreur* et *martyre*), ils joignent une imagination trop vive: pour eux, le grand dortoir devient un *grand désert*; sur les lits de fer, les draps prennent figure de *linceuls*, et

Le sifflet des dormeurs ressemble
Au vent sur les tombes, l'hiver.

Au tableau mélancolique mais familier du début, succède ici une scène funèbre et macabre. Avec un sens tout classique de la mesure, le poète se garde heureusement d'insister. D'ailleurs, les pauvres enfants connaissent une autre souffrance, plus lucide et plus noble qu'imaginaire ou nerveuse. Le vrai drame se joue dans leur cœur. Ce sont de petits nostalgiques:

Pendant que les autres sommeillent,
Faits au coucher de la prison,
Ils pensent au dimanche, ils veillent
Pour se rappeler la maison...

Et, cette fois encore, le poète *s'indigne*, et même sa protestation se fait accusation:

O mères, coupables absentes...

Pourtant ce cri est moins poignant peut-être que la plainte plus discrète qui suit:

On leur a donné les chemises,
Les couvertures qu'il leur faut;
D'autres que vous les leur ont mises,
Elles ne leur tiennent pas chaud,

Simplicité, familiarité, banalité presque de l'expression; timbre sans éclat; consonances sans agrément parfois (*Elles ne leur tiennent pas chaud*); quel pathétique peut sortir d'une pareille strophe? Un petit vers, très simple lui aussi, va réaliser le prodige:

D'autres que vous les leur ont mises...

Ce n'est rien, et cependant il y a là, comme concentré, tout le pathétique de certaines tragédies familiales. En tout cas, comment ne pas citer ici ce mot de Sainte-Beuve à propos de Musset, qu'un soupir est parfois plus émouvant qu'un cri?

Mais, sauf exception presque monstrueuse, un enfant ne peut souffrir longtemps en silence.

Si courageux, si discret et secret qu'il puisse être, sa douleur finit par éclater. C'est sur cette explosion de chagrin que se termine notre poème:

Mais tout ingrates que vous êtes,
Ils ne peuvent vous oublier,
Et cachent leurs petites têtes
En sanglotant, sous l'oreiller.

Conclusion parfaite en soi: le décor y reste simple, familier; le geste, enfantin; et malgré tout, c'est un grand drame qui se joue dans une petite âme. Celle-ci même nous devient plus chère encore à mesure que nous la connaissons mieux. La souffrance qui aurait pu l'aigrir, l'irriter, la laisse aimante et généreuse.

Mais, tout ingrates que vous êtes,
Ils ne peuvent vous oublier...

Ces petits sont de ceux qui, pour aimer, n'ont pas besoin d'être aimés. Avec eux, nous aimerons le poète qui les a si bien compris.

COMMENTAIRE MORAL

Non que, sur ce poème délicat et émouvant, aucune réserve ne soit opportune. Si ses "petits" sont victimes d'une supériorité sociale et morale que ne peuvent apprécier leurs "copains", les forts, les malins et les gourmands, ils ne laissent pas de l'être aussi d'une imagination désordonnée et d'une nervosité malade. Ainsi s'explique que tout leur soit "terreur et martyre".

Certes, ils n'en méritent pas moins notre pitié et notre tendresse. Mais cela diminue sans doute d'autant la responsabilité des camarades, du maître et de la vie elle-même.

Quant à leurs mères, comment les condamner toutes sans distinction?—Certaines peuvent être coupables d'imprudences, d'indifférence, d'égoïsme même. Mais d'autres ont pu avoir d'excellentes intentions; d'autres même subir une nécessité dont elles furent les premières à souffrir. Comment les traiter, elles aussi, de coupables absentes et d'ingrates?

Enfin, n'est-il jamais arrivé que l'épreuve de l'internat ait été salutaire à de jeunes garçons trop semblables à de petites filles?

Ces réserves faites, l'œuvre de Sully-Prud'homme doit inviter maîtres et élèves à d'utiles réflexions:

Présence, plus fréquente qu'on ne le croit, dans les milieux scolaires de petits êtres assez différents des autres, à l'apparente faiblesse, à l'âme profonde et riche.

Nécessité, et difficulté, de les comprendre, de les épanouir, de les viriliser sans les blesser, etc., etc.

Je ne fais qu'indiquer comment une œuvre littéraire peut devenir un thème de pédagogie morale. Chacun développera suivant les circonstances.

J'ajoute seulement que Sully-Prud'homme se prête plus qu'aucun autre Parnassien sans doute à la méditation. Ce ne fut pas peut-être un grand penseur. Ce fut, du moins un moraliste délicat, pénétrant et généreux. Nous aurons d'ailleurs l'occasion d'y revenir.

* * *

Sujet de devoir : L'arrivée d'un nouveau à l'école.

GAILLARD DE CHAMPRIS.

LES SCIENCES NATURELLES A L'ÉCOLE PRIMAIRE

Les insectes survivent-ils aux froids de l'hiver?

MAÎTRE.—Nous savons déjà que la Providence, en créant ces petits êtres, les a organisés d'une manière merveilleuse qui les rend propres à jouer leur rôle respectif. Qu'il s'agisse de s'assurer la nourriture qui leur convient, un instinct admirable les guide. Vienne le temps de se soustraire aux attaques de leurs nombreux ennemis, les insectes de proie, les insectes parasites et surtout les oiseaux, leur habileté, les ruses de toutes sortes qu'ils emploient nous laissent dans l'admiration. Mais à quoi cependant leur servirait-il d'avoir échappé à tant de dangers si les froids de l'hiver devaient les faire périr tous ? Mandibules et aiguillons redoutables chez les uns, mimétisme chez les autres ont tenu l'ennemi à l'écart pendant la belle saison, mais si les froids rigoureux devaient tuer toute vie chez eux, de quelle utilité aurait été leur merveilleux instinct de conservation ? Chaque année vous pouvez voir que le soleil d'avril, qui sonne le réveil de la nature endormie, dépouille les champs de leur épais manteau blanc, fait circuler la sève dans les arbres, nous ramène aussi les insectes. Sur les murs ensoleillés de nos demeures nous pouvons voir alors, animées d'une joie débordante, différentes espèces de mouches; quelques jours encore et les bourdons bruyants, les gracieuses libellules effleurant nos têtes dans leur vol rapide tandis que sur le sol à peine attiédi trottent des coléoptères aux couleurs chatoyantes. La transformation de ces insectes est trop lente pour permettre leur apparition si hâtive; d'autre part, sachant que la génération spontanée n'existe pas, il nous faut admettre qu'ils ont passé l'hiver à l'état d'insecte parfait.

PAUL.—Alors, comment des êtres si petits peuvent-ils braver les rigueurs de nos longs hivers ?

MAÎTRE.—Voilà une question posée depuis bien longtemps et à laquelle il n'est pas facile de répondre. C'est un des nombreux mystères qui restent à approfondir dans l'étude de l'histoire naturelle. Voyez ce léger cocon retenu par un fil de soie au tronc d'un arbre ou au pied de la clôture; il est le jouet du vent qui ne cesse de lui imprimer les secousses les plus variées; allez par un froid de 20 ou 30 degrés sous zéro, cassez le lien délicat mais fort qui retient une de ses extrémités, broyez entre vos doigts l'enveloppe délicate, demeure de la chrysalide; une masse blanchâtre et pâteuse apparaîtra, dans laquelle il y a vie et qui contient tout ce qui est nécessaire à la formation du futur papillon. Comment ce corps presque liquide n'a-t-il pas été congelé dès les premiers froids ? Mystère. Prenez, si vous le pouvez sans le meurtrir, le moustique qui, à l'automne, s'est réfugié dans votre cave, exposez-le en plein air alors que sévit un froid rigoureux. A peine est-il en contact avec la température du dehors que tous ses mouvements cessent et vous le croyez bien mort. Laissez-le ainsi pendant des heures, des jours mêmes, puis placez-le ensuite à la chaleur; à peine aura-t-il été introduit dans la maison que vous le verrez allonger une patte, puis une autre, et reprendre son vol accoutumé sans paraître éprouver aucun effet de la rude épreuve à laquelle vous venez de le soumettre. Répétez l'épreuve si vous le voulez et elle sera toujours aussi concluante. Comment la vie a-t-elle pu se maintenir chez ce petit être et dans de telles conditions ? Mystère. Comment les œufs déposés à l'automne par la chenille à tente autour d'un jeune rameau ou encore, ceux infiniment plus petits du puceron vert, peuvent-ils supporter la rigueur de nos froids les plus intenses et éclore le printemps venu ? Mystère.

PAUL.—De tous les êtres animés l'insecte est sans doute celui qui possède le plus de résistance au froid ?

MAÎTRE.—En effet, aucun autre animal, si gros, si fort qu'il soit ne pourrait sans périr supporter dans l'immobilité nos froids rigoureux. Cette résistance au froid, si développée chez les insectes quand sévit l'hiver, est à peu près nulle en été alors que la plupart d'entre eux ne peuvent impunément souffrir une exposition prolongée au froid artificiel. Elle varie, de plus, avec les espèces; très développée chez certains coléoptères qui seront plus exposés aux morsures du froid, elle l'est beaucoup moins chez les espèces aquatiques, les dytiques, les hydrophiles ou leurs larves. Les eaux vaseuses et peu profonde, dans lesquelles vivent ces insectes les tiennent à l'abri des froids excessifs et des intempéries.

Vous savez déjà que chez les insectes, les lépidoptères et les hyménoptères surtout, l'adulte ne survit généralement que peu de temps à la ponte; c'est à l'état d'œufs ou de chrysalides que se fait l'hivernement. Cependant ceux dont les fonctions multiplicatives n'ont pas été remplies, dont la ponte n'a pas encore été faite quand est venu l'automne, se trouvent immunisés contre le froid et la gelée, passent la saison rigoureuse à l'état d'insectes parfaits et déposeront leurs œufs dès les premiers beaux jours du printemps. Leur instinct, dans ce cas, leur fait choisir pour se préserver des effets désastreux de la glace et du bec de l'oiseau, les interstices cachés des rochers ou des murs.

PAUL.—Comment l'insecte, caché au fond de ces crevasses, se procure-t-il la nourriture ?

MAÎTRE.—Aucune nourriture ne lui est alors nécessaire. Plongé dans un profond engourdissement, il n'a nullement besoin de se sustenter. Certaines fourmis cependant au fond de leur ter-

rier conservent leur activité pendant l'hiver et se nourrissent des grains enfouis à l'automne ou de la miellée des pucerons recueillis par leurs soins prévoyants à la fin de la belle saison. Les insectes aquatiques, dytiques, hydrophiles, etc., et les larves aquatiques des libellules, moustiques, phryganes, etc., passent l'hiver dans leur habitat ordinaire, les eaux peu profondes des lacs ou des ruisseaux. Le moustique adulte hiverne dans les caves et les arbres creux où il se réfugie à l'automne. La libellule à son dernier état brave également les rigueurs de l'hiver; mais où et comment se cache-t-elle, nul ne saurait le dire. Ce gros insecte avec ses ailes à large envergure et toujours déployées ne peut pénétrer dans les fentes des murs ou les crevasses des rochers; d'une grande visibilité il semble bien qu'elle soit une proie facile pour les oiseaux. Dans quel refuge brave-t-elle les froids et l'œil perçant de ses nombreux ennemis, nous l'ignorons.

LOUIS.—Les guêpes et les bourdons hivernent-ils aussi à l'état d'adultes?

MAÎTRE.—Ces insectes, tard à l'automne, se réfugient dans leur nid où, vu leur grand nombre ils jouissent d'une chaleur relative. Au cours de l'hiver cependant, les maladies fongueuses en font périr une grande partie. Ceux qui survivent sont pour la plupart des reines qui, au printemps, continueront avec les ouvrières échappées au péril le travail abandonné à l'automne.

Parmi les coléoptères, différents modes d'hivernement existent. Les uns, tel le gros hanneton, passent sous terre trois années consécutives à l'état de larve. A l'automne de la troisième année, la larve devient insecte parfait; ce dernier attendra enfoui sous terre le retour du printemps. Les saperdes n'hivernent généralement pas à l'état d'adultes; leurs larves, au fond des galeries qu'elles ont creusées dans le tronc des arbres, peuvent narguer les froids les plus vifs et attendre leur dernière transformation qui aura lieu au printemps, à moins que le bec redoutable d'un pic ne vienne les déloger de leur retraite. Les chrysomèles, celles de la pomme de terre, par exemple, hivernent à l'état de larves; leur résistance au froid est bien limitée et si de fortes gelées atteignent les profondeurs où elles se tiennent cachées sous terre, elles périront. Les calosomes, carabes, harpalus, ces coléoptères si utiles et que vous connaissez déjà, attendent, cachés sous les feuilles mortes, les pierres ou pièces quelconques de bois, le retour du printemps.

Quoique les lépidoptères hivernent le plus souvent à l'état d'œufs ou de chrysalides, il arrive quelquefois que certains papillons, ceux dont la ponte n'a pas encore été faite, passent l'hiver à l'état d'adultes cachés sous d'épaisses touffes d'herbe. Ce sont ceux-là que nous voyons voler dès les premiers jours du printemps.

PAUL.—Si je pouvais, en hiver, me procurer des insectes, je ne manquerais pas de faire des expériences intéressantes.

MAÎTRE.—La chose est facile; mouches domestiques, moustiques, dermestes et certains autres coléoptères peuvent être trouvés en toutes saisons, dans la maison, la cave ou le garde-manger et vous permettront des expériences aussi faciles que concluantes.

Ce problème de la résistance des insectes aux froids les plus rigoureux confond les plus grands savants qui ne peuvent l'expliquer; c'est une des nombreuses conquêtes qui, dans le domaine de l'histoire naturelle, s'offrent à nos recherches. L'étude de ce sujet, les observations et les expériences qui s'y prêtent sont des plus intéressantes et nous font voir que le monde des insectes est un livre admirable où sont inscrites partout la puissance et la sagesse du Créateur qui a fait tout et si bien.

E. LITALIEN,
Inspecteur d'écoles.

LE DESSIN A L'ÉCOLE PRIMAIRE

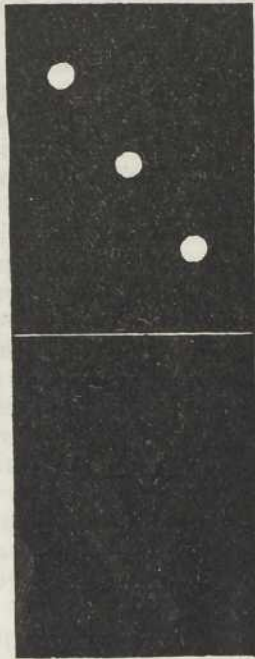
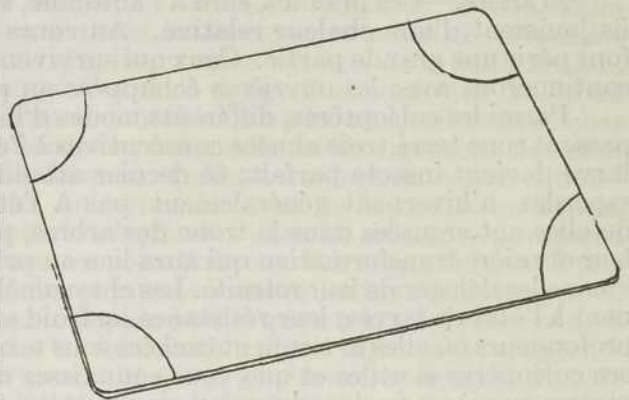
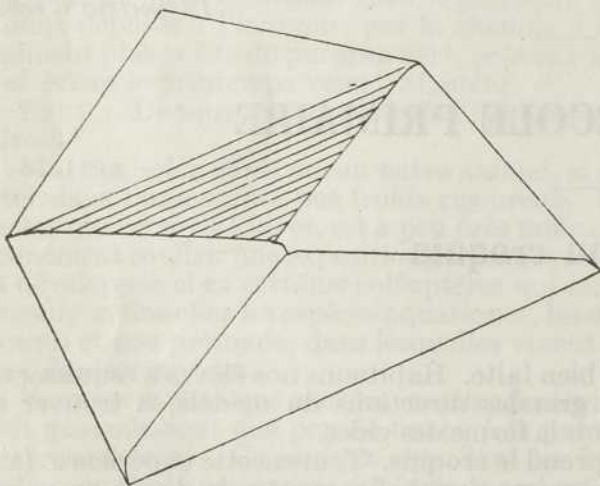
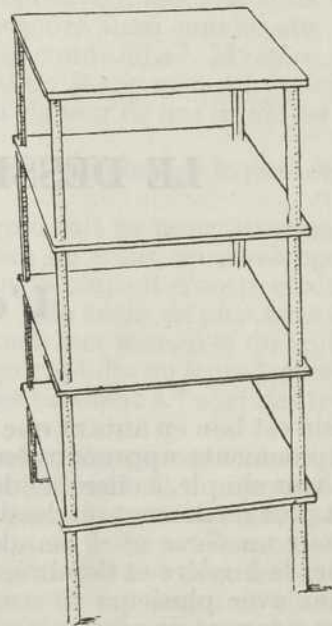
L'esquisse ou croquis

Un dessin est bon en autant que l'esquisse est bien faite. Habitons nos élèves à esquisser et à esquisser rapidement; apprenons-leur à voir les grandes directions du modèle, à trouver son caractère, à voir simple, à chercher des droites, à voir la forme des vides.

On finit plus facilement un dessin qu'on n'en prend le croquis. Tentez cette expérience: faites l'esquisse pour un élève et demandez-lui de la pousser, c'est-à-dire mettre le dessin en valeur: proportionner la lumière et l'ombre. Je suis sûr qu'il vous donnera quelque chose de présentable. Expérimentez avec plusieurs élèves et vous pourrez conclure que tous peuvent finir un dessin, mais tous ne peuvent pas faire une bonne esquisse.

Nous conseillons donc de faire prendre beaucoup de croquis rapides aux élèves. Un modèle simple est placé devant eux pendant quelques minutes; à la fin du temps déterminé par le professeur, disons quinze minutes, on doit trouver sur le papier les grandes directions la proportion

SUGGESTIONS POUR FÉVRIER

Cours inférieur*Cours moyen**Cours supérieur**Cours complémentaire*

des parties, le caractère du modèle. Il est entendu qu'un modèle difficile requiert plus de temps (nous sommes cependant dans le domaine primaire, nous ne supposons pas que les modèles à dessiner demandent un travail de longue haleine).

L'enseignement du dessin perspectif dans nos écoles primaires, doit viser surtout à la construction plutôt qu'au fini. Lisons dans les R.C.C.: "Le bon maître ne cherchera pas tant à obtenir de beaux dessins, qu'à développer les facultés par des exercices *rapides, nombreux et variés*.— Ces travaux pourront être sommairement ombrés."

Il ne faut donc pas viser aux dessins bien léchés, bien finis, mais à développer les facultés d'observation et de jugement par des exercices rapides, nombreux et variés.

Quels sont ces exercices rapides, nombreux et variés? Ces exercices rapides s'appellent croquis; ils sont nombreux parce qu'on en fait plusieurs dans une même classe de dessin, variés (a) parce qu'on peut étudier le modèle sous plusieurs vues et aussi (b) parce que plusieurs modèles peuvent être étudiés successivement.

Ne croyez-vous pas qu'un élève entraîné de cette façon saura rapidement mettre en page et trouver le caractère du modèle: c'est ce qu'on doit attendre de la leçon de croquis.

On a parfois des idées fausses sur ce que l'on doit exiger des élèves: on veut de beaux dessins; les élèves ne pouvant satisfaire notre goût, on fait ou à peu près le dessin pour eux. Le but est manqué: on n'apprend pas à voir, on ne développe pas leurs facultés.

Multiplions les croquis, apprenons-leur à voir, à esquisser rapidement, et les résultats ne tarderont pas à se faire sentir. L'esquisse ainsi comprise, souvent répétée, variée, amènera l'habileté chez nos élèves: c'est le but que doit se proposer tout professeur au cours primaire.

JOSEPH PLAMONDON,

*Ancien élève de l'École des Beaux-Arts de Québec
et professeur à l'École normale de Mont-Laurier.*

LECTURE RURALE

Si s'était à recommencer. . . !

AU RANG DU "BORD DE L'EAU".—GENS DE LA VILLE ET DE LA CAMPAGNE.—OÙ L'ON "MANGE" DE LA MISÈRE. . . —TROP TARD, HÉLAS !—SI C'ÉTAIT À RECOMMENCER. . . !—EUX FURENT FIDÈLES À LA TERRE.

C'était aux Grondines que je devais rencontrer un officier du cercle agricole, au sujet d'une convention de l'industrie laitière. Après une longue course à travers les chemins ennuyeux de novembre, quelle bonne chose qu'un arrêt chez le cultivateur hospitalier, où tout s'unit harmonieusement pour vous faire accueil. . . !

Le soleil baissant achevait de réchauffer l'atmosphère de cette journée d'automne et dorait les petites vitres de la vieille maison de pierre de mon ami J. H. . . , du rang des Écores, communément appelé le rang *du bord de l'eau*.

Comme d'habitude, j'entrai par le *fournil* (il est de bonne politique, pour un agronome, d'entrer quelquefois par le fournil. . .) d'où l'on me fit passer au salon. Là, j'attendis, seul avec les portraits d'ancêtres dont les honnêtes figures semblaient me sourire avec bienveillance. . .

Mais, par un hasard assez bizarre, on oublia d'avertir le propriétaire de ma présence. Cependant, par la porte entrebaillée du salon, je le vis arriver, avec son frère, journalier, à Montréal. Ils vinrent tous deux s'asseoir sur le *perron de pierre* attenant à la maison. Leur conversation semblait très animée.

N'osant les distraire, je demeurai à mon poste d'observation, où, très indiscretement, je l'avoue, j'entendis leur triste conversation.

L'ouvrier, bien bâti, mais pâle et l'air fatigué, disait:—Si c'était à recommencer, je n'aurais pas vendu ma terre et je serais, comme toi, tranquille et heureux à la campagne. . . !

—Mais tu n'as pas de quoi te plaindre, répondit son frère, tu travailles à peine huit heures par jour, et, chaque semaine, tu reçois ta *paie*; toutes les commodités te sont offertes, en ville, sans parler des distractions et autres avantages que nous n'avons pas ici.

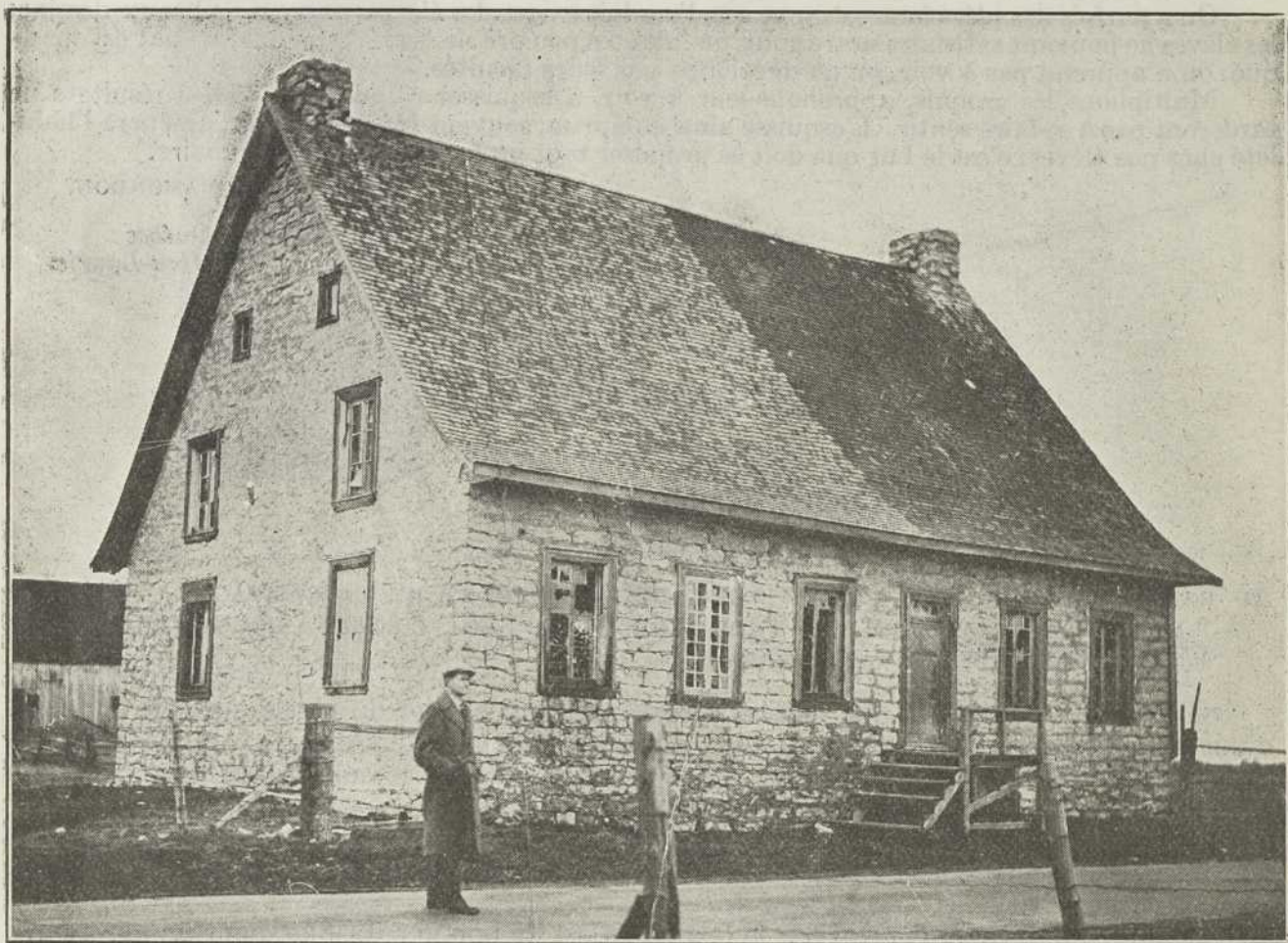
—Ah, je sais, tu veux dire que ma vie est belle et sans misères, que l'argent abonde chez moi, que nous allons au théâtre, et, des distractions, en veux-tu, en v'là. . . ?

—Oui, de quoi te plains-tu? Voudrais-tu revenir *habitant* aux Grondines et manger de la misère comme nous autres?

—On voit bien, toi, tu ne connais pas la vie du pauvre ouvrier, en ville. Sais-tu, qu'avec ma famille, je vis dans une petite maison étroite et sombre, dont le loyer me coûte près de \$200.00 par an, que le prix de mon chauffage dépasse \$125.00 tous les ans; puis je suis obligé de travailler dans une boutique surchauffée, sans air, en face d'une machine qui me commande sans pitié et qui m'énerve constamment... Pas d'air, pas d'appétit, pas de sommeil...!

—Tiens, c'est plus dur que je pensais, répliqua le cultivateur.

—Ensuite, ajouta l'ouvrier, de grand matin, il me faut prendre ma petite chaudière, avec un dîner froid, et marcher bon pas pour arriver au deuxième coup de "criard" (la sirène)... C'est pire que le travail des esclaves nègres dont t'a parlé ton garçon qui navigue dans les pays du sud...



UNE VIEILLE MAISON ABANDONNÉE.—Cette vieille maison de pierre, aux deux cheminées sur le côté, est située à Grondines, sur la Route Nationale. Cette relique perpétue le souvenir de nos vieilles maisons françaises ressemblant à celles des régions du nord de la France d'où sont venus beaucoup de nos ancêtres.

—Oui, mais tu as du bon temps, le soir, avec ta famille, tu laisses la boutique de bonne heure?

—Ah, le bon temps! Quand j'arrive chez nous vers les sept heures, je ne puis jouir de la vie de famille: les jeunes enfants sont couchés, les plus grands sont aux *Vues* ou sur la rue et il me faut encore travailler à l'entretien de ma maison. Enfin, mon ouvrage pénible du jour m'enlève l'appétit et même le sommeil. Mes pauvres enfants perdent leur santé dans ce taudis, ne pouvant voir un coin de ciel, respirant l'air enfumé par ces longues cheminées des usines qui déversent sur nous leurs déchets... Toi, au moins, malgré tes besognes pénibles, tu respirez, tu dors en paix, tu as conservé ta santé, tu as une nourriture fraîche et saine, enfin tu es ton maître; le bonheur est chez toi, mais moi...?

—C'est bien vrai, conclut l'habitant, songeur, vous avez des misères que j'ignorais, sans certains bonheurs que nous avons; mais mon frère, reviens sur la terre!

—Trop tard, hélas! Je n'ai pas d'argent pour acheter une terre et ma femme est de la ville... tu sais, une *filles de la ville* pour cultiver... et, avec des enfants faibles, peu habitués aux travaux des champs. Voyons, on ne recommence pas sa vie à cinquante ans...! Que veux-tu que je fasse, sinon continuer ma triste existence. Autrefois, je croyais, comme les *jeunesses* de mon temps, à tous les avantages des villes, sans songer aux inconvénients, mais maintenant...! J'étais comme toi, bâti pour la terre; actuellement, je suis un *déplanté* à Montréal, et pour toujours...

Sur ce, la conversation s'arrêta pour faire place à un morne silence. Tête basse, les deux hommes semblaient réfléchir. Quant à moi, qui avais suivi des yeux le manège de ce désespéré et entendu les plaintes de ce *déraciné*, je pensais à la nécessité de mieux éclairer les cultivateurs sur leur situation, à les instruire davantage sur les choses de leur métier, à rendre leur travail plus payant, à diminuer leurs dépenses, en un mot à les conserver à la terre par une méthode qui augmenterait leurs revenus à un prix de revient moins élevé; en leur faisant voir qu'il y a aussi des avantages à vivre à la campagne, malgré leurs labeurs quotidiens, etc.

Tout-à-coup, nerveusement, mon ouvrier se leva; ses yeux fiévreux embrassaient d'un regard douloureux le Saint-Laurent coulant à nos pieds ses eaux argentées, et, jetant la vue vers les jolies dépendances de son frère, encadrées par les pentes d'un labour harmonieusement tracé, près duquel paissait un magnifique troupeau de moutons blancs, le pauvre homme, montrant tout ce paysage enchanteur, ajouta d'une voix navrée: "J'ai aimé tout cela, mais c'est fini... *Si c'était à recommencer...*!"

Un silence de mort succéda à ce douloureux cri de l'âme. Au mur du salon, les honnêtes figures des ancêtres semblaient me regarder avec angoisse. Les *anciens* pleuraient... ils pleuraient, avec leur descendant...

Je repris le chemin du fournil, très à la gêne, honteux d'avoir été si indiscret... Le vieux et la vieille, l'air heureux, se rendaient à l'étable, *faire le train* et aider aux jeunes. Je regardais ces vieux, blanchis par l'âge, semblant murmurer ensemble les chansons de leurs jeunes années, croyant encore voir flotter devant eux l'aube heureuse des jours anciens.

Sur la terre gelée, cheminant péniblement vers les *bâtiments*, le vieux souriant à sa vieille devait dire quelque chose comme cela:

Nous marchons tous deux jusqu'au bout du chemin,
Et quand nous atteindrons la cime solennelle,
Puissons-nous, côte à côte et la main dans la main,
Descendre ensemble encore dans la vie éternelle...

Eux furent fidèles à la Terre! *Si c'était à recommencer...*!

JEAN-CHS MAGNAN,
Agronome, Saint-Casimir, comté de Portneuf.

(*Le Bulletin de la Ferme*, 3 décembre 1925.)

PENSÉES

- 1° Que n'ai-je le bras assez long pour atteindre ceux que j'aime! Je conçois que Dieu, qui est amour, soit partout. Eugénie DE GUÉRIN.
- 2° O mes amis, il n'y a point d'amis! ARISTOTE.
- 3° J'aime qu'on aime comme j'aime quand j'aime. Blanche DE CASTILLE.
- 4° L'homme est un point qui vole avec deux grandes ailes. Victor HUGO.
- 5° L'amitié est le ciment de la vie. AMYOT.
- 6° L'amitié est un parapluie qui se retourne dès qu'il fait mauvais temps. P. VERON.
- 7° L'amitié finit où l'emprunt commence. A. DUMAS.
- 8° Chaque homme est tel qu'est son amour: si donc vous aimez la terre, vous êtes terre, et si vous aimez Dieu,—le dirai-je?—vous êtes Dieu. S. AUGUSTIN.
- 9° Pour aller: vouloir; pour aller droit; se vaincre; pour aller vite: aimer! F. FABER.

UNE FAMILLE CHRÉTIENNE

Le foyer vraiment chrétien est celui où Dieu a la place d'honneur; où chaque soir, le père, la mère et les enfants se mettent à genoux pour le prier; où les enfants apprennent le catéchisme sur les genoux de leur mère et sont élevés dans la crainte de Dieu et l'habitude de la vertu.

Le foyer chrétien est celui où chacun des membres s'efforce de bien accomplir, et dans un but surnaturel, même les moindres petits actes de la vie journalière: où les époux se vouent une fidélité intégrale, où la charité chrétienne aide à surmonter les difficultés dont aucune existence humaine n'est exempte.

Le foyer chrétien est celui où l'on sanctifie le dimanche et les jours de fête, où la famille entière se rend à l'église pour y puiser l'aliment spirituel de la parole de Dieu et des sacrements; où le père, la mère et les enfants communient souvent; où l'on fait ensemble la lecture des livres pieux, de la vie des saints, et d'où sont bannis les mauvais livres, les journaux ou revues mauvais, les illustrations ou cartes postales immorales.

Le foyer chrétien est celui où la mère et les filles ne revêtent point des costumes immodestes ou ridicules, contraires aux règles de la modestie chrétienne; où l'on ne recherche pas les attractions du jour, fêtes tapageuses ou mondaines, théâtres et cinémas.

Le foyer chrétien enfin est celui où l'égoïsme, le luxe et la sensualité sont remplacé, par l'observance des lois du mariage et qui abrite de nombreux enfants.

LEÇON D'ANGLAIS

PHILIP GETS UP

(TEXTE DE LA LEÇON)

(d'après *La Classe en anglais* des Frères de l'Inst. Chrétienne)

When Philip's mother calls him in the morning, he does not turn over to take another nap.
 But he makes the sign of the cross
 Then he rises and jumps out of bed.
 He puts on his clothes, washes his hand and face.
 Then he wipes them with a towel.
 He combs his hair.
 He looks fresh and bright.



He next kneels down and says his morning prayers.
Then he goes to see his parents.
He says: "Good morning, father! Good morning, mother!"

CONVERSATION SUR L'IMAGE

What does the picture of the lesson represent?—The picture of the lesson represents a room.
What kind of a room is it!?—It is a sleeping-room.
How do you know it is a sleeping-room?—I know it is a sleeping-room because I see a bed in it.
Where are you now?—We are now in a class-room.
What is a class-room?—A class-room is a room where class is taught.
How do you know a class-room?—I know a class-room by the desks that are in it.
How do you know a sleeping-room.—I know a sleeping-room by the bed which is in the room.
Who sleeps in this room?—Philip sleeps in this room.
Boy, do you see Philip?—Yes, we see Philip.
Where is Philip?—Philip is in his bed.
What is a bed used for?—A bed is used to sleep in.
John, when do you go to sleep?—I go to sleep at night.
Where do you sleep every night?—Every night I sleep in my bed.
When do you get up?—I get up in the morning.
What is Philip about to do?—Philip is about to get up.
Mention the principal pieces of furniture in the room.—Here the expression "*piece of furniture*" could be explained so as to make it clearly understood that *furniture* cannot be translated by *fournitures*, meaning *article de classe*.)
We see a bed and a table.
What are the articles that make up a bed.—A bed is composed of a bedstead, a mattress, pillows, blankets and sheets.
What is the bedstead made of?—The bedstead is made of wood or of iron.
Is the bedstead in the picture made of wood?—No, this bedstead is not made of wood; it is made of iron.
What tells you that the bedstead is made of iron?—We see the iron bars.
Do you know how the big bars are called?—No, we do not. The big bars are called the *bed posts*.
What do you call the big iron bars?—We call the big iron bars, the bed posts.
Where are these posts placed?—The bed posts are placed at the four corners.
How many corners has a bed?—A bed has four corners.
What is found at every corner of the bedstead?—At every corner of the bedstead is found an iron post.
How many corners are there in this room?—In this room there are four corners.
Do you see the four corners of the bed?—No, only I see two corners of the bed.
How many bed posts do you see then?—I only see two bed posts.
How many bars do you see between the two corner bed posts?—Between the posts, I see two more iron bars.
In what direction are they going?—They are going in the same direction as the bed posts.
Are there only two more iron bars running in that direction?—No, there is a third bar which we cannot see.
Are those bars as large as the bed posts?—No those bars are smaller than the bed posts.
Now, listen to the name of those bars. (Here the teacher may write the word at the board). These bars are called *fillers*.
How do you call the small iron bars?—We call the small iron bars *fillers*.
How many fillers do you see?—I see two fillers.
How many fillers are there?—There are three fillers.
How many bed posts do you see?—We see two bed posts.
Is there another bar?—Yes, there is another bar.
In what direction is that bar going?—That bar is going across the other bars.
What does it do?—It joints or connects the bed posts.
This bar is called a cross-bar.
What do you call the bar that joins the two bed posts?—We call it a cross-bar.
What bar do you call cross-bar?—We call *cross-bar* that which joins or connects the bed posts.
What end of the bed do you see?—We see the *head* of the bed.
What is the other end of the bed called?—The other end of the bed is called the foot of the bed.
How is the foot of the bed made?—It is made like the head.
Is there any difference?—Yes, it is usually lower.

How many bed posts are there at the foot of the bed?—At the foot of the bed there are two bed posts.

And how many fillers are there?—There are three fillers.

And how many cross-bars?—There is only one cross-bar.

What is the color of Philip's bed?—Philip's bed seems to be black.

What is placed between the head and the foot of the bed?—Between the head and the foot of the bed, the spring is placed.

Where is the spring placed?—The spring is placed between the head and the foot of the bed.

(Here the teacher explains that the ends of the bed together with the spring compose or form the *bedstead*.)

What is the bedstead composed of?—The bedstead is composed of the two ends and the spring.

What is placed on the spring.—The mattress is placed on the spring.

Where is the mattress placed?—The mattress is placed on the spring.

What is the mattress.—The mattress is 'the soft part of the bed in which we sleep.

This is the most necessary part of the bed.

What is the most necessary part of the bed?—The mattress is the most necessary part of the bed.

What is placed on top of the mattress.—On top of the mattress are placed two sheets, some blankets and two pillows.

Of what color are the sheets?—The sheets are white.

How many sheets are there in your bed?—In my bed there are two sheets.

Do you sleep on top of the sheets?—No, we sleep between the two sheets.

How many blankets do you see?—I see only one blanket.

Of what color is it?—It has many colors.

How is this blanket made?—This blanket is made of small squares of different colors.

How many pillows do you see?—We can see two pillows.

What is a pillow made of?—A pillow is made of feathers.

Do you sleep on the bare pillows?—No, the pillows are enclosed in a pillow-case.

Who is in the bed?—Philip is in the bed.

Does the picture represent an evening scene?—No, the picture represent a morning scene.

What is Philip about to do?—Philip is about to get up.

Say what you can about Philip in the picture.—Philip is sitting up; his face looks serious; his eyes are closed; his right hand is on his forehead, beginning the sign of the cross, his left hand rests on the bed.

What is on the wall near the bed?—On the wall near the bed, there is a crucifix.

What is a crucifix?—A crucifix is the representation of Our Lord on the cross.

Who died on the cross for us?—Jesus died on the cross for us.

What is the other principal piece of furniture in the room?—The other principal piece of furniture in the room is the table.

What is a table.—A table is a piece of furniture having a smooth flat top fixed on legs. (N.B.—*The definition could be written at the board and learned by degrees.*)

What is the table made of?—The table is made of wood.

What is made of wood?—The table is made of wood.

Name the different parts of the table which you see.—I see the top of the table, the legs of the table, the drawer, two towel-holders and a shelf.

How many legs do you see?—I see only two legs.

How many legs has a table?—A table has four legs.

What is on the table?—On the table there are a bassin, a water pitcher, a glass, a hair brush, a comb and a soap holder.

What do you think there is in the pitcher?—In the pitcher I think that there is some water.

What is that water for?—Philip use sit for washing.

What is hanging on the wall above the table?—Above the table, there is a mirror hanging on the wall.

How many towels do you see?—I see one towel.

Do you see anything on the shelf?—Yes, I see a pair of shoes on the shelf.

Are you sure that these are shoes?—They are slippers.

Where do you wear slippers?—We wear slippers in the sleeping-room.

Do you notice anything else in the room?—Yes, I see a carpet on the floor.

Is it a regular carpet?—No, it is a rug.

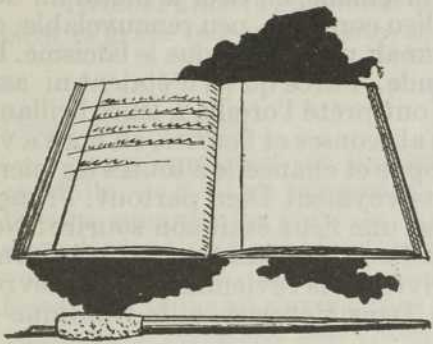
Look at Philip; what do you think of him?—I think that Philip is a very good boy; he seems to be very pious.

All right, boys! You have there a good example. Remember this picture, and whenever your mother calls you in the morning, do as Philip. Sit up, make the sign of the cross piously and get up.

MES PREMIÈRES LEÇONS DE LANGUE ANGLAISE (2^e année)

LESSON 15

READING.—My pen and my copybook.



See my pen.

I write very well with my pen.

Now, look at my copybook.

I do not make many mistakes.

Do you see blots in my copybook?

No: you do not see blots.

I keep my copybook clean.

VOCABULARY.

Copybook, *cahier*
pen, *plume*

blot, *tache*
mistake, *faute*

- 1—I take out my copybook.
- 2—I open it.
- 3—I take my pen.
- 4—I write well.
- 5—I stop.
- 6—I put my copybook aside.

Je sors mon cahier.
Je l'ouvre.
Je prends ma plume.
J'écris bien.
Je m'arrête.
Je mets mon cahier de côté.

EXERCISES

I—Orders.—Boys, take out your copybook.—Take your pen.—Write.—Put your copybook into your desk.—Take your book.—Stand up.—Read.—Stop.—Sit down.—Write.

II—Questions.—Have you a copybook and a pen? Do you write? Do you write well? Do you not make blots? Do you not make mistakes?

III—Conjugate:

1. I take out my copybook.—2. I do not make mistakes.

IV—Answer the foregoing questions.

MODEL.—Yes, I have a copybook and a pen.

(Cours de langue anglaise des Frères du S.-Cœur).

LA GÉOGRAPHIE A L'ÉCOLE PRIMAIRE

Direction pédagogique pour février 1928

LA GÉOGRAPHIE... CATHOLIQUE.

Encore qu'en l'infini je sois un grain de sable,
A mes sœurs de l'éther je ne suis pas semblable;
Des soleils étonnés se demandent entre eux:
—Quelle est cette planète, et chétive et perdue,
Dont il nous vient pourtant, à travers l'étendue,
On ne sait quels rayons qui nous parlent de Dieu?

LOUIS MERCIER, (*Le Cantique de la Terre*)

Toute la terre est au Seigneur; elle est l'œuvre de ses mains et cette œuvre Le bénit.

Le Livre des Psaumes nous l'apprend en versets fulgurants. Mais combien l'entendent? "On ne réfléchit que fort peu aux miracles quotidiens de la nature. Comme l'enfant trouve tout simple, né au XXe siècle, de badiner avec les merveilles du télégraphe, du téléphone, du phonographe, demain de l'aviation: ainsi chacun de nous néglige le drame continu de ce monde et laisse sans y penser se lever le soleil". (1)

Ami lecteur, nous sommes éducateurs. L'éducateur est un apôtre ou il n'est rien; au-dessous de tout, comme disaient nos guerriers. S'il est un malheur en ce monde, c'est bien d'"appauvrir les âmes de leur éternité." (2) Prendre l'homme à sa gangue originelle, en tirer le métal fin dont est fondu le vrai chrétien: voilà notre noble mission. C'est un lieu commun, peu renouvelable, que de le dire. Mais notre siècle qui souffre de tant de maux, n'en connaît pas de pire que le laïcisme. Des esprits, soi-disant forts, se sont appliqués à exiler Dieu, du monde. Parce qu'ils n'étaient ni assez fiers, ni assez magnifiquement énergiques, les meilleurs même ont prêté l'oreille à leurs brillantes et bruyantes folies. A la faveur de mots sonores et de périodes absconses et fleuries, on nous a vidé a vie de sa moëlle. Et dans sa nuit privée d'étoiles l'homme choppe et chancelle à toutes les pierres du chemin, s'il faut en croire les moins pessimistes. Les Saints voyaient Dieu partout: François d'Assise le trouvait avec "mon frère le Loup" et pour Thérèse une fleur était son sourire: Nous avons changé tout cela: nous ne le voyons nulle part. Eh bien! non! les Saints avaient raison: il eût fallu nous en douter. Pour que l'ordre et la douceur de vivre nous reviennent, nous devons réapprendre, fut-ce sur un air un peu nouveau, l'Hymne des Trois Hébreux, et le Cantique des Créatures.

Éducateurs, mes frères,—réintégrons le Dieu vivant dans toute notre pauvre agitation humaine, afin qu'elle ait un sens et qu'il soit intelligent. Serions-nous donc encore assez enfants pour ne nous être point aperçus que tout le reste est une immense blague?

Par ce trop long détour je reviens à nos moutons géographiques.

Il faudrait que là, autant qu'ailleurs, notre foi informât notre enseignement.

L'univers visible,—c'est la pensée de Platon,—est une grande ombre qui annonce le Soleil derrière elle. Pour qui sait voir, le nom de Dieu est inscrit partout: au front des monts neigeux comme sur l'arête irisée du grain de sable. Notre tort serait grand de ne pas révéler à l'enfant, à travers le drame silencieux et en perpétuel fonctionnement de la Création, la main du Régisseur Souverain qui en règle le moindre mouvement, après avoir été l'Auteur de son intense poésie.

Il ne s'agit point que chaque leçon se mue en cours de théologie; tout de même pourquoi ne pas donner une âme à une science qui par elle-même serait d'un réalisme passionnant, certes aussi éternellement inutile, pourtant, que la fameuse pesée des œufs de mouche dans une toile d'araignée.

Et quel service plus vrai et plus immédiatement pratique pourrions-nous rendre à cette génération qui monte en s'agrippant à toutes les fibres de notre cœur que de lui apprendre à juger le monde et toute son activité, en chrétienne?

Les moyens? . . . Je ne vous les dis point. L'amour a ses voies; en les reparcourant toujours il sait rester toujours neuf.

Laissez-moi terminer par une page tirée de la vie de celui dont j'ai la fierté trop peu méritée d'être l'enfant. Je vous donne à trouver les ponts qui relient ces lignes à la présente causerie, sans être trop sûr que ce sera un plaisir pour vous.

Le Vénérable Champagnat est séminariste. "J'instruirai les ignorants, riches ou pauvres, de ce qui regarde le salut", écrit-il dans son règlement de vacances. "A peine arrivé chez lui, continue Mgr. Laveille, Marcellin réalisa son programme: "Si vous venez à la maison, dit-il à ses voisins, je vous ferai le catéchisme, et je vous dirai comment il faut gouverner votre vie."

"Si gracieuse et si simple était l'invitation. . . que la petite chambre se remplit dès les jours suivants. . . si bien que l'auditoire débordait dans la pièce voisine, et que pour atteindre tous les assistants le jeune homme devait se placer sur le seuil des deux réduits contigus. On l'écoutait sans fatigue pendant une sorte de prône qui durait parfois deux heures.

"Il prenait souvent plaisir à parler des missions et du bonheur de convertir les âmes à Jésus-Christ.

"Un jour que son auditoire était surtout composé d'adolescents, Marcellin prit une pomme, et, la montrant à l'assistance: "Imaginez-vous, mes enfants, dit-il, que la terre est une grosse boule qui a, à peu près, la forme de cette pomme. Les hommes qui habitent, très nombreux, la surface de la terre, sont comparables à des millions d'insectes, à peine visibles, qui couvriraient la surface de ce fruit. Si l'on pouvait percer la terre par le milieu, comme vous voyez que je puis percer cette pomme, on trouverait au point opposé à celui que nous habitons, des hommes comme nous, mais bien malheureux. Ils ne connaissent pas le bon Dieu, vivent comme des animaux et se mangent les uns les autres. On appelle missionnaires les prêtres et les religieux qui quittent leurs parents et leur

1.—A.-D. Sertilanges: "La vie catholique, 2e série, p. 65".

2.—R. Bazin. "Pages catholiques".

pays pour aller enseigner la vraie religion à ces pauvres gens. C'est un beau dévouement que je prie Dieu d'inspirer un jour, à quelqu'un d'entre vous." Ayant achevé sa démonstration, il divisa la pomme, et en distribua les morceaux à la petite troupe visiblement impressionnée.

"Or, il y avait dans l'assistance un enfant de six à sept ans dont on avait remarqué l'attention. Il se nommait Joseph Épalle. A partir de ce jour, il devint plus grave et plus laborieux, obtint de sa famille de faire des études latines, puis, l'âge venu d'entrer au Séminaire, quitta furtivement la maison paternelle, pour aller se préparer à l'évangélisation des sauvages. Devenu prêtre, il fut envoyé en Océanie, où la confiance de ses supérieurs et de ses confrères lui valut la consécration épiscopale. Avant d'être massacré par les anthropophages qu'il voulait gagner au vrai Dieu, il avait souvent répété qu'il devait à l'abbé Champagnat la première idée de sa vocation." (1)

Éveiller ainsi la splendeur de l'enfant de Dieu qui sommeille dans la misère du fils de l'homme, c'est la grâce que je souhaite, après ce long sermon, à votre zèle si généreux.

PROGRAMME DE JANVIER

Cours préparatoire:

Nos géographes—en puissance—n'ont fait jusqu'ici que de l'observation. Si elle a été bien conduite, ils sont en possession d'un bagage point du tout négligeable. Peut-être savent-ils lire l'heure, nommer les jours de la semaine, les mois, les saisons. Il sera bon de s'en assurer. Qu'ils regardent maintenant les différentes positions du soleil durant la journée: ce sera un pas important vers l'orientation. Février amènera sans doute des tempêtes et des jours de franche douceur où les brises méridionales s'amuseront à fondre neiges et glaces: excellente occasion de dire l'histoire des vents, et de constater leur travail hivernal.

Première année:

"Orientation: Nord, sud, est, ouest, trouvés en classe et sur le terrain en dehors de la classe, mais non appris par cœur."

J'avoue que je n'aime guère cette dernière clause, quatre mots, dits, écrits au tableau, lus, copiés, redits sont si vite retenus quand on a un mois pour cela. Ce travail doit s'appuyer sur la marche de l'Astre du Jour, comme s'exprimaient nos pères vers 1830. Complétez, si possible, par quelques questions. Où est située l'église?—votre maison?—celle de Jean?—Dans quelle direction va le chemin du Roi? coule la rivière? se trouve le village voisin? etc.

Deuxième année:

"Initier à la lecture du globe terrestre où l'on fera remarquer les eaux, les terres, la forme de la terre, son mouvement de rotation, le jour, la nuit".

Si vous avez un globe électrique, il vous sera facile de faire observer de plus le mouvement de translation. Cette leçon est d'une grosse importance pour les progrès ultérieurs. N'y parlez que des choses indispensables, mais que chacun les comprenne.

Troisième année:

"Province de Québec. Géographie physique, (suite). Sur la carte faire trouver les principales rivières, les principales villes—climat de la localité de la province."

Assurez-vous tout d'abord que l'enfant sait où se trouve son comté, sa ville ou son village. Vous aurez plus de chance de l'intéresser en rapportant tout à ce point de repère. Pour que vos élèves aient moins de peine à trouver, groupez-les devant la carte, montrez vous-même ce que vous voulez qu'ils apprennent. Faites-les ensuite passer à la carte à tour de rôle. Qu'ils dessinent ensuite ce qu'ils ont appris: ce ne sera pas qu'un excellent moyen de contrôle. N'oubliez pas de leur faire observer la direction du courant. Quelques-uns s'imaginent que la rivière qui arrose leur champ prend sa source à la mer.

Quatrième année:

"Province de Québec, Géographie économique: Agriculture, Pêche et Chasse. Exploitation des forêts. Industries et Mines. Manufactures. Commerce, Voies de Communication."

Manuel, page 50 et 51. Soyez clair et pratique. Causez. Si vous avez des gravures d'animaux, de poissons, si vous avez des échantillons de produits, montrez-les. Ce chapitre est une nuit pour l'enfant, trop de mots nouveaux l'y embarrassent. Expliquez beaucoup. La gravure liminaire vous sera d'un grand secours pour l'agriculture, le commerce, les voies de communication.

Cinquième année:

"En prenant le Canada comme point de départ faire connaître les Etats-Unis en général: situation, climat, grandes voies de communication avec le Canada: production et industries caractéristiques."

1.—Mgr Laveille: "Le Vénérable Marcellin Champagnat", ouvrage couronné par l'Académie française.

téristiques et échanges avec notre pays. Capitale, gouvernement, population, langue et traits caractéristiques du genre de vie des habitants. Connaissance appliquée particulièrement aux États de la Nouvelle-Angleterre. Même étude sur Terre-Neuve et les Antilles."

Manuel, p. 75 à 81, donne largement ce qu'il est nécessaire de savoir. Expliquez seulement. Et pour ne vous point embrouiller, étudiez le Labrador avec Terre-Neuve, l'Alaska avec les États-Unis. Voyez le Groenland et l'Islande. Et laissez les Antilles pour le mois prochain.

Sixième année:

"Étude des autres pays de l'Amérique du Nord: les États-Unis, le Mexique, Terre-Neuve, les Antilles, puis l'Amérique du Sud."

Manuel p. 75 à 89.

Mêmes remarques qu'en 5 année. La première partie ayant été vue l'année précédente vous aurez avantage à la compléter par des données prises au cours Supérieur ou dans Carpenter. (1) Servez-vous des gravures et des cartes.

"Géographie physique, économique, gouvernementale et administrative de toute la province de Québec."

Huitième année:

"L'Amérique du Nord en général. Le Canada moins la Province de Québec."

F. L. F.

LECTURE EN CLASSE

(Aux élèves de 6e, 7e et 8e années, avec commentaires)

L'ÉCONOMIE (*suite*) (2)

Toujours l'homme a dû travailler pour vivre et il a dû refrener ses cupides désirs pour ne pas subir les atteintes de la misère. La nature veut que chacun puisse, par son travail, gagner sa vie, assurer la faiblesse et l'incapacité de ses vieux jours, et s'il a une famille, y pourvoir et même mettre en bonne voie de vivre ses enfants. Les pénibles exceptions à cette règle dont l'univers est rempli démontrent l'évidente nécessité de l'économie. Tout le monde veut aujourd'hui la plus grande somme de bonheur possible. Ce bonheur on le place dans toutes sortes de satisfactions extérieures, qui, il est vrai, étourdissent et pour lesquelles l'argent passe bien vite, sous prétexte qu'il faut profiter de la vie. Comme conséquence nécessaire de ce gaspillage, la misère et le mécontentement envahissent les classes pauvres. De là, surgissent de nouveaux problèmes qui font pâlir les économistes. Ceux-ci tâchent de trouver les solutions les plus équitables pour faire gagner plus d'argent et dès que l'argent afflue dans le gousset du pauvre, ce dernier entraîné par l'exemple, regardant autour de lui, cherche l'occasion de le dépenser le plus tôt possible.

La meilleure économie sociale ne serait-elle pas de retenir sur la pente des folles dépenses les classes moyennement salariées? Voyez à la campagne, c'est là qu'on a conservé la saine notion de l'économie; on y connaît la valeur d'un sou. Il faut cependant admettre qu'en ces dernières années, il y a eu des relâchements regrettables.

1.—Carpenter's Geographical Readers.—American Book Co., New-York, North-America.

Septième année:

(2) Voir *L'Enseignement Primaire* de décembre 1927.

DOCUMENTS SCOLAIRES

DISCOURS DE MONSIEUR L'ABBÉ RODOLPHE MERCURE,
PRINCIPAL DE L'ÉCOLE NORMALE DE MONT-LAURIER,
A l'occasion de l'inauguration de cette École, le 29 novembre 1927

Monseigneur, (1)

Tout en se réservant le privilège de célébrer, en son jour d'incidence, le 25^e anniversaire de votre ordination sacerdotale, les élèves de cette maison voulaient avoir l'honneur de jeter la première note joyeuse de la solennité qui réunit plusieurs de vos vénérés confrères dans l'épiscopat, tous vos prêtres et nombre de vos amis. La cantate que vous venez d'entendre vous dit un peu que le dernier né de vos diocésains est dans une allégresse exubérante et qu'il vous crie, avec ses félicitations, le merci pour la vie qu'il vous doit.

La joie de l'École normale de Mont-Laurier est d'autant plus grande qu'en ces fêtes jubilaires, elle devient un cadeau de votre choix. Monsieur le Surintendant de l'Instruction publique est sans doute heureux de vous l'offrir, en pareille circonstance, au nom du Gouvernement Provincial, bonheur qu'il partage sûrement avec les autres membres du Comité catholique ici présents. Et la Communauté des Sœurs de Sainte-Croix, dont il ne fait plaisir de saluer la Révérende Mère Supérieure générale, doit être non moins heureuse d'en avoir été le moyen providentiel.

Dans quelques instants vous bénirez solennellement cette maison, vous demanderez: "*que le soufle du Divin Esprit la remplisse, que son temple soit saint, que les anges de la lumière habitent ses murs, qu'ils gardent les âmes et les coeurs dans la paix et la vérité*", et le Christ-Roi, d'un cœur débonnaire, la comblera des richesses de sa grâce, principe de la vie. Alors l'École normale, enfant de l'Église comme de l'État, recevra réellement son mandat et prendra place dans la hiérarchie des œuvres créées par la Sagesse Suprême pour le bienfait de l'humanité.

Mais toute existence bien ordonnée doit avoir son programme de vie, dans lequel elle prend sa force et le moyen de marcher sûrement vers le but qui lui est assigné. Pour nous, ce programme se trouve dans les pages des Règlements du Comité catholique et dans la devise que nous avons choisie "*Per tuas semitas*" Par tes sentiers, ô Christ-Roi.

Messeigneurs, Monsieur le Surintendant, j'ai donc confiance que l'École normale de Mont-Laurier saura, comme ses aînées, satisfaire l'attente de ses fondateurs. Les éléments qui doivent accomplir ce grand travail sont choisis, les Révérendes Mères de la Congrégation de Saint-Croix nous ont donné des maîtresses dévouées et expérimentées. Après le bel éloge, que Monseigneur vient de faire de cette communauté, je n'ai pas à ajouter que les sujets d'élite ne lui manquent pas. Monsieur le professeur Plamondon est certes à la hauteur de sa tâche: sérieux comme il convient à un mathématicien, travailleur désintéressé comme doit l'être un vrai professeur de pédagogie, il est en plus rempli de "*dessin*": Il en possède même assez pour rédiger, depuis deux ans, la page du dessin de *L'Enseignement Primaire*. Avec un pareil concours, il nous sera facile de former un idéal que nous tâcherons, de jour en jour, de mieux comprendre et de mieux réaliser.

La formation des futures institutrices qui deviendront plus tard, religieuses ou mères de famille, est une tâche aussi grande par sa beauté que par son importance. La mission d'enseigner est fille de haut lignage, elle descend directement de la pensée du Maître qui la confiait à tous les instituteurs lorsqu'il prononçait ces paroles attendrissantes: "*Allez, enseignez les nations*". L'École normale essaiera de donner à la génération de demain, qui a tant besoin de lumière, de force, de science et de vertu, des éducatrices généreuses, des institutrices compétentes et laborieuses. Si les vertus d'abnégation et de dévouement sont nécessaires à toute maîtresse pour remplir parfaitement son devoir, elles deviennent de toute première importance à celles que nous voudrions voir se charger des écoles de nos campagnes du Nord. La tâche est souvent ingrate et elle s'accomplit dans l'ombre. Qui songe à louer le zèle, le savoir-faire, le succès même de la petite maîtresse des rangs? Le Gouvernement de temps en temps lui accorde bien une gratification. *L'Enseignement Primaire* souligne le fait et c'est tout, et encore, cela vient-il rarement. Elle doit le plus souvent, se contenter d'un salaire très modique, tout juste suffisant à entretenir sa vie. Accomplir son devoir partout et toujours, surtout quand ce devoir se heurte avec les idées ambiantes de repos, de bien-être, de luxe qui ont envahi les campagnes comme les villes; travailler de toutes ses forces lorsque autour de soi on entend parler de tourisme, de villégiature et de sport demande, certes, l'esprit d'abnégation et de sacrifice. Quant au dévouement, qui niera que l'éducation de l'enfant n'en exige pas plein le cœur? Ceux-là le savent qui ont été à la peine ou qui ont étudié

(1) S. G. Mgr Limoges, évêque de Mont-Laurier.

l'œuvre de ces éducateurs, de ces éducatrices que furent aux premiers jours de la colonie les humbles curés de la campagne canadienne, les Marie de l'Incarnation et les Marguerite Bourgeoys. Et pour rester dans notre domaine, nous n'aurions qu'à ouvrir la page d'histoire relativement récente de l'enseignement primaire dans cette partie de la Province de Québec pour y retrouver les gestes héroïques de nos ancêtres.

Il y a quarante ans cet automne, alors que toute la région de Mont-Laurier était en forêt, trois ou quatre colons seulement y étaient fixés depuis deux ans, deux Religieuses de Sainte-Croix partaient de Saint-Laurent avec mission d'aller ouvrir une école à Nominique. Elle ont à parcourir un trajet de 108 milles, de Saint-Jérôme à Saint-Ignace, en voiture par des chemins à peine tracés. Sous la poussée apostolique et patriotique de Monseigneur Labelle, une trentaine de familles défrichent, depuis quelques années, des terres sur les bords des lacs Nominique. Ces religieuses, dont l'une vit encore, Sœur Marie de Sainte-Ursule, viennent au secours des petits enfants qui jusque-là n'ont pas eu d'école. Elles s'installent dans un petit chantier de 12 pieds par 10 et reçoivent quelques jours après, dit la Chronique, "dix enfants à la figure simple et charmante, joyeux de voir des Religieuses et tous remplis de bonne volonté". Oh! quand une éducatrice est animée de l'esprit du Maître, ce qu'elle trouve de beauté dans ses élèves! Ces vaillantes Religieuses avaient su avoir le rayonnement divin dans l'âme de ces petits, car comment auraient-elles pu supporter l'exil, le froid, la pauvreté, pour ne pas dire le dénuement complet? La même Chronique mentionne que le 10 décembre 1887, les Sœurs ont la joie d'avoir la visite du Révérend Père Hamel, provincial des Jésuites. "Elles n'ont pour le recevoir qu'une seule chaise, qui ne leur appartient pas; les valises servent de sièges". Je voudrais pouvoir dire tous les détails émotionnants de cette première fondation sur le territoire qui devait devenir le diocèse de Mont-Laurier. Vous y verriez que seules les œuvres entreprises et accomplies dans un acte de sacrifice généreux peuvent avoir un couronnement comme celui qui nous réunit en ce moment.

Monseigneur Brunet, dont la mémoire est encore si chère à tous les cœurs, avait de son large regard apostolique, entrevu sur la terre de son diocèse la possibilité de cette floraison si belle. Dans l'intimité d'une visite à la maison-mère des Sœurs de Sainte-Croix il avait dit: "Mes Sœurs vous avez été des pionniers chez nous, c'est là que vous aurez votre École normale". Honneur à vous, Monseigneur, d'avoir su réaliser sitôt et si bien ce souhait prophétique de votre prédécesseur.

Messeigneurs, amis bienveillants, parents qui nous avez confié vos enfants, comptez sur notre fidélité à donner à nos élèves la culture intellectuelle et morale qu'elles attendent de nos soins. Nous sommes au service de l'Église et de la Patrie, conjointement chacun doit trouver en nous l'amour, le zèle, le dévouement, le culte qui lui est dû.

Ce sont ces ambitions, Monsieur le Surintendant, que le personnel de cette maison vous demande d'approuver. A vous, Monseigneur de les couvrir d'une bénédiction.

158e CONFÉRENCE DE L'ASSOCIATION DES INSTITUTEURS DE LA CIRCONSCRIPTION DE L'ÉCOLE NORMALE JACQUES-CARTIER—9 DÉCEMBRE 1927

M. Napoélon Brisebois, président, ouvre la séance en déterminant le but de cette assemblée spéciale, à savoir: nommer un délégué à la Commission administrative du Fonds de pension des fonctionnaires de l'enseignement primaire.

M. le président fait remarquer que la présente réunion a été annoncée dans les journaux, huit jours à l'avance, lapse de temps exigé par les règlements de l'Association. Tous les membres ont donc été avertis du but de la séance et ne peuvent prétexter ignorance. Il demande alors que l'on procède à l'élection du délégué en remplacement de feu M. J.-N. Perreault dont les funérailles ont eu lieu le matin même.

Il n'aurait pas été décent, dit-il, de lui nommer un successeur avant que sa dépouille mortelle ne fût descendue dans la tombe. Ce fut malheureux cependant, car le comité de régie de la Commission administrative du fonds de retraite a eu sa réunion à Québec ce matin même.

M. G. Bellefleur, appuyé par M. R. Marcil, propose "que M. A.-B. Charbonneau soit élu délégué à la Commission administrative en remplacement de M. J.-N. Perreault, décédé."

Cette motion est adoptée unanimement.

Le secrétaire de l'Association remercie et promet de servir les intérêts de tous dans la mesure de ses capacités.

M. Brisebois fait ensuite l'éloge funèbre du regretté disparu, M. J.-N. Perreault, et demande qu'un vote de condoléances soit proposé et adressé aux membres de sa famille. M. N.-Eudore Gobeil endosse les éloges de M. le Président et propose avec émotion les condoléances demandées, lesquelles sont adoptées debout, en silence.

M. le président remercie les membres présents et lève la séance.

A.-B. CHARBONNEAU,
Secrétaire.

Montréal, 9 décembre 1927.

ENSEIGNEMENT PRATIQUE

INSTRUCTION RELIGIEUSE

LE DÉSIR DE LA COMMUNION

Quand on aime un objet et qu'on ne peut le posséder encore, on le désire vivement, et on prend ses mesures pour en jouir bientôt. Celui qui veut amasser beaucoup d'or va le chercher au delà des mers, dans les pays où il abonde, sans redouter les écueils et les tempêtes. L'agriculteur concentre toutes ses pensées sur le sillon qui lui promet une riche moisson, et il ne peut se consoler si cette espérance est trompée. "Les laboureurs sont dans la consternation à cause de la stérilité de la terre; et, parce qu'il ne vient pas de pluie, ils se couvrent le visage pour pleurer leur malheur." (Jérém. ch. XIV, v. 4.)

Le marchand pense nuit et jour aux moyens d'accroître sa fortune. Le soldat ne songe qu'à acquérir de la gloire. Le politique ne rêve que places et distinctions honorifiques. L'homme de plaisir n'a qu'une idée, c'est de s'amuser et de jouir tant qu'il est sur terre. Et vous, chers enfants, n'est-il pas vrai que, quand on vous a promis une chose qui vous est agréable, vous n'avez ni trêve ni repos que vous ne la possédiez? Et cependant, qu'obtiennent les hommes? Un peu de poussière brillante, un peu de fumée qui disparaît tout de suite.

Que désirez-vous si ardemment? Une bagatelle, une jouissance fugitive. Et vous seriez indifférent à l'approche du jour qui doit vous combler de bonheur, puisque vous jouirez du plus grand bienfait que Dieu puisse accorder à la créature? Est-il possible que vous n'y pensiez pas sans cesse?

Il faut se garder toutefois d'une illusion à laquelle on peut être exposé à votre âge : c'est de prendre pour le vrai désir de la communion cette impatience de faire ce que font les autres à tel jour de fête; de sorte que vous désiriez communier parce que les autres communient, et que vous considérez dans cette démarche seulement le plaisir de participer à une cérémonie religieuse, à laquelle la piété aurait la moindre part. Les enfants aiment le mouvement, les spectacles où il paraissent en perspective: et il est à craindre que dans ces solennités, qu'ils appellent de tous les vœux, ils ne s'envisagent plutôt eux-mêmes que la gloire de Dieu. Ne voyez pas les choses à ce point de vue purement humain. Désirez la communion avec une extrême ardeur, parce que, la sainte Eucharistie étant nécessaire à votre âme pour la soutenir et la rendre plus belle, elle la désire comme on désire la nourriture du corps, quand on ressent l'aiguillon de la faim. David pressé par la soif, s'écriait: *Oh! si quelqu'un me donnait à boire de l'eau qui est à Bethléem!* (II Rois, ch. XXIII, v. 15.) Eh bien! chers enfants, n'êtes-vous pas aussi pressé par la soif que vos passions excitent en vous? Dites donc à Jésus: *Comme le cerf altéré soupire après les eaux, de même mon âme soupire vers vous, ô mon Dieu. . . Quand viendrai-je, quand paraîtrai-je devant la face de Dieu?* (Ps. XLI v. 1 et 2.) Venez à moi, agneau de Dieu, mon trésor et ma vie: Mon Dieu! ne tardez pas à venir." (Ps. XXXIX, v. 18.)

Résolution : Je penserai fréquemment au jour où je devrai communier.

Lectures et récitations

LE SAINT-SACREMENT

Gage de la mort du Seigneur,
O Pain de Vie
Qui rassasiez de bonheur
L'âme ravie,
Donnez à mon cœur de vivre de vous,
De goûter combien vous seul êtes doux!
Divin Pélican, ô Jésus!
Je vous réclame!
Dans votre sang de plus en plus
Lavez mon âme.

Une goutte seule et c'en est assez:
Les plus grands forfaits seront effacés!

Jésus que j'aperçois voilé
Dans ce mystère,

Donnez à mon cœur consolé
Ce qu'il espère.

Il a soif de Vous! Contentez ses vœux
En lui révélant votre gloire aux cieus!

P. Ch. CLAIR.

LE MOMENT DE L'ÉLÉVATION PENDANT LE SAINT-SACRIFICE DE LA MESSE

Quel spectacle imposant nous offre le saint lieu!
 Ce peuple tout entier prosterné devant Dieu;
 Ce temple dont la mousse a couvert les portiques;
 Ses vieux murs, son jour sombre et ses vitraux gothiques.
 Cette lampe d'airain, qui, dans l'antiquité,
 Symbole du soleil et de l'éternité,
 Luit devant le Très-Haut, nuit et jour suspendue;
 La majesté de Dieu parmi nous descendue;
 Les pleurs, les vœux, l'encens qui monte vers l'autel,
 Et de jeunes enfants qui, sous l'œil maternel,
 Adoucissent encor, par leur voix innocente,
 De la religion la pompe attendrissante;
 Cet orgue qui se tait; ce silence pieux;
 L'invisible union de la terre et des cieux;
 Tout enflamme, agrandit, émeut l'âme sensible:
 Il croit avoir franchi ce monde inaccessible,
 Où sur des harpes d'or l'immortel séraphin
 Aux pieds de Jéhovah chante l'hymne sans fin.

FONTANES.

LANGUE FRANÇAISE

École primaire élémentaire

COURS INFÉRIEUR

DICTÉES

I

LE CHAT

Le chat est joli, léger, propre et adroit; il aime ses *aises*, il cherche les meubles les plus *mollets* pour s'y reposer et s'y *ébatte*. Dans sa jeunesse, il est gai, vif, joli; il peut amuser les enfants, mais les coups de griffe sont toujours à craindre. D'après BUFFON.

EXPLICATIONS.—*Aises*: état dans lequel on n'est gêné par rien.—*Mollet*: assez mou. Cet adjectif est formé de *mol*, forme encore usitée de *mou*.—*S'ébatte*: prendre ses ébats, s'agiter d'une façon agréable.

EXERCICES.—Trouvez les adjectifs; indiquez à quel nom se rapporte chaque adjectif.

II

L'élève trouvera le nom *féminin* correspondant à:

Village (*ville*).—Bord (*bordure*).—Fossé (*fosse*).—Caveau (*cave*).—Coquillage (*coquille*).—Rocher (*roche*).—Toit (*toiture*).—Grain (*graine*).—Coteau (*côte*).—Herbage (*herbe*).—Grillage (*grille*).—Cruchon (*cruche*).—Rivage (*rive*).—Médaillon (*médaille*).—Cordon (*corde*).—Poêlon (*poêle*).—Ceinturon (*ceinture*).—Ilot (*île*).—Plumage (*plu-*

me).—Feuillage (*feuille*).—Vitrage (*vitre*).—Terrain (*terre*).

RÉCITATION

IMAGE DE LA VIE

Où va ce volume d'eau
 Que roule ainsi ce ruisseau?
 Dit un enfant à sa mère.
 Sur cette rive si chère
 D'où nous le voyons partir.
 Le verrons-nous revenir?

Non, mon fils; loin de sa source
 Ce ruisseau fuit pour toujours:
 Et cette onde, dans sa course,
 Est l'image de nos jours.

Mme TASTU.

RÉDACTION

SUJET A TRAITER

EXERCICÉ D'INVENTION.—1. Trouvez quelques mots donnant une idée de chaleur.

2. Dans quels endroits trouvez-vous du feu?
3. Que remarquez-vous dans une forge?

SUJET TRAITÉ

1. Le brasier, le feu, la flamme, l'incendie, le rôti, la fumée font penser à la chaleur.
2. On trouve du feu à la forge, dans une

cheminée, à l'usine, à la cuisine, dans une locomotive, aux hauts fourneaux.

3. Ce qui me frappe dans une forge c'est la noirceur des murs, l'enclume, le grand soufflet, le nombre d'outils; je remarque encore le forgeron à la figure noire, aux bras nus, avec son grand tablier de cuir; je le vois tirant le soufflet et frappant à coups redoublés le fer rouge sur l'enclume.

COURS MOYEN

DICTÉES

I

FÉMININ DES ADJECTIFS EN *eur*

Un objet accusateur; une parole *accusatrice*. Un fléau destructeur; une peste *destructrice*. Un fils majeur; une fille *majeure*. Un homme supérieur; une femme *supérieure*. Un mal intérieur; une maladie *intérieure*. Un objet meilleur; une qualité *meilleure*. Un fait antérieur; une histoire *antérieure*.

EXERCICES.—Mots à expliquer: *fléau, fils majeur, homme supérieur, fait antérieur*.
—Analyse des adjectifs.

II

LE PREMIER CITOYEN DE QUÉBEC

En 1617, arriva Louis Hébert, qui a été le premier chef de famille de Québec, et, conséquemment, le premier *citoyen* du Canada. En effet, avant Hébert, les émigrants français n'avaient guère été que des oiseaux de passage venus dans la *colonie* pour s'y livrer à la traite des pelleteries, et bien résolus de retourner en *France* aussitôt après y avoir fait *fortune*. Hébert, au contraire, vint à Québec, accompagné de sa femme et de ses trois enfants, avec l'intention de s'y fixer d'une manière permanente.

HUBERT LARUE.

EXERCICES.—1. Donner le sens des mots, souligner et en indiquer la fonction grammaticale.

2. Relever les verbes que renferme la dictée et trouver le sujet de chacun de ces verbes.

III

A MA PATRIE

Je t'aime, "ô Canada, plus beau qu'un rayon de l'*aurora*!" J'aime ton fleuve-roi, tes

grands lacs, ton sol fertile, ton ciel bleu. Et comment ne pas t'aimer, cher pays qui m'as donné mon berceau, ma famille, mes bienfaiteurs et mes amis? Je t'aime, lorsque tes campagnes ont revêtu leur robe de *verdure*, lorsque tes jardins sont en fleurs, lorsque tes forêts d'érables sont pleines de *vie*, de gaieté, de mystère, de parfums et de chansons. Je t'aime encore, lorsque tes arbres se dépouillent de leurs feuilles, lorsque tout repose dans tes prés, lorsque l'hiver a jeté sur toi son *immense* linceul.

Mgr P. BRUCHÉSI.

EXERCICES.—1. Nommez quelques-uns des *grands lacs* du Canada, particulièrement de la Province de Québec. Quelle est cette robe de *verdure* dont se revêtent les campagnes et à quelle époque de l'année? Quelle est cette *vie* dont les forêts d'érable se remplissent au printemps? Quel est cet *immense* linceul que l'hiver jette sur notre pays en hiver?

2. Relever tous les adjectifs renfermés dans la dictée et dire le nom qualifié par chacun d'eux.

RÉCITATION

SOUHAITS NAÏFS D'UN PETIT CANADIEN

Oh! qu'on glisserait bien sur tous ces beaux nuages Qui, l'hiver, sont si blancs! Je les crois des rivages De neige épaisse et dure, et de brillants glaçons Que, chez lui, dans le ciel, le bon Dieu nous fait faire Pour y laisser jouer les bons petits garçons. Tu dis que pour marcher le Seigneur nous éclaire, Et que nous irons là, si nous faisons le bien:
Oh! qu'on glissera bien!

Moi, j'aime les sapins! Ils conservent leurs branches L'hiver comme l'été jamais on les voit, Comme ces arbres fous qui, lors des neiges blanches, Se dépouillent tout nus et pensent que le froid Est pour eux un grand bien. La forêt n'est plus belle, Et c'est bien leur faute si la neige nouvelle Ne les couronne pas comme mes arbres fins,
Comme mes beaux sapins.

Les petits oiseaux blancs viendront-ils cette année, Sortant de la forêt, jouer dans la vallée? Ils n'ont point peur de nous et ne sont point frileux; Car si pour eux la neige est une couche molle, Elle est aussi bien froide. Oh! je serais heureux, Si, comme l'an dernier, notre maître d'école Voulait laisser sautiller sur les bancs
Les petits oiseaux blancs!

P.-J.-O. CHAUVEAU.

RÉDACTION

SUJET A TRAITER

Construire un certain nombre de phrases dans chacune desquelles figurera l'un des mots suivants: *Vertu, hiver, ami, bien, sommet, fin*, et son contraire.

SUJET TRAITÉ

Notre devoir est de fuir le *vice* pour cultiver la *vertu*.

Aux rigueurs de l'hiver succèdent les douceurs du printemps, et les chaleurs de l'été.

Un ennemi loyal et franc vaut mieux qu'un ami dont la sincérité peut être mise en doute.

On est triste quand on a fait le mal; on est heureux quand on a fait le bien.

Ce n'est qu'aux prix d'une longue marche et de beaucoup de fatigue qu'on va du pied d'une montagne jusqu'au sommet.

Pour réussir; il faut commencer par le commencement et non par la fin.

COURS SUPÉRIEUR

DICTÉES

I

LE CLERGÉ CANADIEN APRÈS LA CONQUÊTE

Immédiatement après la conquête, notre clergé dut suffire à toutes les tâches. *Il le fit* par ses conseils, par son initiative sage et prudente, par son esprit de sacrifice, par l'exemple du plus pur patriotisme et des plus austères vertus.

La *loi martiale*, établie tout d'abord dans la colonie, eut pour effet d'engager les habitants à s'adresser aux curés pour régler leurs différends. Plus que jamais le prêtre fut considéré comme l'ami, le protecteur, et le guide du peuple. La forte organisation paroissiale créée par Monseigneur de Saint-Vallier sut résister au choc qui ébranlait tout l'édifice de notre nationalité. Grâce à cette organisation, les familles franco-canadiennes vécurent de leur vie propre et se gardèrent de toute espèce d'envahissement.

ERNEST GAGNON.

EXERCICES.—1. *Il le fit*: sens de ce membre de phrase.—Qu'était-ce que la *loi martiale* établie au début du régime anglais?—Dans quel sens le mot *édifice* est-il employé dans l'avant-dernière phrase?

2. Analyser logiquement et grammaticalement la phrase: *Immédiatement après la conquête, notre clergé dut suffire à toutes les tâches.*

II

LES ANCIENS CANADIENS

Leurs joies étaient celles du foyer domestique, et au dehors, les courses violentes et les *pêches hardies*; ils aimaient les fêtes de l'Église, les longues guirlandes des processions fleuries, et les chants solennels auxquels répondait la grande voix de l'Océan. Dans les veillées, ils retrouvaient encore quelques

vieilles chansons de France, au milieu des joyeux propos et des récits de chasse et de *flibuste*; d'autres fois, songeurs, solitaires, ils éprouvaient, aux accords *mélancoliques* de la mer, ces méditations rêveuses que la religion *éveille* dans les âmes plus simples, aussi bien que chez les plus grands esprits; ils en faisaient des légendes et des chants populaires, et c'est dans ces premières *ébauches* de la vie intellectuelle que Longfellow a été puiser l'idée mère d'ÉVANGÉLINE, ce chef-d'œuvre charmant.

RAMEAU.

EXERCICES.—1. *Pêches hardies*: les pêcheurs acadiens s'exposaient aux périls en s'aventurant très loin dans le Golfe Saint-Laurent.—Des récits de *flibuste*: des récits racontant les aventures des pirates des mers.—*Mélancoliques* (accords): tristes, qui portent à la rêverie.—*Ébauches* (premières): premiers jets, premiers essais.—*Évangéline*: Poème de l'illustre poète américain, Longfellow, dramatisant la cruelle dispersion des Acadiens, en 1755.

RÉCITATION

LES DEUX RUISSEAUX ET LE ROCHER

Deux ruisseaux, sortis d'une même source,
S'en allaient gaiement à travers les prés.
Nul obstacle, d'abord, ne dérangerait leur course.
Ils arrosèrent loin, et les trèfles pourprés,
Et les blés et le pâturage,
Tout en causant dans ce charmant langage
Qu'on appelle murmure et qu'on ne comprend pas.
Tout à coup devant eux un fier rocher se dresse
Et leur dit rudement:

—Par quelle maladresse

S'égarent ici vos pas ?

Prenez une autre route

Si vous voulez encore marcher

Et ne pas voir goutte après goutte

Votre onde ici se dessécher.

L'un des ruisseaux partit, décrivant mille courbes

Pour éviter le colosse ombrageux:

Il se perdit bientôt sous les joncs et les tourbes

D'un marais fangeux.

L'autre resta; puis lentement ses ondes

Couvrirent le flanc du rocher.

Il devient un beau lac où les étoiles blondes,

Où la barque du nocher

Se balançaient mollement. Puis, un jour, de la cime

Il bondit de l'autre côté,

Jetant un voile sublime

Sur l'obstacle dompté.

Or, voici la morale, elle n'est point bien neuve:

Celui-là devient grand qui surmonte l'épreuve.

PAMPHILE LEMAY.

COMPOSITION

SUJET A TRAITER

L'économie

En quoi consiste l'économie? Faites voir que les personnes économes sont à la fois prévoyantes et courageuses.

Enumérez, avec quelques détails, les bienfaits de l'économie.

Sujet traité

Qu'est-ce donc que cette économie dont nous entendons parler si souvent ? Car, à la maison comme à l'école, on nous fait de vraies leçons sur ce chapitre, et certainement avec raison : il est beaucoup plus utile pour nous de connaître cette science difficile que de savoir tout ce qui s'est passé au temps de Mérovée, puisque l'économie bien entendue est la source de notre bonheur matériel.

Économiser ne veut pas dire se priver ; non, on peut économiser et se donner tout ce qui rend la vie confortable ; par exemple, se bien nourrir, mais sans rechercher le superflu qui ne flatte que la gourmandise ; se vêtir avec goût, mais simplicité, selon son rang ; enfin se priver de certains plaisirs.

Cela semble facile d'être économe, mais regardons de près et nous verrons qu'il en coûte beaucoup à notre nature parfois. Il faut posséder deux qualités : être prévoyant et courageux. Prévoyant pour voir plus loin que le présent, se dire que la vie a parfois de méchantes surprises et que le bonheur est une chose passagère.

Les dissipateurs, qui vivent au jour le jour, se trouvent subitement anéantis sous ces coups du sort ; mais les économes, qui ont su prévoir l'orage, ont quelque chose pour adoucir ses terribles effets.

Pour être économe il faut être courageux. Se priver est toujours pénible ; on désire beaucoup tel ou tel objet, mais on réfléchit que l'argent, nécessaire à son acquisition, sera mieux employé ailleurs ; l'objet plaît, mais il n'est pas absolument utile et on se le refuse.

Et pour être économe, il faut aussi du bon sens : savoir assigner à chaque chose sa valeur réelle et distinguer l'utile de l'inutile.

Les bienfaits de l'économie sont d'ailleurs nombreux ; ils peuvent se résumer ainsi au point de vue matériel : elle donne l'aisance au ménage pauvre, assure le bien-être continuel au ménage riche, et par là la santé à tous. Au point de vue moral, elle est la source de bien des qualités : nous en avons déjà cité deux : la prévoyance et le courage, ajoutons l'ordre et les resp et de soi. Enfin l'économie permet de pratiquer une vertu bien douce, la charité. L'économe, qui sait se priver du superflu, n'hésite pas à ouvrir la main pour donner à celui qui souffre.

École primaire complémentaire

SECTION MÉNAGÈRE

DICTÉES

I

LA BONNE MÈRE DE FAMILLE

Elle est comme le bon pain de froment qui semble *insipide* et dont on ne peut se priver. Elle est comme l'air pur qui nous fait vivre et que nous ne voyons pas. Son cœur et sa vie sont aux autres : elle s'est donnée tout entière, on la sait à soi, on use de son âme, on y fouille comme en un trésor commun. Sa bonté est au milieu de la famille un *refuge* toujours ouvert qui calme et guérit ; non pas qu'elle se pique d'éloquence et de philosophie, qu'elle endorme le chagrin par des phrases ou persuade par des raisonnements. Elle partage les peines et les joies de ceux qu'elle aime, rien de plus, et cela si simplement, avec tant de *naturel* et d'un cœur si sincère que l'on ne songe même pas qu'il en pourrait être autrement.

Elle n'a pas conscience d'ailleurs d'être l'ange du foyer et l'âme de la famille. Elle ne fait aucun effort pour cela : c'est par besoin qu'elle se dévoue, par instinct qu'elle

s'efface. Elle va au bien comme les braves au canon. Elle a la pudeur de ses vertus comme d'autres ont la honte de leurs défauts, et agit avec des raffinements de diplomate pour *dissimuler* ses bonnes actions, pensant que la reconnaissance dont on paye ses bienfaits enlève à ces bienfaits le plus pur de leur mérite et les déflöre en les signalant.

C'est lorsqu'elle n'est plus là que l'on comprend tout ce qu'elle valait. Il semble alors que le feu du foyer soit éteint, et à chaque heure du jour on la cherche, on l'attend.

G. DROZ.

QUESTIONS.—1. Sens des mots : *insipide*, *refuge*, *dissimuler*.

2. Nombre et nature des prop. contenues dans la dernière phrase.

3. Quel est le contraire du mot *naturel* ?

II

HYGIÈNE

Une mauvaise habitude

C'est une très mauvaise habitude que de respirer par la bouche. L'air pénètre dans les poumons encore froid et chargé de microbes ; c'est la cause de beaucoup de maladies.

En respirant au contraire par le nez, on force l'air à prendre un chemin plus long et plus compliqué, mais il arrive dans les poumons échauffé et débarrassé de la plus grande partie de ses microbes.

QUESTIONS ET EXPLICATIONS.—Les microbes sont des êtres infiniment petits, invisibles à l'œil nu, qui se trouvent dans l'air par millions et qui sont les agents de transmission de la plupart des maladies.—*Beaucoup de maladies*: le rhume de cerveau ou coryza, la bronchite, la fluxion de poitrine ou pneumonie, la pleurésie.—Comparez et expliquez les mots *respirer*, *aspirer* (attirer l'air dans les poumons), *expirer* (chasser au dehors l'air aspiré), *inspirer* (faire pénétrer de l'air dans les poumons en soufflant; au figuré, faire naître une pensée, un sentiment).

SECTION AGRICOLE

DICTÉES

I

Les arbres fruitiers

Sous la caresse du soleil printanier, les bourgeons s'ouvrent et les fleurs s'épanouissent. Les pruniers sont tout roses, les pommiers et les cerises tout blancs. Au fond de chacune de leurs petites fleurs, un fruit se formera: prune, pomme ou cerise.

QUESTIONS ET EXPLICATIONS.—*Printanier*. Du printemps. Les adjectifs correspondants pour les autres saisons sont: *estival*, *hivernal*, *automnal*.—Que faut-il donc pour que les *bourgeons* écartent leurs écailles? *De la chaleur*. Qu'arrivera-t-il si la température se refroidit, s'il gèle?—Connaissez-vous des arbres fruitiers autres que ceux qui sont cités dans la dictée? Ont-ils aussi des fleurs? Que peut-on affirmer quand on voit un cerisier ou un pommier *sans fleur*? Qu'il n'y aura ni cerise ni pomme sur ces arbres.

EXERCICES.—Soulignez d'un trait les noms, de deux les adjectifs, de trois les verbes.

II

CONSÉQUENCE D'UNE NÉGLIGENCE

Le clou

Un cultivateur, avant d'*atteler* pour se rendre à la ville, remarqua bien qu'il manquait un clou à l'un des fers de son cheval; néanmoins il parti en *disant*: "Bah! à un clou près!..." Au bout d'un certain temps, le cheval perdit son fer. Le paysan se dit: "Il n'y a pas de forgeron dans le voisinage; d'ailleurs trois fers suffiront bien en attendant.

Mais les cailloux du chemin endommagèrent peu à peu le pied de la bête, qui ne tarda pas à boiter. Or deux voleurs, *surgissant* tout à coup, menacèrent le voyageur tout *tremblant*. Ne *pouvant* fuir avec un cheval boiteux, il lui fallut livrer à la fois sa bourse, sa monture et sa valise. En *regagnant* à pied sa demeure, le cultivateur pensa: "Pouvais-je prévoir que, faute d'un clou, je reviendrais en cet état!"

EXERCICES.—*Idées*.—La négligence dans les choses les plus futiles a quelquefois de très graves conséquences. Conte l'histoire bien connue du cultivateur qui avait négligé de faire remplacer un bardeau manquant au toit de sa maison, ou l'histoire de cet autre, qui remettait de jour en jour la réparation du loquet de son étable à porc.

Vocabulaire.—*Atteler*, au sens canadien, c'est mettre un harnais à son cheval et attacher ce dernier aux menottes de la voiture.—*Endommagèrent*. D'où vient ce mot? Que signifie-t-il? *Surgissant*. Apparaissant brusquement.

Grammaire.—Relevez toutes les formes verbales en *ant* renfermées dans le texte. Distinguez les participes présents des adjectifs verbaux.

III

SOLLICITUDES D'UN BON CULTIVATEUR

1. Le succès en agriculture est fait d'ordre, de stabilité, d'économie prévoyante, de *soins parallèles* donnés à la ferme, à l'étable, à la basse-cour, aux bêtes et aux choses; de travail constant, d'occupations variées, qui rendent aussi fécondes les *mortes-saisons* que la saison des labours et des moissons; il est fait de sobriété et de sage administration.

2. Cette administration compte avec les petites épargnes et les petites dépenses; le cultivateur *avisé* ne la perd jamais de vue, elle le préoccupe après les heures de travail manuel, il en cause en famille, en ajustant toutes choses de façon à se ménager des profits.

3. Un cultivateur ne saurait quitter sa charrue comme un ouvrier des manufactures quitte ses machines... Quand le laboureur laisse une besogne, il y en a toujours une autre qui l'attend; et s'il la néglige, il perd d'un côté ce qu'il gagne de l'autre; si, par *incurie* et manque de suite, il ne surveille pas, en même temps que ses semences et ses récoltes, ses bestiaux, ses granges, ses *agres*, ses comptes et sa bourse, il travaille *en vain*.

R. P. LOUIS LALANDE, S.J.

EXERCICES.—1. Expliquer le sens des mots soulignés dans la dictée.

2. Analyser logiquement la phrase: "Un cultivateur ne saurait quitter sa charrue comme un ouvrier des manufactures quitte ses machines."

RÉCITATIONS

LE LABOUREUR CANADIEN

Derrière deux grands bœufs ou deux lourds *perche*—
L'homme marche courbé dans le pré solitaire; [rons,
Ses poignets musculeux, rivés aux mancherons
De la charrue, ouvrent le ventre de la terre.

Au pied d'un coteau vert noyé dans les rayons,
Les yeux toujours fixés sur la glèbe si chère,
Grisé du lourd parfum qu'exhale la jachère,
Avec calme et lenteur il trace ses sillons.

Et, rêveur, quelquefois il ébauche un sourire:
Son oreille déjà croit entendre bruire
Une mer d'épis d'or sous un soleil de feu;

Il s'imagine voir le blé gonfler sa grange;
Il songe que ses pas sont comptés par un ange,
Et que le laboureur collabore avec Dieu.

W. A. CHAPMAN.

SECTION INDUSTRIELLE

COMPOSITION

SUJET A TRAITER

Le principe d'Archimède

Énoncez le principe d'Archimède. Comment le démontre-t-on? Ses applications: corps flottants, natation, bateaux, ballons.

SUJET TRAITÉ

Archimède, savant grec, qui vivait au III^e siècle avant Jésus-Christ, s'aperçut, un jour qu'il était au bain, que ses membres étaient plus légers dans l'eau qu'à l'air libre: il soulevait plus facilement ses bras et ses jambes immergés. Il était sur la voie de la découverte du principe qu'il est arrivé à déterminer, principe qui porte encore son nom aujourd'hui et qu'il a formulé de la manière suivante: "Tout corps plongé dans un liquide subit une poussée verticale de bas en haut égale au poids du liquide qu'il déplace."

Pour nous prouver l'exactitude de ce principe, notre maître a fait en notre présence l'expérience suivante:

Il a rempli d'eau aussi exactement que possible une soupière reposant sur un plat creux, puis il a placé, après l'avoir pesé, un morceau de bois de chêne sur la surface de l'eau. Le morceau de bois a surnagé, c'est-à-dire qu'une partie a pénétré dans l'eau, tandis que l'autre n'a pas été mouillée; en même temps il s'écoula une certaine quantité d'eau de la soupière dans le plat creux. Cette eau, recueillie et pesée, avait, à très peu de chose près, le

même poids que celui du morceau de bois. Si l'égalité n'était pas absolue, c'est que l'expérience ne pouvait se faire, comme dans les cabinets de physique, dans des conditions parfaites.

Le principe d'Archimède reçoit de nombreuses applications. C'est grâce à lui que l'on peut expliquer comment un homme, un canot, un vaisseau peuvent se maintenir sur l'eau. C'est en vertu du même principe qu'un ballon plane dans l'air; l'air remplaçant ici le liquide, et l'aérostat, gonflé d'un gaz beaucoup plus léger que le fluide atmosphérique, jouant en quelque sorte le rôle de corps flottant.

ENSEIGNEMENT ANTIALCOOLIQUE

SUJET A TRAITER

L'ALCOOLISME

L'alcoolisme n'est point un danger passager; sa gravité s'accroît avec ses progrès. Il est un fléau pour la famille et pour la société. Ses effets s'étendent jusqu'aux enfants de l'alcoolique.

SUJET TRAITÉ

Il ne s'agit point ici d'un danger passager, d'une sorte d'accident dans la vie dont la menace serait d'un instant. L'alcoolisme est un fléau, d'un caractère permanent; ses effets, en s'aggravant d'année en année, deviennent de plus en plus dangereux. Les victimes qu'il fait, tellement la continuité de ses progrès est redoutable et meurtrière, sont de beaucoup plus nombreuses que celles de la guerre et des épidémies.

C'est qu'en effet, l'alcoolisme ne se contente pas de frapper celui qui s'y adonne. Non seulement, l'alcoolique ruine sa santé et son intelligence, non seulement il court à la folie et au suicide, mais encore ce fléau frappe par lui tous ceux dont l'existence est liée à la sienne. L'alcoolique devient pour tous les siens une charge écrasante et un danger permanent.

L'alcoolisme ne désorganise pas seulement les familles par la ruine et le déshonneur, mais il compromet encore la sécurité publique; le nombre des crimes commis par les alcooliques prend des proportions alarmantes.

Les effets de l'alcoolisme s'étendent au delà de la génération présente. Victimes des excès des parents, les enfants d'alcooliques ont un sang appauvri; ils portent en eux un poison dont le médecin est impuissant à arrêter les funestes effets.

MATHÉMATIQUES

ARITHMÉTIQUE, ALGÈBRE ET MESURAGE

AVERTISSEMENT.— Afin de donner à cette partie de la revue un caractère vraiment pratique, nous avons cru devoir nous enfermer strictement, pour le choix des problèmes, dans le cadre tracé par la "Répartition mensuelle du programme" préparée par MM. Miller et Brionne et recommandée par le Surintendant de l'Instruction Publique pour toutes les écoles primaires de la province. Les exercices proposés dans chaque livraison ont un double but :

1. Fournir régulièrement aux instituteurs et aux institutrices, pour la récapitulation qu'ils ne doivent pas manquer de faire à la fin de chaque mois, quelques problèmes qui les aideront à s'assurer si leurs élèves progressent normalement ;

2. Guider les aspirants et les aspirantes aux deux brevets du Bureau central en leur faisant étudier, chaque mois, quelques-uns des problèmes les plus importants du programme de chacune des sections du cours complémentaire.

COURS INFÉRIEUR

1ÈRE ANNÉE

1.	50	50	50	50	50	50	50	50	50
	+1	+2	+3	+4	+5	+6	+7	+8	+9
	—	—	—	—	—	—	—	—	—

2.	49	49	49	49	48	48	47	47
	+5	+4	+6	+9	+9	+6	+5	+8
	—	—	—	—	—	—	—	—

3. Poser et effectuer les additions suivantes :

55+5, 56+3, 57+2, 58+2, 55+4.

Exemple: 55

+5

—
60

4. Soustractions:

51	55	56	57	58	59	59
-1	-2	-4	-6	-5	-6	-9
—	—	—	—	—	—	—

5. Soustractions:

56	58	59	57	59	56
-13	24	-32	-41	-25	-14
	—	—	—	—	—

6. Une école de deux classes comprend 58 élèves; dans la première classe, il y a 35 élèves; combien y en a-t-il dans l'autre ?

2ÈME ANNÉE

1. Posez en chiffres:
5 centaines, 4 dizaines et 3 unités;—6 cent., 7 diz. et 8 u.;—9 cent.,
0 diz. et 5 u.;—8 cent., 9 diz. et 9 u.
2. Décomposez les nombres suivants en centaines, dizaines et unités:
628, 732, 843, 967 et 990.
Ex.: 628 = 6 cent. 2 diz. et 8 unités.
3. Augmentez mentalement d'une dizaine chacun des nombres suivants et posez en chiffres le résultat obtenu:
 1. Sept cent trente-cinq;
 2. Huit cent quarante;
 3. Neuf cent soixante-treize;
 4. Neuf cent neuf;
 5. Neuf cent quatre-vingt-neuf.
4. Ecrivez en toutes lettres les nombres de 975 à 984.
5. Posez en chiffres romains les nombres de 4 à 12.
6. Une bonne vache peut rapporter par semaine 8 livres de beurre valant 34 sous la livre. Quel bénéfice réalisera-t-on chaque semaine avec 4 vaches semblables, si chacune d'elles consomme pour 39 sous de nourriture ?

COURS MOYEN

3ÈME ANNÉE

1. Réduire en pouces:
 1. 2 verges, 2 pieds et 6 pouces,
 2. 5 verges, 1 pied et 4 pouces,
 3. 8 verges, 2 pieds et 11 pouces.
 Disposition recommandée:

2 ver.	2 pi.	6 po.	
$\times \frac{3}{6}$	$\frac{+6}{8}$	$\frac{+96}{102}$	po. Rép.
	$\times \frac{12}{96}$		
2. Combien de verges, de pieds et de pouces dans : 1° 938 pouces; 2° 842 pouces; 3° 776 pouces ?
Disposition recommandée:

12	918	
3	76	pieds et 6 pouces
25 ver. 1 pi. et 6 pouces. Rép.		
3. Un jeune homme dépense 15 sous de cigarettes par jour et 50 sous pour le cinéma par semaine. Combien gaspille-t-il par année ?

Solution : $365 \times 15 = \$54.75$. Cigarettes.

$0.50 \times 52 = \$26$. Cinéma.

$\$54.75 + \$52. = \$106.75$. *Rép.*

4. Combien de verges font: 2 pieds + 2 pi. + 1 pi. ?

Solution : 2 pi. + 2pi + 1 pi. = 5 pi.

$5 \text{ pi.} \div 3 = 1 \text{ ver. } 2 \text{ pi.}$ ou $1\frac{2}{3}$ verge. *Rép.*

5. Combien font $\frac{2}{3}$ verges + $\frac{2}{3}$ verges + $\frac{1}{3}$ verges ?

Solution : $\frac{2}{3} \text{ ver.} + \frac{2}{3} \text{ ver.} + \frac{1}{3} \text{ ver.} = \frac{5}{3} \text{ ver.} = 1\frac{2}{3} \text{ ver.}$ *Rép.*

6. Combien de pieds font: 7 po. + 8 po. + 4 po. ?

Solution : 7 po. + 8 po. + 4 po. = 19 po.

$19 \div 12 = 1 \text{ pi. } 7 \text{ po.}$ ou $1\frac{7}{12}$ pieds. *Rép.*

7. Combien de pieds font $\frac{7}{12} + \frac{8}{12} + \frac{4}{12}$?

Solution : $\frac{7}{12} + \frac{8}{12} + \frac{4}{12} = \frac{19}{12} = 1\frac{7}{12}$. *Rép.*

4ÈME ANNÉE

1. Un cultivateur vend 3 tonnes et 625 livres de foin à \$16. la tonne. Combien recevra-t-il ?

Solution :

1 tonne ou 2000 lbs.....	= \$16.00	
3 tonnes.....	= \$16 × 3 =	\$48 00
$\frac{1}{2}$ tonne ou 1000 lbs.....	= \$8.00	
100 lbs.....	= \$0.80	
600 lbs.....	\$0.80 × 6 =	4 80
25 lbs.....	= \$0.80 × $\frac{1}{4}$	20
		\$53 00
<i>Rép.</i>		

2. Une fermière vend au marché un pain de beurre pesant 5 lbs. 6 onces à 40 sous la livre. Que remettra-t-elle sur un billet de \$5.00 ?

Solution : 5 lb..... = \$0.40 × 5 = \$2.00

6 onces = $\frac{6}{16}$ ou $\frac{3}{8}$ de livre = $40 \times \frac{3}{8} =$ 0.15

$\$5.00 - \$2.15 = \$2.85$ *Rép* \$2.15

3. Une terre comprend un rectangle de 4 arpents de largeur sur 30 arpents de longueur et une pointe en forme de triangle rectangle droit de 4 arpents de base sur 10 de hauteur. Quelle en est la superficie ?

Solution : Rectangle = $30 \times 4 = 120$

Triangle = $\frac{10 \times 4}{2} = 20$

Rép...... 140 arp.

COURS SUPÉRIEUR

5ÈME ANNÉE

1. Trouvez l'intérêt de \$1000. pour 2 ans et 65 jours à 5%

Solution : Int. de \$1000. pour 1 an = $\$1000. \times .05 = \50.00

Int. " " 2 ans = $\$50. \times 2 = \$100.$

Int. " " " 65 jrs $\frac{\$50. \times 65}{365} = \8.91

$\$100 + \$8.91 = \$108.91.$ *Rép.*

2. Trouvez l'intérêt de \$1650., à 6%, du 1er janvier 1915 au 28 octobre 1916.

Solution : Du 1er jan. 1915 au 28 oct. 1916, il y a 1 an 301 jrs.

Int. pour 1 an = $\$1650 \times .06 = \99.00

Int. pour 301 jrs = $\frac{\$99. \times 301}{365} = 81.64.$

$\$99 + \$81.64 = \$180.64.$ *Rép.*

3. J'achète du tapis de 2 pieds de large, à raison de \$1.50 la verge, pour couvrir le plancher d'une chambre de 20 pieds de longueur sur 17 pieds 6 pouces de largeur. Quelle sera la dépense, si l'on pose le tapis dans le sens de la longueur ?

Solution : 17 pi. 6 po. = $17 \times 12 + 6 = 210$ pouces.

$210 \div 24 = 8\frac{3}{4}$ ou 9 laizes.

$9 \times 20 = 180$ pi. ou 60 verges.

$60. \times \$1.50 = \$90.$ *Rép.*

6ÈME ANNÉE

1. On estime que toute voiture ou machine agricole exposée au soleil et à la pluie subit annuellement une dépréciation de 15% de sa valeur, tandis que cette dépréciation ne serait que de 5% si la voiture ou la machine était gardée à l'abri. D'après ces données, quelle perte annuelle subit un cultivateur négligent qui n'a pas soin de remiser régulièrement ses instruments aratoires, etc., si son roulant est évalué à \$720. ?

Solution : Dépréciation inévitable = 5%

Perte par négligence = $15\% - 5\% = 10\%$

$\$720 \times 10\% = \$72.$ Perte. *Rép.*

2. A quel taux faut-il placer \$1200 pour retirer \$1290., capital et intérêt compris, au bout de 2 ans et 6 mois.

Solution : $\$1290 - \$1200 = \$90.$ Int.

\$1200 placé à 1% pendant $2\frac{1}{2}$ ans rapp. $\$1200. \times .01 \times 2\frac{1}{2} = \$30.$

Autant de fois \$30 dans \$90.

" " " 1%

$\$90. \div \$30. = 3\%.$ *Rép.*

3. Combien paierai-je, à raison de 14 sous la verge carrée, pour faire graver une allée de 2 verges de largeur sur le pourtour d'un terrain circulaire de 40 verges de diamètre ?

Solution : Rayon extérieur = $40 \div 2 = 20$ verges
 Rayon intérieur = $20 - 2 = 18$ verges
 Surface de l'allée = $(20^2 - 18^2) 3\frac{1}{7} = 238\frac{6}{7}$ ver.
 Dépense = $238\frac{6}{7} \times 0.14 = \33.44 . *Rép.*

SECTIONS AGRICOLE, COMMERCIALE, MÉNAGÈRE.

7ÈME ANNÉE

Arithmétique

1. Une ménagère, en achetant certaines provisions à la douzaine, obtient une remise de $12\frac{1}{2}\%$. De plus, comme elle paye comptant, on lui accorde un autre escompte de 5% . Combien économise-t-elle sur une commande de \$56.24 ?

Solution : La première remise est de $\$56.24 \times 0.125 = \7.03 .

$$\$56.24 - \$7.03 = \$49.21$$

La deuxième remise = $\$49.21 \times 0.05 = \2.46

$$\$7.03 + \$2.46 = \$9.49. \text{ Rép.}$$

2. Un cultivateur a retiré \$340.90 de la vente de 300 sacs de patates. Combien le commissionnaire a-t-il vendu le sac de patate s'il a retenu 5% de commission et \$12.50 pour transport ?

Solution : $\$340.90 =$ vente moins la com. et les frais.

$$\$340.90 + \$12.50 = \$353.40. \text{ Vente moins la com.}$$

$$\$353.40 \div 0.95 = \$372. \text{ Vente}$$

$$\$372 \div 300 = \$1.24. \text{ Rép.}$$

3. Un cultivateur prudent décide d'assurer sa grange estimée à \$1800 et son contenu évalué à \$2295. Quel sera le montant de la prime annuelle au taux de $2\frac{1}{2}\%$, si le cultivateur désire couvrir la valeur de sa propriété et la prime ?

Solution : Il faut trouver d'abord le montant de l'assurance.

Sur chaque \$100. d'ass. on paiera $\$2\frac{1}{2}$ et l'on retirera \$97.50.

On devra donc s'assurer pour autant de fois \$100. qu'il y a de fois \$97.50 dans $\$2295 + \1800 ou \$4095.

$$\frac{\$4095 \times 100}{97.50} = \$4200. \text{ assurance.}$$

$$\$4200 \times 0.02\frac{1}{2} = \$105. \text{ Prime. Rép.}$$

MESURAGE (Voir SECTION INDUSTRIELLE)

8ÈME ANNÉE

Arithmétique

1. Partager 1638 en trois parties de manière que la première soit à la deuxième comme 3 est à 4, et que la première soit à la troisième comme 6 est à 7.

Solution : La difficulté de ce problème provient de ce que le nombre qui sert de terme de comparaison entre la 1re partie et les deux

autres n'est pas le même dans les deux RAPPORTS. Il faut modifier l'énoncé de manière que le même nombre représente la première partie dans les deux cas.

Or, on sait qu'on PEUT MULTIPLIER les deux termes d'un rapport par un nombre quelconque SANS CHANGER ce rapport.

Multiplions donc le rapport "3 est à 4" par 2; il deviendra "6 est à 8" et la 1^{re} partie sera représentée par 6 comme dans le 2^{ème} rapport.

Il s'agit donc de partager prop. à 6, 8 et 7. Le reste de l'explication est facile.

$$6 + 8 + 7 = 21$$

$$\frac{1638 \times 6}{21} = 468 \text{ 1ère partie}$$

$$\frac{163 \times 8}{21} = 624 \text{ 2ème partie.}$$

$$\frac{163 \times 7}{21} = 546 \text{ 3ème partie.}$$

} Rép.

2. Partager 2775 en trois parties de manière que la première soit à la deuxième comme 4 est à 7, et que la deuxième soit à la troisième comme 5 est à 8.

Solution : Dans ce cas-ci, il faut multiplier le 1^{er} rapport par 5 et le deuxième par 7. On a alors le même nombre—35—comme terme

1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} de comparaison entre la 2^{ème} et les deux autres.

4 est à 7

5 est à 8

20 est à 35

35 est à 56

Il faut donc partager prop. à 20, 35 et 56.

$$20 + 35 + 56 = 111$$

$$\frac{2775 \times 20}{111} = 500$$

$$\frac{2775 \times 35}{111} = 875$$

$$\frac{2775 \times 56}{111} = 1400$$

3. Un cultivateur désire mélanger du blé d'Inde valant 70 sous le minot avec du seigle à 75 sous, de l'orge à 60 sous et de l'avoine à 45 sous, de manière à faire un mélange de 60 minots qu'il pourra vendre 78 sous le minot en faisant un profit de 20%. Combien de minots de chaque espèce devra-t-il prendre ?

Solution : Puisqu'en vendant 78 sous, il gagne 20%.

\$0.78 égale 120% du prix coûtant moyen.

$$\text{Prix coûtant moyen} = \frac{\$0.78 \times 100}{120} = \$0.65$$

65	{	70		$\frac{1}{5}$		1	Sur 1 minot à 70 sous on perd 5 sous.	
		75				$\frac{1}{10}$		2 Pour ne perdre qu'un sou, il ne faudra prendre que $\frac{1}{5}$ de minot.
		—		$\frac{1}{5}$		1		
		45				$\frac{1}{20}$		$\frac{1}{5}$

Sur 1 min. à 60 sous, on gagne 5 sous.

Pour ne gagner qu'un sou, il ne faudra prendre que $\frac{1}{5}$ de minot.

Il faudra donc équilibrer $\frac{1}{5}$ m. de blé d'Inde avec $\frac{1}{5}$ m.

d'orge ou, ce qui revient au même, 1 m. de blé d'Inde avec 1 m. d'orge.

De même on contrebalancera la perte d'un sou sur $\frac{1}{10}$ m. de seigle, avec le gain d'un sou sur $\frac{1}{20}$ m. d'avoine. Comme dans le cas précédent, on chasse les fractions en multipliant par le plus petit commun multiple et l'on obtient, au lieu de $\frac{1}{10}$ contre $\frac{1}{20}$, le rapport équivalent: 2 contre 1.

Il faudra donc prendre 1 m. à \$0.70 chaque fois que l'on prendra 2 m. à \$0.75, 1 m. à \$0.60 et 1 m. à \$0.45.

Mais 1+2+1+1 ne donne que 5 m.

Or, on veut un mélange de 60 m.

Autant de fois 5 dans 60

“ “ “ 1 m. à \$0.70

“ “ “ 2 m. à \$0.75

“ “ “ 1 m. à \$0.60

“ “ “ 1 m. à \$0.45

$$60 \div 5 = 12$$

$$1 \times 12 = 12 \text{ m. à } \$0.70$$

$$2 \times 12 = 24 \text{ m. à } \$0.75$$

$$1 \times 12 = 12 \text{ m. à } \$0.60$$

$$1 \times 12 = 12 \text{ m. à } \$0.45$$

} Rép.

MESURAGE (Voir SECTION INDUSTRIELLE)

SECTION INDUSTRIELLE

7ÈME ANNÉE

Mesurage

1. Le rayon d'un cercle est de 21 pouces. Trouvez la longueur de l'arc et la superficie d'un secteur de 115° ($\text{Pi.} = 3\frac{1}{7}$).

Solution : Circonf. = $21 \times 2 \times 3\frac{1}{7} = 132$

$$\text{Arc} = \frac{132 \times 115}{360} = 42\frac{1}{6}. \text{ Rép.}$$

$$\text{Superf. du cercle} = \frac{21^2 \times 22}{7} = 1386$$

$$\text{Superf. du secteur} = \frac{1386 \times 115}{360} = 442\frac{3}{4}. \text{ Rép.}$$

2. La superficie d'un secteur est 56 pi. car. La superficie du cercle est 616 pieds carrés. Trouvez la longueur de l'arc du secteur.

Solution : 616 représente 360° .

$$56 \quad \text{“} \quad ?$$

$$\frac{360 \times 56}{616} = 32\frac{8}{11} \text{ angle.}$$

$$\text{Rayon} = \sqrt{616 \div 3\frac{1}{7}} = 14.$$

$$\text{Circonf.} = 14 \times 2 \times 3\frac{1}{7} = 88.$$

$$\text{Arc} = \frac{88 \times 32\frac{8}{11}}{360} = 8. \text{ Rép.}$$

3. Trouvez la superficie des segments compris entre la circonférence d'un cercle de 30 pouces de rayon et les côtés de l'hexagone inscrit. ($\text{Pi.} = 3.1416$).

Solution : Superf. du cercle = $30^2 \times 3.1416 = 2827.44$ po. car.

Superf. de l'héxag. = $30^2 \times .433 \times 6 = 2338.2$

$2827.4 - 2338.2 = 489.2$ Rép.

ALGÈBRE

1. Le chiffre des dizaines d'un certain nombre surpasse de 4 celui des unités, et si l'on divise le nombre par la somme des chiffres, le quotient est 7. Trouvez ce nombre.

Solution : Soit x le chiffre de dizaines.

Alors $x - 4$ le chiffre des unités

L'équation sera : $\frac{x \times 10 + x - 4}{x + x - 4} = 7$

$$10x + x - 4 = 7x + 7x - 28$$

$$10x + x - 7x - 7x = -28 - 4$$

$$-3x = -24$$

$$x = \frac{-24}{-3} = 8 \text{ Dizaines.}$$

$$x - 4 = 8 - 4 = 4. \text{ Unités. Rép. } 84.$$

2. Un cultivateur seul peut faucher un champ en 20 heures; mais avec l'aide de son fils pour 6 heures, il pourrait faucher le champ en 16 heures. Combien de temps le fils seul prendrait-il?

Soit x le temps du fils.

Alors $\frac{1}{x}$ l'ouvrage du fils en 1 heure

et $\frac{6}{x}$ " " " 6 heures.

$$\frac{1}{20} + \frac{6}{x} = 1 \quad 4x = 120$$

$$16x + 120 = 20x \quad x = \frac{120}{4} = 30 \text{ Rép.}$$

$$16x - 20x = -120$$

$$-4x = -120$$

8ÈME ANNÉE

Mesurage

1. La base d'une pyramide est un triangle dont les côtés mesurent 7, 9 et 10 pouces respectivement. Son volume est de 50 po. cubes. Trouvez sa hauteur.

Solution : Demi-périmètre de la base = $\frac{7+9+10}{2} = 13.$

Surf. base = $\sqrt{13(13-7)(13-9)(13-10)} = 30.59$

Hauteur = $\frac{50 \times 3}{30.59} = 4.9. \text{ Rép.}$

2. Quelle est la valeur, à \$0.25 le pied cube, d'une pièce de bois carré de 25 pi. 6 po. de longueur, si le périmètre du gros bout est de 10 pieds et celui du petit bout de 5 pieds ?

Solution : Côté du gros bout = $10 \div 4 = 2.5$ pi.

Côté " petit " = $5 \div 4 = 1.25$ pi.

Surf. du gros bout = $2.5 \times 2.5 = 6.25$ pi. car.

" " petit " = $1.25 \times 1.25 = 1.5625$ pi. car.

Surf. moyenne = $\sqrt{6.25 \times 1.5625} = 3.125$.

Vol. = $(3.125 + 6.25 + 1.5625) \frac{25 \cdot 6}{3} = 92.96$ pi. cu.

$92.96 \times 0.25 = \$23.24$. *Rép.*

ALGÈBRE

1. La différence entre l'hypoténuse et les deux côtés d'un triangle rectangle est 3 et 6 respectivement. Trouvez les côtés.



Soit x l'hypot.

Alors $x - 3$ le grand côté

et $x - 6$ le petit côté

Equation: $(x - 3)^2 + (x - 6)^2 = x^2$

$x^2 - 6x + 9 + x^2 - 12x + 36 = x^2$

$x^2 + x^2 - x^2 - 18x = -45$

$x^2 - 18x = -45$

$x^2 - 18x + 9^2 = -45 + 81 = 36$

$x - 9 = \pm 6$

$x' = 6 + 9 = 15$. *Rép.*

$x'' = -6 + 9 = 3$ Absurde

2. Un cultivateur acheta un certain nombre de moutons pour \$240 et après en avoir perdu 3, il vendit les autres \$8. de plus par tête qu'ils lui avaient coûté et gagna ainsi \$59 sur son marché. Combien de moutons a-t-il achetés ?

Solution : Soit x le nombre acheté.

Alors $\frac{240}{x}$ le prix payé par tête.

Equation: $(x - 3) \left(\frac{240}{x} + 8 \right) = 240 + 59$

$240 - \frac{720}{x} + 8x - 24 = 299$

$240x - 720 + 8x^2 - 24x = 299x$

$8x^2 + 240x - 24x - 299x = 720$

$8x^2 - 83x = 720$

$x^2 - \frac{83}{8}x = 90$

$x^2 - \frac{83}{8}x + \left(\frac{83}{16} \right)^2 = 90 + \left(\frac{83}{16} \right)^2 = \frac{29929}{256}$

$x - \frac{83}{16} = \pm \sqrt{\frac{29929}{256}} = \pm \frac{173}{16}$

$x = \frac{173}{16} + \frac{83}{16} = \frac{256}{16} = 16$. *Rép.*

LE CABINET DE L'INSTITUTEUR

OCTAVE CRÉMAZIE

Ses sentiments patriotiques

(Pour *L'Enseignement Primaire*)

"LE DRAPEAU DE CARILLON"

De tous les poèmes de Crémazie, c'est le *Drapeau de Carillon* qui fut le plus acclamé par ses compatriotes, et c'est aussi l'œuvre du poète malheureux qui est la mieux connue et la plus appréciée de la génération actuelle.

Dans le *Drapeau de Carillon*, les strophes qui doivent attirer notre particulière attention sont celles qui préparent, annoncent le chant du vieux soldat; les quatre strophes par lesquelles ses accents s'adressent successivement au fort de Carillon, aux compagnons d'armes, à Montcalm et à ceux qui moururent dans la mêlée; puis la strophe où nous apprenons ce qui advint du vieux soldat. On se contentera donc de donner un clair et substantiel abrégé de la première partie du poème; puis d'une voix lente mais bien accentuée, nous énoncerons les strophes à faire connaître.

Sur les champs refroidis, jetant son manteau blanc,
 Décembre était venu. Voyageur solitaire,
 Un homme s'avancait d'un pas faible et tremblant
 Aux abords du lac Champlain. Sur sa figure austère,
 Une immense douleur avait posé sa main.
 Gravissant lentement la route qui s'incline,
 De Carillon bientôt il prenait le chemin,
 Puis enfin s'arrêtait sur la haute colline

Là dans le sol glacé, fixant un étendard,
 Il déroulait au vent les couleurs de la France.
 Planant sur l'horizon, son triste et long regard
 Semble trouver des lieux chéris de son enfance.
 Sombre et silencieux il pleura bien longtemps,
 Comme on pleure au tombeau d'une mère adorée,
 Puis à l'écho sonore envoyant ses accents,
 Sa voix jeta le cri de son âme éplorée:

Les quatre strophes qui se chantent sont dans tous les recueils de chansons canadiennes.

A quelques jours de là, passant sur la colline,
 A l'heure où le soleil à l'horizon s'incline,
 Des paysans trouvaient un cadavre glacé,
 Couvert d'un drapeau blanc. Dans sa dernière étreinte
 Il pressait sur son cœur cette relique sainte,
 Qui nous redit encor la gloire du passé.

A la suite de cette dernière strophe, on pourrait dire aux élèves qu'il existe à Montréal, au carré St-Louis, un monument Crémazie: c'est un buste en bronze de notre barde canadien. Au pied du buste, le vieux soldat est représenté expirant et enveloppé dans les plis du drapeau fleurdelisé. Sur le socle se trouve gravé le vers qui termine chaque strophe du chant "O Carillon":

Pour mon drapeau, je viens ici mourir.

"NOTRE FÊTE NATIONALE"

Il est facile d'exalter l'enthousiasme patriotique des jeunes par les trois strophes suivantes du poème de Crémazie sur notre "Fête nationale:"

Il est sur le sol d'Amérique
 Un doux pays chéri des cieus,
 Où la nature magnifique
 Prodigue ses dons merveilleux.

Ce sol fécondé par la France
 Qui régna sur ses bords fleuris,
 C'est notre amour, notre espérance,
 Canadiens, c'est notre pays.

Pour conserver cet héritage
 Que nous ont légué nos aïeux,
 Malgré les vents, malgré l'orage,
 Soyons toujours unis comme eux.
 Marchant sur leur brillante trace,
 De leurs vertus suivons la loi,
 Ne souffrons pas que rien efface
 Et notre langue et notre foi.

Les vieux chênes de la montagne
 Où combattirent nos aïeux;
 Le sol de la verte campagne
 Où coula leur sang généreux;
 Le flot qui chante à la prairie
 La splendeur de leurs noms bénis,
 La grande voix de la patrie,
 Tout nous redit, soyez unis.

Après avoir fait connaissance avec le "Vieux soldat canadien", avec les trois strophes que le poète consacre au Canada, avec le "Chant des Voyageurs", etc. (1); il serait à propos de rappeler que Crémazie s'est encore montré patriote en tâchant, par les accents de sa muse, de restreindre l'exode des nôtres vers les Etats-Unis:

Loin de vos vieux parents, phalange dispersée,
 O jeunes Canadiens, qu'une fièvre insensée
 Entraîne loin de nous aux régions de l'or,
 Avez-vous bien compris ce grand mot: la patrie?
 Ce ciel que vous quittez pour une folle envie,
 Ce ciel du Canada, le verrez-vous encor?

Oh! pourquoi donc quittant le pays de vos pères,
 Aller semer vos jours aux rives étrangères?
 Leur ciel est-il plus pur, leur avenir plus beau?
 Et peut-être, ô douleur! ces lointaines contrées,
 Dans vos illusions tant de fois désirées,
 Ne vous donneront pas l'aumône d'un tombeau!

Loin de son lieu natal l'insensé qui s'exile,
 Traîne son existence à lui-même inutile.
 Son cœur est sans amour, sa vie est sans plaisirs;
 Jamais pour consoler sa morne rêverie,
 Il n'a devant les yeux le ciel de la patrie,
 Et le sol sous ses pas n'a point de souvenirs.

Au nom de vos aïeux, qui moururent pour elle,
 Au nom de votre Dieu, qui pour vous la fit belle,
 Restez dans la patrie où vous prîtes le jour.
 Gardez pour ses combats votre ardeur enivrante,
 Gardez pour ses besoins votre force puissante,
 Pour ses saintes beautés gardez tout votre amour.

Aimez ce beau pays, où la vie est si pure,
 Où du vice hideux fuyant la joie impure,
 Des austères vertus on respecte la loi;
 Où, trouvant le bonheur, notre âme recueillie,
 Des plaisirs insensés méprisant la folie,
 Respire un doux parfum d'espérance et de foi.

Faire remarquer aux élèves que moins de dix ans après la publication de ces strophes, le poète fut contraint par les circonstances d'aller demeurer sur la terre étrangère où il mourut après

(1) Il est facile de se procurer les "Oeuvres" de Crémazie à la Librairie Beauchemin, Montréal. Nous sommes d'avis que chaque école devrait en avoir au moins un exemplaire à sa disposition.

seize années d'exil. Néanmoins les souffrances morales occasionnées par l'éloignement du pays, furent atténuées du fait que le poète résidait en France, dans la mère-patrie, qui lui inspira quelques-uns de ses plus beaux chants.

"LES MILLE-ILES"

Crémazie se montra enfin patriote dans des poèmes de pure fiction, tels celui des Mille-Iles. Expliquer ce que sont les Mille-Iles. Au dire des touristes, les dix-sept cents fles ou flots qui constituent les Mille-Isles, au pied du lac Ontario, sont véritablement un coin de jardin du paradis terrestre. Arthur Buies en a fait une description digne de sa riche imagination. "C'est une féerie continuelle, dit-il, un changement à vue incessant de décors, toujours de plus en plus surprenants." (1)

Dans ce poème, Crémazie se métamorphose, par l'imagination, en hirondelle qui fuit les rives du Saint-Laurent au temps des rigueurs de l'hiver, et va séjourner dans des pays au climat plus doux dont elle admire la beauté et les richesses. Seulement, aux premiers rayons du soleil printanier, elle sera heureuse de revenir au pays bâtir son "nid aérien" sur l'un des arbustes des Mille-Iles.

Si j'étais la douce hirondelle
Qui vole en chantant dans les airs,
Quand viendrait engourdir mon aile
Le vent glacé de nos hivers;

Fuyant ces plages refroidies
Où la neige tombe à flocons,
Sur des rives plus attiédies
J'irais redire mes chansons

J'irais au pays des Espagnes,
Là-bas où fleurit l'amandier,
Cueillir dans les vertes campagnes
La fleur rouge du grenadier.

J'irais, me posant sur le dôme,
Le dôme d'or de l'Alcazar,
Voir la perle du beau royaume
Où régnait le Calife Omar.

L'hirondelle visiterait les principales villes de l'Espagne, de l'Italie, des Indes et de l'Egypte.

Mais quand dans les flots de lumière,
Viendrait le printemps embaumé
Étendre, en chantant, sur la terre,
Son manteau vert et parfumé,

Avec les chansons printanières,
Avec le soleil matinal,
Avec les fraîches primevères
Je reviendrais au ciel natal.

Donnant ici libre cours à son imagination créatrice, Crémazie explique, nullement en géologue mais en vrai poète, par une fiction hardie, l'origine des Mille-Iles. Il rappelle la chute originelle et Adam chassé du paradis terrestre. Alors les anges s'emparent de l'Eden qu'ils transportent au ciel; mais au cours du voyage, ils laissent choir dans le fleuve des fleurs de toutes nuances de ce divin jardin et ces fleurs deviennent les Mille-Iles.

Et les Archanges sur leurs ailes
Prenant l'Eden silencieux,
Au haut des sphères éternelles
Le déposèrent dans les cieus;

Mais, en s'élançant dans l'espace
Ils laissèrent sur leur chemin
Tomber, pour indiquer leur trace,
Quelques fleurs du jardin divin.

(1) RÉCIT DE VOYAGES, chap. I, les *Mille-Iles*.

Et ces fleurs aux couleurs mobiles,
Tombant dans le fleuve géant,
Firent éclore les Mille-Iles,
Ce paradis du Saint-Laurent.

Au retour de long voyage,
Saluant le ciel canadien,
Je viendrais là, dans le feuillage
Bâtir mon nid aérien

La douce voix de la patrie
Chantant au milieu des sapins,
Bercerait mon âme attendrie
Au bruit de ses accords divins.

J'écouterais, quand du rivage
Mille voix s'élèvent en chœur,
Ce que la fleur dit au nuage
Ce que le flot dit à la fleur,

Ce que dit la rose embaumée,
Quand, aux premiers rayons du jour,
La brise fraîche et parfumée
Vient tout bas lui parler d'amour.

Dans vos pittoresques asiles,
Trouvant la paix et le bonheur,
Je coulerais des jours tranquille
En chantant au fond de mon cœur...

Entretenons chez nos élèves le culte de Crémazie; gardons-nous de négliger, de délaissé notre poète-patriote pour lui préférer les favoris des muses dont la forme est plus soignée, plus littéraire mais qui seraient inaptes à faire naître en nous le sentiment patriotique ou à redire nos gloires du passé.

LUCIEN SERRE.

CONCOURS DE RÉDACTIONS AGRICOLES

Cinq questions pratiques

(POUR LE MOIS DE FÉVRIER—CONDITIONS: VOIR *L'Enseignement Primaire* DE JANVIER 1928)

1. Est-ce mieux de faire les murs de l'étable en béton ou en bois. Pourquoi?
 2. Est-il préférable de mettre des châssis simples ou doubles dans l'étable? Pourquoi?
 3. Où mettre les harnais? Pourquoi?
 4. Pourquoi ne faut-il pas mettre le fumier en tas près des étables?
 5. Quels sont les inconvénients de l'eau glacée pour les animaux?
- Adresser les réponses à

CONCOURS DES JEUNES,
Service de l'Horticulture, Parlement, Québec

DÉCÈS DU DIRECTEUR DU "NOËL"

Nous recommandons aux prières de nos lecteurs, le R. P. Claude Allez (Nouvelet), directeur de l'admirable revue *Le Noël*, décédé à Paris, le 26 décembre 1927. En souvenir de cet éminent écrivain catholique, nous recommandons de nouveau la lecture de l'incomparable revue littéraire et artistique, *Le Noël*, connue dans le monde entier et dont l'abonnement n'est que de 50 francs, soit \$2.00. *Le Noël* est publié à la Maison de la Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris.

LE PROBLÈME ÉCONOMIQUE

Le directeur du "Progrès du Saguenay", M. Eugène L'Heureux, a entrepris une vaste enquête sur le problème économique qui se pose en notre province. A cette fin un questionnaire très complet et très bien ordonné a été adressé à des milliers de personnes: clergé, professions libérales, agriculture, industrie, etc., etc., toutes les classes de la société ont été consultées. Les réponses serviront à élaborer un travail d'ensemble sur la question économique, travail qui ne manquera pas d'intérêt.

L'enquête du "Progrès du Saguenay" est digne d'attention et nous lui souhaitons plein succès.

BIBLIOGRAPHIE

TOUJOURS PLUS HAUT ! LUCIEN DELORME (1905-1926).—Livre d'un intérêt peu ordinaire, renfermant une admirable leçon de courage chrétien. Les éducateurs devront lire et faire lire à leurs élèves cette vie d'un jeune novice de la Compagnie de Jésus. Cet excellent petit livre a pour auteur le R. P. Antonio Dragon, S. J.

En vente à la Bibliothèque de l'Action Française, Montréal.

L'ABBÉ JACQUES-FRANÇOIS DUJARIÉ (1767-1838), par le Frère Léopold, C. S. C. C'est la vie du fondateur des Sœurs de la Providence de Riullé-sur-Loir (France), et des Frères de Saint-Joseph de la Congrégation de Sainte-Croix. Brève et excellente biographie d'un saint prêtre-fondateur, publiée par l'Œuvre des Tracts, 4260, rue de Bordeaux, Montréal. Prix: 10 sous l'unité franco; \$6.00 le cent.

LES ANCIENNES CORPORATIONS, par le R. P. Stanislas, ptre de S. V. de Paul. Publication d'un grand intérêt et écrit de main de maître. L'auteur, qui appartient à la Congrégation des Frères de Saint-Vincent de Paul, connaît bien la question ouvrière et il parle en termes mesurés et convaincants du rétablissement des anciennes Corporations qui groupaient chrétiennement ouvriers et patrons avant la Révolution française. Brochure de 32 pages, en vente, au prix de 15 sous, à l'Action paroissiale, 4260, rue de Bordeaux, Montréal.

NOUVEAUX MANUELS

On a bien voulu nous adresser deux manuels de haute valeur, manuels qui seront soumis à la prochaine réunion du Comité catholique. Voici les titres de ces ouvrages:

Le Tour du Canada, cours de lecture par les Frères Maristes (4e Livre, 5e et 6e années.)

Manuel de diététique à l'usage des Écoles ménagères, par les Sœurs Grises, Montréal.

Nous reparlerons ultérieurement de ces manuels.

NOS ÉGLISES

Quoi qu'il arrive, ne cesse jamais d'aller à l'église, parce que l'église, vois-tu, elle, c'est tout. L'église est nécessaire, indispensable. C'est le pays, le cercle et la cité. Enfin, l'église a ceci d'admirable qu'on en sort toujours, si peu qu'on y reste, meilleur ou moins mauvais qu'on y est entré. Oui, on peut ne faire que s'y asseoir deux minutes, et regarder simplement autour de soi, le miracle éternel et insidieux s'opère. Le silence parle, et de quel langage!

Ces confessionnaux où l'on n'entre pas, vous arrachent quand même, à distance, des lambeaux de *mea culpa*. Les prie-Dieu d'où l'on s'écarte avec orgueil, agenouillent vos pensées. Ces murs, ces dalles, ces voûtes imprégnées de tant de piété, d'élan, de vœux, de soupirs, d'espairs, et de bénédictions, au point qu'ils en suintent par tous les pores, vous jettent sur les épaules jusqu'au fond du cœur, leur sort bienfaisant; et si endurei qu'on l'on soit dans le désordre, il y a une profonde douceur à se sentir chrétien, ne serait-ce que par la filière de la race, les souvenirs d'enfance, l'écho lointain d'un cantique, l'exemple oublié des parents, l'image exhumée des morts.

HENRI LAVEDAN, de l'Académie française.

UN TABLEAU HISTORIQUE

M. Charles Huot, peintre renommé de Québec, a reçu mission du Gouvernement provincial de faire la décoration de la salle du Conseil législatif. M. Huot vient de commencer à son atelier l'ébauche d'un grand tableau qui sera placé au-dessus du trône du président de la Chambre haute et qui représentera la première séance du Conseil souverain, sous la présidence de M. de Mézy, en 1663. Ce tableau mesurera 31 pieds de largeur par 13 de hauteur. M. Huot est allé passer trois mois en France et a puisé dans les vieux volumes historiques, dans les illustrations et les gravures du temps, la vérité sur les costumes de l'époque et sur les traits des personnages qu'il aura à représenter.

LA PERSECUTION AU MEXIQUE

La Franc-Maçonnerie et le Bolchévisme règnent sur le Mexique par la terreur. Au témoignage du Pape, "l'histoire ne fait mention d'aucune persécution comme celle-là, même dans les premiers siècles". Un grand nombre de catholiques ont déjà été mis à mort en haine de la Foi. Prions pour nos frères catholiques du Mexique.

MOT D'ENFANT

J'assistais, dit René Bazin, à une leçon de catéchisme devant une centaine de petits garçons dans une pauvre paroisse de Paris. Au moment où j'entrais le vicaire racontait la trahison de Judas qui vendit son Maître. Il termina son récit par ces mots: Judas fut pris de désespoir et se pendit. Aussitôt, parmi les petits garçons, un des plus jeunes se dressa, monta sur le banc et fit signe qu'il voulait parler.

—Je ne vous interroge pas, dit le prêtre! Quelle idée avez-vous?

—Dire ce que j'aurais fait si j'avais été Judas.

—Quoi donc?

Les cent gamins étaient tournés du côté de leur camarade. Mais lui, pas intimidé, très sûr parce qu'il entendait parler son cœur, il répondit:

—Moi, je me serais pendu au cou de Jésus!

Quelques-uns des petits rirent de l'idée, mais la plupart comprirent mieux, et ils sentirent leur cœur prêt à pleurer.

(*L'Ami de la Famille*)

DOCUMENTS OFFICIELS

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Nominations

Par un arrêté en conseil daté du 9 décembre 1927, M. Alexandre Bergeron a été nommé en remplacement de M. Antoine Dessane, décédé, avec le titre d'officier spécial préposé à la construction et à l'hygiène scolaires. M. Bergeron était l'assistant de M. Dessane depuis seize ans; c'est donc un officier d'expérience et très bien préparé à remplir la charge importante que le Gouvernement lui a confiée.

Par un arrêté en conseil en date du 9 décembre 1927, M. Ludger Faguy, instituteur à l'Académie Saint-Joseph, Québec, depuis septembre 1914, a été nommé aux lieu et place de M. Alexandre Bergeron, à titre d'assistant de ce dernier.

M. Faguy s'est distingué dans l'enseignement et a su payer souvent de sa personne dans les sociétés religieuses et nationales, particulièrement dans la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec.

Nos félicitations à ces deux nouveaux officiers du département de l'Instruction publique.

DÉLÉGUÉ A LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DU FONDS DE PENSION.

A une réunion de l'Association des instituteurs de la circonscription de l'École normale Jacques-Cartier, tenue à Montréal, le 9 décembre 1927, M. A.-B. Charbonneau, inspecteur d'écoles, a été choisi pour remplacer feu M. J.-N. Perrault, comme membre de la Commission administrative du fonds de pension des fonctionnaires de l'enseignement primaire.

LA COLONISATION ENSEIGNÉE A L'ÉCOLE

L'agriculture, la plus belle profession au monde

(1ère leçon)

Quelle est la plus belle profession au monde, demandait une institutrice aux élèves d'une classe à la campagne? Et un garçonnet d'une douzaine d'années, se levant fièrement, répondit: "c'est celle de papa".

Que fait ton père, lui demanda celle-ci?

Il cultive la terre.

Bravo! s'écria l'institutrice, tu as raison et je te félicite de penser et de proclamer que ton père exerce la plus belle profession au monde.

En effet, continua celle-ci, l'agriculture est la première profession au monde. Non-seulement est-elle la base de toutes les autres professions et industries, mais le succès de celles-ci ne fait que suivre le sien propre. A mesure que s'accroît le rendement de la ferme, il devient de plus en plus facile aux autres industries de se développer et de grandir. Si l'agriculture languit, les autres industries seront nécessairement entravées dans leur développement. Ce n'est que le surplus de nourriture produit par les fermiers du monde entier qui permet aux autres ouvriers de se donner aux travaux autres que ceux de la ferme. Les produits de la ferme constituent le plus essentiel de tous nos besoins et si les gens des villes étaient obligés de consacrer tout leur temps à la production des aliments qu'ils consomment, ils seraient bien embarrassés.

Les hommes engagés au travail de la culture de la terre devraient être fiers de leur titre. C'est le plus noble au monde et de savoir qu'ils sont engagés dans une entreprise aussi importante devrait les faire marcher la tête haute, en hommes libres qu'ils sont. Dans le passé, les cultivateurs ont été trop enclins à mépriser leur propre travail et à permettre que l'on fit peu de cas de la dignité et de l'importance de leur titre.

Et s'adressant au groupe des petits garçons: "Mes petits amis, dans quelques années vous serez des hommes. Si vous ne restez pas sur la terre paternelle, vous pourrez acquérir une belle terre de 100 acres presque pour rien.

Et prenant dans ses mains un "Guide du colon", publié par le Ministère de la Colonisation: "Il y a dans cette brochure une mine de renseignements plus précieux que les mines d'or de Rouyn! On vous y enseigne comment devenir pressesseur d'une belle ferme qui sera pour vous une mine inépuisable et qui vous rapportera chaque année de belles récoltes".

Et l'institutrice, tout enthousiasmée, s'écria. "Qu'elle est belle cette vie indépendante du colon, souverain du petit domaine qu'il a fécondé de ses labeurs et de ses sueurs!"

Tous ceux qui végètent dans les villes peuvent s'assurer le même bonheur réel, à bien bon marché, car notre belle province est exceptionnellement riche en terres fertiles qui n'attendent que des bras pour produire. Les colons de nos jours sont l'objet de tant de sollicitudes de la part de nos gouvernements. Ils ne connaissent pas les privations qu'ont eu à souffrir leurs devanciers: l'isolement, le manque d'écoles et de chemins, etc.

Tout récemment, l'honorable J.-E. Perrault, Ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, disait à un groupe d'étudiants: "Jeunes gens, mes compatriotes, venez à nous. Suivez la trace de vos ancêtres, les fondateurs de la Nouvelle-France.

"La jeunesse est l'âge de la vaillance, des fortes énergies, des grandes audaces. Venez à nous. La terre est le plus sûr placement pour des hommes qui ont pour capital leurs bras robustes et leur volonté tenace.

"La colonisation est le plus sûr chemin qui conduit à une confortable aisance, en même temps qu'à une vie indépendante et utile".

Comme vous le voyez, mes enfants, c'est donc le moment favorable pour les cultivateurs de nos campagnes comme pour les ouvriers des villes d'établir leurs enfants à la campagne, s'ils ne peuvent leur faire près d'eux un avenir convenable.

D'excellentes terres arables attendent les colons dans le Témiscamingue, l'Abitibi, le Lac-St-Jean, et le sud-est de Québec.

Et l'institutrice lut à ses élèves la description de nos principales régions de colonisation dans le "Guide du Colon".

H. MAGNAN.

CONGRÈS DES INSPECTEURS D'ÉCOLES CATHOLIQUES TENU A QUÉBEC LES 3, 4 ET 5 JANVIER 1928

Sous la présidence de l'honorable Cyrille-F. Delage, Surintendant de l'Instruction Publique.



J.-W. Caron J.-A. Drolet P. Hubert J.-E. Desgagné F. Poulin J.-A. Rochefort L. Côté
 J.-A. Dupuis C. Plamondon J.-E. Gosselin A. Rouleau L.-M. Filteau
 L.-J.-E. Litalien J.-B. Chartrand J.-R. Désormeaux H. Tremblay I. Jolin J.-A. Paquin G. Jobin L. Gagné L. Gagnon J.-B. Primeau
 G. Côté, Mess. A.-A. Letarte A. Beaudet A.-B. Charbonneau Y. LeRouzès J.-G. Marien F.-J. Normand J.-A.-L. Auger A. Desjarlais J.-E. Lamarre G. Girard J.-Ed. Boily
 A. Millette R. Maltais J.-A.-H. Lane J. Poitras J.-M.-A. Turcotte J.-E. Genest-Labarre M.-J. Curot L.-O. Pagé J.-V. Gagnon T. Cuddihy J.-G.-E. Belcourt J.-Z. Dubeau
 L. Longtin J. Hébert A. Filteau
 J.-O. Goulet B.-O. Filteau, Ass.-Sec. L. Bergeron, Sec. D. I. P. Hon. C.-F. Delage C.-J. Magnan, Insp. général C.-J. Miller Ls-P. Goulet

**HUITIÈME CONGRÈS DES INSPECTEURS D'ÉCOLES TENU
A L'HOTEL DU GOUVERNEMENT LES 3, 4 ET 5 JANVIER
1928, SOUS LA PRÉSIDENTE DE L'HONORABLE
CYRILLE-F. DELAGE, SURINTENDANT
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE**

Programme

1er JOUR

MARDI, 3 JANVIER 1928.—Avant-midi: 10 heures, ouverture du Congrès par M. le Surintendant.

I. Discours de l'honorable Cyrille-F. Delage, Surintendant de l'Instruction publique: Bienvenue aux inspecteurs.

II. Réponse au discours de M. le Surintendant par M. C.-J. Miller, président de l'Association des Inspecteurs d'écoles.

III. Le programme et but du Congrès: M. C.-J. Magnan, Inspecteur général.

IV. Remarques générales du Secrétaire du département de l'Instruction publique, M. Lionel Bergeron, et explications sur l'administration financière des commissions scolaires et les articles de la loi concernant les inspecteurs-vérificateurs.

APRÈS-MIDI

I. Formation du Comité des vœux sous la présidence de l'Inspecteur général.

II. MISE EN OPÉRATION DU PROGRAMME D'ÉTUDES: RÉSULTATS ET MOYENS D'EN ASSURER UNE MEILLEURE MISE EN VALEUR: *a.* Répartition mensuelle du programme d'études; *b.* Distinction entre les matières *essentiels* et les matières *accessoires*; *c.* Article 30 des Règlements du Comité catholique.—RAPPORTEUR: M. J.-C. Miller.—Vœux.—Suggestions et remarques des inspecteurs.

III. *a)* IMPORTANCE DE L'ARTICLE 30 DES RÈGLEMENTS DU COMITÉ CATHOLIQUE: comment en obtenir l'application. Nécessité des sous-maîtres et des sous-maîtresses pour une meilleure mise en opération du programme d'études.—RAPPORTEUR: M. J.-A. Paquin.

b) LES MINIMUMS DE TRAITEMENTS: *l'Inspecteur général.*—Vœux.—Suggestions et remarques des inspecteurs.

IV. DU CLASSEMENT DES ÉLÈVES, conformément au programme d'études.—RAPPORTEUR: M. A.-M. Filteau.—Vœux.—Suggestions et remarques des inspecteurs.

2ème JOUR

MERCREDI, 4 JANVIER 1928.—Avant-midi: 9 heures.

I. DE LA SECTION AGRICOLE dans les Écoles complémentaires de garçons: comment les multiplier et en assurer le fonctionnement efficace et de l'importance d'augmenter le nombre des instituteurs.—RAPPORTEUR: M. J.-E. Boily.—Vœux.—Suggestions et remarques des inspecteurs.

II. ÉTUDE DU RAPPORT D'AUTOMNE ET DU BULLETIN DU PRINTEMPS: *l'Inspecteur général.* Suggestions et remarques des inspecteurs.

III. Première séance du Comité des vœux.

APRÈS-MIDI

I. HYGIÈNE SCOLAIRE ET MÉDECINS INSPECTEURS: M. le docteur Jos. de Varennes, délégué du Service d'Hygiène provincial.—Questions, remarques et suggestions des inspecteurs.

II. QUELQUES DEVOIRS PARTICULIERS DES INSPECTEURS: *M. C.-J. Magnan, Inspecteur général.*—Questions et remarques des inspecteurs.

III. CONSTRUCTIONS SCOLAIRES: les dépenses des municipalités doivent être proportionnées à leurs revenus. Comment interpréter la loi "de l'assistance aux corporations scolaires rurales", (Statuts refondus de 1925, chapitre 133, articles 582 et suivants).

3ème JOUR

JEUDI, 5 JANVIER 1928.—*Avant-midi*: 9 heures.

I. a) STATISTIQUES SCOLAIRES et interprétation des catégories d'âge conformément à l'article 285 du Code scolaire: *M. G.-E. Marquis*, Chef du Bureau des Statistiques provinciales;

b) LES STATISTIQUES SCOLAIRES: Conférence de *M. J.-B. Chartrand.*—Questions et remarques des inspecteurs.

II. Deuxième séance du Comité des vœux.

III. Vœux du Congrès.

IV. Clôture du Congrès par M. le Surintendant.

O CANADA !

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 3 JANVIER 1928
(*avant-midi*)

Présents: l'honorable Cyrille-F. Delâge, Surintendant de l'Instruction publique, M. Lionel Bergeron, Secrétaire du Département de l'Instruction publique, M. C.-J. Magnan, Inspecteur général des écoles catholiques, MM. les inspecteurs J.-E. Belcourt, J.-Z. Dubeau, M.-J. Curot, J.-E. Genest-Labarre, L.-O. Pagé, J.-B. Primeau, Jos. Hébert, J.-O. Goulet, Alph. Filteau, J.-M.-A. Turcotte, L.-P. Goulet, J.-E. Boily, F.-J. Normand, L. Longtin, C.-J. Miller, J.-A. Paquin, J.-G. Marien, T. Cuddihy, Ch. Plamondon, J.-E. L'Italien, L.-M. Filteau, Ant. Millette, A.-B. Charbonneau, A.-A. Letarte, J.-E. Gosselin, R. Maltais, A. Beaudet, J.-B. Chartrand, J.-A. Dupuis, Paul Hubert, A.-L. Auger, J.-E. Lamarre, J.-A.-H. Lane, I. Jolin, G. Girard, F. Poulin, J.-E. Desgagné, H. Tremblay, G. Jobin, A. Desjarlais, J.-V. Gagnon, J. Poitras, J.-A. Rochefort, J.-R. Désormeaux, J.-A. Drolet, Y. Le Rouzès, Ant. Rouleau, L. Gagné, L. Gagnon, J.-W. Caron, L. Côté et B.-O. Filteau, secrétaire du Congrès. Fait digne de mention, sur cinquante-trois inspecteurs en fonction, deux seulement, les lointains inspecteurs de la Côte-Nord et des Îles-de-la-Madeleine, manquent à l'appel.

OUVERTURE ET BIENVENUE AUX INSPECTEURS

A 10 heures, le Congrès s'ouvre par la récitation de la prière. Puis s'adressant aux inspecteurs, M. le Surintendant se déclare heureux d'avoir pu réaliser le projet qu'il caressait depuis longtemps, de les réunir une 4ème fois, leur souhaite à tous la bienvenue la plus cordiale et les félicite de leur empressement à répondre à son invitation. Il rappelle ensuite l'importance des fonctions de l'inspecteur, esquisse à grands traits le but du congrès, donne un souvenir ému aux disparus puis met vivement en lumière la valeur de l'instruction pour toute nationalité qui veut vivre. Enfin, il fait appel à la coopération de chacun et promet la plus bienveillante considération à toute suggestion qui pourrait être faite pour l'amélioration de l'école primaire. On relira avec plaisir le texte complet de son discours à l'appendice.

Les paroles de M. le Surintendant sont vigoureusement applaudies et aussitôt M. C.-J. Miller, président de l'Association des inspecteurs d'écoles se lève pour y répondre. Il le fait en termes heureux et délicats exprimant la gratitude des inspecteurs, leur désir de coopérer par tous les efforts possibles à la parfaite exécution de nos règlements et lois scolaires afin que notre système d'enseignement produise son maximum de rendement. (Voir texte complet à l'appendice). Puis après avoir rendu hommage au dévouement sans borne de l'hono-

rable Athanase David pour la cause de l'éducation, M. Miller propose et il est unanimement résolu que le message ci-dessous soit adressé à l'honorable Secrétaire de la Province:

Québec, 3 janvier 1928.

A l'Honorable Athanase David,
Secrétaire de la Province,
Montréal.

Les inspecteurs d'écoles réunis en congrès à Québec regrettent vivement l'absence de l'honorable Secrétaire de la Province, causée par le décès de M. Elliot, et le prient d'agréer, avec leurs souhaits les plus chaleureux à l'occasion du nouvel an, les sentiments de leur admiration et de leur reconnaissance.

(Signé) C.-J. MILLER,
Président de l'Association des Insp. d'écoles.

M. le Surintendant invite alors M. C.-J. Magnan, Inspecteur général, à donner quelques explications sur le programme et le but du Congrès.

M. Magnan fait remarquer que des rapporteurs ont été choisis pour faire une étude sérieuse de chaque sujet au programme et soumettre leur manière de voir à l'assemblée. En faisant cela, on n'a pas eu pour but d'entraver la liberté de discussion mais de rendre le travail du congrès le plus efficace possible. Et tous les congressistes sont cordialement invités, après avoir attentivement écouté les rapporteurs, à exprimer franchement leurs vues personnelles sur chacune des questions traitées. Le but de ce congrès n'est-il pas d'ailleurs, comme l'a indiqué M. le Surintendant, de leur fournir l'occasion d'échanger leurs vues, de s'aider les uns les autres, de réunir en un faisceau lumineux les bonnes idées qui sont le fruit de l'expérience d'un chacun pour éclairer la route de tous et particulièrement de ceux qui débudent dans la carrière de l'inspection. (Voir le texte à l'appendice).

ADMINISTRATION FINANCIÈRES DES COMMISSIONS SCOLAIRES

A la prière de M. le Surintendant, M. Lionel Bergeron, Secrétaire du Département de l'Instruction publique prend alors la parole et dans le langage clair et facile dont il est coutumier donne des renseignements très importants sur les articles de la loi concernant les inspecteurs vérificateurs attachés au Département des Affaires municipales. Il engage les inspecteurs à exercer une surveillance très étroite sur la tenue des livres et l'administration financière des commissions scolaires et signale les principaux points sur lesquels les secrétaires-trésoriers sont généralement pris en défaut par les inspecteurs-vérificateurs. Comme conclusion, M. Bergeron recommande à ses auditeurs de s'appliquer plus que jamais à bien remplir le rôle que leur assignait, il y a quelques années, Sir Lomer Gouin: celui d'être les yeux et les oreilles du Gouvernement de la Province. On pourra lire à la suite de ce rapport le texte complet des importantes remarques de M. Bergeron.

VISITE DE J.-N. MILLER

Comme M. Bergeron termine sa conférence, M. J.-N. Miller, ex-secrétaire du Département de l'Instruction publique fait son entrée dans la salle et des applaudissements prolongés éclatent de toutes parts. Invité par M. le Surintendant à dire quelques mots, M. Miller prononce une substantielle allocution que nous aimerions à reproduire toute entière, mais dont nous ne pouvons donner qu'un bref résumé:

Je ne pouvais, dit-il, laisser passer la journée sans venir vous saluer et vous offrir mes meilleurs vœux pour l'année nouvelle et en particulier pour le succès de votre congrès. Je conserve très précieusement le souvenir des bons rapports que j'ai toujours eus avec MM. les inspecteurs pendant toute la durée de mes longs services soit comme officier spécial, soit comme assistant-secrétaire ou comme secrétaire du Département de l'Instruction publique. Vous êtes venus pour vous retremper au contact les uns des autres, pour échanger vos vues sur les questions qui vous intéressent mutuellement et aussi pour recevoir des directions et des conseils de vos supérieurs. A ce propos, permettez-moi de souligner en passant le caractère très pratique des remarques qui viennent de vous être faites par M. Bergeron, mon succes-

seur. Je suis persuadé que vous les accueillerez avec docilité et reconnaissance et que vous vous efforcerez de les mettre en pratique dans l'intérêt de la cause qui nous est chère à tous, celle du progrès de l'éducation en cette province.

M. Miller quitte ensuite la salle et de nouveaux applaudissements l'accompagnent jusqu'à la porte.

On revient alors au sujet traité par M. Bergeron.

MM. A.-M. Filteau et I. Jolin suggèrent qu'une liste soit dressée des principales lacunes et irrégularités généralement mises à découvert par les inspecteurs-vérificateurs et que copie de cette liste soit adressée aux inspecteurs d'écoles et aux secrétaires-trésoriers des commissions scolaires.

M. l'Inspecteur général fait remarquer que la plupart de ces lacunes et irrégularités ont déjà été signalées dans les dernières circulaires du Surintendant, mais assure tout de même MM. Filteau et Jolin que le Département prendra leur suggestion en sérieuse considération.

M. L.-M. Filteau.—Le secrétaire-trésorier, lorsqu'il est notaire, peut-il recevoir le serment des commissaires?

Réponse:—Non, à moins qu'il ne soit en même temps commissaire de la Cour Supérieure.

M. Charbonneau:—Pouvons-nous accepter la déclaration du secrétaire-trésorier qu'il a fourni son cautionnement?

Réponse: Non, exiger la production du document même et, si la chose est impossible, l'indiquer dans le bulletin comme suit: Je n'ai pu voir le cautionnement, mais le secrétaire-trésorier affirme l'avoir fourni.

M. Dubeau:—La plupart des vérificateurs se contentent d'examiner le montant des recettes et des dépenses et de faire la différence. Pour obvier à leur incompétence, n'y aurait-il pas lieu de préparer une formule qui serait fournie aux commissions scolaires?

M. Charbonneau, M. Paquin et plusieurs autres appuient la demande de M. Dubeau.

Plusieurs inspecteurs désireraient aussi voir s'établir un système uniforme de comptabilité pour toutes les commissions scolaires.

MM. Genest-Labarre et Boily font observer que la loi actuelle ne permet pas de forcer les commissions scolaires à adopter un système plutôt qu'un autre et recommandent la persuasion comme le meilleur moyen d'amener les commissaires à améliorer leur tenue de livres.

M. le Secrétaire du Département continue à répondre à plusieurs autres questions jusqu'à midi puis M. Paquin demande l'adoption du vœu apparaissant plus bas sous le No 1, dans le rapport définitif soumis par la Comité des vœux à la dernière séance du Congrès.

COMITÉ DES VŒUX

On procède alors à l'organisation du comité des vœux et M. J.-E. Belcourt propose appuyé par M. M.-J. Curot que ce comité soit composé comme suit: M. C.-J. Magnan, Inspecteur général, MM. J.-E. Genest-Labarre, L.-O. Pagé, J.-E. Boily, C.-J. Miller, J.-B. Primeau, A.-M. Filteau, L.-P. Goulet, Joseph Hébert, R. Maltais, Thos.-F. Cuddihy, E. Litalien, Paul Hubert, le proposeur et le secondeur de la motion; le secrétaire du Congrès sera en même temps le secrétaire du comité des vœux. Cette proposition est adoptée.

La séance est alors ajournée à deux heures de l'après-midi.

SÉANCE DU MARDI APRÈS-MIDI

MISE EN OPÉRATION DU PROGRAMME D'ÉTUDES

M. C.-J. Miller soumet un travail de fort belle tenue sur la mise en opération du programme et sur les moyens d'en assurer une meilleure mise en valeur. Le conférencier est certainement un des éducateurs les mieux qualifiés pour traiter ce sujet puisqu'il est un des auteurs du volume intitulé "La Répartition mensuelle du Programme" et qu'il a été témoin depuis plusieurs années des succès obtenus par les écoles de Montréal dans la mise en œuvre du nouveau programme. Aussi sa causerie suscite-t-elle un intérêt particulier chez tous ses confrères. On trouvera à l'appendice le texte intégral de son travail. Comme conclusion M. Miller propose l'adoption d'une série de vœux qui apparaissent sous les Nos 2, 3, 4, 5 et 6 au rapport plus loin cité du Comité des vœux.

M. Cuddihy félicite M. Miller de l'étude approfondie qu'il vient de présenter et regrette qu'une copie de son travail n'ait pas été remise à l'avance à deux ou trois inspecteurs qui alors auraient pu se préparer à en faire d'une manière plus profitable l'appréciation ou la critique.

M. Cuddihy est d'accord avec M. Miller sur la répartition du programme du cours élémentaire. Mais il croit que le programme des sections, la section ménagère exceptée, n'a pas jusqu'ici trouvé son application dans les différentes écoles de la Province. "Existe-t-il, dit M. Cuddihy, trois écoles dans la Province où l'on a organisé la section industrielle? Si Montréal, qui est si avide de progrès, ne possède pas une école qui ait trouvé moyen d'organiser cette section, comment exiger cela des autres commissions scolaires? D'ailleurs fait-on jamais passer des examens sur ces différentes sections?"

L'Inspecteur général fait remarquer que les commissions scolaires de Grand'Mère et de Shawinigan ont établi des sections industrielles très au point.

M. Miller remercie M. Cuddihy des éloges faits. Il sait qu'ils ne sont pas mérités. Il ajoute qu'il est vrai que dans la plupart des écoles on ne suit pas le programme d'une section bien tranchées. On enseigne bien la comptabilité, l'algèbre, mais on ne peut dire qu'on enseigne véritablement le cours prescrit pour telle section. Cependant à Montréal on a préparé récemment un programme pour la section industrielle. On prépare aussi un programme pour la section commerciale.

En réponse à une question, M. Le Rouzès explique ensuite ce qui se fait à Montréal dans les classes de 9ème et 10ème années. On y prépare les élèves à entrer soit à l'École des Hautes-Études, soit à l'École Technique, soit à L'École Polytechnique.

M. Charbonneau demande de redescendre des hauteurs où la discussion plane pour s'occuper un peu de la petite école primaire. Afin d'obtenir la mise en opération du programme d'études, il a préparé, pour le personnel enseignant de son district, un petit sommaire de tableau d'emploi du temps. Il y a réparti entre les différentes matières les heures d'enseignement de la semaine scolaire. On serait porté à croire que celle-ci comprend 30 heures d'enseignement quand, en vérité, il n'y en a que 25.

Voici le tableau proposé par M. Charbonneau:

SOMMAIRE DU TABLEAU D'EMPLOI DU TEMPS

25 heures de classes.

Deux groupes.

	Par semaine
Inst. Relig: Prières, Catéch., Hist. Ste.	4 heures
Langue Fr: Lecture, gramm., orth., analyse, exercice de langue, etc.	7 "
Arith: Tables, termes, opérations, problèmes	7 "
Histoire du Canada: Leçon unique à toutes les divisions, 4 leçons d'une demi-heure par semaine	2 "
Géographie: 2 divisions, 2 leçons d'une demi-heure chacune.	2 "
Anglais: Lecture, grammaire, traduction.	1.30 "
Dessin:	30 minutes
Concours généraux: A la fin de chaque semaine	1 heure
	<hr/>
Total:	25 heures

La leçon de choses, l'enseignement de l'hygiène, des bienséances, de l'agriculture, doivent se donner au moyen de la lecture, de la conversation etc...

Quant à l'histoire du Canada, M. Charbonneau en fait étudier un tableau par semaine. Et comme, dans son district d'inspection, presque toutes les écoles sont munies d'une série de 36 tableaux d'histoire du Canada, à la fin de l'année scolaire de 36 semaines on a parcouru tous les tableaux.

M. I. Jolin voit un grave danger dans l'établissement d'écoles complémentaires à la campagne. Multiplier les écoles complémentaires, dit-il, c'est acheminer les enfants vers les villes parce que quatre-vingt-dix fois sur cent, les commissions scolaires, pour répondre au

désir des contribuables, choisissent la section commerciale au lieu de la section agricole. "Plusieurs autres inspecteurs déclarent avoir constaté le même fait.

M. Miller admet qu'il y a de sérieuses difficultés à vaincre pour que nos écoles complémentaires répondent parfaitement à leur fin, mais au lieu d'en restreindre l'établissement il voudrait qu'on les multiplie le plus possible parce que l'instruction est utile à tous, à l'ouvrier comme à l'homme de profession, au cultivateur comme au négociant et à l'industriel. L'école complémentaire à la campagne n'a pas pour but de détourner le cultivateur de la vie des champs, mais bien de lui apprendre à mieux faire fructifier son champ et à mieux apprécier sa profession.

Plusieurs autres inspecteurs prennent part à la discussion qui ne ralentit pas un instant. Cependant, comme il est déjà plus de quatre heures, M. le Président, qui est en ce moment M. l'Inspecteur général, résume brièvement le débat et après avoir exprimé sa joie de la part active que chacun s'efforce de prendre au travail du congrès, il donne la parole à M. J.-A. Paquin.

NECESSITÉ DES SOUS-MAÎTRESSES POUR UNE MEILLEURE MISE EN OPÉRATION DU PROGRAMME D'ÉTUDES

M. Paquin présente un compte rendu très intéressant de ce qu'il a fait dans son district pour stimuler les commissions scolaires et créer entre elles une louable émulation. Ses moyens d'action ont été la persuasion, les fréquentes visites aux écoles, les petites conférences de commissaires d'écoles, l'intelligente et féconde co-opération de MM. les Curés, les concours inter-scolaires, les primes de succès généreusement consenties par les commissaires, et il a réussi de cette façon à amener les commissaires à faire volontiers les sacrifices nécessaires pour maintenir leurs écoles sur un haut pied d'efficacité et en particulier à engager une sous-maîtresse chaque fois que la chose est nécessaire. M. Paquin exprime l'opinion que pour assurer une meilleure mise à exécution du programme dans les écoles à 5 ou 6 divisions, l'article 30 des Règlements du Comité catholique devrait être modifié de manière à diminuer le chiffre de la présence moyenne exigée jusqu'à date. Voir plus loin le vœu No 7, rapport du Comité des vœux. Le travail de M. Paquin est vivement apprécié et l'on sera heureux de le retrouver in extenso à l'appendice.

Comme il est déjà 6 heures, M. l'Inspecteur général se fait l'interprète de tous pour féliciter et remercier M. Paquin. Il l'a vu à l'œuvre dans son district et il a pu apprécier son zèle actif et intelligent. Il est sûr que les jeunes inspecteurs surtout pourront bénéficier grandement de l'usage des moyens qu'il vient de leur recommander.

SUBVENTIONS POUR MINIMUMS DE TRAITEMENTS

M. l'Inspecteur général, après avoir démontré, chiffres à l'appui, le bon effet produit par les allocations du Gouvernement destinées à aider au relèvement des salaires, fait observer que le mode de répartition actuel de ces allocations a souvent pour résultat l'établissement par les commissions scolaires d'un salaire uniforme pour toutes les titulaires de leurs écoles quels que soient la compétence et le degré du brevet de chacune d'elles. Cette manière d'agir ne rend pas justice aux institutrices. C'est pourquoi, il croit répondre au désir de tous les inspecteurs en émettant le vœu qu'à l'avenir, on prenne comme base de la répartition le salaire minimum moyen payé par chaque municipalité, aucun salaire cependant ne devant être inférieur à \$250. Voir vœux No. 8.

La séance est alors ajournée à 9 heures et demie le lendemain matin.

SÉANCE DE MERCREDI, LE 5 JANVIER
(avant-midi)

DU CLASSEMENT DES ÉLÈVES

M. Alphonse Filteau soumet une étude très sérieuse et fortement documentée sur le classement des élèves. Son travail fait naturellement suite à ceux de MM. C.-J. Miller et J.-A. Paquin et a pour but de démontrer que dans les écoles où les élèves sont bien classés et dirigés par des titulaires compétents, la mise à exécution du programme prescrit pour cha-

que année et la promotion annuelle de la majorité des élèves sont choses très possibles et doivent se faire régulièrement.

Dans les écoles nombreuses où il faut faire plusieurs divisions de même degré, M. Filteau recommande l'organisation de classes parallèles, c'est-à-dire de classes composées d'élèves à peu près de même force et de même intelligence. Ce mode de classement facilite le contrôle du directeur ou de l'inspecteur et produit les meilleurs résultats. Avec des classes parallèles on peut compter sur une promotion annuelle d'au moins 75 pour cent des élèves, lorsque le titulaire est compétent. M. Filteau en a fait l'expérience dans les écoles de Québec où ce mode de classement est adopté et pour permettre à ses confrères d'en juger par eux-mêmes, il leur fait distribuer les travaux de concours qui ont été faits à la fin de novembre dans quelques-unes des écoles de son district. Ces travaux prouvent deux choses: 1o.—les élèves sont bien dans la classe où ils doivent être d'après leur âge; 2o.—ils ont parcouru avec succès, depuis septembre, le programme indiqué par la répartition mensuelle. Il y a donc tout lieu de croire qu'au moins 75 pour cent d'entre eux pourront être promus à une classe supérieure à la fin de l'année scolaire.

M. Filteau a constaté qu'au contraire, dans les écoles où l'on n'a pas adopté le classement en groupes parallèles, les résultats sont bien inférieurs et qu'un très grand nombre d'élèves sont forcés de doubler et de redoubler chacune des premières années du cours.

Il conclut donc en faveur du classement en groupes de même force et exprime le vœu que des examens semestriels aient lieu dans toutes les écoles et qu'un certificat de promotion soit décerné à tout élève qui aura conservé un minimum de 60% des points. Voir vœu No 9 au rapport du Comité des vœux ainsi que le texte complet de la conférence et des travaux de concours à l'appendice.

M. C.-J. Miller félicite M. Filteau et approuve sa manière de voir. Le classement parallèle se pratique dans les écoles de la Métropole; les examens de promotion y sont aussi de rigueur et cela donne d'excellents résultats.

M. Hubert:—Est-il possible, dans les écoles de rang, d'obtenir les mêmes résultats qu'à la ville?

M. Alph. Filteau:—Il n'y a qu'un programme, il n'y a qu'une "Répartition mensuelle", il n'y a qu'un Bureau central pour toute la Province.

M. Le Rouzès croit que les enfants prennent trop de temps à apprendre à lire, ce qui retarde énormément leurs progrès sur toutes les matières. Il demande s'il n'y aurait pas moyen de grouper les instituteurs et de leur donner des leçons de pédagogie pratique. Il insiste aussi pour qu'on donne plus d'attention à l'étude des premiers nombres et en particulier à la table d'addition au cours de la 1ère année.

M. Chartrand discute la valeur de la méthode phonique et prétend que la méthode modifiée des Révérendes Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame: à savoir celle qui apprend le nom des lettres au fur et à mesure que les enfants en ont bien saisi la valeur phonétique, donne les meilleurs résultats tant au point de vue de la rapidité de la lecture qu'au point de vue de l'orthographe.

A cause de l'heure tardive, M. le Président se voit obligé de mettre fin à la discussion.

Avant l'ajournement, M. C.-J. Miller propose et il est unanimement résolu que des remerciements soient adressés par le secrétaire à la Librairie Granger et à la Librairie Beauchemin pour les intéressantes publications distribuées par ces deux maisons aux membres du congrès.

La séance est alors levée pour recommencer à deux heures de l'après-midi.

SÉANCE DE MERCREDI, 4 JANVIER 1928.

(après-midi)

DE LA SECTION AGRICOLE DANS LES ÉCOLES COMPLÉMENTAIRES DE GARÇONS

RAPPORTEUR: M. J.-E. Boily.

M. Boily est un penseur. Et sa pensée grave, vigoureuse, souvent neuve et hardie, fleurant bon le terroir dont elle s'inspire, se développe en un style pittoresque, élégant et harmonieux.

Il passe d'abord en revue les obstacles qui ont empêché jusqu'ici la fondation d'écoles

complémentaires vraiment appropriées aux besoins de nos centres agricoles puis il indique les moyens qu'il croit les plus propres à vaincre ces obstacles et décrit l'école idéale qu'il souhaite aux fils de cultivateurs.

Enfin, il résume toute son étude sous la forme d'un vœu très important qui est inscrit sous le No 9 au rapport du Comité des vœux.

Tout son travail est à relire et nous sommes certains que tous ceux qui l'ont entendu seront bien aise de le parcourir de nouveau, en leur particulier, tel qu'il se trouve à l'appendice.

M. C.-J. Magnan loue hautement le magnifique travail de M. Boily et exprime l'espoir que les excellentes idées qu'il renferme verront bientôt leur réalisation.

A ce moment, entre M. C.-J. Simard, sous-Secrétaire de la Province et l'on interrompt, pour l'entendre, l'étude de la question traitée par M. Boily.

CONSTRUCTIONS SCOLAIRES ET INTERPRÉTATION DE LA LOI DE L'ASSISTANCE AUX CORPORATIONS SCOLAIRES RURALES

C'est sous la forme d'une charmante causerie assaisonnée de bons mots et illustrée d'exemples piquants que M. le Sous-Secrétaire provincial fait connaître aux inspecteurs ce que le Gouvernement attend de leur service. Pendant trois quarts d'heures sa parole alerte et précise soutient sans effort l'attention croissante de son auditoire. Le pâle résumé que nous donnons de sa causerie ne lui rendra guère justice quant à la forme, mais nous osons espérer qu'il reproduira assez fidèlement les plus importantes de ses idées.

M. Simard offre d'abord ses souhaits à MM. les inspecteurs et dit ses regrets de l'absence de l'honorable Secrétaire de la Province. Il est heureux, dit-il, de rencontrer les inspecteurs qui sont comme lui des employés civils et font partie du même corps: celui des fonctionnaires publics.

CE QUE SONT LES INSPECTEURS: DES OFFICIERS DE LIAISON

Les inspecteurs, continue M. le Sous-Secrétaire, sont des officiers de liaison entre les corporations scolaires et le Gouvernement. Ils ne devraient pas l'oublier et ne pas laisser le Gouvernement dans l'ignorance de certaines questions parfois très importantes.

LIAISON RELATIVEMENT A L'ADMINISTRATION FINANCIÈRE

Ainsi il arrive que, par défaut de liaison, on apprend tout à coup que les livres d'une municipalité sont mal tenus. Un inspecteur-vérificateur est dépêché sur les lieux et il découvre des choses déplorables, quelquefois désastreuses pour les corporations scolaires. Sans doute l'inspecteur ne peut s'imposer la tâche de vérifier les comptes de tous les secrétaires-trésoriers de son district, mais il doit se faire un devoir strict de contrôler leur travail et d'avertir immédiatement dès qu'il constate qu'il y a négligence, erreur ou incompétence.

LIAISON RELATIVEMENT AUX CONSTRUCTIONS SCOLAIRES

Surveiller soigneusement les projets de construction d'écoles nouvelles et donner aux commissaires les directions nécessaires. On construit des écoles trop coûteuses que les municipalités n'ont pas les moyens de maintenir en activité. Conseiller la construction d'écoles modestes strictement appropriées aux besoins de chaque arrondissement. Laisser les petits à la petite école. Combattre la construction de grandes écoles pour les petits et les grands. Avoir pour les grands garçons une école spéciale peu coûteuse chaque fois que la chose est possible. Encourager l'engagement de maîtres porteurs d'un brevet d'école normale pour les garçons de douze ans et plus, s'efforcer de ruraliser l'enseignement. Former l'opinion publique et faire comprendre aux commissions scolaires que ce qu'il leur faut, ce ne sont pas des écoles luxueuses, mais des instituteurs compétents et bien rémunérés. Relativement aux subventions accordées en vertu de la loi de l'assistance aux corporations scolaires rurales, bien expliquer aux commissions scolaires que cette loi a été faite pour les centres de colonisation et non pour les vieilles paroisses entièrement établies.

LIAISON RELATIVEMENT A L'HYGIÈNE

L'inspecteur du Département de l'Instruction publique doit se tenir en relations constantes avec l'inspecteur du Service d'Hygiène qui est comme lui un officier de liaison. Tous deux doivent travailler de concert à faire respecter les lois de l'hygiène et à combattre le fléau des maladies contagieuses et celui de la tuberculose.

En résumé, pour être un bon officier de liaison, l'inspecteur doit: 1o.—Surveiller d'un oeil sévère la comptabilité des commissions scolaires; 2o.—Surveiller la construction des écoles et s'appliquer à faire saisir aux commissaires qu'ils doivent dépenser plus pour les salaires que pour les maisons d'écoles; 3o.—Surveiller l'observance des lois d'hygiène en coopération avec les officiers sanitaires afin de réaliser le vieux proverbe: "mens sana in corpore sano". 4o.—Enfin tenir le Département au courant de ses observations, lui fournir les renseignements nécessaires avant qu'il soit trop tard, se faire estimer surtout par son application à bien remplir tout son devoir. Alors l'inspecteur pourra être sûr que le Gouvernement saura à l'occasion reconnaître son dévouement et ses services.

M. le Surintendant remercie chaleureusement M. le Sous-Secrétaire et l'assure que MM. les inspecteurs ne manqueront pas de redoubler de zèle pour que la liaison ne fasse jamais défaut et qu'ainsi son Département puisse agir en parfaite coopération avec celui de l'honorable Secrétaire de la Province.

HYGIÈNE SCOLAIRE ET MÉDECINS INSPECTEURS

Un autre aimable causeur se fait entendre à la suite de M. Simard. C'est le docteur Joseph de Varennes, délégué du Service d'hygiène provincial et sa voix grave et sympathique mise au service d'un verbe facile et limpide n'a pas de peine à captiver son auditoire.

M. de Varennes prie d'abord MM. les inspecteurs de voir en lui et ses collègues des coopérateurs et non des inquisiteurs. Les médecins inspecteurs ne désirent rien autre chose que de seconder les inspecteurs du Département de l'Instruction publique.

Suit une magnifique leçon d'hygiène scolaire au cours de laquelle le savant conférencier dans un langage délicat et châtié, traite successivement de la ventilation, du chauffage, du vêtement, du lavage et du balayage des classes, du soin des lieux d'aisances, de l'eau d'alimentation, des maladies contagieuses et autres affections morbides particulières aux enfants. La crainte de commettre quelque hérésie nous empêche de tenter même une analyse sommaire de ses précieux conseils et nous renvoyons le lecteur à l'appendice où il trouvera les notes fournies par l'auteur lui-même.

M. le Surintendant exprime au conférencier la gratitude des congressistes, le remercie de ses bonnes paroles à leur égard et se porte garant de leur empressement à mettre en pratique des doctes instructions.

QUELQUES DEVOIRS PARTICULIERS DES INSPECTEURS

M. l'Inspecteur général fait alors d'importantes remarques aux inspecteurs sur certains devoirs particuliers de leur charge. Il leur conseille l'amour de l'étude, la prudence, la discrétion, la distinction, la précision dans les renseignements qu'ils fournissent au Surintendant, un soin minutieux dans la rédaction des bulletins, la ponctualité à répondre à toute communication du Département etc., etc. Il conseille aussi aux inspecteurs de rendre visite à MM. les curés au cours de leurs pérégrinations. Le curé est l'ami et le bienfaiteur de l'école; il en est aussi officiellement visiteur et il possède de par la loi le contrôle exclusif de l'enseignement moral et religieux. (Voir à l'appendice le texte de l'allocution de l'Inspecteur général).

Il est plus de 6 heures et la séance est ajournée au lendemain matin à 9 heures et trente.

SÉANCE DU JEUDI: LE 5 JANVIER 1928.
(avant-midi)

A l'ouverture de la séance, le secrétaire présente le rapport ci-dessous au Comité des vœux, lequel est unanimement adopté.

RAPPORT DU COMITÉ DES VŒUX

Votre comité a tenu trois séances sous la présidence de l'Inspecteur général, après avoir examiné tous les vœux qui lui ont été soumis, croit devoir recommander l'adoption des vœux suivants:

VŒU No 1, par MM. J.-A. Paquin et Z. Dubeau..

CONCERNANT LA VÉRIFICATION DES COMPTES DES SECRÉTAIRES-TRÉSORIERS

Considérant qu'un grand nombre de commissions scolaires éprouvent des difficultés à s'assurer les services de vérificateurs compétents;

Considérant que la diversité des procédés suivis pour faire la vérification des comptes des secrétaire-trésoriers rend très difficile et très laborieux le contrôle de ces vérifications par l'inspecteur d'écoles, ce congrès émet le vœu:

Que le Département de l'Instruction publique fournisse aux commissions scolaires une formule uniforme dont celles-ci seront invitées à se servir pour faire faire la vérification de leurs comptes, cette formule devant correspondre aux questions qui se trouvent à la page du rapport annuel des commissaires concernant la partie financière de leur administration.

VŒU No 2, par M. C.-J. Miller,

CONCERNANT LE CHOIX DE TITULAIRES COMPÉTENTS

Considérant que les commissaires d'écoles doivent collaborer avec les instituteurs à l'œuvre de l'éducation des enfants de leur municipalité;

Considérant que l'un de leurs principaux devoirs consiste à faire un choix judicieux de leur personnel enseignant;

Ce congrès émet le vœu suivant:

Que dans l'engagement de leurs instituteurs et institutrices, les commissaires d'écoles considèrent avant tout la compétence des candidatas.

VŒU No 3, par M. C.-J. Miller,

CONCERNANT L'ENGAGEMENT DE MAÎTRES POUR LES GARÇONS

Considérant qu'il est toujours plus avantageux pour les enfants d'être formés et instruits par des personnes aptes à les diriger selon leurs aptitudes naturelles et la mentalité de leur sexe;

Considérant qu'un instituteur peut, plus facilement qu'une institutrice, conduire les garçons jusqu'à la fin du cours d'études primaires;

Considérant que les garçons des camapngnes souffrent du manque de maîtres;

Ce congrès émet le vœu suivant;

Que les commissaires des municipalités de villages retiennent les services d'un maître pour chacune de leurs écoles de garçons et qu'une subvention plus considérable soit accordée à ces écoles à la discrétion du Gouvernement.

VŒU No 4, par M. C.-J. Miller,

CONCERNANT L'ORIENTATION DE L'ÉDUCATION A) DANS LES ÉCOLES RURALES, B) DANS LES ÉCOLES DE FILLES:

Attendu que le programme d'études officiel peut facilement s'adapter aux exigences des diverses régions de la province;

Attendu qu'il convient, dans les écoles rurales, d'orienter l'enseignement vers l'agriculture;

Attendu qu'il est nécessaire d'inculquer à nos filles le goût des soins du ménage;

Ce congrès émet le vœu qu'une circulaire soit adressée par le Surintendant de l'Instruction publique a) aux titulaires des écoles rurales leur recommandant fortement de s'inspirer

des conseils contenus à la page 148 des Règlements du Comité catholique afin de diriger la jeunesse vers la "vocation paysanne"; b) aux institutrices des écoles de filles pour les engager de s'efforcer de donner à leur enseignement une atmosphère ménagère.

VOEU No 4a par M. C.-J. Miller,

CONCERNANT L'ORGANISATION DES SECTIONS DANS LES ÉCOLES COMPLÉMENTAIRES

Considérant que trop peu de commissions scolaires ont organisé l'une des quatre sections dans leurs écoles complémentaires;

Considérant que l'enseignement des matières que comportent ces sections assurerait au programme d'études un épanouissement complet;

Considérant qu'il importe d'orienter l'enseignement selon les exigences des localités et des régions;

Ce congrès émet le vœu suivant:

Que dans leurs écoles complémentaires, les commissaires organisent, conformément aux Règlements du Comité catholique, l'une des sections convenables: section agricole dans les campagnes, section industrielle dans les centres manufacturiers et industriels, section commerciale dans les écoles de garçons de cités, section ménagère dans les écoles de filles.

VOEU No 5, par M. C.-J. Miller,

CONCERNANT L'IMPORTANCE A DONNER AUX MATIÈRES ESSENTIELLES

Attendu que l'esprit du programme d'études commande en toute circonstance, de donner plus d'importance aux matières essentielles;

Attendu que c'est le degré de connaissance en ces matières qui permet de juger du développement intellectuel des enfants;

Il est recommandé aux titulaires et aux commissaires d'écoles de toujours placer les matières essentielles au premier plan dans l'horaire et dans les examens.

VOEU No 6, par M. C.-J. Miller,

CONCERNANT LE GROUPEMENT DES ÉLÈVES PAR COURS

Attendu que l'institutrice de campagne a sous sa direction plusieurs années du cours d'études.

Attendu que le fractionnement de son temps diminue la valeur de son enseignement;

Ce congrès émet le vœu qu'une circulaire soit adressée aux titulaires des écoles rurales leur recommandant de s'appliquer, conformément aux directions contenues dans les Règlements du Comité catholique, à faire bénéficier le plus grand nombre possible d'enfants aux mêmes explications et à cette fin de grouper, lorsque la matière enseigner peut s'y prêter, ses élèves, non par années, mais par cours: cours préparatoire, cours inférieur, cours moyen et, s'il y a lieu, cours supérieur.

VOEU No 7 par M. J.-A. Paquin,

CONCERNANT L'ENGAGEMENT DES SOUS-MAÎTRESSES

Attendu que la pratique de l'enseignement d'accord avec la théorie pédagogique démontre qu'il est très difficile de conduire avec succès une classe composée d'au delà de quatre divisions, ce congrès émet le vœu suivant:

Que l'article 30 des Règlements du Comité Catholique soit amendé en y ajoutant les mots suivants, après la première phrase: Toutefois s'il y a des élèves dans le cours supérieur, c'est-à-dire en 5ème ou 6ème année, les commissaires sont tenus d'engager un sous-maître ou une sous-maîtresse dès que la présence moyenne durant l'année précédente aura excédé 30 élèves.

VOEU No 8, par M. C.-J. Magnan, Inspecteur général.

CONCERNANT LES PRIMES DE TRAITEMENTS

Vu les bons résultats que les primes du Gouvernement pour minimum de traitements ont produits;

Vu qu'il importe d'encourager de plus en plus les commissions scolaires à payer aux institutrices qualifiées un traitement équitable;

Vu que certaines commissions scolaires adoptent comme *maximum* le *minimum* fixé pour l'octroi des primes;

Il est résolu: Qu'à l'avenir le *traitement moyen* payé à toutes les institutrices d'une même municipalité, serve de base dans la répartition des primes de traitements et que le montant des primes corresponde aux traitements moyens de \$250.00, \$275.00, \$300.00, \$325.00.

Les commissions scolaires qui payent un traitement moyen de \$325.00, auront droit à quatre primes; celles qui payent un traitement moyen de \$300.00 auront droit à trois primes; celles qui payent un traitement moyen de \$275.00 auront droit à deux primes et enfin celles qui paient un traitement moyen de \$250.00 auront droit à une prime.

Cependant aucun traitement ne devra être inférieur à \$250.00.

VOEU No 9, par M. Alphonse Filteau,

AU SUJET DU CLASSEMENT EN GROUPES PARALLÈLES

Attendu que l'expérience a prouvé que, dans les écoles considérables, le classement des élèves d'un même année, en groupes de capacité différente, amène une proportion trop considérable d'élèves à doubler une année du cours;

Attendu que l'expérience a prouvé aussi que le classement des élèves d'une même année en groupes parallèles donne les meilleurs résultats, ce congrès émet le vœu suivant:

1°.—Que dans toutes les écoles où les élèves d'un même année doivent être partagés en deux groupes ou plus, ces groupes soient d'égale valeur;

2°.—Que les commissions scolaires insistent auprès des directeurs de leurs écoles pour que leurs élèves soient à l'avenir, classés en groupes parallèles.

3°.—Que le travail de chaque classe soit contrôlé par des examens semestriels, et, qu'en juin, un certificat de promotion soit décerné à tous les élèves qui auront conservé au moins 60% de leurs points lors du dernier examen.

VOEU No 10, par M. J.-E. Boily,

CONCERNANT LES MOYENS A PRENDRE POUR FAVORISER UN ENSEIGNEMENT AGRICOLE EFFICACE DANS LES ÉCOLES DE LA CAMPAGNE.

Attendu qu'il importe de développer chez nos fils de cultivateurs l'amour de la terre et de la profession agricole;

Attendu qu'à cette fin, il est nécessaire de leur donner des écoles appropriées à leurs besoins;

Attendu que ces écoles requièrent des professeurs spécialement qualifiés et une organisation propre à permettre certains travaux de démonstration;

Attendu que, dans notre opinion, semblables écoles ne peuvent être établies par les commissions scolaires sans l'assistance du Gouvernement. ce congrès émet le vœu suivant:

1°.—Qu'une formation plus complète soit donnée aux instituteurs relativement à l'enseignement agricole; et qu'à cette fin on adjoigne un ingénieur agricole au personnel enseignant de chaque école normale de garçons et que le cours de ces écoles soit prolongé d'une année;

2°.—Qu'une subvention soit accordée à toute école de garçons qui donne l'enseignement rural et que le Gouvernement favorise d'une aide spéciale les écoles complémentaires où l'on aura organisé la section agricole.

VOEU No 11, par M. J.-A. Paquin,

CONCERNANT LE CERTIFICAT D'ÉTUDES

Attendu que le Comité catholique a déjà approuvé la création du certificat d'études primaires, le Congrès émet le vœu que ce certificat d'études primaires soit établi le plus promptement possible.

VOEU No 12, par M. J.-E. Litalien,

CONCERNANT LA DISTRIBUTION DE LA RÉPARTITION MENSUELLE DU PROGRAMME DANS LES ÉCOLES

Attendu que le programme général, tout bien fait qu'il puisse être, reste insuffisant pour la plupart des maîtres et des maîtresses;

Attendu qu'il est très utile de guider les efforts des professeurs en leur présentant le développement normal des matières à enseigner dans chaque année, et pour chaque mois;

Attendu que la "Répartition mensuelle" déjà approuvée par le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique établit une mise au point très sage du programme d'études;

Il est formellement recommandé aux autorités compétentes de mettre la deuxième édition de ce livre à la disposition de chacun des membres du personnel enseignant primaire de cette province.

VOEU No 13, par M. Paul Hubert,

CONCERNANT L'ENVOI DES RÈGLEMENTS DU COMITÉ CATHOLIQUE, DE LA RÉPARTITION MENSUELLE DU PROGRAMME ET DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE A MM. LES CURÉS DE LA PROVINCE

Attendu que MM. les curés sont ex-officio visiteurs d'écoles et qu'en cette qualité ils sont fréquemment appelés à faire subir des examens dans les écoles de leur paroisse et par suite à contrôler la mise à exécution du programme d'études officiel, ce congrès émet le vœu:

Qu'un exemplaire des Règlements du Comité catholique, de la Répartition mensuelle du Programme et de L'Enseignement Primaire soient adressés par le Département de l'Instruction publique à chacun des curés de cette Province.

VOEU No 14, par M. Paul Hubert,

CONCERNANT LE BULLETIN SANITAIRE ET LES RÈGLEMENTS DU CONSEIL D'HYGIÈNE

Considérant que les inspecteurs d'écoles sont appelés, conjointement avec l'officier sanitaire de leur district, à surveiller l'observance des règlements du Conseil d'hygiène dans les écoles et que pour s'acquitter avec compétence de cette partie de leurs devoirs, il leur est nécessaire d'être bien renseignés sur ces règlements ainsi que sur les recommandations émanant du Service provincial d'hygiène;

Ce congrès émet le vœu que le Bulletin sanitaire ainsi qu'une copie des Règlements du Conseil d'hygiène actuellement en vigueur et de tout nouveau règlement adopté par la même autorité soient adressés à chaque inspecteur d'écoles de la province.

VOEU No 15, par M. R. Maltais,

CONCERNANT L'EXAMEN SPÉCIAL SUR LA LANGUE SECONDE

Attendu que le Bureau central des Examineurs catholiques fait subir des examens spéciaux sur la langue seconde aux candidats qui en font la demande en vue de favoriser l'enseignement des deux langues officielles;

Attendu que les diplômés dans les deux langues peuvent ipso facto enseigner dans les écoles bilingues;

Il est proposé que le Bureau des Examineurs se montre de plus en plus sévère dans son examen spécial.

VOEU No 16. par J.-B. Chartrand,

CONCERNANT LE BULLETIN DE LA DEUXIÈME VISITE ET LE RECENSEMENT

Attendu que pour établir avec exactitude le nombre des enfants d'une municipalité qui n'ont pas fréquenté l'école, il faut tenir compte a) des élèves absents de la dite municipalité pour faire leurs études à l'étranger; b) des élèves étrangers inscrits aux écoles de la dite municipalité;

Attendu que les renseignements concernant les élèves de la première catégorie peuvent être fournis par les secrétaires-trésoriers dans le registre du recensement et les renseignements

concernant ceux de la deuxième catégorie par les directeurs et les directrices dans leurs réponses aux questions du bulletin;

Ce congrès émet le vœu suivant: 1° Que l'article 285 de la loi scolaire soit modifiée en ajoutant après les mots *et de seize et dix-sept ans*, les mots suivants: "et indiquer le nombre de ceux qui, dans chacune de ces catégories, assistent à l'école hors de la municipalité"; 2°—Que la page 10 du bulletin de la 2ème visite soit modifiée en conséquence.

STATISTIQUES SCOLAIRES

M. G.-E. MARQUIS

Le reste de l'avant-midi est consacré à l'étude de la statistique scolaire. M. G.-E. Marquis, chef du Bureau des Statistiques provinciales est l'expert tout désigné pour traiter ce sujet. Après avoir fait remarquer que les statistiques recueillies par les inspecteurs forment, au point de vue des progrès scolaires, l'unique source d'information à laquelle viennent puiser tour à tour le Surintendant de l'Instruction publique, le Secrétaire de la Province et tous nos hommes publics, il expose, avec toute l'aisance d'un homme qui connaît parfaitement sa matière, quels sont les moyens à prendre pour assurer la compilation de statistiques exactes et complètes qui reflètent parfaitement, année par année, la situation et le mouvement scolaires dans notre province. On ne manquera pas, j'en suis sûr, de relire en entier son excellente conférence. (Voir appendice).

M. le Surintendant rend hommage à la compétence et au dévouement de M. Marquis et le remercie de sa précieuse contribution aux travaux du congrès.

M. J.-B. CHARTRAND

M. J.-B. Chartrand fait ensuite de très judicieuses observations sur l'importance qu'il y a de tenir compte des enfants étrangers à la municipalité et de ceux qui poursuivent leurs études en dehors de la municipalité pour faire un calcul exact de ceux qui ne fréquentent par l'école.

Puis il suggère que l'article 285 du code scolaire et le bulletin de la 2ème visite soient modifiés en conséquence. (Voir vœu No 16).

M. le Surintendant complimente M. Chartrand de son travail et lui offre des remerciements.

Il est près d'une heure, le moment du départ approche pour un bon nombre et M. le Surintendant clôt le congrès en ces termes:

Messieurs,

Avant que le congrès prenne fin, il me reste un dernier devoir à remplir, celui de vous remercier et de vous féliciter. Vous remercier pour la manière avec laquelle vous avez suivi toutes les séances, particulièrement votre assiduité et votre attention; pour votre précieuse contribution à l'étude des difficiles problèmes qui ont été posés, ainsi qu'à leur heureuse solution; je vous félicite sur la belle tenue de vos discours et l'élévation des idées que vous y avez exprimées.

Vous avez été salués avec raison comme des chevilles ouvrières, des intermédiaires très effectifs, enfin des officiers de liaison. C'était faire une allusion délicate, sans doute, à l'importance, à la gravité de vos nombreux devoirs. Vous ne l'oublierez pas! Vous ne l'oublierez jamais!!

C'est le vœu que je forme à la fin de ce congrès, à l'heure pénible de la séparation, en y ajoutant celui de succès nouveaux et toujours plus grands dans l'exercice de votre importante fonction.

Le congrès prend fin avec le chant "O Canada !"

B.-O. FILTEAU,
Secrétaire du Congrès.

CYRILLE-F. DELAGE,
Surintendant.

APPENDICES

I

Ouverture du Congrès

Mardi 27 décembre 1927

I

DISCOURS DE L'HONORABLE CYRILLE-F. DELAGE, SURINTENDANT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE: BIENVENUE AUX INSPECTEURS

L'HONORABLE CYRILLE-F. DELAGE

Messieurs,

C'est la quatrième fois que je vous réunis pour une semblable fin depuis que j'ai assumé la lourde responsabilité de diriger le Département de l'Instruction publique de cette Province.

En effet, à peine étais-je arrivé à ce poste important que je faisais appel à vos lumières et à votre expérience, et le 4 septembre 1917 vous teniez votre première séance dans cette même salle. Trois ans et cinq ans après, le 12 août 1920 et le 15 décembre 1922, je sollicitais de nouveau votre précieux concours. En agissant ainsi, je suivais le salubre exemple donné par mes distingués prédécesseurs en 1873, 1890, 1895 et 1911 et je n'ai eu qu'à m'en féliciter.

Ce congrès est la réalisation d'un rêve caressé depuis déjà plusieurs années; j'en lançais l'idée d'une manière spéciale, vous vous en rappelez, dans mon dernier rapport.

Mes remerciements donc les plus sincères aux membres du Comité catholique pour la chaude sympathie avec laquelle ils ont accueilli ce projet, à l'honorable L.-A. David, le distingué Secrétaire provincial, qui a fourni le nerf de la guerre, à vous enfin et surtout qui par une intelligente et active collaboration en assurerez le succès. Il est bon, il est utile, il est nécessaire que les membres d'une corporation se rencontrent souvent, se connaissent mieux, se pénètrent davantage chaque jour de l'importance de leur rôle, de la grandeur de leur mission, afin de mieux servir la cause à la disposition de laquelle ils ont été requis de mettre leurs talents et leur dévouement.

Vous êtes les membres d'une grande corporation—le Département de l'Instruction publique de la Province de Québec—ses chevilles ouvrières, ses intermédiaires les plus effectifs en maintes circonstances, ceux sur lesquels reposent de graves obligations, spécialement l'opération des lois scolaires, le fonctionnement des municipalités scolaires, l'efficacité des programmes qui y sont suivis. Oui, il est bon, il est utile, il est nécessaire que vous vous rencontriez souvent, que vous vous connaissiez mieux, vous vous pénétriez de plus en plus de vos importants devoirs; voilà le triple but de cette réunion.

J'aurais voulu vous convoquer à une autre date, à une date antérieure; c'est, je le sais, l'époque des vacances et l'heure des réunions familiales; vous vous en êtes arrachés, vous les avez certainement écourtées. Avec mes regrets et mes excuses, mes remerciements pour avoir répondu à mon appel et vous être rendus encore une fois, comme toujours, promptement au poste du devoir. Je vous y souhaite la plus cordiale bienvenue.

Que l'heure passe avec rapidité! Cinq ans se sont déjà écoulés depuis notre dernière rencontre et il me semble qu'elle n'a eu lieu que tout récemment.

Des vides se sont produits dans vos rangs; les uns causés par la mort, les autres par la retraite; aux disparus enlevés pour toujours à notre service, à notre affection, j'envoie un souvenir ému et reconnaissant; aux absents, je souhaite la longue jouissance d'un repos mérité. A leurs successeurs, je réitère le vœu sincère de marcher sur les pas de leurs devanciers.

J'avais songé au même dévoué fonctionnaire, M. Antoine Dessane, pour remplir la charge de secrétaire du congrès. La mort l'a ravi à notre confiance au moment même où ses services avaient été requis pour prendre part à ce congrès. Sur sa tombe à peine fermée, je dépose de nouveau le tribut de ma plus vive appréciation pour sa précieuse contribution en maintes circonstances et particulièrement dans l'organisation de vos congrès. M. B.-O. Filteau, l'Assistant-secrétaire de mon département le remplacera, j'en suis certain, avec le même esprit, le même zèle, la même habileté.

L'instruction a toujours été la puissante ressource des nationalités qui ne voulaient point être absorbées dans leur lutte pour l'existence, pour la survivance. La nôtre, la nationalité canadienne-française, a livré de rudes batailles pour atteindre de si nobles buts. L'instruction ne cessa d'être, un seul instant, l'objet de sa plus constante sollicitude. Et si notre nationalité a vécu, a survécu, résisté vigoureusement aux assauts, elle lui est redevable de ce magnifique résultat et lui en garde une profonde reconnaissance.

Cette noble et haute ambition l'anime encore profondément. Mais l'avenir sera au prix des mêmes sacrifices, s'obtiendra par les mêmes moyens par l'enfant: qui a l'enfant a l'avenir; par le maître: tant vaut le maître, tant vaut l'élève, et par le programme d'études, un bon instrument entre des mains habiles est une assurance de succès. La pierre angulaire de notre édifice national a été, est et sera l'enseignement primaire. Ne l'oublions pas! Ne l'oublions jamais!

Il y a quatre ans, après de longues délibérations, le nouveau programme de l'école primaire était approuvé et remis au corps enseignant. Savoir lire, écrire et compter, connaître la géographie et l'histoire de son pays, les vérités essentielles de sa religion, posséder une connaissance suffisante de la langue seconde, telles étaient les principales fins, que nous voulions atteindre avec lui. S'il nous cause quelques déceptions avec l'expérience acquise au cours de vos visites, vous nous en indiquerez la raison et suggèrerez le remède. Nous l'appliquerons courageusement, car nous voulons son succès et croyons qu'avec un essai loyal et intelligent nous y arriverons sûrement, promptement.

Des confrères, des amis sympathiques, vont nous prêter le précieux concours de leurs lumières afin d'éclairer la route. Vous leur accorderez, je n'en ai aucun doute, une oreille attentive, assidue.

Vous nous ferez connaître, enfin, les moyens d'améliorer aussi votre situation, car c'est notre sincère désir que rien ne vous empêche de fournir dans sa plénitude votre contribution à la cause dont le sort nous intéresse si vivement. Et, s'il en est ainsi, ce congrès sera couronné d'un franc succès et produira de bons résultats.

C'est avec cet espoir que je l'ouvre en priant la Providence d'en bénir les délibérations.

II

RÉPONSE DE M. C.-J. MILLER, PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION DES INSPECTEURS, AU DISCOURS DE BIENVENUE DE M. LE SURINTENDANT.

M. le Surintendant,

Je constate que la coutume, adoptée depuis nos derniers congrès, de prier le président de l'Association des Inspecteurs d'écoles de répondre au discours de bienvenue de M. le Surintendant en pareille circonstance, est devenu une loi à laquelle il faut se soumettre. Je m'en réjouis, oh! non pas tant pour moi sur qui retombe ce périlleux honneur en ce moment, que pour vous tous, chers confrères, qui voyez dans le maintien de cette tradition la reconnaissance officielle de notre association.

D'ailleurs, pourquoi ne pas le dire tout de suite, les inspecteurs d'écoles n'ont qu'à se féliciter des bonnes relations qui existent entre eux et leurs supérieurs. Cette bonne entente, cette coopération intime entre les officiers de l'intérieur et de l'extérieur du département que vous dirigez d'une façon si digne et si paternelle, M. le Surintendant, ne peuvent que favoriser les progrès de l'instruction en cette province.

Votre appel a été entendu. En effet, malgré le sacrifice que leur impose ce voyage à une époque de l'année où il est toujours pénible de quitter les siens, les inspecteurs ont répondu "présents", voulant par ce geste témoigner de leur grande sollicitude envers une cause qui leur est chère et à laquelle ils donnent le meilleur de leur vie. Voilà pourquoi, j'ai la certitude d'être leur interprète en vous priant d'agréer l'expression de leur vive gratitude pour la cordiale bienvenue que vous leur avez souhaitée. Et puisque chez nous la reconnaissance est une fleur qui s'épanouit en toute saison, qu'il nous soit permis de vous offrir, ainsi qu'à vos dévoués collaborateurs, nos meilleurs vœux de bonne et heureuse année. Daigne le Seigneur réaliser nos souhaits et rendre fécondes toutes vos entreprises.

Il est un homme constitué de par la volonté du peuple le protecteur des sciences, des lettres et des arts en cette province; un homme qui désire ardemment pour ses compatriotes la supériorité intellectuelle à laquelle ils doivent aspirer; un homme qui a imprimé à l'éduca-

tion publique un essor vraiment étonnant. Ce patriote, ai-je besoin de le nommer? C'est M. le Secrétaire de la province actuel.

Nous aurions beaucoup aimé pouvoir lui dire aujourd'hui combien nous apprécions ses généreux efforts pour répandre les bienfaits de l'instruction. Mais j'apprends que son associé de bureau, M. Elliot, vient de mourir subitement et qu'il lui sera impossible d'être à Québec cette semaine. Si vous ne l'avez déjà fait, vous voudrez bien transmettre à l'honorable M. David, avec nos sympathies, les sentiments de notre admiration et de notre reconnaissance.

M. le Surintendant, ce congrès est le neuvième du genre organisé par le département de l'Instruction publique et le quatrième sous votre présidence. C'est dire combien vous aimez à favoriser ces réunions où chacun de nous peut bénéficier d'un échange de vues et d'idées qui sûrement provoque dans les esprits et les cœurs une saine émulation et ne manque pas d'être profitable à tous. Il y aurait donc tout intérêt à les multiplier ou, du moins, à ne pas trop les espacer.

Si, M. l'Inspecteur général, avec toute la compétence qu'on lui connaît, ne devait préciser le but de ces réunions, il me serait peut-être permis d'en dire quelques mots; mais je m'en garderai bien, ne voulant pas enpiéter sur le bien d'autrui. Avant de terminer, je désire vous assurer de nouveau, M. le Surintendant, que vos humbles serviteurs, guidés par vous et vos habiles conseillers, seront toujours à leur poste pour seconder vos efforts et ceux du Gouvernement afin de rendre nos écoles de plus en plus efficaces, et plus en harmonie avec les besoins de l'heure présente.

III

LE PROGRAMME ET LE BUT DU CONGRÈS: M. C.-J. MAGNAN, INSPECTEUR GÉNÉRAL

Monsieur le Surintendant,

Chers collègues,

Je revois avec plaisir aujourd'hui plusieurs anciens inspecteurs, toujours au poste et fidèles à leur tâche laborieuse. Je salue également avec bonheur la présence dans nos rangs de plusieurs nouveaux confrères, dont quelques-uns viennent à peine d'entrer dans la carrière. Nous n'oublions pas les disparus: notre pensée se tourne en ce moment vers eux, et, leurs noms reviennent à la mémoire. Nous sommes réunis au siège du Gouvernement de la Province à l'appel de M. le Surintendant, afin d'étudier ensemble quelques-uns des problèmes qui intéressent le plus l'école primaire.

Le programme qui vous a été soumis il y a quelques semaines déjà, se rapporte surtout à la mise en opération du programme d'études qui est en vigueur depuis septembre 1923. Un essai loyal de ce programme a été fait et, après quatre années complètes d'expérience, il est important que les officiers du Département de l'Instruction publique et les inspecteurs d'écoles échangent entre eux leurs vues à ce sujet et se concertent pour aviser aux meilleurs moyens à prendre pour tirer du programme un résultat supérieur, si possible.

C'est pourquoi, afin de faire une base à la discussion, quelques-uns d'entre vous ont été invités à soumettre des rapports spéciaux sur certains points vitaux du programme. Chaque inspecteur, néanmoins, aura toute liberté, à la suite du rapporteur, de soumettre des remarques et des suggestions d'ordre pratique. Le plus grande latitude sera accordée aux délibérations.

Les inspecteurs qui auront un vœu à émettre après le travail respectif des rapporteurs et la discussion qui suivra, sont priés de mettre ledit vœu par écrit, lequel sera référé à un comité spécial, le Comité des vœux, que le Congrès sera invité à nommer au début de la séance de cet après-midi.

Outre les questions d'ordre pédagogique, d'autres questions d'ordre administratif sont aussi au programme. C'est ainsi que dans quelques instants le dévoué Secrétaire du département de l'Instruction publique, M. Bergeron, parlera de la très importante question de l'administration financière des commissions scolaires et de la loi concernant les inspecteurs-vérificateurs. L'hygiène est aussi au programme ainsi que les constructions scolaires. M. C.-J. Simard, Sous-Secrétaire de la Province, nous fera connaître demain la portée de la loi "de l'assistance aux corporations scolaires rurales", et M. G.-E. Marquis nous parlera des statistiques scolaires.

En plus la question controversée des minimums de traitements et l'étude des "rapports" d'automne et des "bulletins" du printemps réclameront aussi votre temps.

Nous avons donc à travailler ferme pour épuiser le programme: aussi, nous nous ferons un devoir d'être à l'heure pour commencer les séances et faciliter la besogne du congrès par notre assiduité et notre bon vouloir.

IV

REMARQUES GÉNÉRALES DU SECRÉTAIRE DU DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, M. LIONEL BERGERON, ET EXPLICATIONS SUR L'ADMINISTRATION FINANCIÈRE DES COMMISSIONS SCOLAIRES ET LES ARTICLES DE LA LOI CONCERNANT LES INSPECTEURS-VÉRIFICATEURS.

Monsieur le Président,

Messieurs les Inspecteurs,

Je commence d'abord par unir ma voix à celle de l'honorable Surintendant pour vous souhaiter à tous la plus amicale bienvenue à ce congrès qui, nous l'espérons, produira d'excellents résultats.

Il y a exactement seize ans, je prenais part, en qualité d'inspecteur d'écoles, car j'avais alors l'honneur d'être l'un des vôtres, à une semblable réunion, ici même dans cette salle.

Hélas! quand je jette un regard en arrière, je suis navré de constater que treize ou quatorze des membres de ce congrès de 1911, qui étaient alors pleins de vie, sont disparus de la scène de ce monde.

Je ne vous surprendrai donc pas si je vous dis que je ressens une bien vive émotion en me retrouvant parmi vous dont je fus le collègue et partageai les labeurs pendant les onze plus belles années de ma vie.

Je ne veux pas retenir longtemps votre attention car, comme l'indique le programme, c'est surtout pour vous entendre exposer et discuter certains problèmes se rapportant aux choses de l'éducation qu'on vous a réunis.

Il me sera permis cependant de vous faire quelques observations, quelques remarques, et de vous donner quelques conseils qui, soyez-en persuadés, me sont inspirés que par le plus sincère désir de vous être utile.

Lors de votre congrès du mois de septembre 1917, sir Lomer Gouin, qui était à cette époque Premier Ministre de la Province, vous disait qu'au point de vue scolaire, vous êtes les yeux et les oreilles du gouvernement. Cette idée est très juste et je crois qu'on pourrait même ajouter que vous êtes les porte-parole, les messagers des autorités constituées.

C'est vous, en effet, messieurs, qui allez porter aux quatre coins de la Province, jusque dans les hameaux les plus reculés, les directions pédagogiques émanant des Règlements du Comité catholique. C'est vous qui faites connaître partout les lois qui régissent notre système scolaire. C'est vous enfin qui renseignez le Surintendant et le Gouvernement sur les progrès accomplis et sur les lacunes à combler dans les municipalités et dans les écoles sous votre contrôle.

Vous avez donc une mission très sérieuse à remplir et le corps des inspecteurs d'écoles est certainement, comme on l'a déjà dit, la plus importante cheville ouvrière dans notre organisation scolaire.

Rien d'étonnant, par conséquent, que l'on s'occupe sans cesse de vos travaux, qu'on en surveille l'exécution et que des louanges et, malheureusement, quelquefois, des blâmes parviennent au département de l'Instruction publique à votre sujet.

Les louanges nous réjouissent toujours et les blâmes nous les recevons avec les précautions nécessaires et nous ne les imputons à l'inspecteur intéressé qu'après nous être assurés qu'ils sont fondés.

Voici les remarques et les conseils dont je viens de parler.

En vertu des articles 356 et suivants de la loi de l'Instruction publique, les inspecteurs-vérificateurs du département des Affaires municipales sont maintenant chargés de procéder à l'inspection des livres des corporations scolaires.

Pour obtenir l'intervention de ces officiers, demande doit en être faite à l'honorable Secrétaire de la Province qui la transmet au sous-Ministre des Affaires municipales. Ce dernier délègue un de ses inspecteurs dans la municipalité scolaire qui réclame ses services,

cet inspecteur fait l'inspection-vérification et transmet, en duplicata, son rapport au sous-Ministre des Affaires municipales qui, lui-même, en fait tenir une copie à l'honorable Secrétaire de la Province. Celui-ci adresse, par lettre recommandée, au président et au secrétaire-trésorier de la municipalité intéressée un résumé, de ce rapport et les instructions qu'il juge être dans l'intérêt de la commission scolaire.

Comme vous le voyez, ces rapports passent par les mains de plusieurs fonctionnaires qui voient naturellement les défauts qui y sont signalés et se sentent portés à dire que nos inspecteurs d'écoles pourraient, avec plus de vigilance, secouer l'apathie des secrétaires-trésoriers négligents et les amener à mieux remplir leurs devoirs.

Voulez-vous que je vous signale quelques-uns des défauts que les inspecteurs-vérificateurs soulignent dans leurs rapports? Ils sont assez nombreux, comme vous allez voir:

Grand nombre de procès-verbaux, non signés par le secrétaire-trésorier et le président; nombreux secrétaires-trésoriers dont le cautionnement est caduc; emprunts temporaires faits en contravention avec la loi; commissaires qui n'ont pas prêté le serment exigé, propriétés des commissions scolaires, maisons et ameublements, non assurés contre l'incendie; rôles d'évaluation et de perception préparés d'une manière irrégulière; bon nombre de secrétaires-trésoriers qui ne font pas leurs rapports annuels au Surintendant; deniers des municipalités qui ne sont pas déposés en banque; subventions du gouvernement qui ne sont pas inscrites au livre de caisse, etc., etc.

Nous pouvons faire erreur, mais il nous semble que dans une heure passée chez les secrétaires-trésoriers vous pourriez, avec les connaissances et l'expérience que vous possédez, découvrir toutes ces lacunes et obtenir que les choses soient mieux faites.

J'oubliais un point important, c'est que d'après les rapports des inspecteurs-vérificateurs il y a encore 8 à 9% des secrétaires-trésoriers qui reçoivent comme traitement 7% sur les sommes d'argent qu'ils perçoivent. Ceci est absolument contraire à la loi et vous devez vous efforcer de faire disparaître cette anomalie.

Un autre fait bien reconnu, c'est que la construction des écoles coûte souvent trop cher. Loin de nous l'idée de vous en rendre responsables, mais nous tenons à vous recommander une grande surveillance à ce sujet et d'user de toute votre influence pour que les commissaires restent dans de justes limites. Nous pourrions vous citer un grand nombre de cas de manque de prévoyance ou d'extravagance de la part de commissions scolaires, mais nous nous contenterons de vous exposer la situation difficile dans laquelle quelques municipalités se sont trouvées par suite du peu de prévoyance de leurs commissaires.

Une commission scolaire du comté de Missisquoi voulut, vers 1916, construire une école dont le coût ne devait pas dépasser \$45,000; une fois finie elle coûtait \$85,000. Pas riches, des contribuables, au nombre de 23, trouvant le taux de la taxe, \$2.70 par cent piastres, trop élevé, abjurèrent la foi catholique et se déclarèrent dissidents pour payer une cotisation moins pénible.

Un peu plus tard, une autre municipalité construisait une école de \$32,500, montant trop élevé pour ses ressources, puisque dernièrement les commissaires voulaient s'en défaire, la donner, en accordant un boni de \$10,000 à la communauté qui voudrait accepter ce cadeau.

Dans une municipalité du comté de l'Islet, les commissaires construisirent en 1922 une école qui ne devait coûter que \$55,000, mais qui en coûta \$80,000 une fois terminée. Les contribuables paient aujourd'hui une cotisation scolaire de \$3.90 par cent piastres, et cette école qui ne contient actuellement que trois classes sera probablement sous peu transformée en hospice, afin de soulager le budget de ces pauvres contribuables.

Encore une fois, messieurs les inspecteurs, nous ne vous tenons pas responsables de ces écarts, mais nous voulons vous recommander, et fortement, d'exercer la plus grande surveillance et de guider, autant qu'il sera en votre pouvoir, les commissaires et les syndics dans la bonne voie.

Avant de terminer, permettez-moi de soumettre à votre considération les deux questions suivantes:

1. Serait-il préférable que les subventions pour le minimum des salaires soient payées d'après la moyenne des traitements au lieu du minimum comme cela se fait actuellement?
2. Quels moyens pourrait-on employer pour augmenter le nombre des instituteurs dans nos villages?

Sur ce, messieurs, je vous remercie de votre bienveillante attention et je vous prie de croire que vous aurez toujours en la personne du Secrétaire du Département de l'Instruction publique, votre ancien collègue, un ami dévoué.

RAPPORTS SOUMIS AU CONGRÈS DES INSPECTEURS D'ÉCOLES CATHOLIQUES

Mardi, 27 décembre 1927

I

MISE EN OPÉRATION DU PROGRAMME D'ÉTUDES: RÉSULTATS ET MOYENS D'EN ASSURER UNE MEILLEURE MISE EN VALEUR: (A.) RÉPARTITION MENSUELLE DU PROGRAMME D'ÉTUDES; (B.) DISTINCTION ENTRE LES MATIÈRES ESSENTIELLES ET LES MATIÈRES ACCESSOIRES: (C.)
ARTICLE 30 DES RÈGLEMENTS DU COMITÉ CATHOLIQUE.—RAPPORTEUR: M. C. J. MILLER:—

M. C.-J. MILLER.

M. le Surintendant,

Traiter un sujet pédagogique devant un auditoire composé d'inspecteurs d'écoles peut paraître superflu à ceux qui ignorent la multiplicité des problèmes qui se posent à l'attention de tout éducateur et, plus particulièrement, de celui qui a mission de diriger, guider l'enseignement dans cent, cent-dix, cent-vingt écoles, quelquefois davantage. Mais vous, chers confrères, qui connaissez les difficultés de la tâche, n'en serez pas étonnés; au contraire, la chose vous paraîtra toute naturelle.

De toutes les parties qui constituent l'organisation pédagogique de l'école, la mise à exécution du programme d'études est assurément la plus importante, parce que ses conséquences sont des plus décisives, des plus graves sur le développement intellectuel et moral de l'écolier, c'est-à-dire du futur citoyen. Il importe beaucoup, en effet, de connaître ce programme, puis de l'appliquer avec discernement.

Sur l'invitation de M. le Surintendant, je vous entretiendrai donc pendant quelques instants de notre programme d'études officiel et des moyens d'en assurer une mise en valeur efficace. Sans doute, il n'y a personne parmi vous qui n'ait déjà réfléchi là-dessus et qui ne soit en état de traiter à fond ce sujet, aussi je ne compte rien vous apprendre de nouveau. Mais il y a des choses que l'on sait et sur lesquelles il est bon que notre attention soit rappelée et comme réveillée de temps en temps; il y en a aussi qui deviennent pour nous plus claires et plus assurées quand elles nous sont dites par d'autres.

J'essaierai tout simplement de dire sous une forme personnelle et avec des aperçus nouveaux peut-être ce que vous n'ignorez pas. Ce sera mon seul mérite, si mérite il y a.

Je tiens également à déclarer tout de suite qu'il n'entre dans ce travail aucune critique du programme d'études, et cela pour deux raisons qui me semblent indiscutables: d'abord parce que le temps de la discussion est passé; nous ne sommes pas en présence d'un projet, mais d'une réalité. Si jamais il est question de préparer un nouveau programme et que l'autorité compétente daigne nous consulter à ce sujet, alors nous pourrions tout à notre aise suggérer les modifications que nous jugerons nécessaires. Et ensuite, parce que notre rôle, quelle que soit notre opinion personnelle, consiste à aider, à encourager le personnel enseignant à mettre ce programme en opération avec le plus d'efficacité possible.

RÉSULTATS OBTENUS.

Comme tout bon arbre se reconnaît à ses fruits, de même, un programme d'études doit être apprécié d'après ses qualités et les bons résultats qu'il produit.

Après un essai loyal, mais relativement court de quatre années, peut-on constater des améliorations dans le domaine de l'enseignement primaire en cette province?—En toute sincérité, nous pouvons répondre dans l'affirmative.

De fait, le programme d'études actuel a sensiblement contribué à faire une meilleure organisation pédagogique de l'école:

a) En créant une *classe préparatoire* qui a pour but d'initier l'enfant à la vie d'écolier et de le préparer à suivre avec profit la première année du cours primaire proprement dit.

b) En déterminant bien nettement le *caractère propre* de chacune des deux grandes divisions de l'école (école primaire élémentaire, école primaire complémentaire).

c) En *groupant* les matières à enseigner d'après l'ordre de leur *importance*. Ce qui, on en conviendra, est de nature à mieux orienter le maître dans la préparation de son horaire et de sa classe.

d) En *précisant* de plus, pour chacun des cours, le *genre* d'enseignement qui doit s'y donner. Ainsi, au cours inférieur, l'enseignement doit être plutôt intuitif, c'est celui qui convient aux jeunes enfants; au cours moyen, les élèves étudient les éléments proprement dits des différentes matières du programme; au cours supérieur, les connaissances sont élargies, affermies, c'est l'enseignement synthétique; à l'école complémentaire est réservée la mission de donner les connaissances plus étendues et la partie scientifique du programme. Ces précisions sont certainement propres à mieux orienter l'instituteur dans son enseignement qui, par le fait même, devient plus profitable à ses élèves.

e) En *faisant disparaître* le plus *grave reproche* que l'on adressait à l'ancien programme, celui d'être trop prétentieux, trop lourd, principalement dans les écoles de filles.

Pour prouver cette dernière assertion, ai-je besoin de rappler ici les modifications profondes que le Comité catholique lui a fait subir. Ce serait du temps perdu, si ce congrès ne devait pas avoir un écho au delà des murs de cette salle, mais puisque mes paroles, grâce à *L'Enseignement Primaire*, seront lues dans toutes les écoles de la province, qu'il me soit permis de préciser brièvement en quoi le programme actuel se trouve allégé.

A l'école élémentaire, l'étude de la comptabilité et de la géographie a été considérablement simplifiée; l'enseignement de plusieurs matières se rapportant au même sujet a été concentré, et ce, pour le plus grand bénéfice des élèves. "Ainsi (citons Mgr Ross) au programme de grammaire se rattachent l'analyse grammaticale et logique, l'orthographe et la dictée;—la littérature, retranchée comme matière distincte, a été ramenée aux éléments intuitifs que l'on rencontre dans l'étude des textes (lecture expliquée), et dans les exercices pratiques de composition;—le toisé a été incorporé à l'arithmétique dont il fait partie;—aux exercices de langage ont été ramenés tous les exercices d'observation qui ont pour objet la culture intellectuelle et la formation morale qui n'est pas proprement religieuse. Cette disposition du programme enlève tout caractère scientifique à des notions qui doivent rester élémentaires, sauve du temps, favorise davantage l'éducation intellectuelle en la rendant plus pratique et plus intense, force l'élève à penser et à s'exprimer sans le secours du livre, et enlève aux maîtres distraits la tentation de donner un enseignement distinct, cloisonné, et se suffisant à lui-même sur les branches qui doivent se greffer toutes sur le même tronc." (1)

Voilà une façon pédagogique et rationnelle de simplifier.

A l'école complémentaire avec l'une ou l'autre des quatre sections, les histoires ancienne et romaine, d'Angleterre, de France et des États-Unis ont été remplacées par un résumé d'histoire de la civilisation chrétienne; les théories et les préceptes littéraires ne s'étudient qu'à l'occasion de la lecture expliquée et de l'explication de textes choisis. L'étude de l'algèbre n'est obligatoire que dans la section industrielle. La comptabilité commerciale ne s'étudie que dans la section commerciale; dans les autres sections, le programme n'exige que la comptabilité domestique. De même la sténographie et la dactylographie ne sont demandées qu'à la section commerciale.

A l'école complémentaire sans section, c'est-à-dire celle qui ne vise pas à donner un commencement de spécialisation, outre les matières déjà mentionnées, l'algèbre a été retranchée le mesurage et la comptabilité ont été sensiblement simplifiés. Le titre "Les sciences naturelles, les leçons de choses" est retranché; les notions sur ces matières devant être données à l'occasion des exercices de langage et des leçons d'agriculture.

Est-ce à dire que cette simplification a abaissé le niveau général des études? Les profanes seraient tentés de répondre oui. Cependant, il n'en est rien. En effet, si le programme de l'école élémentaire est allégé, il l'est au profit des matières fondamentales (enseignement religieux et moral, langue maternelle, arithmétique, histoire nationale) qui devront être plus approfondies, mieux assimilées. N'est-ce pas sage? N'oublions pas l'enseignement ménager, ajouté au programme des écoles de filles, et qui compense très avantageusement les quelques spécialités secondaires qu'il remplace.

Celui de l'école complémentaire, avec ses quatre sections où un enseignement spécial oriente les élèves vers les carrières qu'ils désirent embrasser, devrait donner un meilleur rendement, puisqu'il s'adapte davantage aux besoins des milieux et aux aptitudes des enfants.

(1)—*L'Enseignement Primaire* de novembre 1927, page 131.

Jusqu'à présent, nous n'avons mis en relief que les principales qualités du nouveau programme, celles qui favorisent une meilleure organisation pédagogique, assurent un rendement plus efficace. Voyons, si vous le voulez bien, les résultats tangibles qui lui sont dûs.

En autorisant toute école élémentaire à avoir sa 5e ou sa 6e année—pourvu que le nombre des élèves soit de 6 au moins dans le cours supérieur—le nouveau programme a permis à des centaines et des centaines d'enfants de continuer leurs études, pendant un ou deux ans de plus, dans l'école de leur propre arrondissement, et cela sans bourse déliée de la part de leurs parents. C'est un premier résultat fort appréciable, je crois. Vos rapports annuels, chers confrères, confirment ce que j'avance.

Comme conséquence inévitable, le nombre des classes du cours supérieur (5e et 6e) a été considérablement augmenté, le niveau des études a monté.

Cette poussée vers le sommet a eu sa répercussion jusqu'à l'école complémentaire qui, depuis trois ou quatre ans, a vu s'élever, non seulement le nombre,—ce qui serait explicable en partie par l'accroissement de la population—, mais le pourcentage des élèves admis dans ses classes. Un coup d'œil sur les tableaux comparatifs que voici le prouve:

Les chiffres de la première série de tableaux m'ont été fournis par les directeurs-secrétaires de la Commission des Écoles catholiques de Montréal. Je dois ceux de la deuxième série à la bienveillance du chef du Bureau des Statistiques, M. Marquis, qui est demeuré l'ami des inspecteurs et que je salue avec plaisir dans cette salle.

Les premiers tableaux font voir les progrès réalisés depuis quatre ans dans les classes supérieures de la Commission scolaire catholique de Montréal.

FRÉQUENTATION DANS LES ÉCOLES CATHOLIQUES DE MONTRÉAL EN L'ANNÉE 1922-23

Fréquentation générale dans toutes les années..... 79,196 élèves

En cinquième année.....	5,910	ou les	7.4%
En sixième ".....	3,381	" "	4.2%
En septième ".....	1,558	" "	1.9%
En huitième ".....	874	" "	1.1%
En neuvième ".....	120	" "	.1%
En dixième ".....	16	" "	.02%

EN L'ANNÉE 1926-27.

Fréquentation générale dans toutes les classes..... 90,596 élèves

En cinquième année.....	8,502	ou les	9.3%
En sixième ".....	5,280	" "	5.8%
En septième ".....	2,955	" "	3.2%
En huitième ".....	1,616	" "	1.7%
En neuvième ".....	459	" "	.9%
En dixième ".....	383	" "	.4%

Maintenant, considérons un champ plus vaste, et voyons les progrès accomplis dans toute la province.

Je vous ferai remarquer que les 9e et 10e n'apparaissent pas dans les tableaux qui vont suivre. D'après les Règlements actuels du C. C., les écoles primaires ne comptent que huit années du cours. Voilà pourquoi les élèves classés en 9e et en 10e années sont inscrits en 8e année pour les besoins de la compilation.

INSCRIPTION DANS LES ÉCOLES CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC EN 1922-23.

Inscription générale dans toutes les années. 457,536 élèves

En cinquième année.	24,936	ou les	5.4%
En sixième "	13,328	" "	2.9%
En septième "	5,983	" "	1.3%
En huitième "	4,082	" "	.8%
	<u>48,329</u>		

EN L'ANNÉE 1925-26

(Après trois ans)

Inscription générale dans toutes les années. 471,184 élèves

En cinquième année.	31,751	ou les	6.7%
En sixième "	17,217	" "	3.6%
En septième "	9,146	" "	1.9%
En huitième "	7,271	" "	1.50
	<u>65,385</u>		

En trois années seulement de l'ère nouvelle, comme on l'a nommée, nous constatons donc une augmentation très notable dans l'effectif des hautes classes, c'est-à-dire de la 5e jusqu'à la 8e.

Cet effectif qui, en 1922-23, ne comprenait que les 10.5% des élèves inscrits dans tous les cours, a atteint les 13.9% en 1925-26, soit un gain de 3.4% en faveur des classes du cours supérieur et de l'école complémentaire.

Ou encore, si le total des élèves inscrits dans ces dernières classes était de 48,329 en 1922-23, il est monté à 65,385 en 1925-26, soit une augmentation de 17,056 élèves en trois ans.

En constatant cette ascension rapide vers les classes supérieures de nos écoles, n'a-t-on pas raison de dire que le nouveau programme a beaucoup favorisé ce progrès dont nous nous réjouissons tous? Certes, oui. Aujourd'hui, une plus forte proportion de nos enfants complètent leurs études primaires; quelques-uns vont même plus loin. C'est pourquoi, dans certaines municipalités, il a fallu ouvrir des classes dites de 9e et de 10e.

Voilà, exposés brièvement, quelques-uns des bons résultats obtenus depuis la mise en vigueur du programme d'études actuel.

Tous, nous savons qu'il n'est pas la cause unique de cet état de choses; d'autres facteurs y ont aussi contribué. Par exemple, l'encouragement pécuniaire accordé par le gouvernement provincial à toutes les catégories d'écoles (primaires, secondaires, universitaires) a certainement déterminé au sein de notre population le désir d'une instruction plus étendue; les conditions économiques de notre époque, exigeant une culture intellectuelle plus élevée, n'y a pas été étrangère non plus; la sage direction donnée au personnel enseignant et aux commissaires d'écoles par le Département de l'Instruction publique et les inspecteurs, a également imprimé un mouvement d'ensemble dont les heureux effets se font sentir partout. Mais seul un programme d'études susceptible de répondre à toutes les exigences en s'adaptant aux besoins et aux aspirations des divers milieux, a pu rendre possibles les progrès si consolants réalisés depuis peu dans le domaine de l'enseignement public en cette province.

MOYENS D'ASSURER UNE MISE EN VALEUR PLUS EFFICACE DU PROGRAMME.

Dans l'ordre éducationnel, comme dans l'ordre moral, si l'on vise trop bas, on obtiendra un produit inférieur; si l'on vise à la hauteur des épaules, on aura un produit médiocre; c'est donc beaucoup plus haut qu'il faut regarder pour atteindre l'idéal.

Tout en tenant compte des qualités qui le caractérisent et des résultats qu'il a déjà produits, le programme d'études peut-il donner davantage? Poser la question, c'est la résoudre.

A cette fin, plusieurs moyens sont recommandés, entre autres, une bonne préparation de classe, des leçons vivantes, intéressantes, de l'ordre, de la discipline, etc. Je crois cependant opportun d'en signaler quelques autres qui, à mon sens, assureront aux études une plus grande efficacité. Ces moyens, nous avons le devoir de les suggérer, puis de les répéter souvent aux instituteurs, aux institutrices et aux commissaires d'écoles.

Classement judicieux.—Dans le classement de ses élèves, le maître doit sans doute tenir compte de leur savoir. Toutefois, s'il ne veut pas fractionner son temps outre mesure, et diminuer la valeur de son enseignement, il doit s'inspirer de l'esprit du programme à ce sujet.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur le programme de chacune des quatre grandes divisions de l'école élémentaire (cours préparatoire, cours inférieur, cours moyen, cours supérieur), pour reconnaître que les enfants doivent être groupés plutôt par cours que par années. Ce groupement qui diminue le nombre de divisions, a encore un avantage qu'il faut signaler, celui de permettre aux moins avancés d'un groupe de profiter des explications données aux plus avancés.

En conséquence, dans les écoles à une seule institutrice, il ne doit jamais y avoir plus de quatre divisions: la classe préparatoire, la 1^{ère} et la 2^e années, la 3^e et la 4^e années, la 5^e et la 6^e années.

Donner la préférence aux matières essentielles.—Un autre point sur lequel il importe d'attirer l'attention des maîtres, c'est la classification des matières en trois groupes bien distincts (matières essentielles, matières accessoires, matières facultatives). Ne cessons de leur répéter que pour donner à leur enseignement toute sa valeur, ils doivent attacher plus d'importance par conséquent consacrer un temps plus long aux matières essentielles. Si les matières accessoires et facultatives doivent être enseignées, les matières essentielles doivent garder la priorité en tout. C'est le degré de connaissance dans ces dernières qui permet de juger du développement intellectuel des enfants. Mettons aussi nos instituteurs et institutrices en garde contre la tendance déjà trop accentuée un peu partout du vouloir aller trop vite, en 3^e et 4^e année principalement. Qu'ils s'efforcent plutôt de bien faire comprendre les éléments d'une matière et les règles étudiées avant de passer outre. En instruction, vouloir brûler les étapes est un écueil qu'il faut éviter si l'on veut édifier sur des bases solides et durables.

Examens sur les matières essentielles principalement.—Un bon moyen d'amener les instituteurs et les institutrices à se mieux conformer à l'esprit du programme qui veut les matières essentielles au premier plan, c'est d'insister davantage, dans nos examens, sur les matières de la première catégorie (à l'école élémentaire: instruction religieuse, langue maternelle, arithmétique, histoire du Canada—à l'école complémentaire: instruction religieuse, langue maternelle, langue anglaise dans les villes et cités, histoire du Canada, géographie, mathématiques).

N'oublions pas que ce sont les examens qui donnent l'interprétation d'un programme. C'est un fait connu. Les sujets sur lesquels on doit être questionné, sont toujours l'objet d'une plus grande sollicitude. C'est tout naturel.

Les commissions scolaires qui, à la fin de chaque année, organisent des examens de promotions, devraient également se laisser guider par ce principe. La Commission des Écoles catholiques de Montréal l'a bien compris.

Suivre la répartition mensuelle du programme.—Comme quatrième moyen d'obtenir des résultats plus substantiels dans nos écoles, je désire mentionner l'usage d'une bonne répartition mensuelle. Vous connaissez assez mon indépendance de caractère pour ne pas croire un seul instant qu'en cela j'agis par intérêt personnel. Je n'ai en vue que le progrès plus intense de l'instruction. D'ailleurs, vous vous en souvenez, l'utilité d'une répartition mensuelle du programme a été reconnue par les inspecteurs réunis en congrès en 1922, alors que M. le Surintendant pria deux de leurs confrères de préparer ce travail.

Je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'énumérer de nouveau les avantages d'une telle subdivision du programme d'études. Cette mise au point du programme fait éviter bien des

tâtonnements, voire même bien des erreurs, particulièrement à nos institutrices débutantes qui, dans notre province, sont si nombreuses chaque année. Les titulaires expérimentés trouveront eux-mêmes des jalons, des appuis qui simplifieront leur préparation de classe. Vous le savez comme moi, les programmes généraux sont insuffisants, et il est utile de guider les efforts des maîtres, en leur présentant, au moins à titre d'indication, des modèles de ce que peut et doit être le développement normal des matières du programme.

Prions donc tous les instituteurs et institutrices de bien vouloir s'inspirer de la répartition mensuelle. Le moindre profit qu'ils pourront retirer de ce travail sera de constater comment on peut chaque année arriver jusqu'au bout du programme.

Donner une orientation agricole dans les écoles rurales.—Lorsqu'on constate que dans une province agricole comme la nôtre, plus de la moitié de sa population habite les villes et les cités, on ne peut s'empêcher de dire: il est grandement temps de corriger cette anomalie. Si l'école rurale seule ne peut améliorer cet état de chose, elle a un pressant devoir de réagir, selon ses moyens, contre la désertion des campagnes au profit des grands centres.

L'unique moyen, mais peut-être l'un des plus efficaces, mis à sa disposition pour accomplir cette œuvre, consiste à donner à son enseignement une orientation agricole.

Qu'on le comprenne bien, pour donner cette orientation, il n'est pas nécessaire d'enseigner l'agriculture proprement dite, ce serait dépasser le rôle de l'école primaire. Cette atmosphère agricole si désirable dans les écoles rurales, sera plus sûrement créée en suivant les conseils donnés par les Règlements du C.C. Je les résume. "Il faut surtout inculquer aux élèves des convictions solides sur l'importance et la noblesse de l'agriculture, et leur faire aimer cette profession. . . . Pour atteindre ce but, l'enseignement systématique au moyen d'un livre ne se concilie pas avec le caractère que l'enseignement de l'agriculture doit revêtir à l'école primaire. . . . Le résultat désiré sera obtenu en enseignant *occasionnellement* puis *systématiquement*, mais d'une manière expérimentale et pratique.

Occasionnellement: par les lectures, les exemples de grammaire, les problèmes d'arithmétique, tous appropriés à la vie du cultivateur. Les récitations, les sujets de rédactions et les exercices de langage doivent aussi être orientés vers ce but. Tout l'enseignement se trouve ainsi pénétré du parfum des champs et constitue une atmosphère terrienne. C'est là un moyen à la portée de toutes les écoles et de toutes les institutions. (1) L'enseignement de la géographie économique pourrait aussi fournir à l'instituteur averti, l'occasion d'apporter des statistiques et des renseignements qui ouvrent l'esprit de l'enfant sur le rôle vital de l'agriculture. Quelques causeries bien dirigées, soit en classe, soit hors de la classe, achèveront de convaincre l'élève de l'importance et de la noblesse de la profession agricole.

Systématiquement: par les leçons d'observation pratique, soit au cours d'un travail au jardin scolaire ou familial, soit sur les faits agricoles de la région, soit sur les choses de la nature qui sont à la portée des enfants. . . ." comme les leçons de sciences naturelles publiées dans *L'Enseignement Primaire* par l'inspecteur Litalien.

Puisque c'est l'une des principales qualités du programme d'études officiel de pouvoir s'adapter facilement aux besoins des milieux, des régions, et cela jusque dans les moindres détails, insistons pour que les instituteurs et les institutrices des écoles rurales donnent à leur enseignement l'orientation qui convient aux enfants d'agriculteurs.

Organisation de l'Enseignement ménager:—Si, de nos jours, il est nécessaire de créer une atmosphère agricole dans les écoles rurales, il est non moins urgent de donner à nos filles le goût des soins du ménage.

La nécessité et les avantages de l'enseignement ménager ont été mis en pleine lumière lors du Congrès tenu à Saint-Pascal en septembre 1926. Au cours de ces assises pédagogiques présidées par M. l'Inspecteur général, auxquelles sept inspecteurs eurent le privilège d'assister, plusieurs vœux de la plus grande importance furent adoptés, entre autres celui de rendre obligatoire l'enseignement ménager à l'école primaire élémentaire. En attendant que le Comité catholique statue sur ce sujet, l'attitude que nous devons prendre est clairement indiquée dans les Règlements du même Comité. En effet, nous y lisons à la page 153:

"L'étude de l'économie domestique et la pratique des travaux du ménage sont devenues, de nos jours, partie intégrante, presque obligatoire, de l'éducation des jeunes filles. Les maîtresses auront donc le plus grand souci d'accorder à cet enseignement toute l'importance qui doit lui revenir. Elles s'appliqueront avec zèle, dans les classes où ces leçons pourront être organisées, à faire parcourir aux élèves le programme qui leur est propre."

(1) Depuis une vingtaine d'années, *L'Enseignement Primaire* publie chaque mois des dictées, récitations, rédactions et problèmes à caractère *à* *seulement* rural.

Ce sera donc faire écho au désir du programme d'études que de conseiller au personnel enseignant féminin et aux commissaires d'organiser l'enseignement ménager dans leurs écoles. Seule, l'application rationnelle d'un programme d'enseignement ménager "peut donner une formation pratique, complète, une éducation qui prépare des femmes supérieures capables de mieux comprendre, de mieux seconder ceux à qui la Providence les unira; des femmes en mesure de conserver ce qu'il y a de meilleur dans le pays et dans la race." (Mgr J.-Alf. Langlois).

Choix judicieux des maîtres et maîtresses:—Jusqu'à présent, nous n'avons parlé que des moyens qui doivent être utilisés par les titulaires pour rendre l'enseignement plus efficace; il convient maintenant de signaler la collaboration non moins nécessaire que l'on est en droit d'attendre de la part des commissaires d'écoles.

Cette coopération à l'œuvre de l'éducation peut s'exercer de plusieurs manières. D'abord, par le choix judicieux des maîtres et des maîtresses. Si l'on veut que l'école primaire donne tout ce qu'on en attend, n'est-il pas juste de réclamer avant tout de bons professeurs. Dans vos circulaires aux commissaires, vous l'avez répété maintes fois, M. le Surintendant; "Tant vaut le maître, tant vaut l'école." Puisse cette vérité être comprise de tous ceux qui seuls ont le droit de choisir les personnes chargées d'enseigner dans les écoles sous contrôle.

Que jamais la mesquinerie ou le favoritisme n'entrent en ligne de compte lorsqu'il s'agit d'engager un instituteur ou une institutrice. Que la compétence seule des candidats soit considérée et alors l'instruction publique fera un grand pas de plus vers le progrès.

Des maîtres pour les écoles de garçons de villages.—Retenir les services de personnes compétentes et possédant les qualifications exigées par la loi, est déjà un gage de succès. Cependant, dans le choix du personnel enseignant, il y a une autre considération très importante que les commissaires ne doivent pas perdre de vue, c'est celle-ci: Il est toujours plus avantageux pour les enfants d'être formés et instruits par des personnes aptes à les diriger selon leur caractère propre, leurs aptitudes naturelles et la mentalité de leur sexe. D'où il est préférable de confier l'éducation des filles aux femmes, et celle des garçons—surtout lorsqu'ils dépassent 10 ans—aux hommes. Voilà pourquoi, partout où la chose est possible, comme dans les villages ayant deux écoles, l'une pour les filles, l'autre pour les garçons, il est désirable de confier l'instruction des garçons à un maître. En outre, n'est-il pas prouvé qu'un instituteur peut, plus facilement qu'une institutrice, conduire les garçons jusqu'à la dernière année du cours d'études primaire? N'est-il pas prouvé également que les garçons des campagnes souffrent de cette pénurie de maîtres qui les force à quitter l'école trop tôt, ou à continuer leurs études en dehors de leurs paroisses? N'est-il pas prouvé aussi que ce manque d'instituteurs à la campagne est due à l'insuffisance des salaires qu'on leur offre?

Efforçons-nous donc de faire comprendre aux commissaires que l'intérêt général de l'enseignement leur commande de retenir les services des instituteurs pour les écoles de garçons de villages.

Oh! loin de moi la pensée de vouloir diminuer le mérite de nos institutrices (religieuses ou laïques). Je sais trop leur bonne volonté, leur dévouement et les services qu'elles ont rendus et rendent encore à notre population pour agir ainsi. Ma suggestion n'a d'autre but que de vouloir mieux servir la cause de l'éducation dans cette province. D'ailleurs, je connais plus d'une institutrice qui préférerait n'enseigner qu'aux filles; elles sont plus gentilles que les garçons, paraît-il.

Fidèle observance de l'Art, 30 des Règlements du C.C.—Choisir un personnel compétent, lui payer un salaire raisonnable, engager un instituteur pour leur école de garçons, tout cela est bien de la part des commissaires, mais ne constitue pas la collaboration entière qu'ils doivent apporter à l'œuvre de l'éducation des enfants de leur municipalité. Ils ont, de plus, le devoir de donner à leurs instituteurs et institutrices les moyens d'accomplir leur tâche aussi facilement que possible.

Confier un trop grand nombre d'élèves, formant plusieurs classes, à une seule institutrice, c'est à coup sûr la mettre dans l'alternative de négliger une ou deux divisions, ou de ne consacrer qu'un temps insuffisant à chacune d'elles. Dans un cas comme dans l'autre, elle fera faillite générale dans son enseignement.

Pour faire éviter cet écueil où vont se briser tant de généreux efforts, les commissaires doivent se conformer à l'article 30 des R. du C.C., lequel leur prescrit d'engager un sous-maître ou une sous-maîtresse pour chacune de leurs écoles primaires élémentaires, lorsque la présence moyenne durant l'année précédente a excédé quarante élèves; et d'engager deux

maîtres ou maîtresses pour toute école primaire complémentaire, quand le nombre des élèves inscrits est de trente ou plus. Ces sous-maîtres et ces sous-maîtresses doivent être diplômés.

Je sais que l'observance de cet article entraîne nécessairement une dépense d'argent, chose qui n'est pas souvent populaire. Mais, il est toujours plus avantageux, même au point de vue pécuniaire, d'avoir de bonnes écoles que de médiocres, puisque l'instruction est un bien beaucoup plus estimable que l'or.

Organisation des sections de l'école complémentaire.—Enfin, il est encore un moyen de rendre justice au programme d'études et de lui assurer un épanouissement complet. C'est l'organisation des diverses sections de l'école complémentaire.

Jusqu'à présent, il faut bien l'admettre, trop peu de commissions scolaires ont eu le souci d'organiser d'une façon pratique et efficace l'une ou l'autre des quatre sections. Nous constatons, en effet, que dans la plupart des écoles complémentaires on suit le programme d'instruction générale, sans égard à celui d'aucune section si l'on excepte l'enseignement commercial qui s'y donne depuis longtemps, trop longtemps, à ne pas s'y tromper, dans les campagnes.

Le programme actuel demande avec raison que l'enseignement soit orienté selon les exigences des localités, et cela pour le plus grand bénéfice des populations. Voilà pourquoi il est désirable que dans leurs écoles complémentaires, les commissaires organisent l'une des sections convenables: section agricole dans les campagnes, section industrielle dans les centres manufacturiers et industriels, section commerciale dans les écoles de garçons des cités, section ménagère pour les filles.

Tout cela peut se faire sans dépenses excessives, car ne l'oublions pas, il ne s'agit aucunement en l'occurrence de fonder des institutions agricoles ou industrielles proprement dites. Non, l'école primaire complémentaire ne vise pas à la spécialisation dans aucune branche du savoir humain. Toutefois, elle peut et doit donner une orientation qui dirige sagement l'élève vers la carrière qu'il embrassera plus tard. Son programme renferme tout ce qu'il faut pour atteindre ce but; il suffit de l'appliquer avec discernement et enseigner les spécialités qu'il détermine pour l'une ou l'autre des quatre sections.

Que les commissaires dotent leurs écoles complémentaires de la section qui convient à leur milieu, et ainsi ils auront accompli le plus grand de leurs devoirs, celui de mettre à la disposition des enfants de leur municipalité les moyens de développer suffisamment leur intelligence et de perfectionner leurs aptitudes naturelles pour devenir des citoyens capables de s'élever au-dessus du vulgaire et de jouer un rôle prépondérant dans les diverses activités sociales de leur pays.

Comme conclusion de son rapport, M. C.-J. Miller soumit plusieurs vœux que l'on trouvera à la suite du procès-verbal du Congrès.

II

IMPORTANCE DE L'ARTICLE 30 DES RÈGLEMENTS DU COMITÉ CATHOLIQUE; COMMENT EN OBTENIR L'APPLICATION. NÉCESSITÉ DES SOUS-MAÎTRES ET DES SOUS-MAÎTRESSES POUR UNE MEILLEURE MISE EN OPÉRATION DU PROGRAMME D'ÉTUDES.—RAPPORTEUR: M. J.-A. PAQUIN.

Monsieur le Surintendant,

Monsieur le Secrétaire du Département,

Monsieur l'Inspecteur général,

Messieurs.

L'école est le signe de l'esprit. S'occuper d'elle, c'est faire preuve d'intelligence. En effet, voulons-nous connaître le degré de civilisation d'un peuple étranger, étudions son système d'éducation populaire et supérieure. Voyons les progrès qu'il a réalisés ou les reculs opérés dans ce domaine, en ces derniers temps, et nous serons fixés sur sa valeur intellectuelle. Pourquoi? Parce qu'ailleurs comme ici, c'est le cerveau qui conduit les membres. L'honorable Secrétaire de la Province, notre dévoué et si digne ministre, avait bien raison de dire, un jour: "Nous n'espérons et n'espérerons jamais posséder la prépondérance numérique, mais nous avons le devoir de posséder l'autre, l'intellectuelle. La question qui domine à l'heure actuelle

la pensée du peuple comme celle de la classe dirigeante, est celle de l'instruction, de l'éducation. Je ne donnerai qu'une preuve. Ouvrez n'importe quel journal. Vous y trouverez, toutes les semaines, un article de fond sur cette question."

Placé à la tête du plus important département du gouvernement de cette province, Monsieur le Surintendant, la cause de l'instruction et de l'éducation est entre bonnes mains. Vous en donnez une nouvelle preuve en réunissant, cette année, en congrès, ceux dont un ancien Premier Ministre, cher à nos cœurs, parce qu'il était notre protecteur, disait un jour: "En matière d'éducation et d'instruction, vous êtes les deux yeux et les deux oreilles du Gouvernement."

Mettant cette pensée en action, vous servant de ceux qui éclairent la route au développement intellectuel en cette province, avec raison, vous voulez, avec vos collègues, jeter un coup d'œil rétrospectif sur le passé, constater les progrès réalisés comme les défaillances enregistrées, afin d'orienter sûrement la barque de votre département à bon port. Permettez que, sans autorisation, je me fasse aujourd'hui l'interprète de mes confrères pour vous remercier de vos bontés et pour souhaiter que le succès de ce congrès soit tel qu'il vous oblige à nous réunir, à l'avenir, tous les ans.

Je suis au programme sur les points suivants: "Importance de l'article 30 des Règlements du Comité Catholique: comment en obtenir l'application; nécessité des sous-maîtres et sous-maîtresses pour une meilleure mise en opération du programme d'études."

Plaçons à la source des réflexions qui vont suivre l'article 30 des Règlements du Comité Catholique qui servira de fond:

"Article 30.—Les commissaires et les syndics doivent engager un sous-maître et une sous-maîtresse pour chacune de leurs écoles primaires élémentaires, lorsque la présence moyenne durant l'année précédente a excédé quarante élèves. Ils doivent aussi engager deux maîtres ou maîtresses pour toute école primaire complémentaire, quand le nombre des élèves inscrits est de trente ou plus. Ces sous-maîtres et sous-maîtresses doivent être diplômés."

IMPORTANCE DE CET ARTICLE

Nos commissions scolaires se sont demandé pourquoi cet amendement à l'article 30 de façon à abaisser le chiffre 50 de présence moyenne à celui de 40. Parce qu'en élevant le niveau des études, de la 4^e année à la 6^e année, le programme augmentait les difficultés du fonctionnement des écoles et le Comité Catholique a voulu rétablir l'équilibre en abaissant le nombre des élèves qui seraient confiés à une seule institutrice.

Cet article a une importance primordiale. Dans notre démocratique Province de Québec, le peuple est en admiration devant ses représentants, chaque fois que ces derniers font des lois lui permettant de resserrer sur ses écus les cordons de sa bourse. Alors inutile d'essayer à le convaincre du contraire. Tous les arguments portent à faux. Ici, dans le cas qui nous occupe, notre peuple avait raison. Notre organisation scolaire repose sur de solides bases: le Comité Catholique, le Département de l'Instruction Publique, le Gouvernement. Voilà des groupes d'hommes instruits, patriotes, compétents, possédant tout un système d'informations sûres, qui décident, statuent tel changement. Le peuple l'approuve et s'y conforme parce qu'il a la foi qui transporte les montagnes, cette foi étant aidée de l'intérêt qu'il y trouve. En effet, la majorité de nos riches cultivateurs du district de Joliette se font un devoir et un orgueil de faire faire un cours aux garçons comme aux filles. Ils ont compris qu'en leur permettant de faire faire à la petite école la 6^e année, c'était pour eux une économie de \$500.00. Cette loi répondait si bien à un besoin que le Gouvernement qui voudrait la faire disparaître ne le pourrait pas.

Dans le seul district de Joliette, de 21 le nombre de ces écoles subventionnées est passé à 64 en 3 ans avec 1325 élèves, soit en 5^e, soit en 6^e année, sur une inscription totale de 7656, soit plus de 17%. Lors de la mise en application de cet article 30, le nombre de ces mêmes catégories d'élèves n'était que de 876.

COMMENT EN OBTENIR L'APPLICATION

Lorsque le nouveau programme est entré en vigueur le premier septembre 1923, le district de Joliette comptait 15 écoles devant recevoir deux institutrices. En d'autres termes, 15 écoles où, d'après la nouvelle loi, les commissaires devaient engager une sous-maîtresse diplômée. (Nous n'avons aucune maîtresse non diplômée et depuis longtemps). C'étaient les

arrondissements suivants: Ste-Mélanie, No 10; Ste-Élisabeth, No 4; St-Thomas, Nos 2, 4; St-Ambroise, No 1; La Vérendrye, No 1; Berthier, No 4; St-Jean-de-Matha, No 3; Notre-Dame-de-Lourdes, Nos 1, 2; Ruisseau-Saint-Pierre, No 1; Sacré-Cœur-de-Jésus, Nos 1, 2.

Au cours de l'année scolaire 1922-23, je fis mon travail d'organisation.

PREMIER MOYEN D'ACTION: VISITES AUX COMMISSAIRES D'ÉCOLES

Tous les ans, depuis 15 ans que je suis inspecteur d'écoles, j'ai toujours rencontré en assemblée régulière les membres de mes commissions scolaires. C'est dans ces rencontres où nous nous parlons les yeux dans les yeux que nous pouvons faire le plus de bien. Loin de moi l'idée de vouloir leur imposer mes vues sans les avoir convaincus. J'ai toujours prétendu que si ma cause était juste et raisonnable, je saurais convaincre et emporter le morceau. Nos commissions scolaires sont bien intentionnées. Elles croient toujours trop que leur seul et unique devoir est de boucler un budget sans augmenter les taxes. Mais lorsqu'on les rencontre, qu'on leur explique leurs principaux devoirs contenus dans l'article 221 du code scolaire, elles se mettent à l'œuvre sérieusement. On ne saurait croire l'importance qu'il y a pour le représentant du Surintendant de rencontrer les autorités scolaires et religieuses de chaque municipalité. Il s'établit un lien de sincère amitié qui produit toujours d'heureux résultats. Nous obtenons tout ce que nous voulons à condition qu'on y mette du tact, de la persuasion, une grande délicatesse de pensée et d'expression.

En matière d'instruction et d'éducation, notre clergé québécois a toujours été au poste d'honneur. Je me suis toujours fait un devoir et une gloire d'aller visiter le curé de chaque paroisse, de m'en faire un ami, un conseiller. Jusqu'à date je n'ai que des hommages et des remerciements à rendre à ces prêtres dévoués, pour les services reçus. Si nous avons réussi en 15 ans à faire construire 101 écoles nouvelles, à porter la moyenne des salaires de \$173. à \$310, à obtenir une sous-maîtresse dans toutes les écoles dont la présence moyenne dépasse 40 élèves, en un mot à faire un peu de bien, je le dois pour une large part à leurs précieux conseils et je suis heureux de le reconnaître publiquement.

DEUXIÈME MOYEN D'ACTION: CONCOURS INTERSCOLAIRES

Mon deuxième moyen d'action est le concours interscolaire. Dans mes premières années d'inspection, je remarquai avec intérêt les concours que les directrices des études des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame et de Sainte-Anne et les Clercs de Saint-Viateur organisaient au cours de l'année scolaire entre leurs divers couvents, que ces concours produisaient émulation, travail et progrès. Ce qui est excellent pour ces bonnes Religieuses et Religieux ne pouvait être mauvais pour nous.

En 1915, de concert avec le regretté Monseigneur Piette, alors curé de la cathédrale de Joliette et des membres de la commission scolaire de la municipalité de Saint-Charles Borromée, nous organisons notre premier concours interscolaire. 76 enfants des neuf écoles de la municipalité y prirent part. A l'heure dite, chacun était au poste. Monseigneur, les commissaires, les institutrices, le secrétaire, les enfants. Ce fut un succès.

Mgr. Piette en parla avec éloge dans le *Bulletin Paroissial* du diocèse. Les concours interscolaires étaient nés et lancés.

Depuis cette date, nous avons continué à en organiser un tous les ans. Cette année, c'est au tour de Ste-Élisabeth.

C'est une grosse tâche qu'un concours interscolaire: 10 jours d'ouvrage et de dépenses. Pas un sou d'octroi, ni des municipalités, ni du Département. Mais par les concours interscolaires, nous avons créé l'émulation entre les institutrices, les arrondissements, les commissaires d'écoles d'une même municipalité. Nous avons augmenté d'une façon sensible la présence moyenne des élèves à 84.80%. 1759 enfants sur 7656, soit 22.85% ont eu droit l'an dernier à leur prix d'assiduité parfaite. Bref, c'est à qui aurait la meilleure école. Vous comprenez, lorsque l'école est nombreuse, combien il est facile pour l'inspecteur d'écoles d'obtenir l'engagement d'une sous-maîtresse, de ses bons amis les commissaires d'écoles. Le commissaire de l'arrondissement intéressé est toujours pour nous et nous avons le concours du curé, des propriétaires de l'arrondissement intéressé, de l'institutrice elle-même qui demande qu'on la mette sur un pied d'égalité, afin d'obtenir les mêmes succès que ses compagnes. A l'impossible elle n'est point tenue. Toujours nous avons eu justice. Il ne faut pas oublier que pour l'inspecteur d'écoles, ce travail de persuasion est souvent à recommencer tous les

ans. Tous les ans de nouveaux commissaires d'écoles, dont le but unique est de baisser les taxes scolaires.

3e MOYEN D'ACTION: VISITES ET CONFÉRENCES PÉDAGOGIQUES.

C'est le point important, c'est la base. Toute l'influence qu'un inspecteur d'écoles possède dans son district découle, comme le fleuve de sa source, comme la conséquence du principe, de la manière dont il remplit ses devoirs. Comment vouloir que nos rapports aient de l'influence sur messieurs les commissaires d'écoles, qu'ils aient du crédit, que notre jugement sur l'efficacité de telle ou telle école ait une valeur, lorsqu'il est reconnu que le but unique du représentant du Surintendant est de venir chercher du feu à chaque école.

Les mêmes causes ont toujours produit, dans les mêmes circonstances, les mêmes effets. Faisons notre devoir, faisons-le dignement, en dépit de la situation pénible qui nous est imposée et qui persiste. Nous aurons du moins la satisfaction du devoir accompli. Notre influence grandira auprès des autorités de chaque municipalité de notre district d'inspection respectif; nous aurons du cœur à l'œuvre, et serons heureux du bien que nous faisons, ce qui nous dédommagera un peu du mal qu'on nous fait. Il est dit quelque part: "L'homme est venu sur la terre pour faire son devoir et des heureux." En faisant notre devoir, nous ferons des heureux des milliers d'enfants dont nous avons la direction en matière d'instruction et d'éducation. Et un jour viendra où on nous rendra justice.

4e MOYEN D'ACTION: PRIMES AUX INSTITUTRICES LES PLUS MÉRITANTES.

Depuis dix ans, la majorité des municipalités de mon district d'inspection accorde une prime d'encouragement aux institutrices qui ont donné satisfaction aux intéressés de leur école et qui ont conservé 18 sur les 20 points accordés par l'inspecteur d'écoles.

De prime abord, on peut se demander quelle relation peut bien exister entre cette prime et l'engagement d'une sous-maîtresse: celle de cause à effet.

Je le prouve. Lorsque j'ai demandé la création de cette prime aux commissaires d'écoles de mon district d'inspection, je prenais une grande responsabilité. Je m'exposais à bien des critiques et cependant je n'ai pas hésité un seul instant. Je savais très bien que pour que cette prime ait du succès, il fallait que mon jugement fût appuyé sur un solide examen; qu'il ne soit pas en contradiction avec les résultats du concours interscolaire, pour les municipalités où ce concours avait lieu, car autrement il y aurait eu protestation de la part des intéressés lésés dans leur réputation et dans leurs intérêts. Or, depuis dix ans que cette prime de reconnaissance est accordée, dans les dix grandes municipalités que renferme mon district d'inspection, il n'y a eu aucune plainte.

Les institutrices recherchent les écoles bien organisées, pas trop nombreuses, afin d'obtenir leurs 18 points sur le rapport de l'inspecteur d'écoles. C'est pour elles non seulement une question d'argent mais de bonne réputation. Cette course, pour certaines écoles, ce refus pour d'autres, refus motivé, école trop nombreuse, force les commissaires d'écoles à engager une sous-maîtresse, lorsque la présence moyenne dépasse 40 enfants.

5e MOYEN: NÉCESSITÉ DES SOUS-MAÎTRES ET DES SOUS-MAÎTRESSES POUR UNE MEILLEURE MISE EN OPÉRATION DU PROGRAMME D'ÉTUDES.

Le programme des écoles primaires élémentaires de la province est divisé comme suit: Cours préparatoire, inférieur, moyen, supérieur.

Le cours préparatoire, son nom l'indique, est destiné aux tout-petits enfants de 5 et de 6 ans. Tous les jeunes ne doivent pas nécessairement passer par ce cours. Personne n'ignore qu'un grand nombre de familles, et cela à leur avantage, préfèrent garder à la maison ces bambins, qui ont tant besoin de liberté, d'air, de soins vigilants et constants de la part de la mère. Ces enfants reçoivent au foyer les premières notions de religion, de lecture, d'écriture, de calcul. Ils font donc, chez eux, leur cours préparatoire. A leur arrivée à l'école, ils entrent au cours inférieur.

Le cours inférieur, qui de fait est le premier cours du programme, comprend deux ans d'études, première et deuxième années. Au sortir de ce cours, les élèves peuvent lire assez bien et écrire ce qu'ils lisent; en calcul, ils connaissent les quatre opérations simples; ils ont des notions fondamentales sur la religion. La moyenne d'âge des élèves de ce cours est de 7 à 9 ans.

Du cours inférieur l'élève passe au cours moyen, lequel comprend, lui aussi, deux années d'études: 3^e et 4^e années. Au sortir de ce cours les élèves possèdent des connaissances générales sur la religion, les éléments de la langue française et de la langue anglaise; en calcul, les quatre opérations simples, les fractions et les problèmes y correspondant. Ils sont initiés à la rédaction d'une lettre, d'un reçu, d'un billet. La moyenne d'âge des élèves de ce cours est de 9 à 12 ans.

Puis vient le cours supérieur, comprenant également deux ans d'études, 5^e et 6^e années. Pendant ces deux années les élèves complètent leurs connaissances élémentaires sur le catéchisme et les prières; ils voient la syntaxe française et terminent les éléments de la grammaire anglaise. Ils se perfectionnent en rédaction et en composition. En arithmétique, ils étudient le pourcentage, le mesurage, les éléments de comptabilité, les formules commerciales, etc. La moyenne d'âge des élèves de ce cours est de 12 à 15 ans.

L'énumération succincte de la somme de connaissances que les élèves de chaque cours doivent s'assimiler après deux années d'études souligne les difficultés multiples que doivent surmonter les institutrices qui dirigent une école nombreuse comprenant les quatre cours.

Ces difficultés sont d'ordre intrinsèque et extrinsèque.

DIFFICULTÉS D'ORDRE INTRINSÈQUE

Personne ici ne sera surpris de m'entendre proclamer hautement la supériorité du nouveau programme sur l'ancien. Les chiffres cités plus haut en sont la preuve. Un programme est de l'idéal réalisable. Or le programme actuel est réalisable pour une école bien organisée. Les témoignages suivants en font foi. La moyenne d'âge des élèves de nos écoles des rangs qui entrent au séminaire de Joliette après avoir fait leur 6^e année est de 13, 14 ans. Celui des jeunes filles qui entrent à l'école Normale, soit au pensionnat de nos différentes paroisses et qui sont classées en 7^e année est de 14 à 15 ans. D'après les témoignages des autorités de ces maisons d'éducation, 80% des élèves aspirants à ces cours supérieurs sont admis. Donc si un certain nombre d'élèves, intelligents, travaillants, dirigés par une institutrice compétente et dévouée peuvent voir tout le programme assigné dans une année du cours, il faut conclure que le programme est bien fait et convient à nos écoles.

Pendant, celui qui a déjà dérivé une école à plusieurs cours sait par expérience les difficultés que doit surmonter l'institutrice de ces mêmes écoles, si la classe est nombreuse. Il n'y a pas à dire, les matières essentielles dont nous parlait, il y a un instant, Monsieur Miller, doivent revenir tous les jours, pour chaque groupe d'élèves. Or, si l'école est nombreuse, si le nombre d'enfants inscrits est supérieur à 40, il est impossible qu'une institutrice ayant les quatre cours, puisse voir tout le programme assigné à chaque groupe dans le cours de l'année scolaire. Il faut donc exiger deux institutrices.

DIFFICULTÉS D'ORDRE EXTRINSÈQUE

De plus aux difficultés d'ordre intrinsèque viennent s'ajouter celles d'ordre extrinsèque: matériel d'enseignement, assiduité des élèves, leur développement intellectuel, leur habitude au travail, soutien moral des parents, compétence et savoir-faire de l'institutrice, santé des élèves et de l'institutrice, sont autant de facteurs influant sur le fonctionnement normal de la classe et sur ses progrès réguliers. Comme les types d'écoles d'organisation parfaite sont très rares, il faut donc conclure que, dans la pratique, nous devons exiger une sous-maîtresse dès que, non la présence moyenne, mais l'inscription est de 40 enfants et plus.

Rendons à César ce qui appartient à César. Le programme est bien fait. Il répond à un besoin: donner à nos enfants la somme de connaissances que chacun doit posséder pour réussir dans la vie. Ce qui fait défaut trop souvent, c'est l'organisation matérielle de nos écoles; c'est la compétence et le savoir-faire de nos institutrices, notamment celles qui n'ont reçu aucune formation pédagogique. Si le programme ne rend pas tout ce qu'on avait droit d'en attendre, à qui la faute?

Premièrement—à l'autorité supérieure; deuxièmement—aux commissions scolaires.

Le Comité Catholique approuvait, le 4 février 1920, le programme suivi présentement dans nos écoles primaires élémentaires et adoptait la résolution suivante: "Que le Comité Catholique approuve la création des certificats d'études primaires tel que recommandé par le sous-comité chargé de la refonte du programme et charge le Département de l'Instruction Publique de préparer l'organisation d'un bureau autorisé à délivrer ces certificats."

Qu'a-t-on fait de cette résolution ?

Cette nouvelle orientation des études primaires devait être sur le papier à base commerciale et industrielle pour les villes, et agricole pour les campagnes, assurant, d'après les auteurs et le Gouvernement qui l'a sanctionnée, l'orientation rationnelle qui convient naturellement à chaque groupe des enfants de notre population.

Qu'a-t-on fait de ce principe ? Quels efforts a-t-on tentés pour ruraliser l'enseignement dans nos écoles de rangs ? Aucun. Le principe excellent en lui-même est resté dans la pratique sur le papier, — dans les règlements, tout comme la création des certificats des études primaires.

Tant et aussi longtemps que ces deux principes servant de base à la mise en opération du programme suivant sa lettre et son esprit resteront lettre morte dans les règlements refondus du Comité Catholique, tant et aussi longtemps les résultats de la mise en opération du programme des études primaires seront sujets à des critiques de la part des intéressés. Là est le mal. Ayons le courage de le reconnaître et d'y appliquer le remède.

LES COMMISSIONS SCOLAIRES

Je l'ai dit et je le répète: la majorité des commissions scolaires de cette province, dans la pratique, ne s'occupent que de l'administration matérielle des écoles, le côté pédagogique les désintéresse absolument. Quel est le pourcentage des commissions scolaires de cette province qui s'occupent de la mise en opérations du programme des études ? Quel est le pourcentage de celles qui s'enquière si leurs institutrices préparent sérieusement tous les jours leurs cours ? Quel est le pourcentage de celles qui visitent sérieusement leurs écoles deux fois l'an, suivant les exigences des règlements scolaires ? A chaque question, réponse négative. Le tout est laissé à l'inspecteur des écoles.

Je conclus.

Il n'y a pas d'effet sans cause. Les résultats obtenus sont les effets de 15 années de travail persévérant, ne ménageant ni ma santé ni mon temps, ni mon argent. Faisant de la question des écoles de mon district une question d'affaire personnelle, au point qu'aujourd'hui toutes les commissions scolaires de mon district me regardent comme responsable, si une institutrice fait défaut. Tous les cas se règlent entre nous. J'en atteste aux officiers de votre département. Je demeure au centre de mon district, c'est la loi. Elle devrait être observée. Les secrétaires et les commissaires ont l'avantage de me trouver à mon bureau tous les samedis. On ne se gêne pas, soyez sans crainte. Un exemple. Il me semble encore entendre le son de la voix de ce bon commissaire qui me disait samedi dernier: "Votre institutrice à notre école No. 2 ne corrige point les devoirs des enfants. Voyez-y, s'il vous plaît, faites votre devoir. Il ne faut pas que nos enfants perdent leur année."

Monsieur le Surintendant, Monsieur l'Inspecteur général, vous avez voulu que je dise ce que j'ai fait dans mon district d'inspection depuis 15 ans, en serviteur obéissant je me suis rendu à votre désir. N'allez pas de là conclure que vous avez le droit et le devoir d'exiger le même travail, dans les mêmes conditions, de chaque inspecteur d'écoles. D'ailleurs j'ai la conviction que tous mes confrères font mieux que moi. Leurs progrès réalisés le prouvent.

Monsieur le Surintendant, il faut vivre de sa position, vivre suivant les exigences sociales de sa position. Tant et aussi longtemps que l'inspecteur d'écoles ne recevra pas un salaire raisonnable et ses frais de voyages entiers, vous ne pouvez exiger rien de plus de vos inspecteurs d'écoles.

Nous sommes réunis ici pour étudier la situation scolaire de la province, que chacun fasse part de son expérience et ce ne sera pas en vain que nous nous serons réunis.

III

LES MINIMUMS DE TRAITEMENTS: L'INSPECTEUR GÉNÉRAL.

M. C.-J. MAGNAN

Monsieur le Surintendant.

Messieurs.

Dans la plupart des congrès de commissaires d'écoles (et je les ai tous suivis) j'ai entendu des réflexions très justes sur le mode de distribuer les primes pour minimum de traitement. D'accord sur l'heureux effet qu'a produit dans nos campagnes la louable initiative

des primes, les commissaires l'étaient moins sur la façon de les accorder. Plusieurs m'ont exprimé le désir d'un changement dans le mode de distribution suivi, savoir que les primes fussent distribuées d'après le *traitement moyen* au lieu d'un *traitement minimum*.

Ce désir, MM. les inspecteurs, plusieurs d'entre vous l'ont exprimé dans leurs rapports annuels depuis trois ou quatre ans.

Dans mon rapport pour 1926-27, je dis ce qui suit au sujet des primes pour minimums des traitements:

"Pour accélérer le mouvement vers une hausse plus judicieuse des traitements, je crois, avec plusieurs inspecteurs, que les conditions pour mériter les primes pour minimum de salaires devraient être modifiées. Je répète donc ce que je disais à ce sujet dans mon rapport de l'année dernière:

"Les primes accordées par le Gouvernement pour minimums de traitements (\$225.00, "\$250.00, \$275.00, \$325.00) produisent de bons résultats en encourageant les commissions scolaires à élever les salaires afin de mériter les quatre primes, si possible. A propos de ces primes, quelques inspecteurs sont d'avis qu'elles donneraient des résultats plus tangibles encore si elles étaient distribuées d'après le *traitement moyen* au lieu d'un *traitement minimum*. Le premier mode (traitement moyen) ferait disparaître l'uniformité des traitements, laquelle uniformité met sur le même pied l'institutrice d'expérience et la débutante, l'institutrice compétente et l'institutrice médiocre: c'est une question qui mérite d'être étudiée."

Avec vous, messieurs, je crois sincèrement qu'en prenant pour base le traitement moyen payé à toutes les institutrices d'une même municipalité, au lieu du traitement minimum, on favoriserait de plus en plus l'élévation du salaire des institutrices à la campagne. Très souvent les commissions scolaires adoptent comme *maximum* le *minimum* fixé pour l'octroi de la prime.

Les primes que le Gouvernement accorde pour minimum de traitement ont déjà produit les plus heureux résultats. Il faut bien se rappeler qu'en 1912-13 il n'y avait que 180 institutrices qui recevaient un salaire de \$250 à \$300, et qu'en 1926-27, il y en a 2,434 qui reçoivent ce traitement; qu'en 1912-13, il n'y avait que 75 institutrices à qui l'on payait de \$300 à \$400, et qu'en 1926-27 il y en a 2,728 qui retirent ce salaire; qu'en 1912-13, il n'y avait que 26 institutrices touchant un salaire de \$400 à \$500, et qu'en 1926-27, il y en a 476 recevant ce traitement.

Évidemment, étant donné le coût de la vie, aucune institutrice, à la campagne, ne devrait recevoir moins de \$350, et les titulaires d'expérience de \$400 à \$500. Voilà une limite modérée qu'il n'est pas impossible d'atteindre par toute la Province, puisque depuis seize ans, des milliers d'institutrices y sont arrivées, alors qu'en 1912-13, quelques unités seulement y parvenaient.

Je crois donc qu'en adoptant comme mode de distribution des primes le *traitement moyen*, on favorisera singulièrement l'augmentation du traitement des institutrices rurales. Et je crois que les traitements moyens devraient être fixés aux chiffres des primes actuelles pour *minimum*, sauf que le minimum de \$225 devrait être élevé au moins à \$250; les autres devenant \$275, \$300, \$325. Le plus haut minimum reste le même: \$325.

Dans un instant je proposerai au Congrès un vœu dans ce sens.

IV

DU CLASSEMENT DES ÉLÈVES, CONFORMÉMENT AU PROGRAMME D'ÉTUDES.— RAPPORTEUR: M. A.-M. FILTEAU.

Monsieur le Surintendant,
Messieurs.

Parler du classement des élèves, conformément au programme d'études, devant des inspecteurs d'écoles, qui depuis des années expliquent ce sujet au personnel enseignant de leurs districts respectifs; dire à des confrères souvent plus expérimentés que moi ce que je pense sur cette question d'importance primordiale, me paraît une tâche bien difficile; deux raisons cependant m'ont poussé à l'accepter: me rendre à votre désir, M. le Surintendant, et l'espoir de m'instruire.

La revue du chapitre de nos règlements sur le classement des élèves, ou la lecture d'ex-

traits de divers traités de pédagogie ne serait-elle pas insipide et peu utile dans les circonstances? Les règlements sont les mêmes pour tous et ils nous sont connus; seule l'application que nous en faisons diffère peut-être un peu suivant l'interprétation de chacun; il est plus pratique, je crois, de soumettre à votre appréciation certains devoirs faits récemment dans quelques écoles.

M. le Surintendant, votre département a bien voulu faciliter le travail du congrès en faisant tenir à chacun des membres une copie des vingt-quatre devoirs qui vont être étudiés, recevez mes sincères remerciements.

Ces dictées et problèmes n'ont pas été préparés à votre intention, Messieurs, ni à la mienne; ils ont tout simplement fait partie des compositions mensuelles de novembre et ne devaient servir qu'à prouver jusqu'à quel point les élèves s'étaient assimilés le programme du mois (1).

Les hésitations que l'on éprouvait à soumettre ces compositions à la critique du congrès ont cessé en présence du bien à faire et à la pensée que l'on travaillait ainsi à rendre meilleures les écoles de notre chère province. Avec une admirable simplicité monastique, on m'a remis les copies désirées; ma sincère reconnaissance est acquise à qui de droit.

Les devoirs dont nous allons faire la dissection viennent d'écoles où les groupes sont parallèles; vous y trouvez le nombre d'élèves inscrits dans chaque classe respectivement, la moyenne d'âge de ces élèves, les points conservés et les fautes commises: c'est une confession possédant toutes les qualités voulues.

En premier lieu, nous nous assurerons que les élèves sont bien classés; nous étudierons ensuite s'il est préférable d'adopter tel classement ou tel autre dans les écoles considérables, et enfin nous verrons s'il importe que le travail de l'année soit sanctionné par des examens.

COURS PRÉPARATOIRE

N'étudions pas qui peut être admis en préparatoire mais plutôt qui ne peut y être retenu; peut-on garder dans ce cours un enfant qui a fréquenté l'école pendant un an, qui lit assez facilement, sans épeler, les mots de son livre, que ces mots aient deux ou trois syllabes, qui les écrit bien dans 50% des cas, qui relit son devoir ou celui du voisin, qui fait mentalement ou par écrit de petits problèmes d'addition ou de soustraction sur les nombres et les chiffres jusqu'à 30, peut-être 40 ou 50?

Je réponds non, et j'ajoute que les prétextes que l'on invoque souvent pour retenir les élèves en préparatoire ne sont guère admissibles.

Les devoirs que vous avez sous les yeux ont été donnés à des enfants ayant environ deux mois et demi d'école; ils me paraissent très satisfaisants.

PREMIÈRE ANNÉE

Age moyen, moyenne de fautes ou de points prouvent, je crois, que tout est relativement fort bien.

DEUXIÈME ANNÉE

Très bien comme en première année.

TROISIÈME ANNÉE

Si la dictée est très facile, la moyenne de points est élevée.

QUATRIÈME ANNÉE

Dictée récapitulative. Quatre groupes égaux en septembre; trois sont dirigés par des personnes expérimentées; le quatrième tire de l'arrière ce mois-ci; est-ce dû à l'inexpérience du titulaire, très intelligent pourtant, mais pas encore vieux pilote sachant toujours à travers le brouillard diriger sa barque loin des écueils. J'ai confiance tout de même qu'il arrivera au port parce qu'il sait maintenir sa position en arithmétique.

(1)—Ces dictées et problèmes font suite au présent rapport de M. Filteau.

CINQUIÈME ANNÉE

Dictée récapitulative difficile. Bon résultat. Très au point quant au programme. Environ 130 mots.

SIXIÈME ANNÉE

Dictée de même genre—Revue du programme—Age fort convenable.

SEPTIÈME ANNÉE

La dictée est encore une revision des règles étudiées.

DICTÉE 7^e ANNÉE

Un changement a été fait dans la phrase suivante: "Il n'est pas d'Hôtel-Dieu aussi bien tenus que ceux de Québec et de Montréal". Le texte original comportait le nom de deux villes de France.

La modestie des personnes qui ont préparé ces devoirs les avait empêchées de mettre le nom des villes qui leur sont si chères. Par ce changement on a voulu rendre un délicat hommage au dévouement de nos hospitalières et donner une belle leçon d'histoire.

M. l'Inspecteur général est responsable du changement.

HUITIÈME ANNÉE

Même genre, même résultat très bon.

CONCLUSION

Ces dictées prouvent que le programme est exactement suivi et les moyennes de points montrent le bon classement des élèves.

J'aurais pu vous soumettre une autre série de dictées en textes suivis, excellentes certainement, toutes tirées de *L'Enseignement Primaire*, qui en publie tant et de si bonnes, mais, pour la circonstance, ne permettant pas de voir si le programme du mois est rempli.

ARITHMÉTIQUE

L'examen des devoirs de la première série fait voir que l'on suit de son mieux la répartition mensuelle et que l'on s'efforce d'élever les élèves à la hauteur du programme. Un entraînement de quelques années est nécessaire, et, plus tard, nous verrons les jeunes d'aujourd'hui arriver dans les hautes classes possédant très bien leur arithmétique.

Le calcul mental, vous l'avez remarqué, est soigneusement enseigné.

La deuxième série a été donnée à des élèves assez avancés, c'est évident; à partir de la 4^e année, les problèmes sont souvent difficiles, et néanmoins, le pourcentage obtenu est élevé.

Vous me direz dans votre critique ce que vous pensez de ces problèmes, et si vous trouvez bon le classement des élèves qui ont fait ces compositions.

Les erreurs de classement, que l'on rencontre chez les jeunes surtout, n'auraient pas lieu si le bulletin comportait le certificat de promotion annuelle.

Ce bulletin devrait être semblable pour toutes les écoles d'une même municipalité; l'élève recevrait son certificat de promotion à la fin de l'année, et le classement serait fait pour septembre suivant.

Les petits oublient beaucoup pendant leurs longues vacances et on est porté à les juger trop sévèrement en septembre... surtout s'ils viennent d'une autre école, ou encore en mai, à l'époque des déménagements.

II

Venons-en maintenant à la pratique du classement dont il est question à la page 56 des Règlements Refondus.

Dans les écoles, et elles sont nombreuses, où les élèves d'une même année doivent être répartis en plusieurs groupes, vaut-il mieux les partager en classes parallèles, d'égale valeur,

ou former un groupe des plus forts, un deuxième des moyens, un troisième et un quatrième des plus faibles, et créer, pour ainsi dire, des années à travers les années ?

Le partage des élèves en classes parallèles facilite le contrôle de chaque titulaire par la comparaison mensuelle qui se fait de sa classe avec celles de ses voisins, et par le pourcentage des promotions de fin d'année.

La perspective des examens mensuels et des promotions annuelles stimule toujours les élèves sans doute, mais, lorsque ces derniers sont partagés en groupes parallèles, il semble que chaque groupe travaille plus activement à son perfectionnement; cette perspective force le titulaire à étudier son programme et à préparer ses leçons; s'il est vrai que tant vaut la préparation, tant vaut la leçon, et que tant vaut le maître tant vaut l'école, ce système est préférable; il permet de reconnaître plus facilement le bon professeur et d'éliminer l'incompétent; il ne fait pas de tort à l'enfant, car enfin, ce dernier peut suivre telle année, ou il en est incapable.

Si le programme n'est pas trop chargé, si l'élève est d'intelligence normale, et enfin si le titulaire de la classe est lui-même de capacité normale, le passage d'une année à l'autre doit se faire régulièrement par environ 75% des élèves dans les écoles à plusieurs titulaires.

On dit souvent que le programme est très chargé; or je n'ai trouvé personne qui voulût me donner par écrit sa critique du programme pour qu'elle fût soumise à ce congrès; nous devons admettre que les élèves sont en moyenne d'intelligence suffisante; il s'en suit donc que le succès dépend surtout de la compétence du titulaire; ajouterai-je que l'étude à la maison sous la surveillance des parents est aussi un facteur de succès.

La répartition des élèves d'une même année en groupe de capacité différente, quoique très bonne en théorie, ne permet pas au groupe le plus fort de faire plus d'une année du programme dans son année de scolarité, mais il arrive presque invariablement une très forte proportion d'élèves de doubler le cours, souvent 50% et plus.

Dès septembre, il est convenu que tel groupe faible doublera; le professeur le sait et il ne fait peut-être pas tous les efforts qu'il ferait dans l'autre cas; les élèves emboîtent le pas et semblent, à la longue, manquer d'aptitude, car il en est sans doute des forces intellectuelles comme des forces physiques, l'entraînement augmente la puissance d'assimilation des matières enseignées dans le cas qui nous occupe.

Enfin, pour m'assurer qu'un système donne des résultats supérieurs à l'autre, dans le rapport de M. le Surintendant, année 1926, j'ai pris les statistiques officielles de cinq districts de villes. D'un côté, j'ai mis les districts où le classement est libre et où le travail n'était pas contrôlé par des examens annuels, et, de l'autre côté, les districts où le classement parallèle est imposé depuis plusieurs années.

J'ai constaté que le pourcentage d'élèves dans les premières années du cours est plus élevé dans les districts où le classement est libre, mais qu'au contraire, ce pourcentage devient beaucoup supérieur dans 4e, 5e, 6e, 7e et 8e années pour les districts où le classement et les examens uniformes sont de rigueur. On a non seulement la quantité mais la qualité aussi.

III

Nous en sommes rendus à étudier la dernière partie: les sanctions.

Les élèves ont été classés dans les années qui leur conviennent, je le suppose; ils ont été répartis en groupes parallèles ou de force différente, selon que l'on a donné sa préférence à tel classement ou à tel autre; est-il opportun, qu'à la fin de l'année, un examen permette de constater le résultat du travail des élèves ?

Dans certaines villes, les commissaires ont organisé des examens qu'ils font subir dans la dernière quinzaine de juin, sur les matières de première importance; la petite école, l'école du rang, a aussi ses examens solennels faits par M. le Curé et les commissaires accompagnés des parents des élèves. Soyez sans crainte, la petite école n'en crève pas, son humilité l'empêche de jouer le rôle de la grenouille: abeille laborieuse, elle donne souvent des résultats étonnants par l'esprit de travail qu'elle sait inculquer à ses élèves.

Mais l'école moyenne des petites villes ou des villages, l'école qui n'a plus d'examen public, a droit à notre sollicitude. On y fait bien, comme ailleurs, de 185 à 190 jours de classe, mais que vaut le travail des dernières semaines de juin? les élèves soupirent trop après la distribution des prix.

L'examen public obligerait à faire la revue du programme de l'année, du semestre, au moins, l'élève aurait chance d'étiqüeter ses connaissances, de les classer, de les loger au bon

endroit dans sa mémoire; septembre le verrait revenir en meilleure posture pour commencer une nouvelle année; aucun front ne porterait l'enseigne: "Chambres à louer, non meublées."

Est-il à propos de rappeler aux commissaires d'écoles le sens de l'article 221 de la loi scolaire, paragraphe 6: "Il est du devoir des commissaires de fixer l'époque où l'examen public annuel doit avoir lieu et d'y assister. "

La loi dit *examen public* et non *distribution de prix*.

Messieurs, j'ai fini, pardon de vous avoir retenus si longtemps.

J'écoute maintenant vos critiques avec la plus grande attention.

RÉSULTATS D'EXAMENS

(Appendice au rapport de M. A.-M. Filteau sur le classement des élèves)

(ÉLÈVES ENTRÉS A L'ÉCOLE AU DÉBUT DE SEPTEMBRE: RÉSULTAT DES EXAMENS DE FIN NOVEMBRE)

COURS PRÉPARATOIRE

Élèves: 24.

Moyenne d'âge: 6 ans.

Dictée: Moyenne des fautes: 5 (Une faute complète pour chaque mot).

Arithmétique: Moyenne des notes: 31%.

Dictée en rapport avec les leçons de lecture étudiées dans le mois de novembre. Livre C.N.D:

Délia relira le volume. Le malade a le délire. Léda a vu la dame.

ARITHMÉTIQUE

1.—Ecrivez: 12 - 17 - 11 - 8.

2.—Vous avez 6 pommes, on vous en donne 4; combien en aurez-vous?

3.—Vous avez 9 points et vous en perdez 3; combien vous en reste-t-il?

4.—Combien de fruits dans une assiette qui contient 5 pommes et 8 oranges?

5.—Vous avez 6 ans, en combien d'années aurez-vous 9 ans?

PREMIÈRE ANNÉE

Élèves: 34.

Moyenne d'âge: 7 $\frac{3}{4}$ ans.

Dictée: Moyenne des fautes: 6.

Arithmétique: Moyenne des notes: 69%.

DICTÉE.

Laura se prive pour faire plaisir à une amie malade. Sa cousine lui a donné un cadeau: des crayons, des livres, une image, des plumes.

ARITHMÉTIQUE

1ÈRE SÉRIE

- 1.—Écrivez: 12 - 19 - 15 - 10 - 17.
- 2.—12 plus 10 plus 4.
- 3.—Vous aviez 11 pommes et vous en achetez 6; combien en avez-vous maintenant?
- 4.—Combien paierez-vous pour une ardoise de 12 sous, une éponge de 2 sous, un crayon de 1 sou et un cahier de 4 sous?
- 5.—Pour payer un cahier de 5 sous et une éponge de 2 sous, vous donnez 10 sous, combien doit-on vous rendre?
- 6.—Une petite fille a 6 ans; en combien d'années aura-t-elle 9 ans?
- 7.—Un homme gagne \$8. par jour; son fils gagne \$5. et sa fille \$3.; combien les trois gagnent-ils ensemble?
- 8.—Vous avez 18 sous et vous en perdez 10; combien vous en reste-t-il?
- 9.—Vous avez 12 sous; combien vous en manque-t-il pour en avoir 15?
- 10.—Comptez de 2 en 2 jusqu'à 20.

2ÈME SÉRIE

Age moyen $7\frac{2}{3}$ ans.

Moyenne des points 6.6 sur 10.

1ère année.

- 1.—Écrire en chiffres les nombres de 1 à 20 et de 20 à 1.
- 2.—Combien font 10 et 1; — 10 et 12; — 10 et 5; — 10 et 9.
- 3.—Combien font 17 - 7; — 19 - 9; — 18 - 8.
- 4.—Combien font 9 - 2; — 19 - 2; — 9 - 3; — 19 - 7.
- 5.—Dans une plate-bande il y a 14 rosiers; si l'on en arrache 5 combien en restera-t-il?

DEUXIÈME ANNÉE

Élèves: 25.

Moyenne d'âge: 9.1 ans.

Dictée: Moyenne des fautes 4.7. (Orthographe usuelle 0.5. orthographe relative, 1 faute).

Arithmétique: Moyenne des notes: 52%.

DICTÉE

Le petit René ôte son chapeau pour remettre des sous à un pauvre aveugle. Sur le tableau nous dessinons des tables, des cartes, une pomme, trois couteaux. J'ai un crayon et quatre plumes. La bonne petite fille est heureuse de faire plaisir à ses parents.

ARITHMÉTIQUE

1ÈRE SÉRIE

- 1.—Écrivez: 345 - 207 - 406 - 258.
- 2.—Comptez de 4 en 4, depuis 23 jusqu'à 47.
- 3.—Comptez de 3 en 3, en descendant, de 50 à 23.
- 4.—Quels nombres font 2 centaines, 5 dizaines et 9 unités; 4 centaines et 9 unités?
- 5.— $18 + 14 - 9 + 3$?

- 6.—Dans 4 ans Louise aura 13 ans, quel âge a-t-elle maintenant ?
- 7.—Vous avez 18 sous, combien vous en manque-t-il pour en avoir 25 ?
- 8.—Un homme et son fils gagnent ensemble \$67 par semaine; si le fils gagne \$25., combien le père gagne-t-il ?
- 9.—Un épicier achète 4 caisses de pommes à \$3. la caisse; 5 caisses de biscuits à \$2. et 8 barils de poisson à \$4. le baril. Combien doit-il payer ?
- 10.—Une fermière a vendu des œufs pour \$25. du beurre pour \$64. et des légumes pour \$18. Si ses dépenses s'élèvent à \$12. quel est son profit ?

2ÈME SÉRIE

Age moyen: $8\frac{3}{4}$ ans.Moyenne des points: $6\frac{2}{7}$ sur 10.

- 1.—Écrire en chiffres les nombres de 315 à 340 et de 490 à 500.
- 2.—Quels nombres font 3 centaines, 7 dizaines et 2 unités ?
Quels nombres font 4 centaines, 5 dizaines et 7 unités ?
Quels nombres font 2 centaines, 9 dizaines et 8 unités ?
- 3.—Une fermière a vendu des œufs pour \$48.00, du beurre pour \$128.00 et des légumes pour \$245.00. Ses dépenses s'élevant à \$153.00 quel est son bénéfice ?
- 4.—Un homme a travaillé 42 jours à \$3.00 et son fils 54 jours à \$2.00. Combien ont-ils gagné ?
- 5.—Un cultivateur arrive au marché et vend des choux pour \$3.00, des fleurs pour 0.40, du céleri pour \$1.50; avant de repartir il achète un chapeau \$2.00 et des collets pour 0.75. Combien a-t-il rapporté chez lui ?

TROISIÈME ANNÉE (1ER GROUPE)

DICTÉE

Les bonnes écolières sont charmantes; elles sont ardentes au travail et attentives en classe. J'ai des sous neufs. Les voleurs sont des filous. Les tableaux noirs sont bien utiles. livres Tes sont vieux, mais propres. Dieu aime les enfants sages et appliqués.

ARITHMÉTIQUE

1ÈRE SÉRIE

- 1.—De 15.05 plus 6.2 ôtez 1.03.
- 2.—Je dépose \$1.40 à la Caisse d'Épargne chaque semaine; combien aurai-je après 3 ans ?
- 3.—Dans un enclos il y a 342 arbres disposés en 18 rangées. Combien y a-t-il d'arbres par rangée ?
- 4.—Deux frères se partagent une somme de \$8350. L'un reçoit \$5485. Combien a-t-il de plus que l'autre ?
- 5.—Divisez 5376 par 24.—Dites la valeur du premier chiffre au quotient et du premier reste. Motivez votre réponse.

CALCUL MENTAL

- 1.—Sept personnes se partagent 63 oranges. Quelle sera la part de chacune ?
- 2.—Le thé coûte 50 sous la livre, le je vends 65 sous. Quel sera mon profit sur 15 livres
- 3.—Que manque-t-il à .45 pour avoir un entier ?
- 3.—Combien de dixièmes dans 5 dizaines d'unités ?
- 5.—Trouvez la différence entre 12 fois 8 et 7 fois 9 ?
- 6.—Trouvez le résultat: 25 plus 12, moins 7, multiplié par 8, moins 15.
- 7.—Trouvez le résultat: 42 plus 12 moins 6, divisé par 4.
- 8.—Trouvez le résultat: 15 multiplié par 3, divisé par 9, multiplié par 7.
- 9.—Trouvez le produit: 9 par 6, par 5.
- 10.—Trouvez le reste: 44 moins 19, moins 12.

Nombre d'élèves qui ont concouru:	Moyenne de l'âge au 1er février:	Dictée Moy. des fautes.	Arithmétique Points conservés:
3e année C: 26.	9.6 ans.	2.1.	62.1%.

2ÈME SÉRIE

Age moyen: $11\frac{2}{7}$ ans.

Moyenne des points: 7.9 sur 10.

- 1.—Que restera-t-il sur un billet de \$10.00 si vous achetez 10 livres de sucre à \$0.10 la livre, 2 pains à \$0.12, 1 pinte de crème \$0.60 ?
- 2.—Partagez entre 9 familles le produit d'une vente de charité consistant en 380 sacs de patates à \$1.35 le sac ?
- 3.—Les devis pour la construction d'une école s'élevait à \$18000. Les dépenses ont été les suivantes: achat de terrain \$1285.75, construction \$15096.35, mobilier \$875., matériel d'enseignement \$507.55. Quelle est l'économie réalisée ?
- 4.—Un cultivateur a reçu \$1677. pour 96 tonnes de foin; les frais de récolte s'élèvent à \$189. Trouvez son bénéfice sur une tonne ?
- 5.—Calcul rapide. Temps accordé: $2\frac{1}{2}$ minutes.
 - 1.— $12+4+5+6+3+8=$
 - 2.— $15+7+9+6+4+3=$
 - 3.— $43+6+1+9+3+2=$
 - 4.— $37+5+3+5+7+3=$
 - 5.— $12-8, 17-11, 24-19;$
 - 6.— $21-10, 11\times 8, 3\times 9, 5\times 12, 8\times 7.$
 - 7.— $24\div 6, 54\div 6, 96\div 8, 42\div 7.$

QUATRIÈME ANNÉE

DICTÉE.

Dans les vastes forêts de la Province de Québec croissent des arbres résineux au feuillage toujours verts. Tu répands des bienfaits. Le prêtre absout le coupable et le résout à se corriger. Confie-toi en Marie et tu ne périras pas. L'abus des plaisirs rend la santé caduque. L'estime publique est un trésor plus sûr que l'argent. La dent cruelle du tigre déchire parfois les pauvres voyageurs. Ces hommes sont inquiets, envieux, ingrats. Les joies de cette vie sont fragiles et périssables. Écris au pluriel: le fanal, le clou, le landeau. Écris au féminin: sec, sot vengeur, enchanteur.

ARITHMÉTIQUE

1ÈRE SÉRIE

- 1.—De $5\frac{1}{4}$ plus $9\frac{2}{3}$ retranchez $4\frac{5}{6}$.
- 2.—Divisez 50.012 par la différence entre .2 et .08.
- 3.—Quatre enfants se partagent un sac de bonbons; le premier prend le $\frac{1}{4}$ du sac, le deuxième le $\frac{1}{8}$ et le troisième le $\frac{1}{5}$. Quelle sera la part du quatrième ?
- 4.—Un patron dépense \$454. pour le salaire journalier de 68 ouvriers et de 36 ouvrières. Trouvez le salaire d'une ouvrière sachant que celui d'un ouvrier est de \$5.30.
- 5.—On vend 8 douzaines de Langue Française pour \$38.40 en gagnant 8 sous par livre. Combien ce livre avait-il coûté ?

CALCUL MENTAL

- 1.—J'ai dépensé le $\frac{1}{4}$ plus le $\frac{1}{3}$ de mon argent, que me reste-t-il ?
- 2.—Vous aviez \$12. vous avez dépensé \$5. Quelle fraction de votre argent vous reste-t-il ?
- 3.—Combien de huitièmes dans 4 entiers et $\frac{1}{8}$?

- 4.—Combien d'entiers dans 61-8?
- 5.—Deux enfants se partagent \$36. le premier prend le $\frac{1}{3}$, quelle somme aura l'autre?
- 6.—Trouvez le résultat: 65 divisé par 5, moins 3, multiplié par 7, plus 8.
- 7.—Trouvez le résultat: 32 moins 8, multiplié par 9, divisé par 4, multiplié par 5.
- 8.—Trouvez le résultat: 72 multiplié par 4, divisé par 5.
- 9.—Trouvez le produit: 15 multiplié par 4, par 3, par 8.
- 10.—Divisez 48. par .12.

Nombre d'élèves qui ont concouru:	Moy. de l'âge au 1er février:	Dictée Moy. des fts:	Arithmétique Points conservés:
4e année A: 24.	12.2	3.8	66.2
4e année B: 22	12.2	4.3	58.3
4e année C: 21	12.4	3.4	63.3
4e année D: 24	12.3	7.5	60.6

2ÈME SÉRIE

Age moyen: $12\frac{4}{3}$ ans.Moyenne des points: $8\frac{1}{4}$ sur 10.

- 1.—Un machiniste a travaillé 26 jours par mois pendant 9 mois et il a reçu \$702. Combien a-t-il gagné par jour?
- 2.—Divisez \$3563.65 par la différence entre \$16.72 et \$8.89.
- 3.—Convertir les fractions 0.8, 0.15 et 0.32. en fractions ordinaires et les additionner.
- 4.—Si $\frac{7}{8}$ d'une tonne de foin coûtent \$8.40, trouvez le prix de $36\frac{5}{8}$ tonnes.
- 5.—Trouvez le montant de la facture suivante: 7 livres $\frac{1}{2}$ de thé à 0.48 la livre, 10 livres $\frac{3}{4}$ de fèves à \$0.12 la livre, 5 livres 10 onces de beurre à 0.40 la livre, 9 livres 7 onces de morue à \$0.08 la livre.

CINQUIÈME ANNÉE.

DICTÉE

L'an mil neuf cent vingt-sept finira bientôt. Nous sommes encore éloignés de l'an deux mille. Environ quatre cent quatre-vingts à cinq cents élèves ont concouru cette semaine. Quelles que soient les injures qu'on t'adresse, supporte-les. Pourquoi dis-tu, ma feue mère, feu mes oncles? Défie-toi de (certains ou) certaines gens qui font les empressés. Repose-toi une demi-heure et tu écriras une heure et demie. A trois milles d'ici se réuniront demain deux mille vingt personnes. J'adresse (ci-joint ou) ci-jointes mes félicitations aux élèves studieuses. Sois bonne envers tes amis, tes ennemis même. Quelque grands que soient les maux qui t'affligent, sache les accepter sans murmurer. Sois tout entière à tes devoirs et le succès couronnera tes efforts. Écris correctement: des pied-à-terre, des coupe-gorge, des coffres-forts, des Credo, des Amen.

ARITHMÉTIQUE.

- 1.—En travaillant 8 heures par jour, un ouvrier construit un mur en 38 jours; S'il veut le construire en 32 jours, combien devra-t-il travailler d'heures par jour?
- 2.—Partagez \$852.00 entre A et B, en donnant \$132.00 de plus à A qu'à B.
- 3.—Je possède les $\frac{6}{7}$ d'une ferme, je vends les $\frac{3}{5}$ de ma part pour \$1530.00.—Trouvez, au même prix, la valeur de ce qui me reste et la valeur de la ferme.
- 4.—Deux marchands placent \$5,000. et \$2,000. dans une entreprise qui rapporte \$630. de bénéfice. Partagez ce bénéfice entre les deux associés.
- 5.—Réduisez $\frac{2}{7}$ en fraction décimale et donnez la réponse à un dix-millième près.

CALCUL MENTAL

- 1.—A $4\frac{1}{2}$ sous l'œuf, que coûteront $2\frac{1}{2}$ douzaines d'œufs ?
- 2.—La somme de trois nombres consécutifs est 99, quels sont ces nombres ?
- 3.—Un enfant dépense les 2-5 de son argent, combien peut-il encore dépenser pour qu'il lui reste la $\frac{1}{2}$ de ce qu'il possédait ?
- 4.—Un ouvrage peut être fait en 18 jours par 4 ouvriers; combien faudrait-il d'ouvriers pour le faire en 9 jours ?
- 5.—Combien payera-t-on pour faire peindre le plancher d'une chambre de 12 verges sur 10 verges, à 20 sous la verge carrée ?
- 6.—Trouvez le résultat de: 45 moins 12, plus 17, moins 25.
- 7.—Trouvez le produit: 75 par 12.
- 8.—Trouvez la différence: $9\frac{2}{3}$ moins $3\frac{1}{6}$.
- 9.—Trouvez le quotient: 55. par .80.
- 10.—Trouvez la fraction ordinaire équivalente: $.16\frac{2}{3}$; $.33\frac{1}{3}$.

Nombre d'élèves qui ont concouru:	Moy. de l'âge au 1er février:	Dictée Moy. des fautes:	Arithmétique points conservés:
5e année A: 22	12.7 ans	5.6	50.1%
5e année B: 23	12.8 "	6.1	45.9%

2ÈME SÉRIE

Age moyen: $13\frac{1}{9}$ ans.

Moyenne des points: 8 sur 10.

- 1.—A et C bêchent un jardin en 10 jours; B et C peuvent un bêcher $\frac{1}{3}$ en 4 jours; et B seul peut faire l'ouvrage en 20 jours; En combien de temps A seul fera-t-il l'ouvrage ?
- 2.—Si 20 hommes font un ouvrage en 12 jours, combien faudra-t-il d'hommes pour faire un ouvrage 3 fois plus considérable dans $\frac{1}{5}$ de ce temps ?
- 3.—J'ai acheté un cheval pour \$130. et je l'ai revendu \$162.50. Combien ai-je gagné pour cent ?
- 4.—A met \$6000 dans une entreprise et B met \$4000; le gain total étant \$1250, quelle est la part de chacun ?
- 5.—Partager \$1210 entre A, B et C de façon à donner à A 2 fois autant qu'à C et à B \$10. de plus qu'à C.

SIXIÈME ANNÉE.

DICTÉE.

Quelque étourdies que soient ces élèves, elles ont de grandes qualités. Tout habiles que soient ces hommes, ils ne créeront pas un moucheron. L'institution du Jubilé remonte à l'an treize cent. Quels que soient vos vertus et vos talents, quelque grande que soit votre modestie, vous n'échapperez pas à l'envie. Sois tout entière à ce que tu fais. Préfère ton âme aux plaisirs, aux honneurs, aux amis même. Il n'est pas décent d'avoir les jambes et les bras nus. J'ai travaillé deux heures et demie, je lirai pendant une demi-heure. Obéis à tes parents, respectes-les, quels que soient leurs défauts. Oublie les dangers que tu as courus. Que de gens sont tombés dans des pièges qu'ils s'étaient eux-mêmes dressés! Arrivé à ta dernière heure, chrétien, remets ton âme entre les mains de Celui qui l'a créée. Les (vieux ou) vieilles gens sont défiants (ou défiantes). Marie est (tout ou) toute bonté, tout (ou toute) indulgence, *tout ou* toute compassion. Écris correctement: Des pied-à-terre, des tire-bouchons, des casse-noisettes, des in-folio, des Pater.

ARITHMÉTIQUE

- 1.—On a acheté du marbre pour $\$240\frac{1}{2}$, ce qui est $\frac{2}{15}$ de moins que sa valeur. On le revend en gagnant $\frac{1}{25}$ de sa valeur. Trouvez le gain.
- 2.—Si on paye $\$4320$. pour soutenir pendant 18 jours une garnison de 32 hommes en leur donnant 15 onces à chacun par jour, combien payera-t-on pour soutenir pendant 34 jours une garnison de 24 hommes en ne leur donnant que 12 onces par jour ?
- 3.—Une équipe d'ouvriers ferait un ouvrage en 15 jours. Si l'on ne peut disposer que des deux tiers de l'équipe, quelle est la fraction de l'ouvrage qui sera faite en un jour ?
- 4.—Divisez 15 par $\frac{3}{4}$, puis $\frac{3}{4}$ par 15, et indiquez combien de fois le premier résultat est plus grand que le second.
- 5.—On a employé 68 livres de laine pour faire 25 verges d'un tissu qui a 0 v. 60 de largeur. Si on avait tissé avec ces 68 livres de laine un autre tissu ayant 0 v. $\frac{3}{4}$ de large, quelle longueur d'étoffe aurait-on obtenue ?

TOISÉ

- 1.—Quel sera le prix de revient d'un terrain de tennis de 49 pieds par 180 pieds à raison de $\$.20$ la verge carrée ?
- 2.—Un jardinier dessine dans un parterre un losange dont les diagonales ont 24 pieds et 18 pieds. Combien y plantera-t-il de fleurs à raison de 2 par pied carré ?
- 3.—Quelle est la surface des murs et du plafond d'une chambre mesurant 30 pieds de long, 24 pieds de large, 12 pieds de haut ?
- 4.—Un parallélogramme a 72 verges de base et 48 verges de hauteur. Quel est le périmètre d'un rectangle qui a même surface si sa hauteur est de 56 verges ?
- 5.—Quelle serait la petite diagonale d'un losange si sa surface est équivalente à celle d'un rectangle de 15 verges de long et 3 ver. 20 de large, si la grande diagonale a 12 verges ?

Nombre d'élèves qui ont concouru :	Moy. de l'âge au 1er février :	Dictée Moy. des fautes :	Arithmétique Moy. des points :
6e année A : 21	14 ans	3.1	50.2%
6e année B : 18	13.2 "	5.2	41.3%

2ÈME SÉRIE

Age moyen: $14\frac{1}{8}$ ans.

Moyenne de points: 7.4 sur 10.

- 1.—Des 51,000,000 minots de blé exportés par le Canada, 850,000 minots seulement furent expédiés à d'autres pays que la Grande-Bretagne. Combien pour cent furent achetés par la Grande-Bretagne ?
- 2.—Combien dois-je envoyer à mon agent pour qu'il puisse m'acheter 600 minots d'avoine à $\$.35$, après avoir déduit sa commission à $4\frac{1}{2}\%$?
- 3.—J'envoie à mon agent $\$2790$. pour m'acheter du coton à $\$.09$ la verge. Après avoir retenu sa commission à $3\frac{1}{3}\%$. Combien de verges achètera-t-il et quelle sera sa commission ?
- 4.—Une propriété rectangulaire de 1512 verges carrées et de 18 verges de largeur est agrandie de 8 verges sur sa longueur et de 10 sur sa largeur. De combien sa valeur est-elle augmentée à raison de $\$.25$ la verge carrée ?
- 5.—Un parallélogramme a 44 pieds de hauteur; calculez-en la base sachant que la surface est équivalente à celle d'un rectangle dont les dimensions sont 82 et 46 pieds.

SEPTIÈME ANNÉE

DICTÉE

Les enfants trouvés qu'avaient recueillis le zèle et la compassion de saint Vincent de Paul, ont reçu de sa charité des soins que leur avaient refusés leurs parents mêmes. Arme ton bras, revêts ton armure spirituelle, ô jeune fille qui regardes en espérant, vers un avenir rempli de

promesses. Quelques pieux devoirs qu'ils eussent à remplir envers ce bienfaiteur, ils sont pourtant restés froids à son égard. Résous-toi à ton sort et ne te plains pas. Avare qui amoncelles tant de trésors, crois-tu qu'ils te suivront au tombeau? Les pains bénits ont été distribués aux fidèles. Il est peu d'Hôtels-Dieu aussi bien tenus que ceux de Québec et de Montréal. Tous les honnêtes gens ne sont pas connus, ni même les *bons ou* bonnes gens. Trois huit de suite font huit cent quatre-vingt-huit. Les cent crayons que tu achètes écriront-ils bien?

ARITHMÉTIQUE

- 1.—Un homme dit que les $\frac{5}{6}$ des $\frac{6}{7}$ de son argent, augmentés de \$28. égalent \$375. Combien cet homme a-t-il d'argent?
- 2.—A vend une maison à B en perdant les 3-17 du coût; B la vend \$56. à C en gagnant le 1-3 de la somme qu'il avait payée. Combien A a-t-il payé cette maison?
- 3.—En donnant à chaque soldat 18 onces de vivres par jour, une garnison pourra tenir 100 jours. De combien devra-t-on diminuer la ration si elle doit tenir 50 jours de plus?
- 4.—Un tapis ayant $\frac{3}{4}$ de verge de large est posé dans le sens de la longueur d'une chambre. Calculez le nombre de verges courantes qu'il faudra en tenant compte de la perte indiquée pour chaque laize, excepté la première, si la chambre mesure 23 pieds sur 18, et s'il y a une perte de 9 pouces.
- 5.—Quelle hauteur faudrait-il donner à un triangle de 128 pieds de base pour que sa surface fût équivalente à celle d'un carré de 104 verges de périmètre?

Nombre d'élèves qui ont concouru:	Moy. de l'âge au 1er février:	Dictée Moy. des fautes:	Arithmétique Moy. des points:
7e année A: 21	15.1 ans	4.	59.8%
7e année B: 22	13.8 "	3.9	53.4%

2ÈME SÉRIE

Age moyen $15\frac{1}{2}$ ans.

Moyenne des points $8\frac{5}{12}$ sur 10.

- 1.—1° Les deux extrêmes d'une proportion sont 1.8 et 9, et l'un des moyens est 2.7. Trouvez l'autre?
2° Calculez la moyenne proportionnelle entre 24 et 254.
- 2.—L'espace parcouru par un corps qui tombe en chute libre dans le vide est proportionnel au carré de la durée de la chute. Sachant qu'un corps tombe de 30.625 verges en 2.5 secondes, de quelle hauteur tombe-t-il en 6 secondes?
- 3.—B a 35700 lbs de foin pour nourrir 27 vaches pendant 168 jours; après 42 jours son bétail s'accroît de 3 vaches. Combien doit-il acheter de lbs de foin, s'il ne veut pas diminuer la ration?
- 4.—Les côtés d'un triangle ont 11, 60, 61 pouces. Trouvez la longueur de la perpendiculaire abaissée sur le plus grand côté du sommet de l'angle opposé.
- 5.—Une échelle de 50 pieds placée dans une certaine rue peut atteindre à une fenêtre placée à 28 pieds du sol, si on l'appuie d'un côté de la rue, ou à une fenêtre située à 36 pieds du sol, si on l'appuie de l'autre côté. Trouvez la largeur de la rue?

HUITIÈME ANNÉE

DICTÉE

Il y a quelque cent dix ans, les peuples surexcités par les mêmes principes dont on s'était servi contre la religion, conspiraient la ruine de toute autorité. Toute l'Écriture-sainte est pleine de poésie dans les endroits même où l'on trouve aucune trace de versification. Quelques grands efforts que fassent les hommes, leur néant paraît partout. Les préliminaires de la paix signée en mil six cent quarante-six n'eurent aucunes suites. Les Grecs, que l'on a dit si fiers de leur liberté, se mettaient aux gages même des rois de Perse. Combien nous

fûmes affligé, disait Louis XIV, quand nous fûmes instruit de la mort de Monsieur de Turenne! Prends ce mets, présente-le aux convives et manges-en. Quand on est amis, on s'assiste l'un l'autre. Dieu de bonté qui entends ma prière, exauce-la.

ARITHMÉTIQUE

- 1.—Quatre cents hommes ont des vivres pour 45 jours. A raison de certaines difficultés 25 hommes quittent le travail et la ration est réduite de $\frac{1}{4}$. Pendant combien de jours le reste des hommes pourra-t-il tenir e au travail dans ces circonstances?
- 2.—Pour payer 210 ouvriers il a fallu une somme de \$2340. Le patron réduit de 10 à 8 les heures de travail et augmente de 1-6 le prix de l'heure, enfin il reçoit 36 nouveaux ouvriers. Dans ces nouvelles conditions combien déboursa-t-il?
- 3.—Avec 26 livres de fil on a tissé 30 verges de toile de 4-5 de verge de large; on veut tisser de la toile de $\frac{3}{4}$ de verge de large avec 32 livres de même fil, quelle sera la longueur de cette pièce?
- 4.—La hauteur d'une tour située au bord d'une rivière est de 55 pieds. La ligue qui joindrait le sommet de la tour au bord opposé aurait 78 pieds. Quelle est la largeur de la rivière?
- 5.—Les côtés d'un triangle ont 28, 27 et 17 pieds. Quelle est la hauteur relative au plus long côté?

Nombre d'élèves qui ont concouru:	Moy. de l'âge au 1er février:	Dictée Moy. des fautes:	Arithmétique Moy. des points
25	16.2 ans	4.1	58.5%

2ÈME SÉRIE

Age moyen 16 1-8 ans.
Moyenne de points $8\frac{1}{4}$ sur 10.

- 1.—Deux personnes ayant placé chacune \$6000. l'une pendant 2 ans, l'autre pendant 15 mois, ont touché des intérêts montant ensemble à \$660. L'intérêt de la 2e étant les $\frac{5}{6}$ de la 1ère, on demande, à quel taux chacune de ces personnes a placé son argent?
- 2.—Une somme placée à 4% a acquis la valeur de \$18000, tandis que si elle avait été placée à 6%, elle serait devenue \$19500. Quelle est cette somme et pendant combien de temps a-t-elle été placée?
- 3.—La différence entre l'intérêt et l'escompte vrai d'une somme pour 6 mois à 8% est de \$2. Quelle est cette somme?
- 4.—Un arbre de grosseur uniforme a une circonférence de 55 pouces; trouvez le côté de la plus grosse poutre carrée qu'on peut en tirer.
- 5.—Dans un cercle de 15 pieds de rayon, on découpe un secteur dont l'arc mesure 24 pieds. Qu'ell est la surface du secteur?

V

DE LA SECTION AGRICOLE DANS LES ÉCOLES COMPLÉMENTAIRES DE GARÇONS:
COMMENT LES MULTIPLIER ET EN ASSURER LE FONCTIONNEMENT EFFI-
CACE ET DE L'IMPORTANCE D'AUGMENTER LE NOMBRE DES INS-
TITUTEURS.—RAPPORTEUR: M. J.-E. BOILY.

Monsieur le Surintendant,
Monsieur l'Inspecteur général,
Chers confrères.

C'est mon titre de citoyen du Lac St-Jean qui m'a valu, je suppose, l'honneur de vous parler de l'enseignement agricole dans les écoles rurales de cette province.

Le Lac-St-Jean est un pays merveilleux: richesses agricoles, richesses forestières, richesses minières, richesse hydrauliques, tout cela lui donne une réputation presque mondiale. L'habitude de regarder de ce côté là m'aura, monsieur le Surintendant, désigné à votre atten-

tion. Vous vous êtes probablement dit: "Le problème de l'enseignement agricole est un problème ardu, difficile... Ces hommes du Nord sont de rudes gars, entreprenants, débrouillards, tanaces; notre inspecteur primaire qui les fréquente depuis longtemps a dû acquérir un peu de leur volonté, de leur énergie et il a dû certainement sonder quelques-uns de leurs problèmes terriens..."

Je ne sais si cela est réel ou fantaisiste, mais il est parfaitement vrai qu'au contact de mes braves concitoyens du Lac St-Jean, au milieu de cette nature féconde, j'ai aimé la terre...

"Cette bonne terre où l'on fauche, où l'on sème,
Où passent le soleil et l'ombre des saisons," a dit je ne sais plus quel poète.

Je me suis intéressé à ses problèmes; ils sont nombreux, variés intéressants. L'un d'eux a naturellement attiré mon attention: c'est celui de l'instruction agricole.

A la demande de monsieur le Surintendant, si je pourrais traiter le sujet suivant: "De la section agricole dans les écoles complémentaires de garçons: comment les multiplier et en assurer le fonctionnement efficace et de l'importance d'augmenter le nombre des instituteurs", je ne pouvais guère refuser.

Je regrette cependant que la tâche de développer un tel sujet ne soit pas dévolue à une compétence plus grande. Vivre dans un beau pays ne constitue pas le savoir. Je n'ai malheureusement à vous offrir que mes observations personnelles; elles sont faibles à côté des efforts qui ont été faits jusqu'à ce jour pour établir l'enseignement agricole d'une manière pratique, je dirai, dans les écoles rurales de cette province. Si, malgré ces bonnes volontés, malgré un programme d'enseignement agricole excessivement intéressant, théoriquement bien ordonné, nous sommes encore à chercher le moyen d'amener nos écoles rurales à donner un enseignement conforme à leur milieu, nous devons admettre que ce problème est réellement difficile d'application. Je l'aborde avec crainte et si les quelques idées que je vais émettre peuvent projeter quelques lueurs, j'éprouverai une satisfaction sincère.

Ce qui rend cet enseignement difficile d'application, pour les écoles de garçons, c'est notre système d'établissement rural. Dans la plupart des pays de l'Europe et dans quelques États de la république voisine, les cultivateurs demeurent au village et ils ne sont pas isolés sur leurs fermes comme le sont les nôtres. C'est là une de nos grandes difficultés. Nous comprenons tous que si les cultivateurs vivaient groupés au village, il serait facile d'établir et de maintenir de bonnes écoles centrales. Mais impossible d'y songer, il est trop tard. Et d'ailleurs je ne vois pas, étant donné notre climat et notre système de culture en général, comment nous pourrions changer notre mode d'établissements même si nous pouvions le faire dans l'avenir.

NÉCESSITÉ DE L'INSTRUCTION

Nous avons donc un problème qui nous est particulier et nos tâtonnements s'expliquent. Mais il va de notre orgueil de nous arrêter, adopter telle mesure et d'y aller carrément et fermement, car il nous faut répandre largement l'instruction chez le cultivateur.

Ce principe est généralement admis. En effet aucune carrière ne réclame autant de connaissances que la carrière agricole, et c'est ce que pensait, monsieur le Surintendant, votre regretté et distingué prédécesseur, feu l'hon. Boucher de la Bruère, qui écrivait: "C'est un principe d'économie politique que celui qui cultive ne doit pas plus ignorer que celui qui est appelé à gouverner." Un autre économiste disait: "L'agriculture n'est pas seulement le plus important et le plus difficile des arts mécaniques, mais aussi de tous les arts et de toutes les sciences qui sont du domaine de l'homme." Je pourrais continuer ces citations.

Il faut donc instruire le cultivateur, et comme le cultivateur de demain, c'est l'enfant d'aujourd'hui, et, que cette instruction ne sera vraiment bonne que si elle est commencée sur les bancs de la petite école, c'est vers cet enfant que doivent aller nos efforts afin de lui donner le goût du travail, la connaissance des choses de son état et de lui faire aimer en un mot sa profession. Il faut instruire ce garçon du sol, non pour le sortir de son milieu comme le pensent encore quelques personnes, car cette opinion n'a pas été exprimée que récemment, mais parce qu'il doit acquérir, certes! de l'habileté, du fini, pour pratiquer l'art de la terre avec succès, mais aussi et surtout de la science. De la science pour comprendre et mieux connaître la texture des différents sols, les divers phénomènes biologiques des plantes, les lois du marché, de l'élevage rationnel des bestiaux; pour comprendre et mieux connaître la vie rurale sous ses multiples aspects. Nous ne prétendons pas qu'il faille pousser les études aussi loin que ceux qui se livrent aux sciences abstraites ou même spéculatives, ni qu'il faille donner à tous un fort enseignement technique, non, la nature est si généreuse qu'elle dispense l'agriculteur

d'en sonder tous les secrets pourvu que celui-ci ait assez de souplesse intellectuelle pour comprendre les principes élémentaires fondamentaux de la science agricole. C'est cette instruction suffisamment étendue que décrète le programme scolaire se rapportant à l'école complémentaire-agricole.

ENSEIGNEMENT INTÉGRAL

Cette instruction, si elle est bien donnée, est celle qui conviendra le mieux aux fils du cultivateur comme formation générale. Ces fruits seront excellents. Mais est-elle bien donnée? Ce programme, si beau dans son texte, est-il bien appliqué dans notre province? La demande de monsieur le Surintendant nous fournit la réponse. Pourquoi? Je touche là un point capital, je le comprends. Ce n'est plus cette fois un obstacle qu'on peut toujours contourner sans rien ébranler, c'est le caractère même de notre enseignement, que nous trouvons si difficile à comprendre, puisque, chez les garçons, nous ne sommes pas encore parvenus à nous conformer aux principes qu'il pose ou qu'il laisse au moins deviner: savoir que toute formation pour être complète, intégrale, doit s'adresser au corps et à l'esprit. Il y a longtemps que nos bonnes religieuses enseignantes, à notre honte, ont compris ce principe et s'y sont conformées. Nous avons oublié, nous les hommes, ce point important, ou nous avons craint de nous y soumettre. Nous avons oublié que chez ces garçons de 12 à 18 ans nous devons, certes, développer leurs facultés mentales, mais que nous devons aussi les préparer à la vie en les initiant aux travaux manuels, et les leur faire aimer et pratiquer. L'homme est corps et esprit. Si l'on ne donne qu'une culture physique, on développera des athlètes; si l'on ne donne qu'une culture intellectuelle, on formera des hommes instruits, qui chercheront à vivre de leur instruction et qui se dirigeront alors vers les professions libérales, ou le commerce, ou le fonctionnarisme. C'est là qu'on peut dire sans crainte que l'instruction tue la carrière agricole; c'est le ver rongeur, la plaie qui brûle et *dévore* les vocations agricoles. On dit souvent que l'école est la continuation de la vie familiale. Si le père et la mère pouvaient se charger de l'instruction de leurs enfants, il est certain qu'ils s'efforceraient de les instruire et de les initier au travail en conformité avec l'état ou la carrière qu'ils voudraient les voir embrasser. "C'est pour cette raison, dit un auteur pédagogique, qu'il convient de juger des méthodes d'enseignement par la valeur des rapports qu'elles établissent entre l'école et la vie, et de la préparation qu'elles donnent à l'individu pour remplir son rôle dans la société." "L'école doit relier ces travaux scolaires avec l'expérience quotidienne de ces enfants," dit un autre.

Je n'en dirai pas davantage sur ce point, bien que ce chapitre soit très intéressant; il me faudrait entrer dans le domaine de la psychologie où je n'oserais guère m'aventurer pour montrer le rôle que joue le travail manuel sur les diverses facultés de l'homme. Je crois que ce principe est admis, au moins pour les écoles de garçons, en attendant qu'il le soit pour toutes sortes d'écoles primaires ou secondaires. Si nous ne sommes pas plus avancés, il n'y a rien qui doive nous surprendre dans un pays aussi jeune que le nôtre, de modestes conditions, où il fallait sous tous rapports nous organiser.

DE BONS PROFESSEURS

Maintenant, messieurs et chers bons amis, ces beaux sentiments, il faut les appliquer à nos écoles. Je dirai un mot, à la fin, de l'école primaire élémentaire, mais je parlerai surtout de l'école complémentaire. C'est la tâche qui m'a été confiée.

Si j'ai bien compris l'article du programme qui m'est assigné, c'est que les écoles de garçons à la campagne ne sont pas assez nombreuses et surtout pas assez efficaces.

Qu'est-ce qu'il faut faire?... Ah! ce qu'il faut faire... Pour un conférencier, c'est le point délicat. Il a pu discourir à tort ou à raison, promener ses patients auditeurs à travers mille sentiers, critiquer même, mais vient un temps où il lui faut présenter la panacée qui devra guérir le mal, ou presser l'appareil qui devra déclencher le mouvement nouveau, la vraie direction. Je pourrais me tenir dans des généralités, me contenter d'exprimer de beaux sentiments sur la nécessité de cet enseignement, ce serait vague quoique prudent et je sais que vous attendez autre chose de moi. Je ne me fais pas illusion cependant, c'est un grand problème qui affecte les personnes et les choses; nous en chercherons peut-être encore longtemps la solution.

Je dis que ce problème affecte les personnes et les choses. En effet, il est d'ordre pédagogique et d'ordre administratif, c'est-à-dire que les personnes destinées à donner cet enseigne-

ment doivent recevoir une culture toute spéciale et, d'autre part, que celles-ci doivent se mouvoir dans un milieu, un décor propre au développement de cet enseignement.

C'est l'instituteur et l'école.

Tout d'abord, il nous faut de bons professeurs. Comment les obtenir ? J'énoncerai rien de nouveau. . . . En les formant. Nos professeurs sont laïcs ou religieux. Les institutions où sont formés ces professeurs doivent être les modèles, ou mieux les originaux de ce que doivent être les écoles que ces professeurs mêmes seront appelés à diriger. Nous avons un programme excellent au point de vue de l'enseignement rural, je vous l'ai dit, mais c'est un programme mort parce que personne n'a reçu l'entraînement nécessaire pour l'appliquer. L'architecte pourra bien préparer un plan magnifique, mais il lui faudra surtout de bons ouvriers pour le comprendre et l'exécuter. Tant que nous n'aurons pas de ces bons ouvriers, c'est-à-dire tant que nous n'aurons pas des professeurs préparés à l'enseignement rural, le programme sera toujours excellent, mais il ne sortira pas du texte pour être vécu.

C'est la tâche de nos Écoles normales de garçons.

Je sais tout le bien que celles-ci ont accompli et qu'on ne saurait trop apprécier. Je rends hommage à l'esprit de leurs fondateurs. Dans un temps où les portes de l'enseignement étaient toutes grandes ouvertes, battaient au vent, des hommes de haute valeur fondèrent les Écoles normales Laval et Jacques-Cartier, avec un programme qui répondait alors pleinement au besoin de l'époque. Et il est sorti de ces maisons des professeurs dont les noms sont inscrits en lettres d'or dans l'histoire. Et nous tous, le peu que nous sommes nous le devons à nos bons et dévoués maîtres d'école.

A temps nouveaux, choses nouvelles, dit-on, c'est vrai; les besoins changent, les mentalités se transforment, se déforment sous les courants souvent délétères des masses, les pilotes qui veillent avec sagesse à la direction de l'État constatent qu'il faut donner au navire une nouvelle direction. Ce sont les signes qui se manifestent dans notre province. Devant la nécessité de garder les enfants au sol, devant la nécessité de faire aimer davantage l'agriculture, d'en donner le goût à *tout le monde*, les uns pour la pratiquer avec amour, les autres pour en reconnaître toute la beauté, pour l'apprécier et lui accorder un intérêt réel qui se manifeste par des actes, devant cette nécessité, dis-je, il faut remonter, je ne dirai pas aux causes, mais à notre point de départ, et inculquer au navire de l'instruction une direction qui lui fasse éviter l'écueil.

C'est vers nos Écoles normales que se dirigent nos regards. Nous leur demandons de donner à leurs élèves-maîtres une formation qui les rende capables de donner à leur tour un enseignement rural. Ces professeurs pour la plupart se dirigeront vers les campagnes, de là cette nécessité, et, d'ailleurs, s'ils prennent les chemins des villes, cette formation ne leur nuira en rien, au contraire, il faut que les enfants des villes sachent apprécier avec toute la sincérité possible combien leurs petits amis des campagnes sont heureux et privilégiés. Cet enseignement rural devra être théorique et pratique, sous la direction d'un technicien attaché expressément à chacune de nos écoles normales de garçons. Je n'ai pas l'intention d'entrer dans le détail de ces cours, mais j'ajoute qu'ils devraient se rapporter à toutes les activités du cultivateur comme commissaire d'écoles, conseiller municipal, membre d'associations agricoles, de crédit, ou de bienfaisance, en faisant planer au-dessus de tout cet enseignement les grands bienfaits de la coopération. Une année supplémentaire serait nécessaire pour remplir ce programme, et fortifier davantage l'instruction des futurs maîtres d'école, et leur donner ces connaissances qu'ils n'acquerront que par des démonstrations d'ordre pratique. En attendant qu'on place les Écoles normales dans des campagnes au lieu des villes, sachons trouver un *modus vivendi* qui puisse rencontrer dans une certaine mesure ce moyen de formation.

Ai-je besoin d'ajouter que les maisons religieuses enseignantes doivent se placer sur le même pied ? Et comme c'est surtout sur ces communautés religieuses que nous comptons pour l'établissement des écoles de garçons à plusieurs professeurs, le devoir devient plus impérieux. Ces communautés n'hésiteront pas, je le sais, devant un désir des autorités de convertir leurs académies commerciales, à la campagne, en académies agricoles, ou écoles complémentaires et à se préparer en conséquence.

ORGANISATIONS SCOLAIRES

Le bon professeur est la première chose, mais ce n'est pas tout. Le milieu ou le théâtre où ce professeur exercera ses activités doit rencontrer certaines conditions d'établissement et d'organisation. Il y a aussi un facteur dont il faut tenir compte: la population. Pour fins

d'organisation, la Province devrait comprendre trois genres de groupement. Si cela n'était pas dans la loi, et ce n'est pas nécessaire, ce serait comme un règlement, disons, tacite. Le premier de ces groupements serait :

1. Tous les villages et paroisses de moins de 1500 âmes.
2. Les villages et paroisses de 1500 à 2000 âmes.
3. Les villages et paroisses agricoles ayant plus de deux mille âmes, ce qui comprendrait toutes les petites villes de la Province.

Dans le premier groupe, je considère qu'on ne peut guère songer à établir une école de garçons. Les moyens ne le permettent pas.

Le deuxième groupe est assez fort pour maintenir une école de garçons à une ou deux classes. C'est l'école proprement dite de l'instituteur laïc avec une institutrice comme assistante, si besoin il y a. Si l'on veut jeter un coup d'œil sur les statistiques municipales de la province, on constatera qu'un bon nombre de ces écoles pourraient être établies.

Le troisième groupe comprend les écoles à trois, quatre ou cinq classes et plus. C'est l'école ordinairement que l'on confie à une communauté religieuses. C'est un grand bienfait que d'avoir ces religieux. Je me demande ce que nous ferions, nous de la Province de Québec, sans le concours et le dévouement apostolique des communautés de Frères. On dit : Dans les provinces anglaises, comment peuvent-elles payer si largement leurs instituteurs ? Vous êtes-vous jamais demandé le rapport qu'il y a par chef de famille entre ces provinces et la nôtre ? Je ne l'ai pas fait moi-même, mais ce que je sais c'est qu'ici une école se remplit avec cinq ou six familles, tandis qu'il en faut probablement le double, le triple dans les provinces voisines. La fardeau n'est plus le même.

DE L'ÉCOLE

Je vais essayer maintenant, M. le Surintendant et mes chers confrères, de vous esquisser mon école idéale. Je vais parler d'une école du deuxième groupe. Il va sans dire que pour une école du troisième groupe, c'est toujours la même chose, mais avec des proportions adéquates : plus grande, plus belle, mieux aménagée, etc. etc.

L'école, comme toute école d'ailleurs, petite ou grande, doit être éloignée du chemin, au milieu d'un terrain assez vaste. En avant, elle aura un jardin ou le petit champ de parcelles d'expériences. Tout autour du terrain, de grands arbres élancés. En arrière la cour de récréation avec les bâtisses suivantes : hangar avec salle d'atelier, le poulailler, le rucher et une petite étable. C'est assez beau, n'est-ce pas ? Mais ce n'est pas tout. Vous allez voir.

Pour que ce petit royaume, car c'est un vrai petit royaume, puisqu'il y a un roi : l'instituteur, pour que ce petit royaume soit le modèle des petits royaumes, il faut un intendant qui prenne soin de la propriété, veille au jardin, aux cours, etc., etc., et cet intendant ; c'est le gardien. Cela, c'est du nouveau et je vous entends déjà me demander. Comment allez-vous le payer ? Patienter encore s. v. p., et nous essaierons de lui trouver ses appointements.

Ce gardien, je le réclame pour deux raisons : la première, prendre soin des bâtisses, faire certains travaux de culture, aider le professeur, maintenir en un mot la propriété en bon ordre ; lui donner un cachet éducatif ; la deuxième, de permettre à l'école de recevoir quelques élèves en pension.

Au commencement, je vous disais que notre système d'établissement rural était un obstacle, un grand désavantage au point de vue de l'instruction parce que les cultivateurs étaient éparpillés sur un vaste territoire. Il faut habiter la campagne pour se rendre compte de cette constatation : que la généralité des cultivateurs ne peuvent pas jouir de l'école centrale parce qu'ils en sont trop éloignés. Combien j'en ai rencontré de ces cultivateurs qui me disaient : je voudrais bien envoyer mon garçon à l'école du maître, mais il me faudrait le mettre en pension dans une famille quelconque, c'est trop cher et d'ailleurs quelle surveillance aurait-il. D'autres ne l'expriment pas mais n'en pensent pas moins. Or il arrive ceci, c'est que cette école de garçons n'est fréquentée que par les enfants du village et les enfants des cultivateurs environnants. Les autres, ou bien ceux qui ont l'avantage d'avoir des parents riches, partent pour le Séminaire, et la balance, c'est-à-dire la grande majorité, reste là, ne va pas plus loin que la petite école du rang.

Eh bien ! l'école des garçons, est une école pour toute la paroisse et nous devons trouver un moyen de mettre toute la paroisse en état d'en profiter. Cet automne, j'assistais à une assemblée tenue dans une grande paroisse de mon comté pour l'établissement d'une école de garçons et les cultivateurs opposants de s'écrier : "Mais ce n'est pas pour nous cette école, si le village veut une école de garçons, qu'il s'en bâtisse une." Il ne faut pas laisser une idée si fautive s'incruster dans le cerveau de la classe agricole. Nous devons prendre les moyens

d'attirer tout le monde à l'école centrale. Ce moyen c'est ce petit pensionnat, facile dans les grandes écoles tenues par des communautés, mais pour l'école laïque, c'est mon gardien.

Celui-ci sera marié, naturellement; c'est même un bon ouvrier, qui sait.. si son épouse n'est pas une ancienne institutrice? Ils n'ont pas d'enfants ou très peu. Ces gardiens reçoivent le logement à l'école, dans les appartements du maître si celui-ci est célibataire, ou une dépendance adjacente, si le maître est marié, et ils reçoivent à leur tour les cinq ou dix enfants des rangs qui viennent à cette école et qui sont obligés de se pensionner. Ces enfants apporteraient leurs couvertures de lit, et pour la nourriture, il y aurait une liste préparer, établissant ce que chacun doit fournir. Tout ce que les parents auraient à déboursier en argent, ce serait une légère indemnité pour récompenser le trouble de la ménagère et du gardien. Tout cela sous la haute surveillance du maître et du curé, bien entendu.

Le revenu du jardin, du poulailler, du rucher, de la laiterie, irait en tout ou en partie au gardien, selon que l'instituteur serait garçon ou marié. Voilà une bonne partie du salaire du gardien, d'autant plus profitable que presque tout le travail serait fait par les élèves. Ce gardien a de plus une vache ou deux sans qu'il lui en coûte trop, ce sont des vaches appartenant à l'école. Pourquoi aussi cet homme, s'il est ouvrier, ne serait-il pas chargé par la Commission scolaire de l'entretien des autres maisons d'écoles, surtout durant les vacances, pour lequel il recevrait un salaire à la journée ou à l'année. Donc pas de loyer à payer, pas de taxes, l'eau et la lumière fournies gratuitement, voilà une situation qui me paraît assez lucrative pour que cette nouveauté ne soit pas une surcharge à la commission scolaire.

Eh bien ! voilà notre école organisée; elle fonctionne. A sa tête un instituteur qualifié et grand animateur de toute cette petite royauté. Il a une vingtaine d'élèves sous sa propre juridiction: Six font leur septième année, les autres sont en cinquième et en sixième, mais il n'a que deux divisions. Ces élèves sont très avancés. Dans la deuxième classe, sa sous-maîtresse prépare bien ses élèves de 3e et 4e années. D'ailleurs il n'en recoit pas dans sa classe à moins qu'ils ne passent un examen sérieux sur les matières du cours moyen. Dans la préparation de son programme de l'année, un cinquième du temps est consacré au travail manuel: jardin, poulailler, rucher, atelier, sélection des grains et graines, visites des fermes, tantôt une bonne, tantôt une mauvaise, herbier, comptabilité minutieuse de tout le travail. Tous les mois ou plusieurs fois par année, cette école recevra la visite de M. l'Agronome: conseils, conférences, démonstrations, etc. Le gardien est un homme intelligent, il seconde admirablement l'instituteur; il est le chef de l'atelier pour ainsi dire. Les bâtisses sont propres; il complète tout ce qui a été laissé de côté par les élèves. Durant les vacances, c'est lui qui voit à tout. Il pourra se faire aider des élèves qui le désireront. Il tiendra compte du temps et donnera ses notes à l'instituteur au commencement de la nouvelle année. Dans le cours de l'automne, il y aura une exposition des travaux scolaires, de légumes, de parcelles de grains; de volailles, de miel, de travaux en bois, avec prix distribués dans une séance publique et compte-rendu par les élèves eux-mêmes de leurs travaux: les prix étant distribués d'après la note du travail. Je me fais probablement illusion, mais il me semble qu'une école comme celle-là pourrait être efficacement établie dans chacune de nos paroisses de 1500 à 2000 âmes. En tout cas je sais que tantôt vous saurez bien m'indiquer les points faibles et soumettre d'opportunes suggestions que je serai heureux d'accepter.

PART DU GOUVERNEMENT

Pour maintenir une telle école, il faut compter sur une large part du Gouvernement. Je considère qu'il faudrait établir deux subventions à la disposition des municipalités qui désireraient établir telle école: une subvention dite de construction pour aider à l'achat d'un terrain, à la construction de l'école et de ses dépendances, et une subvention dite d'enseignement pour aider l'entretien des dépendances, à l'achat des volailles, des abeilles, matériaux, prix aux élèves, et une certaine allocation pour le maître et le gardien. Cette subvention serait annuelle.

Le département de l'Agriculture pourrait intervenir dans cette organisation, soit directement, ou mieux par l'entremise du département de l'Instruction publique, parce que le gardien, les dépendances, la mise en opération de cette partie du programme d'enseignement se rapportent à l'agriculture. Cet enseignement agricole, cette formation rurale est le principal point d'appui sur lequel repose tout le travail du département de l'Agriculture. Combien ses efforts seraient couronnés de meilleurs succès si la totalité des cultivateurs de cette province eussent reçu cette formation.

Quant au département de l'Instruction publique, il lui resterait l'obligation d'aider comme

aujourd'hui à la construction des maisons d'écoles et d'augmenter considérablement la subvention aux écoles de garçons. Cette dernière subvention ne devrait pas être inférieure à 25% du salaire payé aux instituteurs. Une paroisse qui voudrait établir une école comme celle-là devrait payer un salaire d'au moins \$800.00 si c'est un garçon et de \$1000.00 si c'est un instituteur marié, avec une augmentation chaque année jusqu'à concurrence de \$1800 au moins si le logement n'est pas donné. Ainsi donc, dès la première année l'instituteur recevrait \$800 de la municipalité, plus \$200 du gouvernement, ce qui lui ferait un salaire de \$1000.00 si c'est un garçon, et de \$1250 si c'est un homme marié.

De cette façon, la fonction d'instituteur, ce me semble, pourrait être considérée comme comme une carrière, avec de bons avantages. Il y a des sacrifices, je le comprends, mais nous avons essayé d'atténuer autant que possible la charge du contribuable. Nous pensons que celle du Gouvernement ne serait pas trop lourde.

Le but à atteindre est excellent: nous voulons développer davantage l'instruction chez ceux qui se destinent à la terre; aucune œuvre n'est plus méritoire. On chante et on glorifie le cultivateur; on proclame ses vertus et cependant celui-ci souffre de ses conditions, et s'il ne dit pas son infériorité aussi haut qu'autrefois, c'est par respect humain, il n'en pense pas moins, et sa conduite l'atteste. Relevons-le donc à ses propres yeux; donnons au moins l'avantage à ses fils de recevoir une bonne instruction rurale; cette instruction qui éclaire le travail et l'embellit; une instruction qui adoucit l'effort physique et vivifie les saines initiatives. Le travail manuel, quand il est intelligemment fait, devient beau, honorable et lucratif. Oui, instruisons-les ces fils de cultivateurs sans aucune crainte des sacrifices; étendons notre sollicitude jusqu'aux cultivateurs les plus éloignés, afin que cette instruction ne soit pas l'apanage exclusif des grands, des riches, mais à la portée du plus humble des paysans. Ah! que la tâche est belle: le relèvement de l'agriculture et ce qui plus est, le relèvement de l'agriculteur à ses propres yeux.

Du coup aussi nous ouvrons toutes grandes les portes à la carrière du professorat, et nous lui assurons un brillant avenir.

Je résume ces quelques pensées.

L'éducation n'est parfaite qu'en éduquant le corps en même temps que l'esprit. Pour atteindre ce but d'une formation rurale, je soumets humblement les points suivants:

1. — Formation des professeurs aptes à l'enseignement rural.
2. — Adjoindre à chaque École normale de garçons un ingénieur agricole et prolonger d'une année le cours de ces écoles.
3. — Subventions plus fortes aux écoles de garçons.
4. — Aides spéciales aux écoles complémentaires de garçons qui donneront l'enseignement rural.
5. — Organisation de ces écoles pour leur permettre de donner cet enseignement et de recevoir les élèves trop éloignés.

Je ne voudrais pas terminer ce modeste travail sans vous dire un mot de la petite école. Celle-ci doit être la préparation de celle-là. Tout dans l'école doit parler de la beauté de la vie des champs. Par son aspect extérieur: jardins, fleurs, arbres, site; par son intérieur clair et frais, la petite école doit présenter un séjour agréable. Je voudrais voir aux murs des scènes champêtres colorées, genre Massicotte, pour imprégner l'âme et le cœur des enfants des beautés rurales. C'est, par exemple, la sortie de la grand'messe le dimanche par un beau jour d'été; c'est la petite école même par un jour de fête, avec son drapeau qui flotte gracieusement à la brise. C'est une ferme en pleine moisson, un site d'exposition, une fête de labours, etc., etc. Qu'il y ait dans l'école un petit herbier, un petit musée de grains et graines, des buchettes de bois, des pierres, de la terre. Que de petites expériences, simples leçons de choses, pourraient être faites à l'aide de ce musée! Que l'institutrice soit intéressée aux jardins scolaires, à l'école ou à domicile, chose curieuse, elles ne le sont plus — en lui confiant la surveillance de ces jardins, en lui accordant même un petit bonus, et que ces jardins lui fournissent l'occasion de petits travaux littéraires, de dessins, etc., etc.

Je m'arrête pour ne pas répéter des choses que vous savez mieux que moi, et je vous remercie. Puissent les aperçus ci-dessus exprimés poser quelques jalons qui aideront à la solution du problème de l'enseignement primaire rural, et je serai bien récompensé. Merci de votre attention. (1)

(1) — Les vœux proposés par M. Boily à la suite de son rapport se trouvent au chapitre des Vœux, à la suite du procès-verbal du Congrès.

VI

HYGIÈNE SCOLAIRE ET MÉDECINS INSPECTEURS: PAR M. LE DOCTEUR JOS. DE VARENNES, DÉLÉGUÉ DU SERVICE D'HYGIÈNE PROVINCIAL.

Messieurs les Inspecteurs d'écoles,

Je suis heureux que l'occasion me soit fournie de venir vous assurer, au nom de mes confrères, médecins hygiénistes, et au mien, de notre entière coopération chaque fois que vous voudrez bien y faire appel, et soyez certains que vous ne rencontrerez pas des inquisiteurs mais de sincères collaborateurs.

Au cours de mes inspections scolaires comme médecin hygiéniste, j'ai remarqué certains états de choses qui ne devraient pas exister. Je vous les mentionnerai au fil du souvenir, commentant à la fin de ces remarques quelques maladies que l'on rencontre à l'école.

Si nous lisons l'article 69b des Règlements d'Hygiène de la Province, nous constatons que chaque élève doit avoir dans la classe 15 pds carrés de surface de plancher et 150 pds cubes d'air. Or, dans certaines écoles, on ne se fait pas scrupule de ne donner que 75 à 90 pds cubes d'air pour chaque élève. Je comprends, qu'en certaines circonstances, il est parfois difficile à la commission scolaire, sans des dépenses considérables qu'elle ne peut faire pour le moment, d'avoir des classes assez grandes pour fournir une surface de plancher réglementaire à chaque élève, mais l'on pourrait du moins y suppléer par une ventilation suffisante des classes.

L'article 69m des Règlements mentionne que la section d'entrée de l'air neuf et celle des orifices de sortie de l'air vicié seront calculées à raison d'un pied carré au moins par chaque douze élèves.

Certes, l'ouverture des vasistas et des fenêtres durant les récréations est un moyen rapide et effectif de renouveler l'air de la classe, mais en automne ou en hiver, il est quasi impossible d'utiliser ce moyen de ventilation durant les heures de classe, et il est préférable d'avoir des bouches d'air dans le haut des murs pour la sortie de l'air vicié et dans le bas du côté opposé pour l'entrée de l'air neuf.

Dans les classes chauffées par un poêle, deux conduites, de dimension nécessaire, amenant l'air neuf du dehors, pourraient venir se terminer entre le poêle et l'entourage en tôle galvanisée, placé afin de protéger les élèves qui sont dans le voisinage immédiat contre une chaleur excessive. L'air, venant du dehors, se réchauffera en passant dans cet espace avant de se répandre dans la classe.

La maîtresse de classe ne devrait pas permettre aux élèves de garder durant la classe le paletot ou le chandail avec lesquels ils sont venus à l'école. Demeurant deux ou trois heures dans un milieu parfois surchauffé avec des vêtements épais, ils sont exposés, en sortant de l'école, à se refroidir promptement et à contracter une bronchite grippale sévère, si ce n'est pas une pneumonie.

Les commissions scolaires devraient se conformer à l'article 69s et fournir à l'instituteur ou institutrice une poudre chimique ou du bran de scie, qui sera humecté, afin que le balayage des classes ne se fasse pas à sec. Le balayage à sec est d'autant plus dangereux que, souvent, une des classes, à l'école du village sert de salle pour les assemblées du Conseil, où le public vient fumer et cracher sur le parquet durant une heure ou deux. J'ai même visité des écoles dont le parquet n'avait pas été lavé depuis six mois, malgré l'article 69t qui exige que le plancher des classes soit lavé une fois par mois.

On devrait prohiber les cabinets d'aisances avec fosses fixes dans les écoles et y substituer les fosses à tiroir mobile dont la vidange devrait être faite aussi souvent qu'il est nécessaire, hiver comme été. Un mélange de sable et de chaux devrait être jeté chaque jour dans la fosse, afin de diminuer les odeurs et les mouches. Les commissions scolaires, qui, par insouciance ou faux esprit d'économie, ne surveillent pas la propreté de ces cabinets, devraient être soumises à une pénalité et sans aucun recours. Ces enfants, que l'on veut instruire et à qui l'on cherche à inculquer des principes de propreté, sont parfois soumis à des conditions hygiéniques auxquelles on ne voudrait pas soumettre les animaux de la ferme.

Vous savez tous que la typhoïde se propage le plus souvent par l'eau contaminée et combien il est important de faire une inspection du puits ou de la source fournissant l'eau d'alimentation pour les élèves. Dans plusieurs écoles, cette eau est contenue, dans une chaudière sans couvercle exposée à recevoir toutes les poussières en suspension dans la classe et un seul gobelet, accroché sur le côté de la chaudière, sert pour tous les élèves. Chaque élève devrait

avoir son gobelet, et ainsi il éviterait souvent une maladie contagieuse scolaire, connue sous le nom de perlèche, qui est l'impédigo de la commissure des lèvres.

Dans ses visites, l'inspecteur d'écoles doit se rappeler que, d'après l'article 20b des Règlements, aucune personne souffrant de tuberculose ouverte ne doit avoir accès dans les classes. S'il a quelques soupçons, qui lui semblent fondés, que certains cas existent, il peut en avertir le médecin inspecteur de son district.

Nous pouvons diviser les maladies scolaires en deux classes: l'une non contagieuse et l'autre contagieuse. Les végétations adénoïdes, les défauts de vision et certaines déformations du squelette osseux entreront dans la première catégorie; la rougeole, la coqueluche, la variole, la dyphtérie font partie de la seconde.

Il est bien important d'observer ses élèves et de mettre sur les premières rangées ceux dont l'apparence physique peut laisser croire à l'existence de végétations, dont une diminution d'entendement est une complication fréquente. Sans cela, de bons élèves, placés sur les dernières banquettes, seront punis pour inattention ou considérés comme médiocres, quand, en réalité, leur infirmité les empêchera de bénéficier des explications du professeur, qu'ils n'auront pas comprises.

Si vous demandez aux élèves d'écrire une dictée, combien en trouverez-vous qui se tiendront droits avec leur cahier droit devant eux, même si le mobilier scolaire est convenable? Et cependant, le mauvais maintien est une des causes de la myopie chez les élèves et des déviations de la colonne vertébrale, déviations qui peuvent devenir permanentes. Jamais les élèves ne devraient étudier leurs leçons à la maison en se mettant dans une fenêtre avec la lumière en face ou faire leurs devoirs devant une table ronde à la lumière d'une lampe qui les éblouit. Bientôt la fatigue amènera des maux de tête avec douleur des yeux et larmoiement, la vue diminuera graduellement et le mauvais maintien accentuera une scoliose commencée sur le banc de l'école. L'enfant à tendance rachitique verra s'accroître un thorax en carène de vaisseau et l'affaissement des côtes entravera l'expansion facile du poumon, si nécessaire chez l'enfant débile pour qui la tuberculose sera toujours une menace.

Généralement on considère que la rougeole et la coqueluche sont des maladies de peu de gravité, que tous les enfants doivent avoir, et l'on ne se fait pas scrupule de laisser fréquenter la classe aux enfants d'une famille chez qui existent ces maladies. Le règlement des maladies contagieuses exclut de la classe les enfants qui ont de la rougeole ou coqueluche chez eux, tant qu'un médecin n'a pas donné un certificat que tout danger d'infection est terminé.

Il est important de se rappeler que ces deux maladies sont contagieuses avant que des symptômes concluants ne soient apparus. Ainsi c'est dans la période de la bronchite et du coryza, 4 ou 5 jours avant les rougeurs, que la rougeole présente peut-être le plus de contagion, tandis que dans la coqueluche, 6 jours avant que les quintes d'étouffement soient établies, la contagion existe. Si nous considérons que sur les 300 enfants qui meurent chaque année de la coqueluche et les 150 de la rougeole contre 106 par la scarlatine, nous avons 90% d'enfants au berceau, nous comprendrons l'importance d'empêcher la dissémination de ces deux maladies dans les familles en observant ce règlement.

Convaincu que, dans ces dernières années, les épidémies de variole commençaient par l'école, le service provincial d'hygiène oblige par règlement toutes les commissions scolaires à refuser l'entrée des classes à tout élève n'ayant pas été vacciné ou ne pouvant fournir un certificat médical qu'il a été vacciné il y a moins de sept ans. Nous vous demandons de nous aider dans cette campagne de persuasion afin d'amener les quelques réfractaires à observer la loi, leur rappelant que chaque année les nouveaux élèves sont soumis à cette obligation.

Je ne saurais terminer ces remarques sans vous dire un mot de la dyphtérie qui, l'année dernière, nous enlevait 395 enfants, malgré l'arme puissante que nous avons pour la combattre. En effet, le sérum Pasteur, administré à l'enfant dans les premières heures de la maladie, avant que l'intoxication ne soit trop profonde et l'enfant trop affaibli, nous donne 95% de guérison.

En ces dernières années, la science nous a fourni un vaccin antidyphtérique, connu sous le nom d'anatoxine Ramon. Il protège contre la dyphtérie comme le vaccin de Jenner protège contre la picote.

Dans certaines villes américaines où ce vaccin a été employé chez les enfants d'une façon systématique, on a pu presque rayer la dyphtérie de la liste des maladies contagieuses.

Nos populations rurales ne sont pas encore préparées à accepter d'emblée ce nouveau vaccin. Nous espérons que vous nous aiderez dans ce travail d'évangélisation et qu'en toutes circonstances vous plaidez en faveur d'une découverte scientifique susceptible par son application de sauver tant de vies parmi nos enfants.

VII

QUELQUES DEVOIRS PARTICULIERS DES INSPECTEURS: Par M. C.-J. MAGNAN, INSPECTEUR GÉNÉRAL

M. C.-J. MAGNAN

Monsieur le Surintendant,

MM. les Inspecteurs,

L'article du programme qui est maintenant soumis à l'attention du Congrès m'inpose la tâche de vous parler de "quelques devoirs particuliers des inspecteurs d'écoles". Les remarques que j'aurai l'honneur de faire s'adressent à tous les inspecteurs, mais particulièrement à ceux qui ont été nommés depuis le dernier congrès.

La tâche de l'inspecteur d'écoles est belle, noble et utile. Elle est belle parce qu'elle est tout entière au service de l'enfance et de la jeunesse et qu'elle a pour objet le développement intellectuel de notre peuple et son orientation patriotique. Elle est noble parce qu'elle a pour but non seulement le développement intellectuel de notre jeunesse, mais aussi sa formation religieuse et morale. Elle est utile parce qu'elle nous impose l'agréable mission de renseigner les commissions scolaires et le personnel enseignant sur leurs devoirs respectifs; d'aider à l'organisation pédagogique des écoles et de signaler, dans l'intérêt des élèves et des maîtres, les manquements aux lois et règlements d'hygiène.

Enfin notre profession est importante parce que l'efficacité de notre organisation scolaire dépend, dans une large mesure, du zèle, du dévouement et de la compétence de l'inspecteur préposé, dans un territoire déterminé, aux intérêts de l'Instruction publique.

C'est donc un apostolat honorable qu'exerce l'inspecteur d'écoles, une mission délicate et utile qu'il remplit. Il collabore avec les autorités religieuses et scolaires de chaque paroisse à l'œuvre sainte de l'éducation de l'enfance et il participe au ministère sacré des parents en leur apportant le concours du Département de l'Instruction publique.

Vos fonctions officielles, Messieurs, exigent de votre part, non seulement du zèle et du dévouement mais aussi une grande dignité de vie, beaucoup de prudence, de circonspection et un vif amour de l'étude. La discrétion, la réserve doivent être aussi au nombre des importantes vertus que l'inspecteur est appelé à pratiquer. Vous ne pouvez au cours de vos visites, Messieurs, et ici je m'adresse aux jeunes, fréquenter toutes sortes de gens et toutes sortes de lieux. Ainsi, en soi, ce n'est pas un mal de prendre un verre de bière. Mais si l'inspecteur se permet cette liberté dans une taverne, en compagnie de gens quelconques, ne croyez-vous pas que son prestige en souffre? Pardonnez-moi cette remarque, car je sais que règle générale, votre conduite est irréprochable à ce sujet, mais il est bon, dans une réunion comme celle-ci, de signaler tout ce qui peut devenir un écueil pour l'inspecteur.

D'ailleurs, je n'hésite pas à rendre ici hommage à la plupart des inspecteurs. Je le sais, chers collègues, vous ne ménagez ni votre temps, ni votre bourse, ni votre santé afin de pouvoir vous conformer aux instructions qui vous sont données par M. le Surintendant. Et aussi, tous ceux d'entre vous, et je le dis très haut, c'est la grande majorité, et tous ceux d'entre vous, dis-je, qui sont ce qu'ils doivent être, exercent une influence considérable sur le personnel enseignant, les élèves et les commissions scolaires.

L'un de vos premiers devoirs, c'est d'étudier la loi et les règlements scolaires, les programmes d'études, les instructions et directions du Département de l'Instruction publique, afin de pouvoir éclairer, persuader, et parfois corriger avec tact vos subordonnés.

C'est d'étudier aussi tous les problèmes pédagogiques qui peuvent se présenter à vous au cours de vos visites et de préparer avec soin les conférences que vous êtes appelés à donner chaque automne au personnel enseignant. Appliquez-vous à bien parler, à vous exprimer avec clarté et correction. Donnez l'exemple d'une bonne diction dans vos conférences et dans vos examens. Que ces derniers soient pour les instituteurs et les institutrices de votre district des leçons discrètes de méthodologie pratique, et pour les élèves une belle leçon de savoir, de dignité et d'autorité bienveillante.

A l'exemple de notre Assemblée législative, à l'exemple du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, à l'exemple de M. le Surintendant qui m'a fait l'honneur de m'inviter à ouvrir ce congrès par une prière, commencez toujours votre visite dans une école par une courte mais fervente prière. Cet acte sincère de l'inspecteur avant de remplir ses devoirs

officiels, est un sujet d'édification pour le maître et les élèves et le place très haut dans leur confiance et dans leur estime. Et cet acte est de haute convenance, puisque les écoles que vous visitez sont officiellement confessionnelles et catholiques.

Dans vos visites, soyez ponctuels, soyez méthodiques. Ne les précipitez pas et faites bien ce que vous faites. Préparez vos examens avec soin afin de n'être jamais pris au depourvu: votre autorité est à ce prix.

En arrivant dans une municipalité, faites une visite de déférence à M. le curé qui est visiteur d'écoles d'après la loi et qui est le gardien de la religion et de la morale dans les écoles de sa paroisse. MM. les curés font beaucoup pour favoriser l'instruction en notre province: les inspecteurs d'écoles ont donc intérêt à les consulter et à coopérer avec eux à l'œuvre de l'éducation dans chaque paroisse.

Réunissez aussi les commissaires à la suite de votre visite, afin de les renseigner sur les progrès et les besoins de leurs écoles.

Je ne dirai rien de l'examen des livres et des comptes des secrétaires-trésoriers, car M. Bergeron, le Secrétaire du département, a traité parfaitement ce sujet.

Je n'insisterai pas non plus sur la question si importante de l'hygiène à l'école: M. le Dr de Varennes, du Service d'Hygiène provincial, nous a donné hier des conseils précieux et fourni des renseignements qui vous seront très utiles au cours de vos visites.

M. Marquis a aussi traité le sujet des statistiques scolaires avec toute la compétence qu'on lui connaît: je n'y reviendrai pas.

Mais permettez-moi d'attirer l'attention du Congrès sur l'importance qu'il fait attacher *aux écritures* dans les rapports, bulletins, lettres, etc. Dans l'accomplissement de ce devoir, l'ordre, la précision, la clarté et la propreté ne sont pas à mépriser. Un document bien écrit, soigné, véridique, parle hautement en faveur de son auteur.

Quelques autres conseils que vous prendrez en bonne part, je le sais:

a. Accuser réception de toutes lettres, circulaires, documents que M. le Surintendant vous adresse;

b. Inscrire sur les rapports ou bulletins le nom officiel de la municipalité;

c. Répondre à toutes les questions que renferment lesdits rapports et bulletins;

d. Envoyer à M. le Surintendant lesdits rapports et bulletins dans les quinze jours qui suivent la visite d'une municipalité;

e. Envoyer au département, sans tarder, le rapport que vous devez faire à la suite de l'acceptation d'une école nouvellement construite ou réparée;

f. Retourner à M. le Surintendant, dans le plus bref délai possible, les chèques non réclamés par les institutrices qui ont mérité une prime pour succès dans l'enseignant;

g. Lors de la conférence pédagogique, faire signer les institutrices elles-mêmes sur la feuille spéciale qui vous est adressée à cette fin et leur remettre, séance tenante, la modeste indemnité qui leur est accordée.

h. Envoyer le Rapport mensuel spécial dans les premiers jours de chaque mois pour le mois précédent.

i. Renseigner le personnel enseignant, les institutrices particulièrement, sur la loi du Fonds de pension des fonctionnaires de l'enseignement primaire; les nombreuses lettres reçues au Département à ce sujet me laissent croire que cette loi n'est pas suffisamment connue par les intéressés;

j. Faire connaître aux secrétaires-trésoriers les conditions à remplir pour obtenir le titre d'école subventionnée pour une école primaire élémentaire ou le titre d'école primaire complémentaire;

k. Rappelez aux secrétaires-trésoriers: 1° qu'une municipalité qui reçoit déjà annuellement plus de \$200 des octrois publics ne peut rien recevoir du Fonds des municipalités pauvres (art. 9 des R. C. C.); 2° que pour obtenir une subvention sur le Fonds des municipalités pauvres, ils doivent en faire la demande au Surintendant avant le 1er septembre de chaque année, aux conditions énumérées dans l'article 10 des *Règlements du Comité Catholique*;

l. Insister auprès des commissions scolaires pour qu'elles n'engagent jamais une institutrice non diplômée sans avoir été autorisées par le Surintendant, conformément à l'article 26 des R. C. C.;

Enfin, à la fin de votre visite dans chaque classe, faire chanter l'hymne National *O Canada!* avec conviction et dignité.

Je n'ai rien dit des constructions scolaires et de la loi de l'assistance aux corporations scolaires rurales, parce que M. le sous-Secrétaire de la Province, M. C.-J. Simard, doit traiter ce sujet qu'il connaît parfaitement.

Messieurs, je n'insiste pas, car je vous sais convaincus de l'importance de vos fonctions. Mais je demande aux jeunes inspecteurs d'aimer leur honorable profession, de s'y donner tout entier et de croire en l'importance et la noblesse de la tâche que le Gouvernement et les autorités scolaires leur ont confiée.

A tous, qu'il me soit permis de rappeler le souvenir salubre et ineffaçable qu'ont laissé en notre mémoire les examens que les très dignes inspecteurs d'autrefois nous ont fait subir lorsque nous fréquentions l'école du rang ou du village, au temps de notre enfance.

Je souhaite, chers collègues, que dans vingt-cinq ou cinquante ans d'ici les générations d'alors qui auront bénéficié de notre science et de notre dévouement disent de nous ce que je viens de dire de nos vénérables prédécesseurs.

VIII

STATISTIQUES SCOLAIRES ET INTERPRÉTATION DES CATÉGORIES D'ÂGE CONFORMÉMENT A L'ARTICLE 285 DU CODE SCOLAIRE: Par M. G.-E. MARQUIS, CHEF DU BUREAU DES STATISTIQUES PROVINCIALES

M. G.-E. MARQUIS

Monsieur le Surintendant,

Messieurs les Inspecteurs,

Il me fait plaisir de revenir, après une absence de cinq ans, vous parler d'un sujet qui m'est cher, à bien des points de vue, et auquel vous n'êtes sans doute pas indifférents, étant donné les fonctions que vous remplissez.

Nos statistiques scolaires, puisque c'est d'elles dont je viens vous entretenir, sont déjà assez complètes et elles offrent, dans leur ensemble, une bonne photographie du mouvement scolaire et de l'enseignement, en général, dans la Province.

Mais comme la perfection n'est pas de ce bas monde, je crois qu'il y a lieu d'étudier certains points, plus faibles les uns que les autres, afin que les nouveaux venus, si je puis m'exprimer ainsi, dans la congrégation des inspecteurs d'écoles, possèdent, sur ces points, les éclaircissements dont ils ont besoin pour être en mesure de présenter, chaque année, une statistique qui donne entière satisfaction.

En dehors des renseignements fournis par la statistique de l'enseignement, nous avons bien peu de chose pour nous faire toucher du doigt les progrès scolaires, d'une année à l'autre. Le Surintendant et ses nombreux officiers, le Conseil de l'Instruction publique, le Secrétaire de la Province, porte-parole du Département de l'Instruction publique à l'Assemblée législative, et le Gouvernement, en général, n'ont pas d'autre source d'informations à ce sujet que les statistiques transmises, chaque année, par les inspecteurs d'écoles, les commissaires d'écoles et les directeurs des institutions indépendantes.

Vous êtes donc, en quelque sorte, les yeux et les oreilles qui voient et qui écoutent pour vos supérieurs, et c'est au moyen de la statistique que vous transmettez vos constatations et que vous pouvez vous rendre compte vous-mêmes des progrès accomplis, d'une période à l'autre. Mais je n'insisterai pas davantage sur ce point, car je suis convaincu d'avance que je parle à des hommes convertis à cette idée.

Nous n'avons rien de bien grave à signaler, puisque la plupart d'entre vous, vous possédez une longue expérience et que les cadets se sont rapidement renseignés sur cette question. Toutefois, comme vous devez, vous-mêmes, renseigner sur la statistique scolaire non seulement les instituteurs et les institutrices, mais aussi les secrétaires-trésoriers, et que les demandes, sur ce sujet important, sont nombreuses, chaque année, il importe que le Bureau des Statistiques fasse connaître à chacun l'importance de la statistique scolaire, et expose comment il faut s'y prendre pour en obtenir de complètes, de bonnes, de véridiques, qui reflètent bien l'allure de nos progrès scolaires, d'une année à l'autre.

Vous avez à remplir vous-mêmes:

- 1° Un rapport de votre première visite;
- 2° Un rapport de votre deuxième visite et
- 3° Un sommaire de vos statistiques scolaires, à la fin de l'année.

De plus, il est de votre devoir:

- 1° De contrôler les rapports annuels des secrétaires-trésoriers;
- 2° De transmettre aux institutions indépendantes une formule de rapport et
- 3° De la recueillir vous-mêmes, une fois remplie, et de l'inscrire dans le bulletin de votre deuxième visite.

Nous allons parcourir chacun de ces items, et voir ce qu'il y a de plus important à observer dans la préparation ou dans la vérification de l'un ou de l'autre de ces rapports.

BULLETIN DE LA PREMIÈRE VISITE

Quelle que soit l'importance de ce bulletin, à cause des nombreux renseignements qu'il contient, nous n'avons pas d'observation à faire à son sujet, attendu que les chiffres qu'il renferme ne sont pas publiés, mais servent tout simplement aux officiers du département de l'Instruction publique.

BULLETIN DE LA DEUXIÈME VISITE

Prière de toujours employer le bulletin de ville ou de campagne, suivant le cas, ne pas se servir d'un bulletin de campagne pour une ville et *vice versa*, pour transmettre les renseignements relatifs à votre deuxième visite, et si le nombre de pages de celui-ci n'est pas suffisant pour y inscrire, par exemple, le personnel enseignant ou une autre statistique, prenez un deuxième bulletin, pour la même municipalité—ou pour la même école, s'il s'agit d'une ville—au lieu de coller des feuilles ou de tasser les écritures, de façon à les rendre difficiles à défricher.

Quelques inspecteurs, toujours les mêmes, retardent considérablement l'envoi de leurs bulletins et, bien souvent, ce sont ces bulletins qui renferment le plus d'erreurs, de lacunes ou d'omissions, et alors s'ils arrivent après la clôture de l'année scolaire, il est parfois bien difficile d'obtenir les renseignements voulus pour les faire rectifier ou compléter.

En vertu du paragraphe 13 de l'article 255, des Règlements du Comité catholique, les inspecteurs d'écoles sont tenus de transmettre le bulletin d'une municipalité visitée, au plus tard 15 jours après la date de la visite d'inspection à cet endroit.

Ce serait nous rendre un réel service que de suivre exactement cette prescription, et j'espère que ceux qui ont l'habitude de retarder l'envoi des bulletins, surtout à la fin de l'année, vont prendre la résolution d'être plus expéditifs à l'avenir.

SOMMAIRE STATISTIQUE

A la fin de l'année, chaque inspecteur doit transmettre, avec son rapport annuel au Surintendant, un sommaire statistique, des remarques générales sur son district d'inspection et un tableau de la classification des municipalités. Le sommaire est généralement bien rempli.

Depuis 1917, c'est-à-dire dix ans, ce sommaire a accompagné votre rapport annuel, et si vous les mettez de côté, il vous sera facile de dresser un état rétrospectif des progrès accomplis dans votre district. Ces comparaisons sont toujours intéressantes et elles font saisir, dans un rapide coup d'œil, les résultats obtenus. Il y a avantage, pour les inspecteurs d'écoles, à faire de ces comparaisons et à établir si un district est en progrès, quant à l'inscription et à la présence moyenne; si le stage scolaire a été prolongé et si, entre autres, les changements apportés dans la classification des écoles ont déterminé une fréquentation plus prolongée, dans les dernières années du cours primaire.

Prière de classer les municipalités par ordre de mérite, et non à la queue leu-leu, dans le tableau qui accompagne votre rapport au Surintendant, en ayant soin de faire l'addition des points se rapportant à la municipalité et ceux se rapportant à l'école, afin qu'il y ait uniformité de classification dans tous les districts; aussi de bien suivre les notes d'appréciation telles que données au paragraphe 15 de l'article 225 des R. C. C.

RAPPORT ANNUEL DES SECRÉTAIRES-TRÉSORIER

Voilà, sans contredit, la pièce de résistance sur laquelle j'ai à m'étendre le plus longuement, parce que c'est ce document qui nous donne le plus de mal lorsqu'il s'agit de contrôler le recensement et l'inscription aux écoles.

Le bulletin, toutefois, est encore indispensable pour la classification des élèves, par année des cours, nationalité, langue, etc. Le rapport du secrétaire-trésorier, que l'on est tenu de nous transmettre avant le 15 juillet, doit être vérifié par vous et n'être adressé au Département de l'Instruction publique que lorsqu'il est acceptable. C'est donc à dire qu'il vous appartient de correspondre avec le secrétaire, s'il y a des erreurs, des contradictions ou même des lacunes, toutes choses que vous pouvez en quelque sorte contrôler au moyen de votre bulletin.

Il arrive, dans un bon nombre de cas, que l'on trouve plus d'enfants inscrits dans le bulletin de l'inspecteur, que le secrétaire en a signalés dans son rapport annuel, bien que les chiffres de celui-ci doivent couvrir l'année entière, et que le recensement n'est pas du tout le même que celui qui a été fourni par l'inspecteur, quoiqu'il n'y en ait qu'un de fait par année. Il ne peut y avoir d'exception, ici, que pour le cas que j'expliquerai dans un instant.

A propos de la comparaison à faire entre les enfants d'une même catégorie d'âges inscrits au recensement et dans les registres des écoles, il arrive que l'on ne compare pas ces deux inscriptions à la même date, et alors il y a contradiction.

L'inspecteur doit faire cette comparaison à sa deuxième visite, avant de quitter la municipalité, afin d'obtenir sur place les explications qui justifient l'exactitude des données, s'il y a lieu, ou faire corriger ou augmenter ces données, s'il est nécessaire.

Je vous conseillais, il y a déjà quelques années, le procédé suivant à enseigner au personnel enseignant et d'exiger qu'il l'applique: "Durant toute l'année scolaire, inscrire les enfants qui arrivent à l'école comme ayant l'âge qu'ils avaient ou qu'ils auront à l'époque du recensement annuel du secrétaire, lequel recensement doit se faire en janvier. De cette façon, les comparaisons seraient justes, parce que faites à une même date".

Il y a encore sans doute quelques secrétaires qui n'aiment pas la date fixée pour faire le recensement, soit en janvier, mais il est toujours difficile de contenter "tout le monde et son père", comme le disait jadis la fabuliste. Toutefois, je puis déclarer que je suis encore en faveur de cette date, pour l'efficacité de la statistique, et que grâce à la date fixée en janvier, les recensements scolaires se sont grandement améliorés.

Il arrive encore parfois que l'on ne tient pas compte des arrondissements sans écoles sous contrôle et que le recensement n'est pas fait dans ces arrondissements. Le recensement scolaire de janvier doit couvrir toute la municipalité scolaire et donner tous les enfants de 5 à 18 ans, classés en 4 catégories d'âges, conformément à l'article 285, qui se lit comme suit: "Le secrétaire-trésorier est tenu de faire le recensement des enfants de la municipalité scolaire, entre le 1er jour de janvier et le 1er jour de février de chaque année, et les commissaires et les syndics d'écoles doivent veiller à ce qu'il remplisse ce devoir. Dans ce recensement, il doit faire la distinction entre les enfants, garçons et filles séparément, de 7 à 13 ans révolus, de 5 et 6 ans, de 14 et 15 ans et de 16 et 17 ans".

Il ne saurait donc y avoir de méprise maintenant, quant aux catégories d'âges, puisque l'on a évité la répétition des mêmes âges, en passant d'une catégorie à l'autre.

Il arrive aussi souvent que certains secrétaires n'incluent pas dans leur recensement des enfants de 5 et 6 ans, sous prétexte que ceux-ci ne vont pas à l'école, ou encore omettent d'inscrire ceux de 16 et 17 ans, parce que, prétendent-ils, ils ne sont plus des enfants et qu'ils gagnent leur vie; enfin, quelques-uns excluent de ce recensement les enfants qui fréquentent une école indépendante ou hors de la municipalité. C'est là une erreur, car ce recensement doit comprendre tous les enfants de la municipalité, de 5 à 17 ans révolus. C'est en ayant ce recensement au complet que l'on pourra faire une comparaison qui se tienne avec l'inscription aux écoles.

Dans un grand nombre de cas, l'on trouve que, dans une municipalité, il y a, par exemple, 50 garçons et filles de 5 et 6 ans révolus, tandis qu'il n'y a que 5 garçons et filles de 16 et 17 ans révolus. Comment expliquer une aussi grande différence, si ce n'est par l'omission dans le recensement des enfants qui ne fréquentent plus l'école, pour un certain nombre, mais qui doivent, quand même, d'après la loi, figurer dans le recensement du secrétaire. Pour accepter un recensement comme complet, il ne faut pas se contenter que celui-ci compense l'inscription, vaille que vaille, mais il faut se servir de son jugement et considérer s'il est plausible dans son ensemble, en comparant entre elles les différentes catégories d'âges.

Dans le cas où des familles sont absentes de la municipalité lors du recensement, comme, par exemple, dans le cas de celles qui vont aux chantiers pendant les mois d'hiver, il faudrait conseiller aux secrétaires de s'informer du nombre d'enfants d'âge scolaire de ces familles, lorsqu'elles reviennent, et les inclure dans leur recensement, en le fournissant de nouveau dans leur rapport de juillet, mais en ayant toujours soin alors de mettre une note explicative, afin que l'exactitude de ces nouvelles données ne soit pas mise en doute.

Il arrive très souvent que le secrétaire donne, dans son rapport, une inscription moins élevée au total que celle que l'inspecteur a lui-même trouvée lors de sa visite au cours de l'année, et cependant l'inspecteur certifie ce rapport du secrétaire comme étant exact. Alors il faut entreprendre une correspondance avec le secrétaire et l'inspecteur, jusqu'à ce que l'on découvre, à un moment donné, qu'il y a, soit chez l'un, soit chez l'autre, une erreur ou une omission. Il serait facile pourtant à l'inspecteur de faire une véritable vérification des rapports, au moyen de son bulletin, et de ne les transmettre au Département de l'Instruction publique que lorsqu'ils s'accordent en quelque sorte avec son propre bulletin.

D'autres ont bien certains scrupules, et c'est pourquoi ils font suivre leur signature, attestant l'exactitude du rapport, d'une note d'observation: "Moins le recensement, tout me semble au point", laissant le soin au département de l'Instruction publique, ou plutôt au Bureau des Statistiques, de trouver où est l'erreur, après une correspondance qui, parfois, dure des semaines, quand ce n'est pas des mois.

INSTITUTIONS INDÉPENDANTES

Il importe d'avoir des statistiques de toutes les institutions d'enseignement de votre district, et c'est pourquoi l'inspecteur doit se faire un devoir de transmettre au moins une formule de rapport à ces institutions, afin que l'on puisse contrôler le mouvement scolaire de la Province de Québec.

L'on peut constater, dans le volume des "Statistiques de l'Enseignement", le soin que l'on a apporté à cette question, par le grand nombre d'écoles qui y figurent aujourd'hui et dont les statistiques, pour un bon nombre, n'étaient pas données autrefois. Nous comprenons que l'inspecteur n'est pas tenu d'aller visiter ces écoles indépendantes, mais, encore une fois, il n'en coûte pas cher de faire parvenir à ces maisons une formule de rapport, de la recueillir ensuite, afin d'en ajouter les statistiques à celles du bulletin de la deuxième visite.

Dans presque tous les comtés de la Province, il se trouve des orphelinats, des juvénats, des scolasticats ou autres maisons du genre, où des jeunes gens et des jeunes filles reçoivent l'instruction primaire. Il importe que les élèves de ces institutions soient signalés dans vos statistiques, afin de présenter la situation sous son vrai jour, car une statistique incomplète, c'est un peu comme la vérité tronquée.

Ce n'est pas tout d'inscrire des statistiques dans le bulletin, il faut encore qu'elles soient complètes, et c'est pourquoi la formule mobile que vous remettez aux institutions indépendantes doit être remplie au complet, c'est-à-dire qu'elle doit comprendre l'inscription, la présence moyenne, le nombre d'instituteurs ou d'institutrices, laïques ou religieux, le diplôme des laïques et le salaire de ceux-ci.

Quand une école a été en activité pendant une partie de l'année seulement, il faut quand même en fournir les statistiques. Quand une communauté religieuse indépendante met une de ses classes sous le contrôle de la commission scolaire, la statistique de cette classe doit être donnée séparément de celle des classes indépendantes.

Il y aurait bien encore d'autres points à étudier, au bénéfice des plus jeunes, et si l'on veut bien m'en signaler quelques-uns, je me ferai un devoir de fournir les renseignements que l'on désire avoir.

Il me fait plaisir, toutefois, de déclarer que nos statistiques scolaires sont, en somme, très satisfaisantes et les plus complètes peut-être de toutes celles qui sont publiées par le Bureau des Statistiques. Le meilleur moyen d'en avoir de plus véridiques encore, c'est, pour l'inspecteur, de les bien contrôler séance tenante, à chaque examen, et, avec le secrétaire-trésorier, avant de quitter la municipalité, mais non pas enfouir les rapports des instituteurs et des institutrices dans un bulletin, pour les reprendre et les copier deux ou trois mois après. Comparez aussi, séance tenante, le recensement et l'inscription, par arrondissement et par catégories d'âges, afin d'obtenir les explications voulues, au cas où il y aurait contradiction ou omission.

Je comprends parfaitement que le recueil et la compilation des statistiques ne cons-

tituent pas toutes vos fonctions et que vos préoccupations doivent se porter vers d'autres aspects du développement de l'instruction publique, mais, encore une fois, c'est la statistique qui reflète le mieux le mouvement de l'instruction publique, dans la province de Québec, et c'est sur elle que l'on s'appuie lorsque l'on veut établir les progrès accomplis, d'une année à l'autre ou d'une décade à l'autre.

IX

LES STATISTIQUES SCOLAIRES: CONFÉRENCE DE M. J.-B. CHARTRAND

M. J.-B. CHARTRAND

Monsieur le Surintendant,

Messieurs et chers confrères,

Comme je ne me reconnais aucun talent dans l'art bien délicat d'adresser la parole en ce moment à mes supérieurs et à mes égaux, l'autorité que vous m'accordez M. le Surintendant, m'est bien précieuse, et je m'empresse de vous en remercier bien sincèrement.

Bienvenue à nos chefs distingués qui daignent assister à la plus modeste des causeries.

A vous, chers confrères, qui voulez m'écouter, je dédie ma conférence. Je vous sais depuis longtemps si bons, si charitables et si dévoués à toutes les bonnes œuvres, que je ne doute pas un seul instant de votre bienveillante attention.

Avant d'entreprendre la tâche bien lourde qui m'a été assignée, permettez-moi d'offrir mes plus sincères félicitations à M. Bergeron et à M. Filteau, promu au au Département de l'Instruction publique.

En remplaçant M. J.-N. Miller qui depuis cinquante ans s'est distingué dans toutes les charges que les autorités lui ont confiées, si nous avons perdu un homme d'une compétence reconnue, dans la personne de M. Bergeron nous reconnaissons l'égal de celui dont les bons souvenirs sont toujours vivaces dans nos mémoires.

Acceptez, Messieurs, les vœux que je forme pour votre bonheur, à la direction des inspecteurs d'écoles qui travailleront à vous rendre la tâche aussi fructueuse qu'agréable et facile.

J'ai voulu en ce moment, vous en donner une preuve manifeste en acceptant de donner une conférence sur les statistiques scolaires. Mon chef, M. Marquis, ne m'en voudra pas d'avoir puisé abondamment dans ses recherches, dans ses écrits, dans son enseignement.

N'est-il pas vrai qu'un bon maître perfectionne ses connaissances en enseignant? C'est afin de mieux comprendre mon travail que j'ai voulu vous l'exposer, tout en m'exposant grandement à des critiques sévères, mais je vous en prie, soyez indulgents, tout en gardant l'indépendance de vos convictions. Mon unique intention est de mieux en mieux renseigner le Département. C'est pourquoi je pose devant vous cette question: Quel est le nombre des enfants qui n'ont pas fréquenté l'école? . . . que le champ d'action s'étende à la municipalité, au comté ou à la Province. La réponse est facile à résoudre à condition que l'on n'y mette pas d'obstacle, que l'on y apporte le concours de toutes les bonnes volontés.

Résoudre ce problème, c'est répondre à toutes les questions posées à la page 10 du bulletin, laquelle contient un résumé fidèle des statistiques compilées dans les écoles par l'inspecteur qui s'est assuré de l'exactitude des chiffres dont la leçon est toujours à recommencer: Mademoiselle, Cher Frère Directeur, Madame la Supérieure, permettez-moi de vous dire que les enfants de 5-7 ans, ce sont les enfants de 5 et 6 ans; ceux de 7-14 ans, ce sont les enfants de 7,8,9,10,11,12 et 13 ans. . . . et les mêmes explications pour les enfants de 14-16 ans et ceux de 16-18 ans. De plus, donnez-moi les âges des enfants à date en janvier, à cause du recensement fait en janvier. Cette précaution est très importante, parce que la plupart des titulaires font leur rapport d'après les âges du mois de septembre.

Comme il y a généralement des enfants étrangers à la municipalité fréquentant l'école, surtout dans les villages, souvent dans les écoles des rangs, il importe d'en connaître le nombre dans chacune des catégories d'âge, parce que ces enfants augmentent d'autant l'inscription aux écoles, tout en étant recensés dans leur municipalité respective. Ainsi dans la ville de l'Assomption, 16 garçons de 7-14 ans venant de la paroisse, fréquentent nos écoles.

A l'Hospice N.-Dame où je trouve des orphelines, et au Pensionnat, où les jeunes filles

viennent de tous côtés, de l'Épiphanie, de Repentigny, de St-Paul ou de Montréal, on m'en a donné 5 de 5-7 ans; 45 de 7-14 ans; 9 de 14-16 ans et 17 de 16-18 ans. Ces élèves augmentent d'autant l'inscription aux écoles, tout en étant recensés dans leur municipalité respective. Or, pour établir quel est le nombre des enfants qui n'ont pas fréquenté l'école, on soustrait généralement l'inscription aux écoles du recensement, et lorsque le chiffre de l'inscription aux écoles dépasse celui donné au recensement, l'inspecteur doit en indiquer la cause et faire rectifier les données, s'il y a lieu. Dans ce cas, vous ne répondez pas à cette question: Quel est le nombre des enfants qui n'ont pas fréquenté l'école? Là où la soustraction est impossible, vous écrivez autant de petites croix, et vous répondez au bas de la page 10: A cause des étrangers fréquentant l'école; mais vous évitez la question principale, et dans la plupart des cas, il vous est impossible de contrôler le recensement. Pour éviter ces inconvénients, en regard du recensement, j'ai ajouté les étrangers qui fréquentent nos écoles, soit 16 garçons de 7-14 ans; 5 filles de 5-7 ans; 45 de 7-14 ans; 9 de 14-16 ans et 17 de 16-18 ans, ce qui m'a permis d'augmenter d'autant mon recensement sans le dénaturer ou changer sa valeur. Exemple: Le recensement de la ville de l'Assomption est de 400 enfants. Les étrangers qui fréquentent nos écoles sont au nombre de 90, formant avec l'inscription de nos enfants un total de 390 élèves. Si je retranche l'inscription, soit 390, de 400, nombre des enfants recensés, il me reste 10 enfants n'ayant pas fréquenté l'école, ce qui est absolument faux. Voir page 3.

Le recensement étant de 400 enfants et l'inscription aux écoles de 390 à cause des 90 étrangers, avant de faire la soustraction, on doit ajouter en regard du recensement, les 90 étrangers pour obtenir un total de 490. En soustrayant les 390 élèves inscrits de 490, on obtient le nombre absolu des enfants qui n'ont pas fréquenté l'école, soit 100 enfants. En supposant dans ce dernier cas que 20 de nos garçons fréquentent le Collège de l'Assomption que je considère comme étranger à la municipalité, comme le sont tous nos collèges classiques où les statistiques ne sont pas fournies à l'inspecteur; que 8 de nos jeunes filles vont à l'École Normale ou au couvent à l'étranger, ces deux nombres 20 plus 8 qui me sont fournis par le secrétaire-trésorier qui a puisé ses renseignements en faisant son recensement, augmenteront d'autant l'inscription aux écoles et diminueront d'autant le nombre des enfants qui n'ont pas fréquenté l'école. Ainsi au lieu de 100 enfants, il m'en restera 72 n'ayant pas fréquenté l'école.

DÉPOUILLER QUELQUES BULLETINS DEVANT LES INSPECTEURS EN AYANT SOIN DE DONNER
LES EXPLICATIONS AD HOC

Si les écoles sont exclusivement fréquentées par les enfants de la municipalité, il n'y a aucune raison pour que le recensement soit inférieur à l'inscription des élèves. L'inspecteur ne doit pas moins s'en enquérir afin de renseigner au besoin le secrétaire-recenseur qui se servirait de ce moyen comme prétexte pour justifier son travail. Même raison pour l'inspecteur de ne pas écrire au bas de la page 10 du bulletin: "Ce sont des étrangers qui fréquentent les écoles." Voilà donc un bon moyen de contrôler le recensement.

Pour bien faire le recensement en vertu de l'article 2768 du Code scolaire, il faut avoir l'intelligence de ce travail; connaître les familles résidentes dans les limites de la municipalité; avoir soin d'obtenir des titulaires une liste contenant les noms et prénoms des chefs de familles ou tuteurs fournissant des enfants aux écoles avec, en regard de ces noms, ceux des enfants et l'âge de chacun; se procurer à la librairie un calepin contenant le questionnaire indispensable à cette fin; inscrire dans ce cahier les renseignements fournis par les titulaires; passer ensuite dans les familles pour compléter ce travail. Quand une fois on a fait le recensement, on comprend à quelles difficultés se heurte le recenseur. On apprend beaucoup par émulation, beaucoup par les sens, mais davantage par expérience. En effet, dans les familles où l'on est plus ou moins bien renseigné, on n'a pas partout la mémoire des âges, volontairement ou non; on donnera volontiers l'âge des enfants qui fréquentent l'école; on omet l'âge de ceux qui ne la fréquentent pas; on oublie ceux qui fréquentent le collège ou le couvent hors de la municipalité. A titre d'expérience, j'ai fait ce travail cette année dans la ville de l'Assomption, et ce sont les difficultés que j'ai rencontrées et les moyens pour les vaincre que je me propose de suggérer à l'avenir à tous ceux qui doivent exécuter chaque année ce travail important. Quant à la date du recensement fait en janvier, elle est généralement mieux comprise parce que les statistiques sont compilées de janvier à juin de chaque année par l'inspecteur; à cause aussi du changement de domicile de quelques familles qui

viennent résider parmi nous ou qui s'en vont ailleurs. L'amendement à l'article 2768 de la loi de l'Instruction publique a donc sa raison d'être en dépit des critiques quasi générales que l'on a adressées à son auteur. Mes chers confrères, s'il y a encore parmi vos secrétaires des mécontents de la loi, tâchez donc de les convaincre du contraire. Pour résumer ce qui précède et pour en arriver à une conclusion pratique, je vous sou mets bien humblement ces quelques suggestions et aux autorités qui, en dernier ressort, décideront :

Attendu que pour établir quel est le nombre des enfants qui n'ont pas fréquenté l'école, il nous faut : I.—Un recensement bien fait des enfants de la municipalité ;

Attendu que l'inscription des enfants aux écoles nous est fournie par les directeurs et directrices qui nous renseignent sur le nombre des étrangers qui fréquentent leurs écoles ;

Attendu que la somme de l'inscription des élèves, retranchée de la somme du recensement plus les étrangers qui fréquentent nos écoles, nous donne parfaitement le nombre des enfants qui n'ont pas fréquenté l'école, je crois qu'il est de mon devoir de suggérer l'amendement qui suit à la page du bulletin en ajoutant le questionnaire suivant en regard du recensement : "Étrangers à la municipalité."

A l'inscription aux écoles, les mots : "De la municipalité." et "Hors la municipalité" dans une double parenthèse.

L'Inspecteur général.—M. Chartrand me permettra de lui faire remarquer que la page 10 du bulletin qui vient d'être envoyé aux inspecteurs, a été modifiée dans le sens qu'il vient de mentionner, sauf la mention "Étrangers à la municipalité". Cette dernière modification suppose un amendement à la loi.

M. Chartrand.—Je suis bien aise d'apprendre cette modification, et je remercie M. l'Inspecteur général de l'information qu'il nous donne.

Ces deux indications nous permettront de mieux contrôler les renseignements que nous puissions de part et d'autres avant de renseigner le Département qui veut que la statistique scolaire ne soit pas mise en doute.

Et nous obtiendrions ainsi facilement, non seulement dans un, deux ou trois comtés, mais dans toute la Province, quel est le nombre des enfants qui n'ont pas fréquenté l'école.

Vous me direz peut-être, chers confrères, que je suggère un travail surnuméraire, mais la satisfaction de comprendre soi-même pour mieux faire comprendre à l'intéressé certains travaux qu'il doit lui-même bien comprendre, vaut la peine de l'effort que nous apporterons dans l'accomplissement de notre devoir qui adoucit les durs labeurs de la vie.

X

FIN DU CONGRÈS

L'HONORABLE SURINTENDANT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE AVANT LA CLÔTURE DU CONGRÈS PRONONÇA L'ALLOCUTION SUIVANTE.

Messieurs,

Avant que le congrès prenne fin, il me reste un dernier devoir à remplir, celui de vous remercier et de vous féliciter. Vous remercier pour la manière avec laquelle vous avez suivi toutes les séances, particulièrement votre assiduité et votre attention ; pour votre précieuse contribution à l'étude des difficiles problèmes qui ont été posés, ainsi qu'à leur heureuse solution ; je vous félicite sur la belle tenue de vos discours et l'élévation des idées que vous y avez exprimées.

Vous avez été salués avec raison comme des chevilles ouvrières, des intermédiaires très effectifs, enfin des officiers de liaison. C'était faire allusion délicate, sans doute, à l'importance, à la gravité de vos nombreux devoirs. Vous ne l'oublierez pas ! Vous ne l'oublierez jamais !!

C'est le vœu que je forme à la fin de ce congrès, à l'heure pénible de la séparation, en y ajoutant celui de succès nouveaux et toujours plus grands dans l'exercice de votre importante fonction.